NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932619 1

BON SENS
13007
BONNE FOI

PAR

ÉMILE DE GIRARDIN.

1848

24 FÉVRIER. — 3 AVRIL.

« Vous possédez à un degré supérieur la faculté essentielle de l'homme d'état : le bon sens. »
(*P. J. Proudhon.* 5 juin 1848.)

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
de *Jérome Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*,
RUE VIVIENNE, 1.

1848

14

Digitized by Google

Paris. — Imp. Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2,

Digitized by Google

A MES ENNEMIS.

Juillet 1848.

É. DE GIRARDIN.

Digitized by Google

PRÉFACE.

BON SENS, BONNE FOI.

Prison de la Conciergerie, 3 juillet.

Bon Sens, Bonne Foi : ce sont les deux extrémités du fil qu'il faut s'appliquer à chercher en toute question qu'on ne sait comment résoudre, en toute complication d'où l'on ne sait comment sortir.

Ce que la Bonne Foi n'a pu dénouer, le Bon Sens le démèlera.

A l'union fraternelle du Bon Sens et de la Bonne Foi, il est peu de difficultés qui résistent.

La Bonne Foi fait la force et le Bon Sens le succès.

Duplicité, Génie ont été les deux coins de toute grande politique dans le passé; Bonne Foi, Bon Sens, seront les deux coins de toute grande politique dans l'avenir.

La politique tend à se simplifier :

De peuple à peuple la politique ne peut plus

se tramer comme elle se tramait de gouvernement à gouvernement.

Rapidité des communications, chemins de fer, navigation à vapeur, facilité des échanges, accélération du service des postes, télégraphes électriques, publicité de la presse, multiplicité des tribunes sont des ressorts nouveaux dont la puissance ne tardera pas à faire abandonner les ressorts rouillés du vieux coche politique.

Toute politique est simple lorsqu'elle est droite. Plus elle est droite, plus elle sera grande.

Toute politique est simple lorsqu'on ne la complique pas par des rouages inutiles, des rivalités imaginaires, des défiances injustes, des craintes exagérées.

Toute politique est facile dès qu'elle est simple. Il faut la rendre simple pour la rendre facile.

Le moyen de la rendre facile, c'est de la réduire à ces termes : Bon Sens, Bonne Foi.

Le Bon Sens en fera la solidité;

La Bonne Foi en fera la grandeur.

Le moyen de la rendre simple, c'est de ne jamais mettre en contact deux principes qui s'excluent; c'est de ne pas mêler le faux au vrai sous les noms de transaction ou de transition; c'est de ne pas croiser les régimes. Les régimes qu'on croise ne produisent que des gouvernements bâtards, précaires et stériles.

L'aristocratie est un régime;

La démocratie est un régime;

La bourgeoisie n'est pas un régime; elle a tous les inconvénients de l'aristocratie et de la démocratie, elle n'a aucun de leurs avantages.

Ce n'est pas le privilége, ce n'est pas le droit; ce n'est pas l'égalité, et ce n'est pas la grandeur; c'est la mobilité, ce n'est pas le progrès;

C'est la résistance, ce n'est pas la stabilité;

C'est la paix armée, ce n'est pas la paix;

On n'est pas avec les rois;

On n'est pas avec les peuples;

C'est l'isolement!

C'est l'impuissance!

Par ces deux derniers mots s'expliquent la situation déplorable de nos finances, malgré trente années de paix européenne, et le peu de solidité de deux royautés constitutionnelles renversées en trois heures, l'une après l'autre.

Rien de plus radical et de plus conservateur que le Bon Sens.

Le Bon Sens est radical; car, ce qu'il veut, c'est la réforme de tous les abus, l'abandon de toutes les erreurs;

Le Bon Sens est conservateur; car, ce qu'il veut, c'est la conservation de tout ce qui concourt essentiellement à la durée des sociétés, au bien-être des peuples, au progrès de la civilisation.

Rien ne rive plus étroitement la prudence à l'audace que la Bonne Foi.

La Bonne Foi, toujours sûre d'elle-même et de l'avenir, n'ayant jamais à craindre que la perfidie la trahisse, que la vérité la condamne, peut tout oser. C'est le droit écrit dans la conscience.

Bon Sens et Bonne Foi : ces deux mots résument tous les préceptes de Francklin, tous les actes de la vie de Washington. Ils sont toute ma science; c'est pourquoi j'ai naturellement donné à ce recueil d'articles, histoire écrite au jour le jour, le titre de Bon sens, Bonne foi.

On s'est étonné de la justesse de mes prévisions; en effet, elle a dû, en plus d'une circonstance, paraître étonnante à ceux qui n'observent les hommes et les événements qu'avec des yeux prévenus; si j'ai été clairvoyant, le mérite en appartient tout entier à ces deux instruments d'une précision rigoureuse : le Bon Sens, la Bonne Foi, dont l'astronomie politique se sert trop rarement.

En m'exprimant ainsi, je ne me vante pas; je vante seulement le Bon Sens, la Bonne Foi.

PREMIER ÉPISODE

D'UNE GRANDE HISTOIRE.

—

JOURNÉE DU 24 FÉVRIER.

Le bulletin lithographié suivant, tiré à un immense nombre d'exemplaires, se distribue aux frais... de citoyens qui regorgent d'argent quand personne n'en a plus :

AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

Profession de foi

DU CITOYEN ÉMILE DE GIRARDIN,

Écrite le 24 février 1848,
à 11 heures du matin, au palais des Tuileries.

FAC SIMILE.

Abdication du roi ;
Régence de la duchesse d'Orléans ;
Dissolution de la chambre ;
Amnistie générale[1]. É. DE GIRARDIN.

[1] Voir la pièce originale au bureau de la commission du comité révolutionnaire des délégués des clubs, des corporations d'ouvriers, de l'armée, de la garde mobile, etc. — 16, rue de Rivoli, Paris.

Oui, en effet, les quatre lignes qui précèdent sont écrites de la main de M. Émile de Girardin et signées par lui; il ne le nie pas, il ne pourrait pas le nier, le voulût-il, car le 24 février, de onze heures à midi, il a écrit ou signé, à défaut de proclamations, sur une table des Tuileries, plus de 500 bulletins d'abdication conformes à ce *fac-simile*.

Comme M. de Girardin n'a aucune raison de taire ni d'atténuer en quelles circonstances ces bulletins ont été signés, il va, pièces en mains, raconter les faits tels qu'ils se sont passés; mais, comme les faits s'enchaînent, on lui permettra de commencer son récit à partir du jour du rejet de l'amendement de M. Desmousseaux de Givré.

Cet amendement se bornait à retrancher du projet d'adresse ces quatre mots :

« *Passions ennemies;*

» *Entraînements aveugles.* »

Il est rejeté à la majorité de 228 voix contre 185. Nombre des votants, 413.

Ce rejet a lieu le vendredi 11 février, malgré les exhortations de la *Presse*, s'exprimant ainsi le matin du jour de ce vote néfaste :

Une majorité tolérante voterait sans discussion ce retranchement. Elle ne le fera pas !

Elle ne le fera pas, parce qu'elle est entraînée par la rapidité de la pente; parce que, pour donner un triomphe au ministère, *il n'est pas de sacrifice qu'elle ne fît, même celui de la monarchie.*

Pour elle, les leçons du passé ne sont rien.

Elle oublie que le dernier paragraphe du discours de la couronne du 3 mars 1830 a servi d'introduction à la révolution des 27, 28 et 29 juillet!

Le soir de ce même jour, 11 février, la *Presse* con-

sacre à cette séance un long article, d'où nous nous bornerons à extraire ces passages :

Assurément, d'éloquents discours ont été prononcés; mais, comme il arrive presque toujours dans les grandes assemblées, on s'élève si haut qu'on passe par-dessus la question sans même l'effleurer du bout de ses ailes.

C'est ce qui est arrivé à M. de Lamartine.

C'est ce qui est arrivé à M. de Rémusat, à qui M. de Mornay avait cédé son tour de parole, ce qui a obligé M. de Girardin de descendre de la tribune, où il était monté.

C'est ce qui est arrivé à M. Dufaure lui-même, qui n'aurait pas diminué l'effet qu'il était sûr de produire, en attendant, pour demander la parole, que M. de Girardin, dont c'était le tour d'inscription, se fût expliqué.

M. de Girardin, on le sait, n'abuse pas de la tribune.

Il prend rarement la parole, et quand il la prend, c'est pour aller droit au fait, sans détours, ce qui signifie sans discours et sans prétentions.

M. de Girardin eût été bref.

Il eût posé de nouveau et pour la seconde fois[1], la question sommairement en ces termes :

Il eût dit :

A tout débat, il faut une conclusion. Je monte à cette tribune pour appuyer l'amendement de M. Desmousseaux de Givré : j'y monte dégagé de tout sentiment personnel et sous la préoccupation exclusive d'une situation dont on ne me paraît pas apprécier toute la gravité.

Il ne suffit pas de retrancher du paragraphe le blâme qui s'y trouve exprimé.

La question est complexe.

La moins importante est la question d'indignité, qu'on a le plus agitée.

La plus grave est la question de légalité, parce que c'est celle qui doit survivre à ce débat.

J'adjure le gouvernement, au nom de l'immense responsabilité que font peser sur lui tous les grands intérêts qu'il représente, de venir déclarer à cette tribune que, dès là que la question de légalité des banquets paraît douteuse à d'anciens ministres, à d'anciens présidents du conseil, à des conseillers à la cour de cassation, à d'anciens bâtonniers de l'ordre des avocats, à cent quatre-vingts députés sur quatre cents, il n'hésite plus, il ne doit plus hésiter à saisir les pouvoirs législatifs d'un projet de loi qui règlera dans quelles circonstances et sous

[1] Voir le discours de M. de Girardin dans la séance du 29 février.

quelles réserves le droit de s'assembler pourra être exercé ou sera interdit.

Ministres du 29 octobre, présidés par M. Guizot, par respect pour lui-même[1], admettez donc au moins que la légalité des banquets est douteuse, et si vous pensez que leur agitation soit dangereuse, bornez-vous à imposer aux partis une trève, une suspension de toasts et de discours, jusqu'au jour du vote ou du rejet de la loi qui trancherait la question.

Cette issue n'offre que des avantages;

Elle écarte tout péril;

Elle prévient toute collision;

Elle ne fait de situation fausse ni au pouvoir, ni aux partis, ni à la majorité, ni à la minorité.

Vous n'avez, pour donner à ce long débat une conclusion pacifique et régulière, qu'un mot à dire : « Nous presenterons un projet de loi. » Dites-le donc! car si vous ne le disiez pas, *nul ne saurait prévoir toute l'étendue de la responsabilité qui peut retomber sur vos têtes.*

De ce jour, vendredi 11 février, M. Émile de Girardin renonce à prendre part aux délibérations de la chambre des députés; il refuse à M. Sallandrouze, son collègue et son ami, de voter pour son amendement, qui a le même sort que celui de M. Desmousseaux de Givré; l'amendement Sallandrouze est rejeté à la majorité de 222 voix contre 189. Nombre des votants, 411.

Le samedi 12 février, l'adresse est votée. M. de Girardin monte au bureau du président pour y déposer sa démission; en vain on essaie de l'en détourner; tout ce qu'on peut obtenir de lui c'est qu'il attende, pour la déposer, jusqu'au surlendemain lundi, afin de laisser à l'opposition le temps de se réunir et de se concerter le dimanche matin.

L'article de la *Presse* du samedi 12 février, se termine par ces mots :

[1] Allusion à divers discours prononcés par M. Guizot en 1830, 1831 et 1841, en faveur du droit d'association et de réunion.

La question de l'avenir n'est plus dans les chiffres du scrutin, elle est dans les tendances qui dévient, dans les faits qui s'aggravent, dans les événements qui se préparent.

... Aussi bien ce soir notre lassitude est grande! Elle n'est rien cependant en comparaison de la tristesse des pressentiments sous lesquels nous nous sommes éloignés de la chambre à sept heures et demie, après le vote de l'Adresse.

Le lundi, de nouvelles instances sont faites auprès de M. de Girardin, pour l'engager à renoncer à la détermination de donner sa démission; ces instances sont vaines. Afin que ce récit soit complet par lui-même, nous réimprimons ici le texte de cette démission :

14 FÉVRIER.

Monsieur le président,

Entre la Majorité intolérante et la Minorité inconséquente, il n'y a pas de place pour qui ne comprend pas:

Le Pouvoir sans l'initiative et le progrès;

L'Opposition sans la vigueur et la logique.

Je donne donc ma démission.

J'attendrai les élections générales.

ÉMILE DE GIRARDIN.

Cette détermination n'avait pas été légèrement prise; elle avait été mûrie pendant six jours, ainsi que l'atteste cette autre lettre adressée à l'honorable chef de l'opposition de gauche, à M. Odilon Barrot.

MARDI, 8 FÉVRIER.

Monsieur et honorable collègue,

La minorité, mise au pied du mur par M. le ministre de l'intérieur, se laissera-t-elle aplatir (telle chose, tel mot) par *un coup de majorité!*

Ou la majorité, expiant son imprudence, sera-t-elle dissoute par *un coup de minorité!*

Telle est l'alternative.

Il est des circonstances graves où discuter c'est hésiter, où il faut agir et non délibérer, où les soldats n'ont qu'à suivre les chefs.

D'un jour, d'une heure, d'une minute dépendent la perte ou le gain d'une bataille.

Toute victoire remportée est due à une faute dont on sait profiter.

Le ministère, en mars dernier, a laissé échapper une admirable occasion de populariser le pouvoir !

L'opposition fera-t-elle la même faute ? laissera-t-elle échapper une admirable occasion de se relever d'une longue et triste impuissance ?

Il est impossible, si le paragraphe est voté et si vous donnez votre démission (et comment vous abstenir de faire ce qu'a fait M. Berryer en 1844 ?) que l'opposition tout entière n'imite pas votre exemple.

Je n'en excepte ni M. Thiers, ni M. de Rémusat, ni M. Dufaure.

Cet acte de résolution unanime efface dans l'opposition toutes les nuances; il efface toutes les contradictions, toutes les inconséquences...

Quelque parti que prenne l'opposition, le mien est arrêté ; immédiatement après le vote du paragraphe, je donnerai ma démission.

Je n'ai ni le désir ni la crainte d'être tout seul.

ÉMILE DE GIRARDIN.

Tous les articles que publie la *Presse* jusqu'au 24 février continuent d'être profondément empreints d'un sentiment véritablement prophétique ; quelques lignes de chacun d'eux suffiront pour le montrer :

14 FÉVRIER. Quand le pouvoir est aux mains de ministres plus téméraires que fermes, POUR ALLUMER UNE RÉVOLUTION, IL SUFFIT DE LA CAPSULE D'UNE BAIONNETTE INNITELLIGENTE [1].

Rien de plus dangereux que l'incertitude sur une question où, des deux parts, l'on se croit également fort de son droit.

C'est sur une question douteuse de constitutionnalité que la Restauration est tombée.

Si l'article 14 de la Charte de 1815 avait été plus clair, s'il n'avait pas donné lieu à deux interprétations contraires, l'une et l'autre cependant consciencieuses, il est raisonnable de penser que la révolution de 1830 n'eût pas armé la royauté contre la nation, et le peuple contre le roi.

Quand nous voyons le pouvoir retomber ainsi dans les mêmes

[1] N'est-ce pas en effet la capsule d'une baïonnette inintelligente qui a allumé la révolution, le 23 février, à 9 heures du soir, à l'Hôtel du ministère des affaires étrangères?

fautes, s'exposer aux mêmes catastrophes, s'aveugler par les mêmes présomptions, s'égarer par les mêmes méfiances, s'abuser par les mêmes illusions, comment ne serions-nous pas découragés, comment ne serions-nous pas inquiets?

15 FÉVRIER. Oui, déplorables! car, dans le cas de résistance violente, nul ne saurait d'avance en mesurer l'étendue, en régler les conséquences; ce n'est jamais sans les plus grands dangers que la locomotive s'élance hors des rails! ce n'est jamais sans les plus graves périls qu'un pays ou qu'un gouvernement dévie de la voie qui lui est tracée par les institutions!

16 FÉVRIER. (*Lettre aux électeurs de Bourganeuf.*) ..... *A une résistance couvant une révolution*, lorsqu'il y avait l'appel parfaitement constitutionnel au pays légal, lorsqu'on pouvait y recourir et qu'on n'y recourait pas, j'ai préféré l'isolement.

J'attendrai les élections générales pour juger, à cette époque, si je dois tenter de nouveau ou bien continuer de m'abstenir d'étendre le cercle de la vie politique dans lequel je viens de me renfermer. S'il me paraît que ces élections doivent être, dans l'avenir, aussi stériles qu'elles l'ont été par le passé, je continuerai de m'abstenir. Tourner une meule qui ne mond rien est un supplice dont vous ne sauriez vous former une juste idée. Député depuis quatorze ans, j'ai vu s'agiter beaucoup de petites ambitions, je n'en ai pas vu une grande se légitimer; j'ai vu les partis s'attaquer sans relâche et sans justice, je les ai vus se coaliser pour détruire, je ne les ai pas vus s'unir une seule fois pour édifier, pour accomplir une grande œuvre, pour faire triompher une grande pensée. Jeté dans leur mêlée par un incident, je n'ai pas tardé à reconnaître que ni la vérité ni l'avenir n'étaient avec eux.

19 FÉVRIER. On se tromperait étrangement si l'on croyait que la question du banquet n'est qu'une question à vider, comme ils l'entendront, entre le cabinet d'une part, et, d'autre part, les députés désignés dans le dernier paragraphe de l'adresse: il y a maintenant un tiers au conflit, dont il faut consulter et ménager les susceptibilités ombrageuses; ce tiers s'appelle *le peuple!*

Nous savons qu'il est des oreilles auxquelles ce nom sonne mal.

Nous savons qu'il est des lecteurs superficiels qui n'admettent pas qu'on puisse prononcer et imprimer ces mots: *le peuple!* sans y voir une sorte d'appel plus ou moins indirect fait aux mauvaises passions de la multitude.

Mais nous n'écrivons pas pour ceux qui se défient de nous; nous écrivons pour ceux qui croient fermement avec nous que s'il est dan-

gereux de flatter le peuple, il n'est pas moins dangereux de le dédaigner. « Tous les gouvernements, en France, se sont perdus par l'*oubli du peuple*. » Ces paroles ne sont pas de nous, elles sont de M. Guizot.

23 FÉVRIER. Le ministère se retire.

La majorité n'a pas voulu, faute grave, immense, irréparable peut-être, que le ministère tombât dans la chambre, il tombe dans la rue; la majorité n'a pas voulu que le ministère tombât, disait-elle, dans la boue, il tombe dans le sang!

Toutes nos prévisions jusqu'à ce jour se sont vérifiées, toutes nos prédictions se sont accomplies.

L'heure, pour elles, a plutôt avancé que retardé.

Le passé est donc pour l'avenir une garantie que nous pouvons hautement invoquer.

Eh bien! nous l'invoquons sans misérable orgueil et avec la seule satisfaction d'un devoir important que nous remplissons; nous disons:

C'en est fait du gouvernement établi en 1830, s'il ne sait pas s'élever à la hauteur de sa tâche!

Ce n'est pas en reniant son origine qu'on se grandit, c'est en l'ennoblissant.

Le nouveau cabinet ne s'abuserait pas moins gravement s'il pensait que la chute de M. Guizot est un fait qui suffira pour donner satisfaction à toutes les exigences légitimes, apaiser toutes les passions surexcitées et dispenser les nouveaux ministres d'avoir des idées.

M. Guizot s'est perdu par l'excès de son optimisme; mais, avant de tomber, combien de fois n'avait-il pas échappé à l'imminence du péril par l'éclat de sa parole?

C'est ce qu'il ne faut pas oublier, afin de racheter amplement l'inégalité du talent par l'initiative d'une activité féconde, sachant allier la vigueur à la prudence, deux qualités qui ne s'excluent qu'aux yeux de ceux qui n'ont ni prudence ni vigueur.

Quelle que soit la combinaison ministérielle qui se forme, nous nous hâtons de le dire, ce ne sera qu'à ces conditions fidèlement observées qu'elle aura notre concours.

Nous ne nous serons pas séparés du cabinet déchu pour appuyer un cabinet qui accepterait une grave responsabilité sans en avoir mesuré toute l'étendue, sans s'être rendu bien compte de toutes les difficultés de la situation, de tous les droits que le passé a légués à l'avenir.

» Le rôle du *Journal des Débats* n'a rien qui nous tente, et ce n'est pas nous qui l'en dépouillerons jamais. Il n'est peut-être pas inutile qu'on le sache, afin que, dès le premier moment, toutes les illusions se dissipent, toutes les positions se dessinent.

Et, pour commencer, nous dirons qu'il est une première mesure sans laquelle nous ne comprendrions ni la formation, ni l'existence d'un ministère nouveau.

Nous voulons parler de la dissolution de la chambre.

. . . . . .

Le rédacteur en chef de la *Presse*, après avoir écrit ces lignes en toute hâte, avait quitté les bureaux de la rédaction et passait devant l'hôtel du ministère des affaires étrangères, lorsqu'il est forcé de rebrousser chemin par *la capsule d'une baïonnette inintelligente qui venait d'allumer une révolution*. Il passait juste au moment de cette décharge fatale qui fut le signal des barricades!

Le 24 février, à sept heures du matin, il avait déjà parcouru toutes les rues et avait pu se rendre compte par ses yeux de la gravité de la situation; c'est alors que M. de Girardin, bien qu'il eût donné sa démission de député, prit la résolution de se rendre aux Tuileries ; il était environ huit heures lorsqu'il y arriva, après avoir franchi barricades sur barricades.

Il demande à parler au roi; M. le général Rumigny l'engage à s'adresser d'abord à M. Thiers, qui est à l'état-major du Carrousel, avec MM. Barrot, de Remusat, Duvergier de Hauranne et Lamoricière.

M. de Girardin s'y rend et s'efforce de leur faire comprendre que la situation est plus grave qu'ils ne le pensent.

De l'état-major on revient aux Tuileries : une proclamation est rédigée en toute hâte; mais où la faire imprimer? — Il y a bien là de l'artillerie, mais il n'y a pas d'imprimerie; mieux vaudrait en ce moment une casse et une presse que dix caissons et dix canons.

M. Thiers conjure M. Merruau et M. de Girardin de faire composer et tirer en toute hâte, aux imprimeries du *Constitutionnel* et de la *Presse*, la proclamation qui vient d'être rédigée, et qui annonce la formation du ministère Thiers-Barrot-Duvergier-Remusat, et la dissolution de la chambre.

Au même moment où M. de Girardin sort des Tuileries, MM. Guizot, de Broglie et d'Haussonville y arrivent à pied, ils n'y sont pas reçus.

Les secondes sont des heures!

Des Tuileries à la rue Montmartre, pour traverser trente barricades, il faut plus de trente minutes!

La proclamation de M. Thiers est composée, tirée.

Vainement essaie-t-on de la placarder, elle est huée et aussitôt déchirée, sans attendre qu'elle soit affichée.

M. de Girardin, jugeant par ce fait de la gravité de la situation, prend sur lui de faire composer aussitôt la proclamation en quatre lignes, rappelée plus haut; et, sans attendre qu'elle ait été tirée, retourne en toute hâte à l'état-major du Carrousel, où il instruit le maréchal Bugeaud de ce qui se passe; puis de là court aux Tuileries, où il n'est introduit dans le cabinet du roi qu'après plusieurs minutes perdues encore dans le salon qui précède.

Le roi est étendu dans un grand fauteuil placé près d'une fenêtre.

MM. Thiers et Rémusat sont présents; ils se tiennent debout appuyés près de la cheminée :

— Qu'y a-t-il, monsieur de Girardin? lui demande le roi.

— Il y a, Sire, que l'on vous fait perdre un temps précieux, et que si le parti le plus énergique n'est pas immédiatement adopté, dans une heure, il n'y aura plus de royauté en France.

M. de Girardin sent aussitôt tous les regards darder sur lui ; on doute, on cherche s'il n'a pas perdu la raison en s'exprimant ainsi.

Il aperçoit, à côté de M. Thiers, M. Merruau, le rédacteur en chef du *Constitutionnel*.

— Interrogez, reprend-il vivement, interrogez M. Merruau sur l'accueil qu'a reçu la proclamation qui vient d'être imprimée au *Constitutionnel* et à la *Presse*, demandez-lui si on a permis qu'elle fût placardée...

Le récit de M. Girardin est confirmé par M. Merruau.

Après un moment de silence et d'abattement, la voix du roi se fait entendre pour dire : — Que faire ?

M. de Girardin répond :

— Abdiquer, Sire !

— Abdiquer !

— Oui, sans hésiter ! et en conférant la régence à Mme la duchesse d'Orléans ; car M. le duc de Nemours ne serait pas accepté...

Le roi se lève et dit : Messieurs, voulez-vous que je monte à cheval ?...

— Non, Sire, lui répond-on.

M. le duc de Montpensier s'approche du roi et le presse d'abdiquer

Le roi dit : J'abdique...

La régence de Mme la duchesse d'Orléans est acceptée...

Le bruit des décharges de coups de fusils se fait plus distinctement entendre.

Déjà l'on peut prévoir que les Tuileries ne tarderont pas à être attaquées.

— Partez, partez, monsieur de Girardin.

M. de Girardin part sans autre garantie que la parole du roi.

Au coin de la rue de Richelieu et de la rue Saint-Honoré, il est arrêté par les nombreux gardiens de la barricade.

Il leur annonce l'abdication du roi, la régence de la duchesse d'Orléans, la dissolution de la chambre, l'amnistie générale.

On ne veut pas y croire.

— Est-ce imprimé? est le premier mot qui s'échappe de toutes les bouches.

— Non.

— Est-ce écrit?

— Non.

— Quelles garanties avons-nous donc?

— Ma parole.

— Qui êtes-vous?

— Émile de Girardin.

— Le député qui a donné sa démission?

— Oui.

— Cela nous suffit.

— Passez, passez... Des acclamations se font entendre; on crie avec transport : Le roi a abdiqué! La chambre est dissoute!...

M. de Girardin passe et arrive à la place du Palais-Royal, où les feux se croisent entre le poste du Châ-

teau-d'Eau et le peuple retranché derrière les colonnes et la grille de la cour du Palais.

Vainement M. de Girardin essaie de faire cesser le feu.

Le général Lamoricière arrive à cheval ; il n'est pas plus heureux dans les efforts qu'il fait ; il l'est moins encore, car il est blessé au bras.

Après une grande heure ainsi perdue en exhortations étouffées par le sifflement des balles, M. de Girardin retourne aux Tuileries, où il ne retrouve plus ni roi, ni princes, ni ministres dans le cabinet où il les avait laissés.

Où étaient-ils? que s'était-il passé?

M. de Girardin l'ignorait.

Interrogé par la foule qui entre et qui n'en sait rien non plus, il ne peut que lui répondre :

Le roi a abdiqué ;

La duchesse d'Orléans est régente ;

La chambre est dissoute ;

Une amnistie générale est proclamée.

— Est-ce bien vrai?

— Oui.

— Écrivez-le et signez-le!

M. de Girardin s'assied à une table, et là, pendant une heure au moins, il écrit ou signe plus de 500 bulletins d'abdication, qu'on se dispute, qu'on s'arrache ; tous sont pareils à celui dont le *fac-simile* a été distribué.

Il devait être une heure environ.

A cette heure encore, l'idée de la régence conférée à Mme la duchesse d'Orléans était accueillie si favorable-

ment, qu'elle éveillait l'incrédulité comme toute nouvelle qui dépasse les espérances qu'on a conçues.

Maintenant, conduisez-nous à la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin. Il se rend à ce vœu qui lui est exprimé. Une colonne le suit ; cette colonne est précédée par un drapeau porté par un ancien aide de camp de l'empereur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière le banc où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, lui dit M. de Girardin. Un moment Mme la duchesse d'Orléans se lève et paraît hésiter ; le conseil contraire lui est donné ; elle se rassied. Les tribunes publiques sont envahies. Mme la duchesse d'Orléans et ses fils se retirent ; l'étroit couloir est encombré ; on demande un drapeau pour protéger leur retraite ; il n'y avait de drapeaux qu'entre les mains des combattants qui s'étaient emparés de la tribune. M. de Girardin va droit à l'un d'eux en lui disant :

— Vite un drapeau pour protéger Mme la duchesse d'Orléans. Le combattant auquel M. de Girardin s'adresse, et dont il ne sait pas le nom, descend aussitôt avec son drapeau. Un instant après, Mme la duchesse d'Orléans était à l'hôtel de la présidence de la chambre, puis s'en éloignait dans une petite voiture que M. Sauzet

avait fait demander pour lui, sans prévoir assurément aucun des événements qui allaient s'accomplir.

Par le récit qui précède, on voit que M. de Girardin ne décline nullement la responsabilité des quatre lignes qui forment le contenu du *fac-simile* distribué. Jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure, jusqu'à la dernière minute, jusqu'à la dernière seconde, il est resté fidèle au gouvernement qu'il s'était efforcé d'éclairer, mais qu'il n'avait jamais eu la pensée de contribuer à renverser.

M. de Girardin n'a jamais prétendu au titre de républicain de la veille ; mais républicain sincère du lendemain, il repousse avec une égale énergie toute tentative d'intimidation comme toute pensée de réaction.

CONFIANCE ! CONFIANCE !

25 février.

L'ordre et la liberté, la liberté qui ne saurait exister sans l'ordre, sont appelés à triompher d'une difficile épreuve.

Ils en sortiront, si chacun se pénètre de la gravité des circonstances sans se l'exagérer.

Ils en sortiront, si chacun, en ce qui le concerne, au lieu de semer l'alarme et de répandre le découragement, commence par donner l'exemple de l'ordre.

L'ordre... que chacun soit à son œuvre !

Que tous les gardes nationaux soient à leur poste !

Que tous les officiers s'entendent pour rétablir l'autorité et surtout l'unité du commandement !

Sans l'unité : — autorité nulle part, confusion partout.

Les pires instructions sont celles qui se contredisent et que chacun interprète, commente et exécute diversement. Les meilleures, ne fussent-elles pas bonnes, sont celles auxquelles tous et chacun se conforment.

Le désordre dans les rues est le moins grave ; le plus grave, c'est le désordre dans les esprits.

C'est celui-là qu'il faut prévenir à tout prix. Le moyen de le prévenir, c'est que chacun se rassure et se

ersuade bien qu'il n'y a de grands périls que ceux que imagination crée ou aggrave.

La défiance est comme le paratonnerre qui attire la udre. Malheur à qui se défie, car il appelle la foudre ır sa tête !

La Confiance est le courage de l'esprit.

Montrer de la Confiance, c'est donc montrer à la fois ; l'esprit et du courage.

Défiez-vous du peuple, il s'irritera.

Confiez-vous à lui, il s'apaisera.

Son premier et son dernier mouvements sont bons.

Toute réaction a ses excès inévitables. Mais la res-onsabilité de la réaction est à qui l'a provoquée.

Ce n'est pas à ceux à qui dix-sept ans de durée n'ont ıs suffi pour fonder la stabilité, à se montrer trop ıvères.

Confiance ! Confiance ! c'est là ce qui sauvera l'ordre, par l'ordre se sauveront la liberté, la paix, l'indé-endance nationale.

Que toutes les boutiques s'ouvrent !

Que les transactions ne s'interrompent pas !

Que les caisses du commerce et de la banque ne se rment point !

Que la Bourse reprenne ses opérations !

C'est le moment d'acheter de la rente, non d'en endre ; pour l'honneur de notre pays, il faut soutenir os cours. C'est ainsi que la haute banque acquerra es titres qui ramèneront à elle l'opinion populaire.

En agissant ainsi avec ensemble et persévérance, elle 'y perdra rien, elle sauvera ce qu'elle possède. Il faut

savoir risquer pour acquérir; il faut aussi savoir risquer pour conserver.

L'âme de l'ordre, c'est le travail; l'âme du travail, c'est le crédit. Il faut que le crédit se montre brave. Plus il se montrera brave, et moins, en réalité, il courra de risques.

Il importe de rappeler dans leurs ateliers tous les ouvriers, de leur faire reprendre l'habitude du travail, de leur faire quitter l'arme pour l'outil. Pour cela, il faut que la Banque soit au commerce et à la fabrique ce que le lien est au faisceau. Il faut que le crédit soit au travail ce que le combustible est à la machine à vapeur. On a dit : l'union, c'est la force ! nous dirons : l'ordre, c'est le crédit; le crédit, c'est l'ordre !

Que toutes les grandes administrations publiques redoublent de zèle !

Que tous les employés donnent l'exemple de la régularité !

Que toutes les affaires s'expédient rapidement !

Que ceux qui ont les traditions administratives viennent en aide à ceux qui ne les ont pas encore acquises!

Point d'arrière-pensées. Toute arrière-pensée serait coupable. Ce n'est pas l'heure des regrets, c'est l'heure des efforts.

Non-seulement il importe que la Confiance règne à Paris, mais il importe qu'elle s'étende au dehors ; autrement, les approvisionnements manqueraient, et, avec la rareté des subsistances, l'imagination populaire, prompte à s'exalter, s'égarerait. Elle s'en prendrait à tous et à chacun, même aux chefs du gouvernement d'hier; c'est ce qu'il faut éviter.

Confiance au dedans !

Confiance au dehors !

Mais la Confiance ne se commande pas : — oui, cela est vrai, mais elle se gagne. La nôtre est sincère, qu'on la partage.

Que le peuple aussi ait Confiance ! que toutes les voix s'unissent pour lui crier et pour lui dire qu'il n'a rien à craindre d'aucune tentative qui aurait le caractère d'une réaction.

Les barricades maintenant ne sont plus une garantie, elles sont une entrave à la circulation.

Il importe que la circulation se rétablisse au plus tôt ; cela importe à la facilité et à l'abondance des approvisionnements. Paris est un gouffre qui a un million de bouches, et les bouches les plus grandes sont celles du peuple.

Pour un péril imaginaire, il ne faut donc pas créer un danger réel.

Que tout homme sensé, qui lira ces lignes, se donne pour mission de répandre autour de lui la vérité et la sécurité.

Tout est fini. Nul ne songe à disputer au peuple sa victoire. La victoire n'est plus à disputer : elle est à organiser.

Organiser la victoire ! Ce doit être le mot d'ordre de tous les citoyens, leur cri de ralliement.

Il faut que le peuple prouve à ses détracteurs, qu'entre ses mains, la liberté n'est pas un instrument de destruction de l'ordre, mais une semence féconde jetée dans

un sillon péniblement labouré, et plus d'une fois arrosé de son sang.

Organiser la victoire! Cela veut dire que tout le monde doit venir en aide à ceux qui ont accepté la responsabilité du gouvernement provisoire.

Il faut que le riche consomme, pour que le pauvre travaille; il faut que le pauvre travaille, pour que la victoire reste glorieuse et ne se déshonore pas par le pillage.

AU PEUPLE.

26 février.

Il faut que tu le saches, et que tes vrais amis ne craignent pas de te dire la vérité !

Nous l'avons dite au roi que tu viens de renverser ; comme à lui, nous te la dirons, sans être retenus par la crainte ni de ta colère, ni de ta défiance abusée par la calomnie.

Nous n'avons jamais su flatter. Nous ne commencerons pas aujourd'hui ; car te flatter, ce serait t'égarer et te perdre.

Le gouvernement déchu ne fût pas tombé, s'il ne s'était entouré que d'hommes qui fussent des hommes ; que d'hommes qui lui tinssent le langage que nous lui avons constamment fait entendre. En nous exprimant avec une entière franchise, nous n'encourions, il est vrai, que sa disgrâce ; aujourd'hui, nous le savons, nous nous exposons à un danger plus grand.

Ce n'est pas un motif pour que nous hésitions.

La vérité qui s'ennoblit par le péril, est la sœur aînée de la gloire ; car elle a, sur celle-ci, l'avantage de donner son sang et de n'en pas faire couler.

Après tout, l'homme qui assure son honneur, en ris-

quant sa vie, ne fait qu'échapper à la caducité. C'est ce qu'il doit se dire.

Un admirable exemple nous est donné à nous tous, tes amis sincères ; c'est celui de Lamartine, que rien ne fait reculer au delà des limites connues de ses convictions ; ni le flux de la popularité, ni le reflux de l'impopularité, ni l'adulation, ni la menace.

Il a élevé son caractère à la hauteur de son génie !

Oui, Peuple, il faut que tu le saches ; tes détracteurs, et toi, non plus, tu n'en manques pas ! tes détracteurs déjà se réjouissent de quelques excès que tu sauras effacer, en multipliant les traits d'héroïsme, les actes de courage, les preuves de probité, les témoignages de désintéressement, toutes les actions qui sont la noblesse de la démocratie !

Ils disent :

« Le palais des Tuileries n'a pas été pillé ; mais il a » été dévasté !

» Le château de Neuilly a été incendié ; deux pro- » priétés particulières ont été saccagées !

» Les chemins de fer, si utiles pour l'approvisionne- » ment de Paris, n'ont pas été respectés !

» Ce n'est que le commencement.

» Le gouvernement de 1830 est tombé, parce qu'il » n'a pas su allier la liberté avec l'ordre ; le gouverne- » ment de 1848 tombera, parce qu'à son tour il ne » pourra allier l'ordre avec la liberté.

» L'ordre et la liberté sont incompatibles ! C'est une » utopie, c'est un songe.

» La liberté a la guerre pour cercueil.

» L'ordre a la révolution pour tombeau.

» Les gouvernements n'ont que le choix entre deux » mausolées. »

Ainsi, Peuple, s'expriment tes détracteurs ; il faut les faire mentir.

La révolution de 1830 fut glorieuse et stérile ; il faut que la révolution de 1848 soit féconde sans être moins glorieuse ;

Cela dépend de toi. Exiger des garanties, et se préserver des excès ; voilà le but dont tu ne dois jamais t'écarter.

Toute autre voie te mènerait :

A la guerre ;

A la ruine ;

A la banqueroute ;

A la famine ;

A la perte de ta nationalité !

C'en est fait de la royauté et de l'aristocratie en Europe, si tu sais prouver qu'elles ne sont pas nécessaires au maintien de l'ordre ; c'en est fait, au contraire, de la liberté et de la démocratie, si elles donnent raison à leurs détracteurs, qui prétendent qu'elles ne sauraient, au moins dans les sociétés anciennes, fonder l'ordre durable sur des bases affermies.

Sur toi, Peuple français, pèse une immense responsabilité ! N'oublies pas que tous les peuples sont solidaires devant le pouvoir, comme les hommes sont frères devant l'éternité.

Chaque excès que tu commettrais, serait une chaîne plus lourde, que tu riverais aux mains des peuples, pour lesquels n'a pas encore sonné l'heure de la liberté.

La liberté, chez eux, Peuple français, dépendra de l'ordre que tu fonderas chez toi.

LA RÉPUBLIQUE.

27 février.

Ce qui caractérise le Peuple français, le Peuple, c'est un admirable esprit d'à-propos qui sait revêtir toutes les formes les plus simples, les plus brillantes, les plus caustiques ; c'est un sens droit, c'est un sens prompt à saisir toutes choses ; précieux et puissant ressort qu'on n'a pu réussir à briser, mais dont de maladroits gouvernements n'ont pas su se servir.

Nos colonnes ne suffiraient pas à recueillir tous les mots heureux semés de toutes parts ; nous n'en citerons qu'un : c'est le nom donné par le Peuple à la *Presse*.

Il appelle la *Presse :* — LE JOURNAL CONSERVATEUR DE LA RÉPUBLIQUE.

Il a raison !

Nous acceptons ce nom ; nous ferons plus, nous le justifierons.

Dès que la République a été proclamée, nous avons dit : Conservons-la !

Mais, pour la conserver, il faut la vouloir pure et grande.

C'est grande et pure que nous la voulons. Toute autre forme de gouvernement serait une réaction contre la réaction.

Ce serait un affaiblissement ; ce serait une division.

Point de division ! Nous avons besoin d'être unis.

Point d'affaiblissement ! Nous avons besoin d'être forts !

La République ! voilà pourquoi nous l'aimons : c'est qu'elle oblige la France à être une grande nation, la nation qu'elle doit être. C'est qu'elle oblige le Peuple français à donner la mesure de sa liberté, par sa grandeur ; de sa force, par sa générosité.

Point de propagande révolutionnaire, mais le plus ardent prosélytisme républicain.

Nous n'avons qu'à le vouloir pour que l'ancien monde soit tout entier républicain, pour que l'ancienne société fasse place à une société nouvelle fermement assise.

L'ancienne société avait, pour fondement, l'*ordre matériel* assuré par la répression.

La nouvelle société doit avoir, pour fondement, l'*ordre moral* assuré par la prévoyance.

La prévoyance, c'est en un seul mot tout dire. En définir le sens, ce serait l'amoindrir.

Mais, pour que la prophétie de Napoléon, déjà réalisée en partie, pour que cette prophétie traitée de chimère s'accomplisse, pour que l'*Europe tout entière soit républicaine et ne soit pas cosaque*, il faut que nous donnions à toutes les nations le désir de nous imiter ; il faut que nous ôtions à tous les gouvernements tout motif, tout prétexte qui leur seraient un argument et une force.

D'abord, répétons-le :

Confiance en nous !

Respect aux lois !

Honneur à tous nos engagements !

N'attendons pas que le percepteur vienne chez nous ; lons chez le percepteur.

Ne reculons pas d'un jour, d'une heure, le payement u prochain semestre ; plutôt que de le reculer, avanons-le.

Le crédit est le champ de bataille de toutes les vicoires pacifiques.

Il marche de pair avec l'honneur.

Plus tard, nous mettrons tous en commun nos idées, t nous prouverons aux aveugles et aux sourds du gouernement déchu, qu'on peut alléger l'impôt, sans diinuer le revenu.

Il ne faut pas seulement que la France soit la nation ı plus libre, mais aussi la plus morale, la plus riche, ı plus heureuse.

C'est ainsi que nous conserverons la République ; 'est ainsi que nous la propagerons.

Telle que nous la comprenons, nous voulons que la République française de 1848 soit aux gouvernements ui l'ont précédée ce que le chemin de fer et la locomoive sont à la diligence et à la patache.

Nous voulons que tous les Français qui ont de l'inelligence, du savoir et du cœur, mettent ce savoir, cette ntelligence en commun, comme au jour d'un grand langer, d'une grande bataille, d'une grande victoire.

Nous voulons que tous rivalisent de zèle.

L'Europe nous regarde, étonnée, émue, inquiète, aujourd'hui effrayée, demain menaçante.

C'est par l'admiration qu'il faut la vaincre.

La poudre à canon est un vieux procédé qu'il faut reléguer parmi les vieilles traditions.

Ne songeons qu'à nous faire admirer, et nous aurons bientôt triomphé sans avoir combattu.

Partout, les barricades s'abaissent ou s'écartent, pour laisser passage aux voitures et rétablir la circulation. C'est déjà bien; ce n'est pas encore assez; il faut qu'elles disparaissent entièrement; il faut que le même enthousiasme qui a soulevé les pavés, les remette à leur place, avec la même émulation. C'est une noble tâche qu'il ne faut pas laisser à des paveurs salariés. Chacun de nous doit tenir à honneur de pouvoir dire : Voilà le pavé que j'ai remis !

Hier, c'était le *pavé de la liberté*, aujourd'hui, ce sera le *pavé de l'ordre*.

Que le gouvernement provisoire fasse un arrêté dans ce sens, et l'arrêté sera reçu avec acclamation.

Quelle est, en ce moment, la partie de la garde nationale qui montre le plus de zèle, le plus infatigable dévouement, la plus admirable intelligence? Ce sont ces combattants d'hier, dont l'uniforme est de n'en avoir pas, dont les habits sont en lambeaux! Ils comprennent l'ordre déjà aussi bien qu'ils comprenaient la liberté. Comme ils respectent leur consigne ! comme ils la font respecter ! Partout d'innombrables patrouilles ! C'est admirable. L'ordre est assuré ; l'ordre n'a rien à craindre, si le gouvernement provisoire comprend le Peuple aussi bien que le Peuple comprend le pouvoir.

On illumine tous les soirs, c'est bien; mais il y a uelque chose de mieux encore que d'illuminer des aisons mornes et des pierres muettes. On ne con- mme ainsi que des lampions, et on ne fait gagner 'argent qu'aux épiciers; il faut que tout le monde en agne, sans même en excepter la jeune fille, dont les igts tressent des fleurs destinées à faire des cou- nnes et des guirlandes. Il ne suffit pas que la joie, ncère ou non, se montre en dehors des maisons; il faut u'elle entre dedans. Paris ne doit rien changer à ses abitudes de la saison. Nous avons parmi nous des trangers qui étaient venus pour assister à des bals, à es concerts, à des fêtes; il ne faut pas que leur attente oit trompée; il faut leur donner des fêtes, des con- erts, des bals, afin que, de retour chez eux, ils disent: e Peuple français est un grand peuple; nous l'avons u danser sur le cratère d'une révolution. Et pourquoi lonc en serait-il autrement? Si nous sommes répu- licains, si nous sommes dignes de l'être, si en nous 'homme répond au nom, montrons-le; montrons qu'il n'y a parmi nous qu'un roi de moins.

Il dépendra de nous que ce soit tout ou que ce ne oit rien. Ce ne sera rien si nous savons allier l'ordre à la liberté; ce sera tout si nous ne savons pas allier la iberté à l'ordre.

PAS DE RÉGENCE.

28 février.

C'est à nous, les premiers, à faire entendre ce cri, nous qui, les premiers, aux Tuileries, n'avons pas craint de dire : *Abdication du roi, régence de Mme la duchesse d'Orléans ;* nous qui ne craignons pas de le rappeler.

Le jeudi, 24 février, à midi, il était déjà trop tard!

Quatre jours ont passé..... pleins comme quatre années.

Aujourd'hui, la Régence serait un anachronisme.

Elle ne nous donnerait pas de force, elle nous en ôterait.

Elle attirerait sur nous deux fléaux :

La guerre civile,

La guerre extérieure.

C'est ce dont il importe qu'on se pénètre bien, afin de prévenir la naissance des catégories, afin que l'on ne puisse dire de qui que ce soit : Il est suspect.

Au dedans l'impulsion républicaine est donnée ; la Régence ne l'arrêterait pas.

Au dehors, nous aurions contre nous les souverains; nous n'aurions pas pour nous les peuples.

Or, ce qu'il faut, c'est que nous ayions tous les peuples pour nous.

C'est ainsi que nous éviterons la guerre.

Pour faire la guerre, il faut être deux : — un peuple et un souverain.

Assurons-nous les sympathies de tous les peuples ; nous désarmerons ainsi les terreurs de tous les souverains.

La République française, proclamée le 22 septembre 1792, a allumé la guerre européenne. Elle fut une torche !

La République française, proclamée le 24 février 1848, doit fortifier la paix en éclairant le monde. Qu'elle en soit le flambeau !

Ne menaçons aucune nationalité ; mais s'il en est une opprimée qui nous implore, soyons assez forts pour la secourir.

La France, telle que les guerres l'ont faites, victoires et revers, est assez vaste ; mais si elle doit s'agrandir, si elle doit rentrer dans ses anciennes et glorieuses limites, que ce ne soit pas par la conquête armée, que ce soit par la conquête pacifique, c'est-à-dire par la reconnaissance de tous les peuples, votant spontanément à la France un supplément de territoire, à titre de dotation européenne et populaire.

Ne dites pas que ce sont là des rêves !

Il n'y a de rêves que dans le sommeil ; or, la France, depuis trois jours, est éveillée.

Trois heures ont suffi pour la guérir de trente ans de léthargie.

L'ère de la grande politique vient de s'ouvrir.

Sachons la comprendre, et disons-nous bien que la grande politique est plus facile que la petite.

Pour la petite, il faut infiniment de souplesse, de savoir et d'habileté.

Pour la grande, il suffit de fermeté, de bon sens et de loyauté.

En politique, désormais, la simplicité et la bonne foi feront la force et la grandeur.

Ayons une volonté, et disons-la tout de suite, nettement, afin que nul ne puisse nous soupçonner d'une arrière-pensée.

Il ne faut, à notre volonté, aucune ombre quil 'obscurcisse, aucun nuage dans lequel puisse se réfugier la perfidie des interprétations.

Proclamons hautement que nous souhaitons que l'Europe tout entière soit républicaine, et disons pourquoi.

L'écho ne manquera pas à notre voix.

Pourquoi? — Pour instituer des congrès où les plénipotentiaires, animés de l'esprit nouveau, auront à se mettre d'accord sur la solution de toutes les grandes questions sociales, solution qu'il serait vain de poursuivre *isolément*.

Il n'est pas de force humaine absolue, il n'est que des forces relatives. Ce qui est impossible à un seul devient facile à tous.

Qu'on nous laisse le temps de le démontrer, et nous le démontrerons. Mais, à chaque heure son œuvre : ce n'est pas encore l'œuvre de cette heure.

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'il y a de plus pressé à faire?

Un manifeste !

Non pas un manifeste adressé aux chancelleries stu-

péfaites d'étonnement, mais un manifeste adressé à tous les peuples électrisés par l'espérance.

Un manifeste qui leur dise ce que la France souhaite: elle souhaite que la fraternité soit le lien de tous les peuples; que, pour tous, la liberté soit égale et la forme pareille, afin que la République ne soit le privilége d'aucun.

Craignons d'être révolutionnaires dans la vieille acception qui faisait couler le sang des peuples, par haine aveugle contre les rois; mais ne craignons pas d'être républicains, républicains du dix-neuvième siècle!

Ce doit être pour écrire un tel manifeste que la plume de Lamartine a été taillée par la main de Dieu, s'est exercée dans l'*Histoire des Girondins*, et a été choisie par les événements. Membre du gouvernement provisoire, il est ministre des affaires étrangères! C'est donc son devoir et son droit; ce sera son honneur; ce sera de tous ses titres à la postérité le plus brillant et le plus précieux.

A l'œuvre!

Rien n'est plus pressé! rien n'est plus important! Les souverains doutent de leurs yeux; les peuples ouvrent l'oreille.

Il ne faut pas songer à renouer la chaîne des traditions: elle est rompue; et, si jamais elle parvenait à se renouer, ce serait pour nous lier étroitement les mains et les pieds.

La politique était dans une ornière; il faut la mettre sur un rail, afin qu'elle franchisse l'espace avec rapidité.

Plus d'ambassadeurs, plus de ministres plénipotentiaires!

Ce sera trancher d'un seul coup la difficulté d'en trouver qui réunissent toutes les conditions nécessaires de dignité, de sagacité et de fermeté.

Des consuls sévèrement choisis, très-largement rétribués, suffiront; non-seulement ils suffiront, mais ils restitueront à la politique nouvelle, à la politique pacifique et commerciale, son véritable caractère.

La France a besoin de toutes ses ressources pour sauver son crédit, et accomplir les réformes qu'exige le bien-être populaire.

Nous avons :

Dix ambassadeurs qui nous coûtent 1,470,000 fr.;

Vingt-un ministres plénipotentiaires qui nous coûtent 1,130,000 fr.;

Trente-trois secrétaires d'ambassade qui nous coûtent 323,000 fr.

A quoi tout cela nous sert-il? A rien, absolument à rien. Si ce n'est parfois à nous susciter des difficultés, des rivalités, des complications.

Supprimez tout cela, ce sera une nouvelle économie

de.	2,923,000 fr.
Plus, *pour divers*, chap. III. . .	155,000
Frais de voyages et courriers, ch. IV.	600,000
Total.	3,678,000 fr.

Raffermissons notre crédit, et 3,678,000 fr. d'économies ne tarderont pas à représenter un capital facultatif d'emprunt de 100 millions.

Que les révolutions qui emportent les trônes, emportent donc aussi les abus!

Encore une fois, plus d'ambassadeurs, plus de ministres plénipotentiaires! — A quoi servent-ils? A compliquer les questions, à amoindrir la politique, à la faire tomber dans l'intrigue.

Les hommes éminents, les hommes vraiment capables et supérieurs sont rares, très-rares; nul ne le conteste. Ne nous exposons donc pas à les envoyer au loin, quand nous en avons, au centre, un si grand besoin; ne nous exposons pas davantage au grave et dangereux inconvénient de n'avoir, pour représentants de notre pays à l'étranger, que des hommes ne donnant de nous qu'une mince et fausse idée.

Ce sont deux écueils qu'il importe d'éviter.

Faisons de la politique à ciel ouvert, au grand jour de la publicité.

Toute politique souterraine est une politique marquée au coin de la faiblesse ou de la duplicité.

Ni duplicité,

Ni faiblesse.

Pourquoi, et de qui nous cacherions-nous, pour dire aux souverains que la France aspire à voir tous les peuples libres et heureux?

Ce n'est pas tout bas qu'il faut le dire! ce n'est pas à l'oreille des rois qu'il faut le faire entendre, c'est à l'oreille des peuples.

C'est en comprenant ainsi la politique extérieure, qu'on assurera la paix, qu'on la glorifiera.

Aux grandes révolutions, les grandes idées.

Voilà pourquoi nous avons dit, et nous répétons :— Pas de Régence!

La Régence ne diminuerait ni les difficultés, ni les dangers de la situation; elle affaiblirait nos forces, elle arrêterait notre élan, elle glacerait notre enthousiasme.

Notre enthousiasme, il faut le diriger, non pas le refroidir; de toutes les forces expansives, c'est, après la foi, la plus grande.

Pas de Régence!... La République! Mais la République évitant ces deux écueils :

L'esprit de coterie,

L'esprit de réaction.

Défions-nous de nos amis vainqueurs plus que de nos ennemis vaincus.

Ne justifions pas le gouvernement déchu, que nous avons si sévèrement blâmé, en donnant le spectacle de la curée des places.

Ne nous hâtons pas de destituer, afin de nous donner le temps de choisir.

Choisissons les hommes pour les places, non les places pour les hommes.

Plus nous les choisirons capables, et moins seront suspects leur indépendance et leur dévouement.

La République qui serait une coterie, serait, de toutes les coteries, la plus dangereuse, et, de toutes les formes de gouvernement, la pire.

Elle aurait contre elle tous les partis armés du droit d'insurrection, toutes les rivalités mesquines, toutes les jalousies hypocrites, empruntant le masque du patriotisme. Vers elle afflueraient toutes les médiocrités pré-

somptueuses, et ce qui est pis encore, toutes les servilités avides.

S'il fait bien, le gouvernement provisoire en appellera sans retard à la nation ; toute heure qui sonne à l'horloge nouvelle sonne une année ; toute minute perdue est une force qui fuit ; s'il fait bien, le gouvernement provisoire s'occupera le moins possible de places pour les hommes et d'hommes pour les places ; tomber dans ces détails, ce serait s'amoindrir et se déconsidérer ; ce serait s'enfoncer dans l'ornière qu'il ne saurait trop éviter ; nous sommes dans un moment suprême. Ce moment appartient aux grandes mesures et aux grandes idées.

Ne l'oublions pas !

Déjà l'Europe nous juge, amis et ennemis !

Elle a les regards fixés sur nous.

Il faut que ses regards nous inspirent ; il ne faut pas qu'ils nous embarrassent. Or, ils ne tarderaient pas à nous embarrasser, si nous demeurions au-dessous de notre tâche, et de ce qu'attend de nous la cause des peuples.

Si nous sommes incapables de rien faire de grand, ce que nous avons alors de plus sage à faire, c'est de proclamer la Régence, et de nous décharger sur elle de la responsabilité de l'avenir ; mais, si nous sommes à la hauteur de notre victoire, répétons-le pour la dernière fois :

Pas de Régence !

LE COMMERCE N'IRA PLUS.

29 FÉVRIER.

De toutes les boutiques, nous entendons sortir ce gémissement : *Le commerce n'ira plus!*

Et pourquoi donc le Commerce n'irait-il plus? Pourquoi donc serait-ce la République qui l'empêcherait d'aller ?

Parce que la France a de moins un roi, et va avoir de plus une multitude d'électeurs, cela diminuera-t-il le nombre des contribuables, celui des consommateurs?

Le Commerce souffrait depuis longtemps; il souffrira trop longtemps encore, ne fût-ce qu'une semaine; mais il se relèvera : c'est nous qui vous le disons, c'est nous qui vous l'affirmons. Mais, pour qu'il se relève, savez-vous ce qu'il faut faire?

Il faut se rallier tous, fermement, nettement à l'idée de la République; il faut en répéter le nom tant de fois dans la journée, que l'oreille cesse de s'en étonner, que l'esprit ne s'en effarouche plus.

Il faut que l'on se pose à soi-même ce dilemme :

Ou la République française de 1848 sera le pillage et le massacre de tous ceux qui possèdent, au profit de

ceux qui veulent acquérir sans se donner la peine de travailler ;

Ou bien la République française sera la solution pacifique de toutes les questions attardées; loin de détruire l'ordre, elle l'affermira en créant :

La démocratie intelligente ;

L'aristocratie intellectuelle ;

La démocratie du bon sens et du bon droit ;

L'aristocratie du savoir et du talent.

Dans le premier cas, si l'on doit périr, à quoi bon grossir sa fortune et se blottir dans son coffre-fort, comme le lièvre dans son terrier? A quoi bon rien changer à ses habitudes, rien diminuer de ses jouissances? C'est, dit-on, qu'il faut craindre d'appeler et de déchaîner sur la richesse les colères et les représailles de la misère! Mais croirait-on, par hasard, être plus prudent en aggravant ses souffrances et en légitimant ses attaques? Si le riche, qui remplit une fonction en consommant, ne consomme pas, les transactions s'interrompent, le Commerce languit, le travail s'arrête, le travailleur s'affame et s'irrite. Qui pourrait alors le blâmer de s'irriter et se dispenser de le plaindre? Le riche comme le pauvre est un rouage dans le mécanisme social, rouage utile, nécessaire, et qui ne doit pas s'arrêter. Voilà ce qu'il faut répéter sous toutes les formes. Le Peuple français, dont le discernement est admirable, le comprend. C'est au riche, c'est au consommateur à n'avoir pas l'intelligence plus lente et plus rebelle à la vérité que le pauvre, que le travailleur.

Dans le second cas, si les propriétés sont respectées

et si les fortunes ne sont diminuées que d'une part un peu plus forte, prélevée sous le titre ancien de contribution, ou sous la forme nouvelle de prime d'assurance, à l'effet d'améliorer le sort des travailleurs, et en résumé le bien-être populaire, qu'est-ce donc que le Commerce y perdra? Il vendra un peu moins de toile fine et de drap superfin, d'accord; mais il vendra infiniment plus de grosse toile et de drap inférieur. Où donc serait le grand mal à cela?

Non-seulement ce ne sera pas un mal, mais nous disons que ce sera un progrès. Entre le riche et le pauvre, il y avait la profondeur d'un abîme; moins l'abîme sera profond, et plus la sécurité sera grande.

Le Commerce français en sera quitte pour se transformer, pour se démocratiser, pour arriver au même bénéfice par la dépense d'une somme d'activité plus grande. Un million de francs gagné en abondantes pièces de 50 centimes, vaut tout autant qu'un million de francs gagné en billets de la Banque de France. Nous avons le droit de nous exprimer ainsi, car nous n'avons pas attendu que la République française fût proclamée pour donner l'exemple et pour abaisser de moitié le prix des journaux : de 80 fr. à 40 fr.! En sommes-nous plus pauvres? — Non, certes; nous en avons été quittes pour déployer plus d'efforts. Eh bien! le Commerce fera comme nous. Ses opérations exigeront qu'il s'en rende compte avec plus d'intelligence; elles seront plus pénibles, mais elles n'en seront pas moins fructueuses. A quoi bon la force et l'intelligence humaines, si ce n'est pas pour être dépensées? L'épargne n'y ajoute rien. Mauvais capital que la paresse.

Le gouvernement a-t-il perdu à l'abaissement du prix des journaux, dont nous avons pris l'initiative et dont nous ne croyons pas inutile d'invoquer ici le souvenir, comme une garantie de la vérité de nos paroles et de la sincérité de nos convictions? Qu'on en juge par l'état officiel des produits du droit de timbre sur les journaux depuis 1831 jusqu'en 1845 [1].

	1831.	2,517,213 fr.
	1832.	2,359,605
	1833.	2,290,605
	1834.	2,246,677
	1835.	2,227,539
Avénement de la *Presse* à 40 fr.	1836.	2,365,187
	1837.	2,787,523
	1838.	2,727,640
	1839.	2,995,322
	1840.	3,151,983
1er juillet 1836. — Fondation de la *Presse*.	1841.	3,363,524
	1842.	3,518,564
	1843.	3,630,336
	1844.	3,822,387
	1845.	4,351,176

Simple rapprochement :

1831, 2,517,213 fr.
1835, 2,227,539 Perte : 289,674 fr.

Simple rapprochement :

1845, 4,351,176 fr.
1835, 2,227,539 Gain : 2,423,627 fr.

Qu'on juge par cet autre état officiel fourni par l'administration des postes [2] :

[1] Développement de la proposition de MM. Émile de Girardin et Glais-Bizoin, présenté le 20 mars 1847.

[2] Rapport fait par M. Émile de Girardin, au nom de la commission chargée de l'examen de la proposition relative à la réduction à 20 centimes de la taxe des lettres, présenté le 18 avril 1847.

ANNÉES.	JOURNAUX.	IMPRIMÉS.
	fr.	fr.
1832.	1,441,717	180,404
1833.	1,491,847	221,363
1834.	1,397,393	288,410
1835.	1,352,988	331,115
1836.	1,417,159	430,146
1846.	2,338,268	453,265

Simple rapprochement :

De 1836 à 1846, le produit des imprimés, autres que les journaux, reste stationnaire; fait remarquable !

De 1836 à 1846, au contraire, le produit des journaux s'élève de 1,417,000 fr. à 2,338,000 fr. : il double !

Ainsi donc, le trésor public doit à l'idée de la presse à 40 fr., une augmentation annuelle de trois millions de revenus ;

Savoir :

Sur la poste, de.	900,000 fr.
Sur le timbre, de.	2,100,000
	3,000,000 fr.

Voilà ce que produit le bon marché judicieusement compris, activement appliqué.

Ce que nous avons fait, presque toutes les branches d'industrie le peuvent faire ; elles le feront.

Le Commerce est une question de diviseur.

Ce à quoi il ne saurait trop s'appliquer, c'est à rendre insensibles, imperceptibles ses frais généraux ou *décroissants*, afin d'accroître incessamment le

nombre des consommateurs. On accroît le nombre des consommateurs en abaissant les prix à leur niveau.

La consommation est une pyramide : aiguë au sommet, carrée à sa base.

Au lieu de la prendre par le sommet, l'Industrie et le Commerce la prendront par la base.

Et le Commerce ira, et n'en ira que mieux.

Qu'on cesse donc de dire : *Le commerce n'ira plus!*

S'il n'allait pas, ce serait sa faute ou celle des républicains : ce ne serait pas celle de la République.

Le Commerce de luxe s'effraie; il se croit perdu ; il a tort. C'est une épreuve à passer : elle sera courte. Tout le monde comprendra que ce n'est pas le moment de réduire sa dépense et de faire des économies. Réduire sa dépense en ces jours difficiles, ce ne serait pas grossir sa fortune, mais s'exposer à la ruine. Si l'on ne veut pas que le peuple se démoralise par la victoire, après s'être illustré par elle, il faut non-seulement que le travail ne se ralentisse pas, mais qu'il se répartisse, comme par le passé, entre toutes les classes d'ouvriers. L'ouvrier joaillier, le commis de nouveautés, la lingère, la couturière, la modiste, le tapissier, le carrossier, le sellier, etc., etc., ont des besoins tout aussi légitimes que le boulanger, le boucher, l'épicier ou la fruitière.

Dépenser, aujourd'hui, c'est s'assurer.

LOI ÉLECTORALE PROVISOIRE.

1 MARS.

« Tout système électoral qui n'aurait pas pour base fondamentale que tout Français, inscrit au rôle de la garde nationale, et âgé de 25 ans au moins, est électeur, serait une déception et une violation des droits que le Français a acquis par les progrès de la civilisation. »

NAPOLÉON. (mars 1821.)

Le besoin impérieux de la France, c'est de sortir du régime provisoire, et de constituer les pouvoirs publics d'une manière légale et définitive. L'ordre est à ce prix. Pour que ce but soit atteint, il faut que la nation soit *immédiatement* appelée à consacrer par son vote le gouvernement que Paris vient de fonder ; il faut qu'une *Assemblée nationale* vienne prêter sa force au pouvoir central [1].

Comment la nation sera-t-elle consultée? Comment devra-t-elle élire ses représentants? Quelles conditions devront remplir les élus de la nation? Le gouvernement a le droit et le devoir de résoudre ces questions ; car la suprême loi, c'est le salut du pays! Notre de-

[1] La première pensée de l'Assemblée législative, après le triomphe du peuple, au 10 août 1792, fut de décréter la convocation d'une Convention nationale, et, avec cette *merveilleuse rapidité* qui caractérise les actes de cette immortelle époque, dès le 12 elle fixait la réunion des assemblées primaires au 26, des assemblées électorales au 2 septembre et de la Convention nationale au 20.

ir, à nous, c'est de l'aider dans cette tâche ; de don-
r ce gage de notre sincère concours aux efforts qui
nt être tentés pour sceller l'alliance de l'ordre, de la
berté et du progrès.

Les droits civiques et politiques découlent de la qua-
lé de citoyen, comme les droits civils, de la qualité
e Français. Tous les citoyens, et les citoyens seuls,
oivent être consultés sur le nouveau gouvernement.
l faut donc déterminer, avant tout, à qui appartient
ette qualité de citoyen, et à qui elle n'appartient pas.
es décrets du régime impérial, la Charte de 1814, celle
e 1830, ne contiennent à cet égard aucune disposi-
ion. Mais les droits de cité ont été successivement
églés pas les constitutions du 3 septembre 1791, du
4 juin 1793, du 22 août 1795, et du 13 décembre
799. Le gouvernement provisoire peut choisir, dans
es constitutions diverses, les dispositions qui lui pa-
aîtront convenables.

L'ancien régime n'a jamais eu un grand corps se
éunissant, à des époques fixes, pour nommer des dé-
utés, ni des députés se réunissant, chaque année,
our discuter et voter les lois. La royauté convoquait
eulement, et à de longs intervalles, les États des pro-
inces. Lorsque la révolution de 1789 éclata, la réu-
ion la plus récente des États datait du règne de
Louis XIII, et remontait à l'année 1614. La France
n'avait donc plus, en 1789, de législation électorale.
On voulut observer, autant que possible, les anciennes
coutumes ; et l'on adopta le même mode, c'est-à-dire
l'élection à deux degrés, ou plutôt à trois ; car l'as-
semblée des bourgs et des villes du second ordre se

bornait à rédiger des cahiers et à nommer des députés chargés de les présenter à la ville principale.

L'Assemblée constituante ne proclama point le principe de l'élection directe. L'ancienne monarchie appelait tous les citoyens à voter. On ne pouvait faire moins et se montrer plus rigide sans blesser l'opinion.

La Constituante adopta l'élection à deux degrés dans la loi du 22 décembre 1789. Tous les citoyens *actifs* du même canton, réunis en une ou plusieurs assemblées, nommaient un électeur à raison de 100 citoyens actifs, et deux électeurs à raison de 150 à 250, pour composer l'assemblée électorale du département. L'assemblée électorale du département choisissait les membres de la représentation nationale.

Aucune élection n'eut lieu sous l'empire de la loi du 22 décembre 1789. Elle fut remplacée par la constitution du 3 septembre 1791. Cette dernière législation conserva le mode des deux degrés d'élection. Tous les citoyens actifs d'un canton formèrent des assemblées primaires. Ces assemblées nommaient des électeurs, qui, réunis au chef-lieu de chaque département, étaient chargés d'élire les représentants attribués au département. Telles furent les bases de la loi qui produisit, en 1791, l'Assemblée législative, et en 1792, la Convention nationale.

Le principe de l'élection directe apparaît, pour la première fois, dans la constitution du 24 juin 1793. Les assemblées primaires se composent des citoyens domiciliés depuis six mois dans chaque canton. Aucune autre condition n'est exigée. Ces assemblées élisent directement et immédiatement les députés. Les

lections doivent avoir lieu au scrutin secret ou à haute oix, au choix de chaque votant, et à la majorité ab-olue des suffrages.

La loi de 1793, qui consacrait le suffrage universel t direct, n'obtint point la sanction du temps et des aits, cette décisive épreuve des institutions. Elle périt le la main même de ses auteurs. La constitution du 22 août 1795 rétablit les élections à deux degrés. Les assemblées primaires devaient se réunir, le 1er germinal le chaque année, pour la nomination des électeurs. Les assemblées électorales, composées des électeurs choisis dans les assemblées primaires, élisaient les dé-putés. De toutes les constitutions républicaines, celle que nous venons de résumer eut la plus longue durée. Elle régna depuis le 22 août 1795 jusqu'au 24 oc-tobre 1799.

Nous ne disons rien du régime électoral du Consu-lat et de l'Empire; ce serait rappeler des assemblées de canton sans droits réels; la candidature substituée à l'élection; les suffrages du corps électoral sans puis-sance et sans liberté; la violation du principe de l'éga-lité, dans la propriété, comme dans la nation.

Nous voyons reparaître, avec la Charte de 1814, le système de l'élection directe, dont le principe appar-tient à la constitution du 24 juin 1793. Mais son règne est éphémère. Il est remplacé, dans l'*acte additionnel*, par le Sénatus-consulte de l'an X, et par l'élection à deux degrés dans l'ordonnance, du 13 juillet 1815. On connaît les divers régimes électoraux qui, depuis lors, se sont succédé jusqu'à nos jours.

L'enseignement de l'histoire, c'est qu'à toutes les épo-

ques où le gouvernement a incliné vers le despotisme il s'est tourné comme par une sorte d'instinct, vers le système de l'élection indirecte. Lorsque l'Assemblée constituante proclame le principe de l'égalité, elle se rapproche le plus possible de l'élection directe. Sous le Consulat et sous l'Empire, à mesure que la liberté disparaît des institutions, l'action du corps électoral est de plus en plus éloignée. On multiplie les degrés, les candidatures remplacent peu à peu les élections, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus dans le pays qu'un seul élu, un seul représentant, un seul maître : le premier consul et l'empereur. La Charte de 1814 ramène l'élection directe. Napoléon refusa, en 1815, de la comprendre au nombre des concessions tardives auxquelles il dut souscrire. Le premier pas rétrograde de la Restauration fut un retour au système de l'élection à deux degrés. On sait qu'il était la base des ordonnances de juillet 1830, et qu'il est devenu depuis cette époque un des articles du symbole politique des journaux légitimistes.

Le régime nouveau doit, selon nous, le proscrire et adopter l'élection directe. C'est le seul mode qui mette réellement en contact les électeurs et les députés; qui donne aux premiers la confiance, et aux seconds l'autorité et le poids nécessaires à leurs fonctions.

Le mode d'élection étant établi, il s'agira de savoir quels sont les citoyens que la loi devra appeler dans les assemblées électorales. Nous avons toujours proclamé qu'une loi sur l'instruction publique devait être la base fondamentale de toute bonne loi d'élection. Nous avons constamment demandé, sous l'ancien gouvernement,

ie l'INSTRUCTION FUT DONNÉE GRATUITEMENT A TOUS LES TOYENS. Si nos conseils avaient été suivis depuis dix-uit ans, presque tout le monde saurait lire et écrire ujourd'hui.

Toute la génération actuelle se serait préparée et rmée à la pratique de la République, par la méditaon de bons livres, par la lecture quotidienne des jouraux; et le devoir du législateur serait d'appeler tous s citoyens majeurs à donner leur concours à l'élection es représentants du pays.

Nous aimons, on le sait, les idées simples; nous déstons les complications. Voici donc ce que nous proosons :

Les termes suivants de la Constitution du 22 fribaire an VIII (13 décembre 1799) sont remis en viueur.

DE L'EXERCICE DES DROITS DE CITÉ.

« Art. 2. Tout homme né et résidant en France, qui, gé de vingt-un ans accomplis, s'est fait inscrire sur le egistre civique de son arrondissement communal, et ui a demeuré depuis pendant un an sur le territoire le la République, est citoyen français.

» Art. 3. Un étranger devient citoyen français lorsque, près avoir atteint l'âge de vingt-un ans accomplis, et voir déclaré l'intention de se fixer en France, il y a résidé pendant dix années consécutives.

» Art. 4. La qualité de citoyen français se perd par la naturalisation en pays étranger; par l'acceptation de fonctions ou de pensions offertes par un gouvernement

étranger ; par l'affiliation à toute corporation étrangè qui supposerait des distinctions de naissance ; par condamnation à des peines afflictives ou infamantes.

» Art. 5. L'exercice des droits de citoyen français suspendu par l'état de débiteur failli ou d'héritier im médiat, détenteur à titre gratuit de la succession tota ou partielle d'un failli ; par l'état de domestique à gage attaché à la personne du service ou du ménage ; par l'ét d'interdiction judiciaire, d'accusation ou de contumace.

En conséquence de ce qui précède :

Un registre civique provisoire est ouvert dans tout les municipalités.

TOUT FRANÇAIS JOUISSANT DES DROITS CIVILS ET POLITI QUES, AGÉ DE 25 ANS ACCOMPLIS [1], ET INSCRIT AU RÔLE D L'UNE DES QUATRE CONTRIBUTIONS DIRECTES, EST ÉLECTEUR

TOUT ÉLECTEUR DEVRA ÉCRIRE LUI-MÊME SON BULLETIN

TOUT BULLETIN DÉCLARÉ ILLISIBLE SERA CONSIDÉRÉ COMM NUL ET NE SERA PAS COMPTÉ.

TOUT ÉLECTEUR EST ÉLIGIBLE.

Il n'y aura, par département, qu'un collége électoral, mais il pourra y avoir autant de sections qu'i existera de chefs-lieux de cantons.

Le nombre des députés à élire par chaque département sera en raison du chiffre de la population de se habitants.

Un département nommera autant de députés qu'il comptera de fois 50,000 habitants. Toutefois, le nombre des députés par chaque département ne pourra pas être au-dessous de huit.

[1] La loi du 31 mars 1831 exige 26 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de conseiller municipal.

La présidence des colléges électoraux et des sections colléges appartiendra au maire du chef-lieu, en cas empêchement, aux adjoints, à défaut des adjoints, aux embres du conseil municipal, selon le tableau dressé x termes de l'article 5 de la loi du 31 mars 1831.

L'élection a lieu à la pluralité des votes exprimés.

Les candidats qui, après le dépouillement des scrutins de toutes les sections réunies, auront eu la majorité lative, seront proclamés députés.

Aucune majorité absolue n'est exigée.

Dans tous les cas où il y aura concours par égalité suffrages, le plus âgé obtiendra la préférence.

Le député élu par plusieurs colléges électoraux sera nu de déclarer son option dans les huit jours qui suiront la déclaration de la validité de son élection; à défaut d'option dans ce délai, il sera décidé, par la voie du sort, à quel collége ce député appartiendra.

Il y a incompatibilité entre les fonctions de député toute fonction publique rétribuée.

Sont exceptés, dans l'intérêt de la représentation ationale, de la disposition qui précède [1] :

Les ministres-secrétaires d'État;

Les sous-secrétaires d'État;

Les directeurs-généraux;

Les conseillers d'État;

Les présidents, vice-présidents et conseillers à la Cour de cassation;

Le procureur-général et les avocats généraux près adite Cour;

[1] Voir la *Presse* du 11 février.

Les présidents, vice-présidents et conseillers-maîtres à la Cour des comptes;

Le procureur-général près ladite Cour;

Les présidents, vice-présidents et conseillers à la Cour d'appel de Paris;

Le procureur-général et les avocats-généraux près ladite Cour;

Les présidents, vice-présidents et juges au tribunal de première instance de la Seine;

Les maréchaux de France;

Les lieutenants-généraux;

Les intendants militaires;

Les amiraux et vice-amiraux;

Les membres du conseil de l'instruction publique;

Les professeurs des cinq Facultés de Paris;

Les professeurs du Collége de France;

Les membres de l'Institut de France et du Bureau des longitudes, et les conservateurs des bibliothèques publiques de Paris.

L'ébauche qui précède, tracée en toute hâte, pour venir en aide aux travaux des membres du gouvernement provisoire, suppose que l'instruction primaire sera mise sur le même rang que la religion et la justice, et sera classée au nombre des dettes de l'État. Ainsi le voulait la loi du 13 septembre 1791. Ce sera une dépense de 32 millions, ou plutôt une économie de 32 millions, à chercher et à trouver sur un service moins important. Si l'on cherche bien, on la trouvera.

La population de la France est de 34,230,000 ha-
tants.

La population moyenne, par département, est de
98,000 habitants.

En prenant pour base un député par 50,000 habi-
nts, et en déclarant qu'aucun département ne pourra
voir moins de huit députés, ce sera donc 684 députés
moins dont se composerait la nouvelle assemblée.

Il y aurait à craindre qu'un plus grand nombre n'a-
menât la confusion et la complication. La base d'un
éputé par 50,000 habitants nous paraît donc devoir
re adoptée.

Il importe de simplifier les opérations et d'écono-
iser le temps ; c'est pourquoi nous proposons de sup-
rimer l'inutile précaution de la conversion des bu-
eaux provisoires en bureaux définitifs. Ce qu'il y a de
ieux à faire, c'est d'adopter l'art. 36 de la loi du
8 juin 1833, qui règle la tenue des assemblées élec-
orales.

Le principe que nous avons toujours soutenu est
elui-ci :

Toute fonction rétribuée doit être remplie.

C'est pourquoi nous n'admettons d'exceptions, au
rincipe absolu d'incompatibilité posé dans la loi, qu'en
aveur des fonctions dont le siége est à Paris.

Quelque rigoureuse que soit cette disposition qui
exclut tous les fonctionnaires qui ne sont pas déjà par-
venus au sommet de la hiérarchie, on remarquera ce-
pendant qu'elle donne accès à toutes les lumières de la
magistrature, de la Cour des comptes, du Conseil d'É-

tat, de l'administration, de l'armée, de la marine et des Facultés.

Ce n'est pas trop ; nous croyons que c'est assez.

Nous ne nous dissimulons nullement que la loi électorale *provisoire*, dont nous venons de présenter l'ébauche, est incomplète. C'est à peine si nous avons eu le temps d'ouvrir nos cartons et de consulter nos notes.

Nous n'avons voulu ici que déposer un germe. Nous avons écarté toutes les dispositions secondaires. Rien ne sera plus facile que d'y pourvoir au moyen d'un règlement qui choisira parmi les dispositions accessoires des lois du 21 mars 1831 (*loi municipale*), du 19 avril 1831 (*loi sur les élections à la chambre des députés*), du 28 juin 1833 (*loi départementale*), celles de leurs dispositions qui devront être maintenues.

Nous avons laissé à l'écart la question de l'indemnité aux députés ; nous avons pensé que ce n'était pas à la loi électorale à la trancher, qu'il n'appartenait qu'à l'Assemblée nationale de la discuter et de la résoudre.

Qui dit : *loi provisoire*, dit loi à l'exécution de laquelle l'on n'a pas encore eu le temps de se former, ni par l'étude, ni par la pratique. Elle ne saurait donc être trop simple, ni trop sommaire.

HOMMAGE A LA MÉMOIRE

D'ARMAND CARREL.

Discours prononcé au cimetière de Saint-Mandé.

2 MARS.

CITOYENS,

En venant me mêler à cette grave et douloureuse solennité, nul de vous ne se méprendra sur le sentiment qui m'y amène.

Je réponds à un noble appel [1] qui m'a été adressé.

Un tel appel n'a pu que m'honorer, car ce n'était pas assurément traiter mon cœur en cœur vulgaire.

C'était me dire qu'on ne doutait ni de la sincérité ni de la durée du deuil que, dans une autre circonstance, je n'avais pas hésité à rendre public.

Si les regrets que j'éprouve de la perte fatale et

[1] Des élèves des Écoles conçoivent le projet d'une députation ayant pour but de rendre à la mémoire d'Armand Carrel un hommage public; ils viennent demander à M. Émile de Girardin de faire partie de cette députation; M. de Girardin répond : — J'irai. — En effet, il se rend à l'Hôtel-de-Ville, lieu de réunion fixé pour le départ, et de là au cimetière de Saint-Mandé.

prématurée du citoyen éminent qui avait donné à ses croyances républicaines le double éclat d'un rare talent et d'un courage éprouvé, si ces regrets avaient pu être accrus, ils l'auraient été par les événements qui viennent de s'accomplir.

Dire que le citoyen Armand Carrel manque à ces événements, c'est rendre à sa mémoire l'hommage le plus flatteur.

Je me trompe : il est un hommage plus digne d'elle que nous pouvons lui rendre; c'est de demander au gouvernement provisoire, qui vient de se glorifier en abolissant la peine de mort, qu'il complète son œuvre en proscrivant le duel.

LA LIBERTÉ.

3 mars.

Le 23 janvier dernier, sans remonter plus haut, nous nous exprimions ainsi :

« Quand donc, enfin, comprendrons-nous, qu'à moins de supprimer tribune parlementaire et presse périodique, l'équilibre social exige que le pouvoir pèse autant que la Liberté, la Liberté autant que le pouvoir? Veut-on que la Liberté soit grande et durable? Il faut que le pouvoir soit fort et respecté. Veut-on que le pouvoir soit fort et respecté? Il faut que la Liberté soit grande et durable.

» Voilà ce que l'opposition et le gouvernement, parmi nous, ne comprennent encore qu'imparfaitement.

» L'opposition veut la Liberté sans limites, et le pouvoir restreint.

» Le gouvernement veut le pouvoir sans frein, et la Liberté entravée.

» Double erreur des deux parts!

» Là où le pouvoir est faible et menacé, la Liberté ne saurait être large ; elle a tout à craindre de ses propres excès. Là où la Liberté est sans contrepoids, le pouvoir est sans prestige. Qui pourrait envier un pouvoir avili,

n'existant que nominalement. Tous, il est vrai, pourraient le prendre sans difficulté ; mais nul ne pourrait le garder sans péril.

» Nous voulons, nous avons toujours voulu l'égalité de la Liberté devant le pouvoir, l'égalité du pouvoir devant la Liberté.

» Ni arbitraire ;

» Ni licence.

» Le gouvernement est une science ; comme toutes les sciences, il est soumis à la loi générale et continue du progrès.

» La Liberté est un métier ; comme tous les métiers, elle est soumise à la loi rude et difficile de l'apprentissage.

» Il faut savoir pour gouverner.

» Il faut apprendre pour être libre. »

Le 7 février, revenant sur ce grave sujet, nous disions :

« La liberté a plus d'étendue que de profondeur ; on en trouve vite le fond.

» Ce n'est pas la Liberté qui est dangereuse ; c'est l'ivresse qu'elle donne à ceux qui en vident précipitamment la coupe.

» Toute Liberté est menacée de périr par l'excès, lorsqu'elle n'a pas été précédée par l'initiation. »

Le *journal conservateur de la République française* de 1848 n'a rien à rétracter du langage qu'il a constamment tenu, alors qu'il était vraiment le seul *journal conservateur du gouvernement représentatif* de 1830.

C'est que la *Presse* a toujours été le journal du progrès.

C'est qu'il est un moyen infaillible de n'être pas inconséquent, c'est de demeurer indépendant.

C'est que les convictions sont à l'esprit ce qu'est au vaisseau l'ancre qui le retient dans le port, le protége contre les courants, le préserve du naufrage.

C'est à la fermeté de nos convictions que nous avons dû notre lucidité, cette lucidité qui, depuis deux ans, nous a donné l'avantage de tout prévoir et de tout prédire; stérile avantage cependant, puisqu'il a été impuissant pour tirer de leur funeste aveuglement les hommes qui, de si haut, viennent de tomber si bas!

A nos yeux, aux yeux de l'Histoire, leur crime sera celui d'un père en démence, possédant une grande fortune, et laissant ses fils atteindre à leur majorité, sans avoir pris soin de leur donner aucune instruction.

Si, depuis dix-sept ans, tous les cabinets qui se sont succédé se fussent proposé pour tâche et pour but de répandre gratuitement l'instruction dans le peuple, d'accroître son bien-être, de mûrir sa raison, de développer en lui tout ce qu'il y a de noble et de grand, de l'initier progressivement à la pratique de la Liberté; d'abord la révolution qui vient de s'accomplir n'eût pas éclaté, car il n'y a pas d'effet sans cause; mais, eût-elle éclaté, elle eût été sans périls, car elle eût trouvé le sillon ouvert et préparé à recevoir la semence.

La Liberté illimitée n'a rien qui nous effraie; nous ne craignons que la Liberté prématurée.

Et, si nous la craignons, ce n'est pas pour nous, mais pour elle-même, parce que toute Liberté qui mène à l'anarchie ramène le despotisme.

Prenons-y bien garde!

**

Ne nous défions pas de la Liberté, mais sachons en régler l'exercice de telle sorte que nous lui donnions le temps de se développer, de pousser des racines et de porter des fruits.

Toute Liberté nouvelle est comme les jeunes arbres qu'on vient de planter; elle a besoin d'un tuteur qui la préserve et la fortifie.

Il n'y a de durable et de féconde que la *liberté progressive*; les libertés brusquement improvisées sont toujours violemment emportées.

L'Histoire est là pour l'attester !

Aussi, n'avons-nous jamais cessé d'insister sur la nécessité d'accomplir les réformes destinées à prévenir les révolutions.

C'est une justice qui nous est rendue.

Mais, malheureusement, le jour des réformes s'est laissé devancer par l'heure d'une révolution.

Révolution profonde qui ne peut que marcher en avant, qui ne saurait marcher en arrière !

Alors qu'il eût été possible de jeter, sur le torrent démocratique, un pont aux arches nombreuses et solides, qui en eût rendu la traversée sûre et facile, on a perdu un temps précieux, après lequel on courrait désormais en vain.

Aujourd'hui, qu'y a-t-il à faire?

Constater le péril; non pour reculer devant lui, mais pour le surmonter.

Reculer devant lui, ce serait l'aggraver.

Plus d'une victoire mémorable a été gagnée par des recrues qui n'avaient jamais vu le feu.

A défaut de la Liberté progressive, de la Liberté mû-

rie, il faut donc accepter bravement la Liberté improvisée, la Liberté prématurée.

Toutes les libertés, sans exception d'une seule, doivent être proclamées sans hésitation.

Liberté individuelle; — plus d'abus de la détention préventive;

Liberté d'association et de réunion; — plus d'autorisations préalables;

Liberté de l'enseignement; — plus d'ajournements;

Liberté des cultes; — plus d'interdictions;

Liberté de la presse; — plus de cautionnements;

Liberté de l'imprimerie; — plus de brevets;

Liberté des théâtres; plus de priviléges;

Liberté des professions; — plus de restrictions;

Liberté sans exceptions, comme sans limites! Tel est le drapeau que nous arborons; tel est le drapeau sous lequel nous invitons à venir se placer tous ceux qui ont vigueur, activité, intelligence, talent, désir de s'élever, espoir de se distinguer; en moins de mots, tous les forts et tous les capables, tous ceux qui ne comptent que sur eux-mêmes.

La liberté d'association et de réunion! Elle va, s'écrie-t-on avec effroi, donner naissance à une multitude de clubs! — Oui, sans doute; mais, comme on ne saurait l'empêcher, ce qu'il y a de plus sage à faire, c'est de s'y préparer. C'est à la vérité de s'armer pour combattre énergiquement l'erreur, c'est aux intérêts menacés à se liguer pour se défendre.

La liberté de l'enseignement! Elle ne tardera pas, si l'on en croit l'Université, à transporter entre les mains du Clergé le monopole de l'instruction! — Nous n'en

avons jamais rien cru, nous le croyons aujourd'hui moins que jamais.

La liberté des cultes ! Elle va ressusciter les autels de l'abbé Châtel et de tous les plagiaires à la suite ! — C'est un danger que nous redoutons peu. La pente qui nous entraîne n'est pas celle du schisme, c'est plutôt celle de l'indifférence en matière de religion.

La liberté de la presse! Dès qu'elle n'aura plus les cautionnements pour barrière, elle comptera bientôt autant de journaux qu'on a arraché de pavés pour en former des barricades ! — Mais, en Angleterre, il n'y a ni cautionnement, ni droit de poste, ce qui n'empêche pas le *Times* d'exercer une véritable souveraineté. Et puis, quand les journaux nouveaux, tels que le *Peuple constituant*, fondé par M. l'abbé de Lamennais, nous forceraient, par la concurrence des idées et des efforts, à redoubler d'efforts et d'idées ; où donc serait le mal? Le public et les abonnés n'auraient qu'à y gagner. Tant pis pour nous si nous n'avons de notre côté ni la force, ni le droit. Nous aurons mérité notre sort.

La liberté de l'imprimerie ! Tout le monde pourra donc imprimer? — En Angleterre, tout le monde a ce droit, à la seule condition d'apposer son nom au bas de tout imprimé sorti de ses presses. Il n'y a pas d'imprimeries privilégiées, mais aussi il n'y a pas d'imprimeries clandestines. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait de très-grandes imprimeries très-prospères.

La liberté des théâtres ! Y pensez-vous? Mais lisez donc tout ce qui a été dit sur cette question à toutes les époques où elle a été discutée à la tribune législative! — La liberté des théâtres existe en Angleterre et

ux États-Unis d'Amérique; mais n'existât-t-elle nulle part, que ce ne serait pas encore pour nous une raison de craindre qu'il se fondât trop de théâtres, et que les pièces ne fussent pas censurées. La liberté des théâtres n'offre pas plus de dangers que la liberté des journaux. C'est ce que nous sommes prêts à démontrer.

La liberté des professions ! Tout gouvernement est un levier. Pour qu'un levier soit fort, il faut qu'il ait un point d'appui. Le point d'appui sera-t-il le même pour la République française de 1848 que pour le gouvernement constitutionnel de 1830? Telle est la question. Est-ce que, par hasard, le nombre des écrivains, des artistes, des savants, des avocats, etc., est limité par ordonnances?

Résumons-nous. Toute forme de gouvernement à ses conséquences. Ce qui caractérise le despotisme, c'est le privilége; ce qui doit caractériser la République, c'est la Liberté. Nous voulons la République, donc nous voulons la Liberté sans exceptions comme sans limites. La Liberté n'empêche pas les supériorités de se produire. Existe-t-il une loi qui défende d'avoir la plume de Lamartine, le savoir d'Arago, le pinceau d'Ingres, ou le ciseau de Pradier?

On disait autrefois : *Noblesse oblige ;* nous dirons maintenant : *Liberté oblige !* Eh bien ! soit.

LA POLITIQUE DE L'AVENIR.

4 MARS.

Le gouvernement provisoire se compose de onze membres.

Les intentions louables dont ils sont animés ne sont pas douteuses.

Le zèle qu'ils déploient est incontestable.

Si, s'étant donné beaucoup de mal, ils n'ont pas fait encore beaucoup de bien, la cause en doit être attribuée :

Au défaut d'unité, qui paralyse ce pouvoir presque dictatorial;

A la mauvaise distribution du travail.

Sans unité, point d'ordre, désordre, contre-ordre.

Sans distribution judicieuse du travail, d'immenses efforts et de minimes résultats.

Le gouvernement provisoire a débuté par une faute, faute grave, celle d'un cumul de fonctions qui l'énerve.

Ses membres auraient dû borner leur tâche, et faire de leur temps trois parts :

La première, donnée à l'étude et à la solution de toutes les questions importantes et urgentes;

La seconde, consacrée à la réception de toutes les députations ayant des vœux ou des griefs à exposer;

La troisième, réservée au repos, car le repos est nécessaire aux méditations fécondes.

Il aurait dû y avoir incompatibilité *de fait*, entre les hautes fonctions de membres du gouvernement provisoire et toutes les fonctions secondaires, même celles de ministre secrétaire d'État provisoire.

Le bon sens l'indiquait.

La République, le régime nouveau, ne doit pas être tellement à court d'hommes, qu'il fût impossible d'en trouver, pour former des ministres secrétaires d'État, qui ne fussent pas en même temps membres du gouvernement provisoire.

On avait le choix entre deux mesures :

On pouvait réduire le nombre des membres du gouvernement provisoire. Deux hommes qui délibèrent font dix fois moins de travail, et de travail utile, qu'un seul qui conçoit et qui agit. Or, ce qui est vrai pour deux est bien plus vrai encore pour quatre, et pour onze que pour huit. Plus on est, moins on fait. Exemple : les deux chambres législatives que nous avons vu fonctionner depuis trente années.

Si l'on ne voulait pas réduire le nombre des membres du gouvernement provisoire, l'on pouvait facilement et utilement réduire à trois le nombre des ministres secrétaires d'État, en les faisant assister par quarante ou cinquante directeurs généraux, étant aux ministres, ce que sont les colonels au général de division qui commande un corps d'armée.

Un ministre secrétaire d'État centralisant dans ses mains tous les services publics;

Un ministre secrétaire d'État centralisant dans ses mains toutes les branches des revenus publics ;

Un président du conseil ayant dans ses attributions : la présidence du conseil d'État et celle des conseils supérieurs de l'armée, de la marine, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, les relations extérieures, la police générale, les télégraphes, la statistique universelle, les encouragements publics et les récompenses nationales, l'imprimerie, la presse et la librairie.

La centralisation n'est pas centralisée.

« Le plus grave reproche à adresser à notre centralisation administrative, ce n'est pas l'argent qu'elle coûte, mais le temps précieux qu'elle gaspille; ce n'est pas d'être excessive, mais d'être insuffisante; c'est de n'avoir pas une force d'impulsion proportionnée à l'étendue de sa vaste circonférence ; c'est de ressembler à une magnifique usine qui serait mise en mouvement par un moteur trop faible. Sans contredit, Paris est bien le siége de toutes les grandes administrations publiques, mais elles y sont éparses, rien ne les relie fortement les unes aux autres; les moyens qu'elles ont de communiquer et de correspondre entre elles sont lents et mal établis; il n'y a pas de solidarité, conséquemment pas d'unité dans la pensée, pas d'harmonie dans l'action; c'est un faisceau qui n'a pas de lien; la centralisation enfin n'est pas centralisée.

» Si le nombre des ministères était réduit à trois, rien n'empêcherait qu'on ne les réunît dans un vaste palais administratif, où tout serait combiné pour que les ministres pussent, sans se déplacer, conférer entre

eux à tout instant du jour, pour qu'il n'y eût aucune perte de temps, pour que le travail se fît avec la plus grande célérité, la plus grande économie, la plus grande simplicité de moyens.

» Ce palais, ou cet atelier, le nom n'importe guère, n'aurait pas besoin d'être immense, car un petit nombre d'employés, judicieusement choisis, honorablement rétribués, constamment surveillés, vaut infiniment mieux qu'un grand nombre de commis qui ne sont pas surveillés et qui sont insuffisamment payés [1].»

Il y a dix ans que nous insistons sur l'accomplissement de cette importante réforme.

Une précieuse occasion de l'entreprendre se présente; qu'on ne la laisse pas échapper.

Put-être ne la retrouvera-t-on jamais!

On a heurté à la fois aux deux écueils.

Ainsi s'explique pourquoi il ne s'est guère fait encore que des proclamations.

Mais déjà le peuple s'impatiente et dit : Moins de proclamations et plus d'actes! Assez comme cela de proclamations. On s'y perd! Assemblez-nous! assemblez-nous! ne différez pas plus longtemps l'appel à la nation et le manifeste à l'Europe.

On lui répond :

Mais le gouvernement provisoire, mais la République française ne datent que du 24 février! A peine si huit jours se sont écoulés.

[1] ÉTUDES POLITIQUES. *Nouvelle classification des attributions ministérielles*, avec cette épigraphe : SIMPLIFIER, par M. Émile de Girardin.

Le peuple est bref et logique; il va toujours au fait par le chemin le plus court; il réplique : Mais sept jours ont suffi pour que le monde sortît du chaos, et, pour avoir été fait vite, il n'en a pas été pour cela moins bien fait.

Le peuple a raison.

Le prétexte tiré du temps est un mauvais prétexte, et à force de l'alléguer toujours, les gouvernements impuissants l'ont tant usé qu'on ferait bien de le déclarer hors de service.

Les bonnes et les grandes choses se font vite ; il n'y a que les petites et les mauvaises choses qui se font lentement.

Dix-sept ans n'ont pas suffi pour fonder le gouvernement de 1830.

Trois heures ont suffi pour le renverser.

C'est, dit-on, qu'il est plus facile de détruire que d'édifier.

Erreur! il est tout aussi facile d'édifier que de détruire, de repaver les rues que de les dépaver. Seulement, il faut savoir comment s'y prendre.

La faute dans laquelle sont tombés les membres du gouvernement provisoire, est la faute qui fait tomber tous les gouvernements.

Ils sont descendus dans les détails, au lieu de les dominer.

Aussi, que font-ils?

Au lieu d'organiser, ils désorganisent.

Déjà le discrédit menace de les atteindre.

C'est un devoir pour nous de les en prévenir, nous qui voulons fermement, sincèrement que la République française s'établisse, s'affermisse, grandisse.

Les membres du gouvernement provisoire, enfermés et quelque peu ahuris, ne savent guère ce qui se passe en dehors de l'Hôtel-de-Ville. Il importe donc que la vérité leur parvienne au travers de la foule qui les assiège.

Qu'ils commencent par se bien pénétrer de cette maxime consacrée par deux révolutions accomplies en six jours : — Le peuple ne juge plus les gouvernements sur leurs intentions, il les juge sur leurs actes.

Donc, des actes et non plus des intentions.

Multiplier les promesses, c'est les affaiblir. Il vaut mieux en tenir une seule que d'en renouveler cent.

Multiplier les promesses, ce n'est pas calmer les défiances, c'est les accroître.

La tâche du gouvernement provisoire était simple, parce qu'elle était grande.

Nous craignons qu'il ne l'ait amoindrie en la compliquant.

Il n'avait à faire qu'une seule chose : — Proclamer les vœux légitimes du peuple, s'en rendre l'écho en France, en Europe, dans le monde entier.

Pour cela, une seule proclamation suffisait.

Cette proclamation, en voici, non pas les termes, mais les principaux éléments :

PROJET DE MANIFESTE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

PEUPLES ET CITOYENS NOS FRÈRES !

Une révolution nouvelle vient de s'accomplir à Paris, la glorieuse capitale du monde intellectuel.

Cette révolution s'est faite par le peuple et pour le peuple.

Celle-ci ne sera pas une déception.

En elle, veulent se réhabiliter toutes les révolutions passées qui ont manqué à leurs engagements.

Toute dette, quelle qu'elle soit, contractée par l'État, est sacrée.

Quiconque a une idée utile nous la doit.

Tout avis salutaire sera accueilli.

Tout concours désintéressé sera accepté.

Toute réclamation légitime sera écoutée.

Toute prétention exagérée sera débattue.

Toute ambition méprisable sera flétrie.

Toute servilité intrigante sera écartée.

Toute noble action sera honorée.

Tout grand service rendu sera grandement récompensé.

Toute supériorité attestée par ses œuvres, sera incrustée au diadème populaire posé sur le front de la nation.

Toute dépense exorbitante sera réduite ; toute dépense superflue sera supprimée.

Tout abus sera livré aux rigueurs de la publicité.

Tout parti politique se montrant ou se cachant sera sommé de déclarer ce qu'il veut. Proclamer la liberté, c'est accepter la concurrence. Le gouvernement de la République française l'accepte et la défie. N'aspirant qu'à être juste, il ne doute pas qu'il ne soit le plus fort.

Fort, il sera généreux. La magnanimité est la noblesse du peuple.

L'Ordre, c'est la Liberté fécondée par le Pouvoir, c'est la Répression tempérée par la Prévoyance, c'est la Fraternité de l'Évangile, convertie en loi et mise en action.

Ainsi compris, l'ordre moral et matériel sera assez puissant pour qu'il n'y ait aucune imprudence à confier toutes les libertés à la seule tutelle de la raison publique, développée par l'instruction gratuite.

Droit à l'instruction, c'est le premier de tous ; droit au travail n'est que le second.

Liberté individuelle. — Tout abus de la détention préventive est une atteinte que la justice se porte à elle-même.

Liberté d'association. — Un gouvernement ne doit jamais s'endormir dans l'optimisme ; la liberté d'association doit être comme la boule qu'Alexandre-le-Grand gardait dans sa main pour se tenir éveillé.

Liberté d'enseignement. — Toutes les écoles, tous les

cours des Lycées, tous les cours des Facultés, tous les diplômes étant gratuits, si l'instruction qui se fait rétribuer est généralement préférée, c'est qu'elle sera meilleure. Toute infériorité doit s'expier.

Liberté des cultes. — Tout culte public, après dix ans d'exercice, aura droit de réclamer sa part, sur la somme inscrite pour le service des cultes, au budget de l'État.

Liberté de la pensée. — C'est-à-dire liberté de la parole et de la presse, de l'imprimerie et des théâtres. Attentif à encourager tous les louables efforts, se proposant pour but de labourer, d'ensemencer, de herser le vaste champ de la pensée humaine, le gouvernement ne craint pas que le bon grain y soit étouffé par l'ivraie.

Liberté des professions. — Sous le régime de la liberté, il ne doit y avoir de privilégiés que ceux du travail et du talent; il ne doit y avoir de monopoles que ceux réservés à l'État dans l'intérêt général.

Liberté, enfin, sans exceptions comme sans limites.

Tout Français jouissant de ses droits civils et politiques, âgé de 25 ans et inscrit au rôle de l'une des quatre contributions directes, est électeur; mais tout électeur devra écrire lui-même son bulletin.

Tout électeur est éligible.

Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et toute fonction rétribuée, sauf des exceptions ne dérogeant pas à ce principe absolu : *Toute fonction rétribuée doit être remplie.*

La société a trois degrés : la famille, la commune, l'État.

De même la solidarité a trois degrés : le nom de ses parents que l'on porte, le lieu du département où l'on est né, le drapeau de la patrie, qui suit partout le Français pour le couvrir et le protéger.

Graduelle, cette solidarité est réciproque.

Elle anéantit l'individualisme, qui trop longtemps a recruté et peuplé les bagnes et les prisons.

La famille est pécuniairement et civilement responsable de la conduite de chacun de ses membres vis-à-vis de la commune ; la commune, vis-à-vis de l'État, comme l'État est responsable de la conduite de ses nationaux à l'égard de tout gouvernement étranger.

Toutes les prisons, ces écoles où la prévention se traduit en apprentissage funeste, où le délit s'ingénie au crime, où le crime s'exerce à se surpasser ; toutes les prisons sont fermées.

La peine de mort est abolie.

Trois peines seulement sont conservées :

Dommages-intérêts mis à la charge de l'individu ; à défaut de l'individu, à la charge de la famille ; à défaut de la famille, à la charge de la commune ; à défaut de la commune, à la charge de l'État.

Dégradation civique ; perte en tout ou en partie des droits civils et politiques.

Bannissement à temps ou à perpétuité.

Tous les enfants abandonnés par leur mère sont à la charge de la famille ; à défaut de la famille demeurée inconnue ou dénuée de toute ressource, à la charge de la commune ; à défaut de la commune trop pauvre, à la charge de l'État.

Solidarité commune et surveillance mutuelle ; telle

est la double loi de la police nouvelle, de la seule qu'une nation grande, fière et libre, puisse désormais avouer.

La solidarité, c'est la fraternité.

La fraternité des peuples, c'est la paix; c'est le respect de toutes les nationalités, c'est la force désarmée par le droit.

La France le comprend ainsi. Aussi, reléguant à l'histoire la prudence créée à l'usage du passé, et donnant des gages à l'avenir, la France n'hésite-t-elle pas à réduire de moitié le chiffre de son effectif militaire à l'intérieur.

Par cette mesure, sans exemple au lendemain d'une révolution, la France prouve deux choses :

Qu'elle ne veut pas la guerre ;

Qu'elle ne la craint pas!

Pourquoi la voudrait-t-elle? — Pour reprendre des frontières qui lui ont été enlevées? A quoi bon des frontières entre peuples qui se tendent la main? C'est s'éloigner au lieu de se rapprocher. C'est agir en sens contraire de l'œuvre pacifique qu'accomplissent les chemins de fer et la navigation à vapeur, ces deux agents de l'unité européenne, et, plus tard, de l'unité universelle.

Pourquoi la craindrait-elle? — La France, désarmant ainsi, se donne pour armées invincibles les ardentes sympathies de tous les peuples, se soulevant tous à l'envi contre les gouvernements qui seraient assez aveugles ou assez téméraires pour entreprendre de marcher contre elle, d'opposer le drapeau de la

royauté qui tombe au drapeau de la civilisation qui se lève.

La civilisation, c'est le faisceau de toutes les libertés.

Il faut que tous les peuples s'entendent; car il est une grave question qui resterait insoluble sans un accord commun : — la question du travail.

Un congrès européen peut seul donner à la déclaration des droits du travailleur l'efficacité sans laquelle cette déclaration n'aboutirait qu'à un leurre, à une déception, à un désastre, à une révolution terrible, qui engloutirait libertés et civilisation, et ferait rétrograder le monde de toute la distance que l'intelligence humaine a mise entre elle et la force aveugle.

Isolément, la France et son gouvernement ne sauraient utilement, par un décret, réduire le nombre des heures de travail, et augmenter le taux des salaires. Ce ne serait pas une solution définitive, ce serait une concession temporaire et funeste.

La question du travail a quatre termes inséparables :

Produire;

Consommer ;

Acheter ;

Vendre.

Dès que le prix des objets de consommation s'élève au-dessus d'un niveau qui se règle de lui-même, comme celui de la mer, la consommation se retire comme aux heures du reflux; les magasins s'encombrent, les prix s'avilissent, les épargnes s'épuisent, les bras se croisent, les estomacs s'affament, la perturbation s'aggrave par la misère, la misère par la perturbation.

Raccourcir empyriquement la journée de travail

d'une ou de plusieurs heures, ce serait s'exposer à diminuer la quotité du travail, qu'il importe au contraire essentiellement d'accroître, afin que le travail, mieux réparti, ne manque à aucun bras valide.

La juste répartition du travail, c'est l'extinction de la mendicité, cette dartre invétérée que la main de Henri IV et la main de Napoléon se sont efforcées de panser, mais qu'elles n'ont pu sécher.

Comment la guérir? — Non par un spécifique, mais par un régime.

Quel régime?

Des actes publics sont dressés à plusieurs époques de la vie civile: à l'époque de la naissance, de la célébration du mariage, du tirage prescrit par la loi du recrutement, et du décès.

Toutes les fois qu'on veut voyager, même à l'intérieur, un passeport est exigé par les autorités.

Toutes ces pièces isolées, sans lien entre elles, sont remplacées par une seule, intitulée : *Inscription de vie.*

Chaque enfant qui naît, ajoute une page au GRAND-LIVRE DE LA POPULATION.

Tout Français y a son compte ouvert, à partir du jour de sa naissance, jusqu'au jour de son décès.

Ce compte est constamment tenu à jour ; il est complet et détaillé : origines, professions, vices apparents de conformation, il relate tout, il coordonne tous les actes successifs qui demeuraient isolés.

Chaque commune a ses deux volumes : 1° *Hommes;* 2° *Femmes.*

Le gouvernement a-t-il besoin de connaître combien de Français âgés de vingt ans ont atteint la taille

requise pour le service militaire, ou combien exercent telle profession, ou dans quelle proportion s'accroît, dans une durée moyenne de temps, le nombre des aliénés, des aveugles, des sourds-muets, etc.? Il lui suffit d'ordonner qu'à un jour fixé toutes les colonnes désignées soient additionnées.

LE GRAND-LIVRE DE LA POPULATION a, pour garantie de son existence et de son exactitude, des moyens de conservation et de contrôle.

Lui-même sert de contrôle à une multitude d'opérations.

Il fait connaître avec une rigoureuse précision :

La population valide;

La population non valide, aisée ou indigente ;

Il établit l'état des personnes ;

Il fait enfin de cette partie de la statistique nationale une vérité au lieu d'un mensonge ;

Il donne un pendant au cadastre, ce GRAND-LIVRE DE LA PROPRIÉTÉ, ayant pour supplément le GRAND-LIVRE DE LA DETTE HYPOTHÉCAIRE, qui est à créer aussi, mais dont l'administration de l'enregistrement possède tous les éléments.

Ainsi quatre grands livres qui se complètent et qui sont une œuvre commune :

I. GRAND-LIVRE DE LA POPULATION.

II. GRAND-LIVRE DE LA PROPRIÉTÉ.

III. GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE.

IV. GRAND-LIVRE DE LA DETTE HYPOTHÉCAIRE.

Ces quatre pierres angulaires de l'édifice social posées, on peut déjà entrevoir comment l'ordre succédera au chaos, la clarté à l'obscurité, le savoir à l'empyrisme ;

Digitized by Google

comment le gouvernement sortira de l'ornière où il est menacé de verser, pour s'acheminer sur une route meilleure; quels éléments concourront à dresser une Mercuriale du travail; quel complément exigeront nos institutions de bienfaisance et de prévoyance; — hospices spéciaux, hôpitaux communs, maisons de refuge, crèches, salles d'asile, ouvroirs, etc., etc.; — quelles réformes devront subir nos impôts, pour donner à la population plus de bien-être, à la consommation plus d'élan, au travail plus d'activité, à l'agriculture une fertilité qui ne se laisse pas devancer par l'accroissement continu de la population, au crédit foncier ses véritables bases.

Le nom d'impôt est destiné à disparaître du vocabulaire de la Politique nouvelle.

Il ne doit plus y avoir dans l'avenir de *contribuables*, il ne doit plus y avoir que des *assurés*,

Le gouvernement sera l'*assureur*.

Ayant dans ses mains tous les moyens de contrôle efficace, il assurera contre les risques les emprunts hypothécaires, c'est-à-dire qu'il empruntera aux capitalistes, pour prêter aux propriétaires; et donnera de la sorte à ceux-ci le moyen de se libérer, sinon entièrement, du moins d'alléger le poids de la dette qui écrase l'agriculture et de s'affranchir de cette tyrannie qui, pour être individuelle, n'en est pas moins implacable : la tyrannie de l'usure.

Il assurera contre les risques d'incendie, contre les pertes par suite d'épizooties, contre les désastres provenant de la grêle ou des inondations.

Il assurera dans certains cas de vie; car développer

es habitudes d'épargne et de prévoyance, c'est amé-
iorer la condition commune et accroître la somme de
aranties données à la sécurité publique.

Le principe de l'assurance ainsi comprise est un
evier nouveau, dont toute la puissance, faute d'un
oint d'appui suffisant, ne s'est encore qu'imparfaite-
nent révélée.

Dès que l'État ne sera plus que le grand assureur
ational, tous les rapports changeront de peuple à gou-
ernement ; car tout assuré qui porterait atteinte à la
hose publique se porterait atteinte à lui-même; tout
ssuré, qui ne serait pas véridique dans sa déclaration,
'exposerait à perdre d'un côté ce qu'il espérerait
agner de l'autre. Toute déclaration mensongère
ombe dans le domaine de l'exception; le contrôle
'établit de lui-même. Il n'y a de contrôles certains que
eux qui s'établissent ainsi par l'équilibre de deux in-
érêts opposés.

Ce n'est pas assez pour notre gouvernement d'avoir
hangé de forme; il aspire encore à changer d'esprit.
Il était répressif, il sera tutélaire.

C'est en se perfectionnant successivement que la
nachine à vapeur est devenue presque inexplosible;
'est également en se perfectionnant sans relâche qu'il
l'espoir de fermer l'ère des révolutions, et d'ouvrir,
artout, celle des républiques.

Peuples et gouvernements, nous vous faisons à tous
et appel : suivez-nous dans cette belle voie de la fra-
ernité.

Vous dépensez, nous dépensons follement des som-
nes considérables à entretenir des armées exorbitantes

et des vaisseaux de guerre inutiles, pourquoi? — Pou protéger tous notre indépendance qui n'est menacé par aucun. Dépense insensée, qui appauvrit les peuple sans enrichir les États!

Au lieu de fondre des canons et des boulets, d fabriquer des fusils, d'arracher à la charrue les bras le plus vigoureux, d'étioler les populations par le recrutement et par la guerre; ne ferions-nous pas mieu d'achever de toutes parts nos routes, nos canaux et no chemins de fer destinés à transporter gratuitement l travailleur valide, du point où l'ouvrage manque, à l'en droit où l'ouvrage abonde?

Au lieu de construire de superbes vaisseaux d ligne, qui coûtent d'immenses sommes, et qui son hors de service avant que l'éventualité, en vue de laquelle ils ont été construits, se soit réalisée; ne ferions-nous pas mieux tous d'améliorer nos ports et no côtes ,afin de rendre moins périlleuse la navigatio marchande?

Pourquoi le congrès européen qui, un jour ou l'autre, sera appelé inévitablement à délibérer sur le graves questions que soulève l'amélioration des classe ouvrières, ne déciderait-il pas que le moment est venu, pour toutes les nations, de n'avoir plus de force militaire que celle nécessaire au maintien de l'ordre, et déterminée par le chiffre de la population de chaque État? Pourquoi ne complèterait-il pas son œuvre en déclarant que chaque nation n'entretiendra plus désormais de bâtiments de guerre que proportionnellement au chiffre des bâtiments de sa marine marchande; que tous ces bâtiments de guerre formeront en commun

e assurance mutuelle de secours contre les pirates et forbans, et autres risques maritimes?

Peuples et gouvernements, ne dites pas que ce sont des illusions ressuscitées du tombeau dans le délire une révolution dont le cratère fume encore! Avant e les chemins de fer, la navigation à vapeur, le égraphe électrique fussent inventés; à une époque les questions de territoire étaient principales; où les estions d'industrie et de commerce n'étaient pas ême secondaires; où, dans les balances du monde, un i pesait plus que son peuple; où les provinces et les yaumes s'apportaient en dot; où l'esprit de conquête les guerres de succession remplissaient toutes les ges de l'histoire; où l'épée était souveraine; où le édit n'avait pas encore fondé son empire; avant ce mps, la paix européenne a pu, avec une apparence e raison, être traitée de chimère, non pas que l'idée e Henri IV ne fût juste, mais parce qu'elle était rématurée.

D'autres temps sont venus.

L'immense développement des travaux publics; les xigences de bien-être chaque jour plus nombreuses et lus impérieuses; la nécessité de donner à tout enfant, ans les limites de son intelligence, l'instruction voulue our qu'elle acquière par la culture, la plénitude de sa naturité; à tout travailleur valide du travail; à tout ravailleur non valide et indigent des secours; à tout erviteur de l'État sa juste rémunération; le devoir de passer le niveau sur les inégalités trop fortes qui existent entre les populations urbaines et les populations rurales, d'améliorer les conditions de la salu-

brité, de faciliter toutes les communications, de mu tiplier les canaux de la consommation; tous ces droi de la démocratie, toutes ces dettes de la civilisatio imposent aux États des obligations sous le poids de quelles on les voit partout fléchir.

De notre côté n'est donc pas l'illusion, mais de vot côté est l'erreur.

Tout l'atteste :

Les tortures auxquelles l'Irlande est en proie sa que l'Angleterre puisse les apaiser autrement qu'e donnant la mort à ceux qui lui demandent du pain;

La misère générale des classes ouvrières dans tout les grandes villes de fabrique;

La gêne de tous les États, à l'exception d'un se peut-être, la Russie, grâce à ses abondantes mines d'o et principalement à l'immense étendue de son ter ritoire, où les populations sont encore clair-semées.

Partout il importe, partout il est urgent que l'impô cesse d'être détourné de sa véritable destination, e discontinue de servir de prime d'assurance payée à u risque qui n'existe plus, qui ne peut plus exister la guerre.

Ce n'est plus la paix qu'il est essentiel d'assurer c'est l'ordre!

La paix n'est pas menacée, l'ordre seul est e question.

Il est en question partout; donc, de toutes part unissons-nous, de toutes parts aidez-nous à former la sainte alliance des peuples, qui doit fonder l'ordre et glorifier la paix!

Il se peut que ce langage ne soit pas celui que le ouvernement se propose de tenir.

S'il en tient un autre, nous croyons qu'il aura tort.

S'il s'attache péniblement à souder les morceaux des ées qu'il vient de briser, à rechercher, afin de les ivre, les traces d'un gouvernement tombé dans un uffre pour s'être égaré de sa voie, une chute plus rrible ne tardera pas à lui faire expier sa méprise.

Nous pouvons tous être entraînés dans cette chute; ous avons donc tous le droit, en même temps que devoir de l'avertir.

Les moyens qui eussent été bons, il y a un mois, aujourd'hui seraient insuffisants.

Il ne faut pas viser à faire du gouvernement *régulier*, ais du gouvernement *extraordinaire*.

Il ne faut pas donner à l'Europe le spectacle d'un ocher qui, transporté brusquement du siége de sa oiture sur le tender d'une locomotive, essaierait, armé 'un fouet, de réprimer les écarts de la machine aux arines de feu.

La République ne se mène pas comme la monarchie. a monarchie peut aller sans se presser; il faut que la épublique aille vite et droit. Toute minute qu'elle erd est un danger qu'elle aggrave. Sa prudence doit e cacher sous l'audace, car, à visage découvert, la prulence serait prise pour de la peur.

Si la République paraissait avoir peur, elle n'étonnerait plus.

Si elle n'étonnait plus, ce serait une voix sans écho, un brasier sans chaleur. Toutes les sympathies se réfroidiraient.

L'isolement se ferait autour de nous.

C'est le danger qu'il faut conjurer à tout prix ; car ce serait la guerre sur nos frontières et le désordre dans nos rues.

Déjà un temps précieux, huit jours ont été perdus, on ne saurait trop se hâter de le regagner.

Qu'y avait-il donc besoin de destituer, de révoquer des fonctionnaires, plutôt trop empressés que trop lents à faire leur soumission?

Qu'y avait-il donc besoin d'envoyer des délégués pour révolutionner les départements qui se révolutionnaient d'eux-mêmes?

Ce qui était urgent on ne l'a pas fait encore :

L'Appel à la nation!

Le Manifeste à l'Europe!

Ce qui était au moins inutile, on l'a fait :

On s'est jeté avidement sur toutes les positions, sur toutes les places, auxquelles on aurait dû s'abstenir de toucher, afin que l'Europe et la France vissent bien que ce n'étaient pas des ambitions, mais des principes qui avaient triomphé.

Nous ne voulons préciser ici aucun fait, citer aucun nom, mais de toutes parts nous entendons s'élever des clameurs et jaillir des sarcasmes.

La République discréditée, la France serait perdue.

Ce cri d'alarme que nous jetons n'est pas celui d'un journal, c'est celui d'une sentinelle.

Un gouvernement vient de tomber sous un mot célèbre : *La révolution du mépris*. Malheur à nous, si le gouvernement qui vient de se fonder, s'écroulait sous

n autre mot qui déjà se répand : *La révolution du Ridicule.*

Organisez, ne désorganisez pas!

N'usurpez pas les places, méritez-les!

Créez-vous des titres qui vous illustrent; cela est plus pressé que d'abolir ceux que l'Histoire a consacrés, ceux que Napoléon signait le lendemain de ses immortelles victoires.

ORGANISEZ, NE DÉSORGANISEZ PAS.

5 MARS.

Ce cri que nous répétons, c'est le cri d'avertisseme et d'alarme jeté par tous les amis sincères de leur pay quelle que soit la forme de son gouvernement.

C'est l'écho qui nous revient de toutes parts.

C'est le résumé des lettres que nous recevons tous les points.

Supprimez les emplois inutiles, mais ne vous e emparez pas!

Ne commencez pas par discréditer la Républiq avant que l'Assemblée nationale l'ait proclamée!

Ce dont la République, avant tout, a besoin, c'e d'inspirer de la confiance et de la sécurité.

Cette confiance ne demandait qu'à naître; des acte irréfléchis, des nominations déplacées, en ont au moin retardé le développement, restreint l'essor, compromi le germe.

Grandissez-vous par le mépris des places, non en le escaladant.

Le patriotisme, dans une république, est un piédestal qui élève assez haut les citoyens, pour qu'ils ne doivent pas en rechercher d'autre.

Digitized by Google

Soyez conséquents; ne commencez pas par justifier, r votre conduite, celle des ministres dont vous avez essé l'acte d'accusation.

Attendez, au moins, que la justice ait prononcé, ant de fournir à M. Guizot, pour sa défense, un agnifique plaidoyer contre vous-mêmes. Patience! ou aignez de transformer en accusateur l'accusé.

Vous avez la dictature, mais c'est pour en faire un ble usage.

Vous l'avez pour les grandes choses, vous l'avez ur les grandes mesures, ne vous en servez pas pour s petites.

La dictature qui ne se légitime pas par ses œuvres, e tarde pas à se faire condamner par ses actes.

Il est beau de faire des proclamations au peuple pour rêter le pillage des maisons; il serait plus beau de ne s lui donner l'exemple du pillage de toutes les fonc- ons salariées, de toutes les riches sinécures.

Il est bien de flétrir les malfaiteurs; il serait mieux e ne pas les imiter, en dérobant toutes les places, sans nir compte d'aucun service.

Savez-vous ce que font ceux qui vous conduisent nsi? — Ils recrutent des voix pour la Régence, ils rossissent le nombre de ses partisans.

Nous avons, sans hésiter, déclaré que nous n'en vou- ons pas, qu'il ne fallait point que la France se parta- eât en deux camps; ce que nous avons déclaré, nous e maintenons.

Républicains du lendemain, républicains du 25 fé- rier, nous le sommes sincèrement. C'est pourquoi ous vous disons âprement la vérité.

Les bonnes choses que vous avez faites, et auxquel nous applaudissons cordialement, sont celles-ci :

Vous avez reconnu le droit d'association !

Vous avez aboli la peine de mort en matière pol tique !

Vous avez mis en liberté les détenus politiques !

Vous avez réservé aux ouvriers blessés le million échoir de la liste civile !

Vous avez déclaré que la patrie adoptait les enfan des combattants morts le 24 février !

Vous avez rouvert tous les ateliers où s'exécutaie des travaux pour l'État !

Vous avez institué une commission permanente po les travailleurs !

Vous avez aboli le serment exigé des fonctionnair publics de l'ordre administratif et judiciaire !

Vous avez annoncé que le payement du semest des rentes échéant le 22 mars serait effectué dès 6 mars !

Vous venez d'abolir le timbre sur les écrits péri diques !

Tout cela est bien.

Les mauvaises choses que vous avez faites so celles-ci ;

Vous avez perdu déjà un temps précieux.

Vous avez semé le désordre là où il fallait mainter l'ordre ; jeté l'effroi là où il fallait ramener la confianc chassé la tradition, non pour y faire succéder le progrè mais l'inexpérience ; mis à la place de fonctionnair irréprochables, des hommes tarés, les premiers venu les plus âpres à la curée. C'est de la réaction, ce n'e

as du pouvoir ; c'est de l'autorité par effraction, ce est pas du gouvernement.

Vous avez donné au palais des Tuileries une destiation fastueuse et mensongère qu'il ne pourra pas arder. Il faut aimer le peuple ; il ne faut pas l'abuser ; faut le servir ; il ne faut pas le flatter.

Vous êtes intervenus sans droit entre l'ouvrier et le aître pour réduire le nombre des heures de la journée e travail, et modifier des usages établis, bons ou mauais. Ce n'est pas là de la liberté, c'est de l'oppression. ous avez protégé les forts contre les faibles ; il y avait, nvenez-en, peu de mérite. Vous avez abrégé la durée e la journée de travail en déclarant ; « Qu'un travail manuel trop prolongé, non-seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme. » Réduire le nombre des heures de la jourée de travail était facile; mais si, par suite, la consomation se ralentit et si le travail manque, que ferezous pour en donner à qui vous demandera du travail u du pain ? Encore un coup pareil porté à notre comerce extérieur, et l'Angleterre ne se bornera pas à econnaître la République française; elle lui élèvera des olonnes et des statues sur les squares de Londres et e Liverpool. La question du travail, nous ne saurions rop le répéter, ne peut se résoudre isolément ; vouoir la résoudre ainsi, ce serait imiter le sauvage dont arle Montesquieu, qui abat l'arbre pour en cueillir les ruits.

Vous avez aboli d'anciens titres qui ne conféraient lus aucun privilége ; pour effacer un anachronisme,

vous en avez commis un plus grave encore. C'est de l réforme qu'il faut faire, et non de la contrefaçon. Vou avez repoussé qui venait à vous, écarté un concou précieux, dans un moment où il était utile qu'on n songeât qu'à rendre à toutes les branches de commerc qui se dessèchent, la sève qui s'est retirée d'elles. Il fa lait rassurer, vous avez terrifié ; il fallait réveiller l'esp rance, c'est le souvenir que vous avez fait lever e sursaut !

Vous avez ôté à des colléges de glorieux noms, tel que le nom de *Saint-Louis*, pour y substituer celui d *Chénier*, moins illustre, etc. Vous avez ôté à la rue Ram buteau le nom qui lui appartenait à juste titre, etc. C sont de petites choses, mais ces petites choses pa raissent de graves symptômes ; en tout cas, ce sont d grossiers contre-sens. La Restauration avait commi une faute en effaçant, de la croix de la Légion-d'Hon neur, l'effigie de Napoléon pour y substituer celle d Henri IV. La révolution de 1830 avait aggravé la faut en ne la réparant pas. Il ne fallait pas imiter cett double faute. Ce qu'il eût mieux valu faire; c'eût été d laisser au collége Saint-Louis son nom, et de rétabli Napoléon dans ses droits usurpés par Henri IV. N'imi tez pas les mauvais exemples ; n'imitez que les bons Pas de plagiat ! pas de parodie ! pas de réaction !

Vous avez congédié Louis Napoléon, l'échappé du fort de Ham ! Est-ce que la République française avai à s'inquiéter d'un homme? Agir ainsi, c'est encor amnistier le passé. Le même jour où le gouvernemen provisoire ouvrait aux détenus, pour délits politiques, les portes de leur prison, s'il eût abrogé la loi du

10 avril 1832, relative à la famille de Charles X et à celle de Napoléon, le gouvernement provisoire eût attesté sa force et commandé la confiance. Il eût ébloui les yeux de l'Europe par un rayon lumineux de la liberté. Nous n'imaginons pas, sous la République, la liberté contrefaite, boiteuse et borgne; nous l'imaginons pure et belle comme les plus belles statues de l'antiquité.

Vous n'avez prorogé que de dix jours les échéances des effets de commerce. Ceux qui se plaignent qu'un tel sursis n'est qu'un palliatif insuffisant ont raison. Vous n'avez fait qu'ajourner la crise au moment de la reprise. Ce sera une crise en deux temps. En cherchant bien, on eût trouvé certainement mieux que cela à faire. C'était l'occasion ou jamais, pour les hommes de la liberté, de montrer qu'ils étaient des hommes de gouvernement, et que la fermeté des convictions n'exclut pas la fertilité des expédients. En tout cas, il ne fallait pas attendre que le délai de dix jours fût expiré, pour songer à instituer le comptoir d'escompte destiné au petit commerce. C'est attendre, pour panser la plaie, que la gangrène s'y soit mise.

Vous avez commencé par déclarer que le timbre sur les imprimés était *maintenu*, parce que vous ne vous reconnaissiez pas le droit de porter atteinte à un impôt; puis, le lendemain, vous êtes revenu à demi sur le décret de la veille, déclarant que l'impôt du timbre sur les journaux et écrits périodiques serait *suspendu* dix jours avant la convocation des assemblées électorales. Première faute aggravée par une seconde, puis enfin par une troisième! Voilà à quelles contradictions,

à quelles tergiversations, à quelles concessions conduit l'absence d'esprit de décision! Il faut apprendre à savoir tout de suite ce qu'on veut et ce qu'on peut. Cela ressemble un peu trop à Louis-Philippe appelant M. Molé pour remplacer M. Guizot, puis M. Thiers, puis enfin abdiquant..... trop tard!

Combien de choses urgentes à faire et que vous n'avez pas faites encore!

D'abord le Manifeste à l'Europe, que l'Europe attend!

L'Appel à la Nation, à la nation qui s'étonne que huit jours n'aient pas suffi pour choisir, entre toutes les constitutions et les lois électorales dont nous possédons une collection si nombreuse et si variée, la constitution ou la loi en vertu de laquelle la patrie aura à élire sa nouvelle Assemblée constituante! Qu'y a-t-il donc de plus important et de plus urgent? Attendrait-on que la moisson des fonctionnaires publics soit faite, et que toutes les créatures se soient emparées de toutes les places et de toutes les sinécures? Une loi électorale n'est pas si difficile à coordonner.

Le jour où vous nommiez le général Cavaignac en remplacement de M. le duc d'Aumale, au gouvernement général de l'Algérie, le même décret aurait dû assimiler l'Algérie à la France, la diviser en trois départements, la faire jouir des mêmes garanties, à commencer par la liberté de la presse, ne fût-ce que pour connaître tous les abus et tous les scandales qu'une censure inexorable a empêché de s'y révéler.

Vous auriez dû, sans hésiter, proclamer la liberté sans exceptions comme sans limites.

Et, comme introduction à toutes les libertés, l'instruction publique gratuite à tous les degrés.

Il y a environ 200 millions au moins d'économies annuelles à faire sur le budget de l'État. C'est adopter l'évaluation la plus faible, que d'estimer à ce taux seulement, le tribut que l'administration sans initiative, l'incapacité sans conscience, la bureaucratie sans idées prélèvent sur la fortune publique.

Ce n'est pas l'argent qui manque à la France pour solder toutes les dépenses utiles, désintéresser toutes les exigences légitimes, faire honneur à ces trois lettres de change tirées sur elle et déjà tant de fois protestées : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*. Non, ce qui a manqué à la France, à cet admirable pays, ce qui lui manque, c'étaient des hommes d'ordre, qui comprissent la liberté ; ce sont des hommes de liberté qui comprennent l'ordre dans sa plus haute, dans sa plus large acception.

Turgot disait : « Donnez-moi cinq ans de despotisme, et la France sera libre. » Nous disons : Cinq jours de dictature suffiraient pour que la France fût à jamais heureuse et grande !

LES IMPUISSANTS.

6 MARS.

Le journal ministériel de la République française déclare aujourd'hui la guerre, non à l'Europe, on n'est pas plus pacifique, mais aux *Importants*. De deux choses l'une : ou les Importants sont sans importance sérieuse, et alors il n'y a pas lieu de s'y arrêter ; ou ils ont une importance réelle, et, dans ce cas, il peut n'être pas prudent de les persiffler. Les railleries du *Journal des Débats* contre tous ceux qui s'efforçaient de faire sortir de l'ornière et le ministère du 29 octobre et la majorité qui l'appuyait, ces railleries contre tous les députés qui s'étaient assis aux banquets réformistes, ces railleries n'ont pas sauvé de sa ruine le trône de Louis Philippe! Ces mots qui resteront[1] : « *Marchez* » *sur le fantôme, il s'évanouira; fuyez, il grandira jus-* » *qu'au ciel!* » Ces mots ont ouvert le gouffre où la monarchie a été précipitée vaincue, d'où la République est sortie victorieuse. A ces paroles, que répondions-nous? Nous répondions le jour même : « Vous le savez » bien, se sont là de grandes phrases bonnes, tout au

[1] *Journal des Débats*, du 27 décembre.

» plus, à intimider les timides, à faire peur aux peu-
» reux. Quand vous aurez mis les réformistes à la
» diète, prohibé les toasts, interdit les discours pro-
» noncés ailleurs que dans l'enceinte législative ,
» qu'aurez-vous fait? Vous aurez comprimé l'agi-
» tation, mais vous ne l'aurez pas supprimée. Vous
» aurez répercuté le mécontentement, mais vous n'en
» aurez pas détruit le principe. Au contraire, vous
» l'aurez aggravé. Vous n'aurez fait que de l'empi-
» risme, et du plus grossier. Vous aurez été à la po-
» litique ce que sont à la médecine les docteurs Albert
» et Giraudeau de Saint-Gervais ! »

On a étouffé notre voix en disant que nous étions des *Importants!* — C'est le mot des *Impuissants*.

Si, à toutes les époques et sous tous les régimes, il y a des Importants, à toutes les époques et sous tous les régimes aussi, il y a des Impuissants. Ce qui caractérise l'impuissance, c'est l'optimisme. Déjà la République française a ses optimistes, qui trouvent bien tout ce qu'ils trouvaient mal le 23 février, qui déclarent qu'on a tout le temps devant soi, et qu'il n'est pas nécessaire de se presser. Ce qui caractérise encore les Impuissants, c'est qu'ils prennent les places et nient les idées. Les Importants qu'on attaque, et qui se défendent, s'attachent aux idées et ne s'attachent pas aux places. On ne les rencontre dans aucune antichambre ministérielle. Ils ne vont à l'Hôtel-de-Ville qu'alors qu'ils y sont appelés, et à l'Hôtel-de-Ville comme aux Tuileries, ils n'y parlent que pour dire la vérité. Si ce ne sont pas là les bons Républicains, à l'œuvre nous jugerons les autres

Les Importants ne se vantent pas d'être républicains de vieille date, et d'avoir fait la révolution du 24 février; loin de là, ils déclarent qu'ils ont tout fait pour l'empêcher; mais vains efforts! persifflés par les optimistes, ils ont été vaincus par les Impuissants. Ce triomphe de l'impuissance superbe l'a menée loin!

Nous n'avons la prétention de donner de conseils à personne; mais de même que tout citoyen, à présent, est garde national, tout écrivain, aussi, a le droit de se dire et le devoir de se constituer soldat de la chose publique. C'est ce que nous avons fait. Notre journal est un poste. Cet article est une garde que nous montons.

Le gouvernement provisoire a compté sans nous, s'il a compté que, parce que la royauté avait déposé la couronne, nous abdiquerions notre indépendance. Monarchie ou République, nous restons ce que nous avons toujours été : les hommes de nos convictions, et de nos idées.

Nous exposons les nôtres, faites-en autant des vôtres. Le peuple, qui lit, jugera ensuite entre le journal ministériel du gouvernement provisoire et le journal conservateur de la République française.

Mais n'avons-nous donc rien de mieux à faire, en ce moment où tant de choses sont à faire, que d'aiguiser des ironies, et d'échanger l'épithète d'Impuissant contre celle d'Important? Les sarcasmes du *Journal des Débats* qui n'ont réussi qu'à insurger les pavés, ont-ils donc eu un tel succès que ce succès doive donner l'envie d'une contrefaçon?

Pas de contrefaçon! Permettez-nous de vous le dire, ne copiez pas servilement le *Journal des Débats*, si vous

ne voulez pas que le même sort vous atteigne, avec cette seule différence qu'il ne se ferait pas attendre dix-sept ans.

Pas de contrefaçon ! ajouterons-nous, en nous adressant au gouvernement provisoire : ni contrefaçon criminelle de la révolution de 1793 ; ni contrefaçon coupable de la révolution de 1830 ; ni réaction, ni déception.

Longtemps nous avons fait entendre ces paroles : « Changer les choses sans changer les hommes. » On a changé les hommes ; aussi bien le roi, proclamé inviolable, que les ministres déclarés seuls responsables ; que l'on change maintenant les choses ! Est-ce donc trop exiger, que de continuer à demander, en 1848, ce que nous demandions depuis 1840 ?

Nous savons faire justement la part de ce qui est vrai et de ce qui est faux ; au sein du gouvernement provisoire il y a, nous le reconnaissons, des membres qui n'ont accepté, devant l'Histoire la responsabilité, qu'ils ont assumée sur eux, que par le dévouement le plus pur à la chose publique, à la conservation de l'ordre, au triomphe de la liberté, à l'honneur de la Révolution nouvelle, au salut du pays ; ceux-là, pour être reconnus de tous, n'ont pas besoin d'être nommés ; leur nom est dans toutes les bouches : ce sont de sincères Washington qui n'aspirent qu'à descendre, sachant bien que, pour eux, descendre ce sera s'élever ; mais à côté de ces membres que nous honorons, il en est d'autres que nous ne saurions prendre au sérieux, tout dictateurs qu'ils soient, lorsqu'ils déclarent, sans rire, que c'est uniquement par patriotisme qu'ils ont

fait main-basse sur toutes les positions, sur toutes les places, pour s'y cantonner eux et leurs amis. Non, nous ne sommes pas dupes de ce langage, et la rapacité aura beau se parer des couleurs républicaines, elle ne réussira jamais à se déguiser assez bien pour n'être pas certainement reconnue.

Nous parlons sincèrement, quand nous déclarons ici que nous ne voulons ni affaiblir ni déconsidérer le gouvernement provisoire ; ne comptât-il parmi les onze membres qu'un seul citoyen éclairé et désintéressé, que cela suffirait pour qu'il ait notre concours, mesuré à l'étendue de notre confiance ; mais, ou le gouvernement provisoire est faible, ou il est fort : s'il est fort, il peut entendre la vérité sans danger ; s'il est faible, il importe qu'elle ne lui soit pas cachée.

Le gouvernement provisoire ne doit pas oublier, un seul instant, que les yeux de l'Europe tout entière sont fixés sur la France, attentifs à épier le secret de toute faiblesse qu'elle laisserait percer.

Le gouvernement provisoire ne doit pas oublier, un seul instant, qu'il est placé entre deux partis :

Le parti qui déclare qu'il ne donne pas assez de garanties à la liberté, à l'égalité, à la fraternité ;

Le parti qui craint qu'il ne donne pas assez de garanties à l'ordre, à la paix, à la stabilité.

Quel est le moyen d'échapper à ces deux écueils? — Quel est le moyen de désarmer ces deux partis, de les réduire à l'impuissance? — C'est d'opérer des prodiges d'activité ; c'est de demander à l'ardent brasier du plus ardent patriotisme, sa plus grande force impulsive. Donnez immensément de liberté afin d'avoir le droit

de prendre immensément de pouvoir ; donnez immensément de liberté pour fermer la bouche à la démagogie ; prenez immensément de pouvoir afin d'ouvrir les yeux à la peur.

Prouvez, prouvez que vous n'êtes pas Impuissants, et nos mains seront les premières à vous applaudir, plus heureuses encore de vous applaudir que de vous aider !

Mais, au nom de la République française, ne croyez pas que pour elle le temps a ralenti sa course ; ce serait une funeste illusion. Il y a de grandes exigences : il faut y répondre par de grands efforts ; il y a de grandes questions, il faut les résoudre par de grandes idées. La République française du XIXe siècle doit être un gouvernement neuf ; elle ne doit pas être un gouvernement rapiécé. Le morceau enlèverait la pièce, et ce serait à recommencer sans cesse.

Un tel langage est-il donc suspect ? Seriez-vous donc de ceux qui pensent que le *Journal des Débats* a mieux servi, par l'abus de ses complaisances, la monarchie de 1830, que la *Presse*, par la sévérité de ses avertissements ? Non, non, vous ne le pouvez pas croire, vous êtes, pour cela, trop éclairés ; eh bien, donc, entendons-nous, distribuons-nous le travail : vous aiderez le gouvernement provisoire par vos éloges, nous l'aiderons, nous, par nos idées ; les uns et les autres, nous veillerons tous à éloigner de lui les intrigants, les serviles, les incapables, les présomptueux, les parasites, aussi bien ceux éclos d'hier que ceux couvés par tous les régimes.

LE DANGER DE LA SITUATION.

7 MARS.

Le danger de la situation n'est pas dans la rupture de la paix. Il est dans la perturbation de l'ordre.

L'ennemi qui nous menace, l'ennemi qui est à nos portes, ce n'est pas le despotisme armant en guerre, ce n'est pas l'Autriche, la Prusse, la Russie, etc.; c'est le crédit battant en retraite, c'est la maison Gouin et Cie suspendant ses payements; ce sont toutes les autres maisons de banque ébranlées.

Le crédit, c'est la clef de voûte du travail. Le travail c'est l'arc-boutant de l'ordre.

Il y a dix ans que nous répétons cela sous toutes les formes, en toutes occasions, si bien que notre plume qui a horreur des redites, est obligée de se contraindre pour revenir encore sur ce sujet qu'elle a épuisé.

Contre une agression de l'étranger qui viendrait menacer la République française, nous avons quinze cent mille Français, âgés de quarante ans, que la loi du recrutement a formés au maniement des armes; nous avons toutes les forces vives d'une nation de 35 millions d'habitants, menacée dans l'indépendance de son territoire; nous avons les simpathies de tous les peuples avides de liberté, d'égalité, de fraternité! Rayons donc

l'Europe de la carte de nos préoccupations. Effaçons du dictionnaire français le mot *Guerre ;* remplaçons-le par celui de *République*. La République française voulant la paix est plus forte que toutes les monarchies européennes voulant la guerre. Disons-nous cela, et persuadons-nous-le bien, car c'est cette conviction qui nous sauvera.

Mais, contre l'interruption du travail causée par la suspension des payements, la restriction des crédits, le retrait des commandes, la rareté de la vente, aggravée encore par l'augmentation des salaires et la diminution de la durée de la journée de travail; contre un tel état de choses si grave, qui expose le gouvernement à se trouver en présence d'une multitude d'ouvriers sans ouvrage, de fabricants ruinés, de banquiers perdus, quelles armes, quelles garanties, quelles ressources avons-nous? — Nous avons les excellentes intentions d'un gouvernement improvisé, et conséquemment inexpérimenté; les théories d'écrivains, conçues en dehors de toute pratique et contredites par les faits; le zèle enfin d'une garde nationale épuisée par les veilles et la fatigue, détournée du soin de ses affaires, quand ses affaires réclameraient tous ses soins. Nous ne parlons plus de l'armée; désormais, il ne faut pas songer à l'employer ailleurs qu'à la défense de nos frontières, si nos frontières étaient attaquées. Insensés seraient ceux qui songeraient désormais à répondre, par la mitraille et les balles, à l'ouvrier qui ferait entendre ce cri : « Du travail ou du pain ; vivre en travaillant ou mourir en combattant ! »

L'armée n'a pas été *vaincue* le 24 février, comme

armée ; elle a été *condamnée*, comme institution. Trois heures ont suffi pour prouver, une seconde fois, que les gouvernements qui s'appuyaient sur la force militaire, dans un pays, où 80,000 citoyens sont appelés, chaque année, à passer sous les drapeaux, s'appuyaient sur la plus dangereuse et la plus fragile de toutes les illusions. Trois heures ont suffi pour prouver que ces seuls cris : *Vive la ligne! Vive la liberté!* suffisaient pour triompher moralement de l'armée la plus brave ainsi recrutée! Trois heures ont suffi pour donner raison à nos prévisions tant de fois exprimées. L'ordre a besoin de garanties, nous le reconnaissons; mais il faut les chercher ailleurs que dans les institutions militaires; il faut chercher ces garanties dans les institutions de crédit, d'épargne et de prévoyance.

La République, qui commence par la dictature, ne finira pas, nous l'espérons, par le despotisme. Elle fondera si largement toutes les libertés qu'il n'y aura plus lieu de s'occuper d'elles. On s'arrangera, pour souffrir le moins possible de l'excès de ces libertés, comme on s'arrange pour souffrir le moins possible de l'intempérie des saisons mauvaises ou des climats rigoureux. Dans toutes les hypothèses, désormais, il faut donc mettre la liberté hors de cause, et ne plus songer à fonder l'ordre, en écornant la liberté.

Le régime de l'ordre par la compression est fini; le régime de l'ordre par l'expansion commence.

Dans ce régime, ce qu'il faut, ce ne sont plus des arsenaux qui s'encombrent, mais des banques qui escomptent, des fabriques qui ne se ferment pas, des dé-

débouchés qui s'étendent, des consommateurs qui se multiplient.

Or, en ce moment, c'est le contraire qui a lieu ; les consommateurs deviennent plus rares, les débouchés plus difficiles, les commandes plus faibles, les escomptes impossibles.

Voilà le danger de la situation, le vrai danger!

La plaie est vive et nous l'avons touchée de nos mains.

Les fabricants en foule ont assiégé nos bureaux, nous disant :

— Si l'État ne vient pas pécuniairement à notre secours, à défaut des banquiers chez lesquels les sources de notre crédit se sont subitement taries, nous serons obligés de fermer nos ateliers; que deviendront nos malheureux ouvriers?

Les commerçants, également en foule, sont accourus s'exprimant ainsi : — Insistez pour que l'État, ou la Banque de France, nous tire de la pénible extrémité à laquelle nous allons nous voir réduits. Nos portefeuilles sont pleins de valeurs que nous ne pouvons escompter, et nous avons des engagements auxquels nous ne pouvons manquer.

Le même langage, à peu près, nous a été tenu par les banquiers des départements, auxquels leurs correspondants de Paris répondaient : — Nous vous remettrons les fonds de vos valeurs, mais après encaissement.

Telle est la situation, dont la gravité atteste et toute l'importance du crédit, et toute l'impuissance, toute la

fragilité des anciens ressorts qui faisaient mouvoir la société.

Le crédit est aux forces industrielles ce qu'est la force motrice dans une usine. Que cette force se ralentisse, tout se ralentit; que cette force s'arrête, tout s'arrête; que cette force fasse explosion, tout est brisé.

Pour se former une idée juste des nations modernes, ce n'est plus l'histoire qu'il faut ouvrir, c'est une grande manufacture qu'il faut étudier. Une grande manufacture résume toutes les questions : —Éducation, travail, concurrence, émulation, économie, crédit, banque, épargne, prévoyance, inconduite, misère, consommation, marchés, débouchés, transports, protection de l'industrie, liberté du commerce.

Sans doute, cela est prosaïque, mais cela est vrai. Qui le nierait, s'abuserait étrangement et nous mènerait à notre perte.

De toutes parts, que vient-on demander à l'État? — Vient-on lui demander de la poudre, des baïonnettes, des soldats? — Non; on vient lui demander une assistance pécuniaire; on s'adresse à lui pour qu'il concoure activement à créer des facilités d'escompte qui empêchent le travail de s'interrompre, de s'arrêter. Cette pensée presque exclusive est générale; elle se formule ainsi : — Comment empêcher les ouvriers de manquer de travail, comment empêcher les banques de se mettre en liquidation, comment empêcher les effets publics de se discréditer, comment empêcher la confiance de se changer en effroi et en inertie?

Suffira-t-il, comme en 1830, de la création d'un

comptoir d'escompte appelé : *Dotation du petit commerce?* Nous craignons fort que non ; et cette crainte, nous la puisons dans le rapprochement des deux époques.

En 1830, après onze jours, la révolution du 29 juillet était close le 9 août par l'avénement au trône du lieutenant-général du royaume.

Déjà onze jours se sont écoulés, et la révolution du 24 février est loin d'être close, puisque l'Assemblée constituante ne se réunira que le 20 avril.

Cette Assemblée doit être composée de 900 membres; cela présage, sinon des discussions orageuses, au moins des délibérations confuses qui ne seront pas brèves.

En 1830, peu de principes avaient été mis en question; tous aujourd'hui sont débattus, ou vont l'être.

Le Gouvernement provisoire, que toutes les industries implorent, qui mettent en lui tout leur espoir, a donc une immense tâche à remplir, s'il *veut* répondre à leur attente, et, s'il ne le *peut* pas, d'immenses difficultés à prévoir. Il vaut mieux les prévoir que les nier.

Les grands périls inspirent les grandes résolutions; les grandes résolutions gagnent les grandes victoires.

Il ne faut pas hésiter à s'écarter du sentier battu.

Entre deux dangers, il faut choisir le moindre.

Lequel est le moindre: Est-ce la rupture de la paix? Est-ce la cessation du travail?

Si c'est la cessation du travail qui est le danger le plus grave et le plus imminent, il faut demander au désarmement de l'armée le salut du crédit.

Il faut réunir d'urgence les officiers supérieurs les

plus distingués, les intendants militaires les plus expérimentés, les hommes politiques les plus éclairés, et leur dire : — Le budget de la guerre prélève sur le budget de l'État 360 millions, y compris les pensions militaires ; mettez-vous à l'œuvre, et que le patriotisme vous inspire. Mais il faut que la dépense de l'armée soit immédiatement réduite de moitié. Si vous résolvez ce problème, que l'armée coûte moitié moins, sans que la France soit affaiblie, vous aurez rendu à la patrie un service qui aura l'éclat de la plus grande victoire.

Mais ceci n'est que la voie conduisant au but. Maintenant voici le but :

Émission de 250 millions de bons de 100 francs à 1,000 francs, portant ce titre :

UN CENTIME PAR JOUR.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

24 février 1848.

3 FR. 65 POUR 100 F. PAR AN.

BONS DE TRAVAIL.

CONCOURS

PRÊTÉ

par

LE CAPITAL AU TRAVAIL.

Appel fait à tous les capitaux non circulants, à tous les petits capitaux, à tous les fonds de tiroirs ;

Souscription nominative ;

Prêt aux fabricants sur consignation de leurs produits (à leur domicile, avec des garanties qu'il sera facile de prendre), dans certains casprévus par un règlement strictement observé ;

Dotation sur une plus large échelle du comptoir destiné aux effets du petit commerce ;

Remboursement des BONS DE TRAVAIL par l'affectation éventuelle des économies résultant de la réduction opérée sur le budget de l'armée.

S'ils renouaient la chaîne des transactions qui menace de se rompre, s'ils contribuaient à rétablir la confiance, les premiers souscripteurs ne se seraient-ils pas acquis ainsi un titre à la reconnaissance du pays ?

Par l'économie, on ranimera la confiance ; par la confiance, on entretiendra le travail ; par le travail, on sauvera l'ordre ; par l'ordre, on assurera la liberté ; par la liberté, on consolidera la République.

AUX ÉLECTEURS DE LA CREUSE.

8 MARS.

Le 7 mars 1848.

« Aux lettres que je reçois, particulièrement de l'arrondissement de Bourganeuf, voici ma réponse :

» Les circonstances sont éminemment graves ; elles peuvent devenir périlleuses ; elles élèvent à la hauteur d'un devoir ce qui était un honneur : la députation.

» Si je suis élu, j'accepterai ; mais je ne ferai aucune démarche pour l'être.

» Je n'ai pas de profession de foi à publier, car je n'ai pas un seul mot à rétracter aux trois lettres qui portent la date des 8, 14 et 15 février dernier, et que je crois devoir réimprimer, parce que dans le rapide courant qui emporte trône, charte, institutions, lois, fortunes, les minutes sont des heures, et les jours des mois.

» Je serai ce que je fus ; je n'aimerai pas plus la liberté, et je n'aimerai pas moins l'ordre.

» A qui me dira : Confiance,

» Je répondrai : Dévouement.

» ÉMILE DE GIRARDIN. »

I.

A M. Odilon Barrot.

Mardi matin, 8 février.

« Monsieur et honorable collègue,

» La minorité, mise hier au pied du mur par M. le ministre de l'intérieur, se laissera-t-elle aplatir (telle chose, tel mot) par *un coup de majorité?*

» Ou la majorité expiant son imprudence, sera-t-elle dissoute par *un coup de minorité?*

» Telle est l'alternative.

» Il est des circonstances graves où discuter c'est hésiter, où il faut agir et non délibérer, où les soldats n'ont qu'à suivre les chefs.

» D'un jour, d'une heure, d'une minute dépendent la perte ou le gain d'une bataille.

» Toute victoire remportée est due à une faute dont on sait profiter.

» Le ministère, en mars dernier, a laissé échapper une admirable occasion de populariser le pouvoir!

» L'opposition fera-t-elle la même faute? laissera-t-elle échapper une admirable occasion de se relever d'une longue et triste impuissance?

» Il est impossible, si le paragraphe est voté et si vous donnez votre démission (et comment vous abstenir de faire ce qu'a fait M. Berryer en 1844?), que l'opposition tout entière n'imite pas votre exemple.

» Je n'en excepte ni M. Thiers, ni M. de Rémusat, ni M. Dufaure.

» Cet acte de résolution unanime effacerait dans l'opposition toutes les nuances ; il effacerait toutes les contradictions, toutes les inconséquences...

» Quelque parti que prenne l'opposition, le mien est arrêté ; immédiatement après le vote du paragraphe, je donnerai ma démission.

» Je n'ai ni le désir, ni la crainte d'être tout seul.

» ÉMILE DE GIRARDIN. »

II.

A M. le président de la chambre des députés.

14 février 1848.

« Entre la majorité intolérante et la minorité inconséquente, il n'y a pas de place pour qui ne comprend pas :

» *Le Pouvoir, sans l'initiative et le progrès ;*

» *L'Opposition sans la vigueur et la logique.*

» Je donne donc ma démission.

» J'attendrai les élections générales.

» ÉMILE DE GIRARDIN. »

III.

A MM. les électeurs de Bourganeuf.

15 février 1848.

« Messieurs,

» Vous qui sept fois m'avez élu, et que je pourrais appeler mes amis, car les liens qui m'attachaient à vous, qui vous attachaient à moi, n'étaient pas simplement ceux qui existent communément entre le député et ses électeurs, entre le mandataire et ses commettants, nous nous appartenions par la longue réciprocité d'un dévouement éprouvé, ce n'est pas sans surprise et peut-être sans regret que vous apprendrez que j'ai cessé de vous représenter.

» Quels sont les motifs qui m'ont dicté cette résolution et qui m'y ont fait persister, malgré les instantes représentations d'un grand nombre de mes collègues? C'est ce que je dois, c'est ce que je viens vous dire.

» Il y a quatorze ans, en mai 1834, quand vous m'avez élu pour la première fois, j'avais de grandes illusions.

» J'entrevoyais tout ce qu'un gouvernement issu d'une révolution pure de tout excès, tout ce que des ministres à la hauteur de leur tâche pouvaient entre-

prendre et devaient accomplir de grand, de nouveau et de sensé!

» Je croyais que quiconque sentait en soi un peu de force, un peu d'intelligence, et beaucoup de cette ambition qui s'ennoblit par ses œuvres, de cette ambition exempte de toute vanité qu'on devrait appeler le dévouement d'*un à tous*, ne pouvait pas s'enrôler trop jeune au service parlementaire de son pays.

» J'imaginais qu'une terre aussi fertile que la terre de France ne devait pas demeurer en jachère; qu'il fallait se tenir prudemment en garde contre les années mauvaises, en mettant activement les bonnes à profit; que toute saison devait apporter sa semence et sa récolte; que pas un seul jour ne devait être négligé ni perdu; que tous les bras, les faibles comme les forts, devaient à l'envi s'exercer au travail; que si la guerre et la gloire avaient eu leurs prodiges, la paix et l'émulation devaient et pouvaient aussi avoir leurs conquêtes, qui fussent plus utiles sans être moins nobles.

» J'étais plein de foi dans l'union légitime du Pouvoir avec la Liberté; j'étais plein de foi dans la fécondité de cette alliance.

» Ce sont ces sentiments qu'exprime la lettre que je vous adressai en mai 1834, et qui me valurent la majorité, presque l'unanimité de vos suffrages.

» Mes illusions ont pu s'éteindre, mais mes convictions n'ont pas changé. L'expérience les aurait plutôt fortifiées qu'affaiblies.

» Ce que je croyais possible alors, je le crois possible encore.

» Pas un seul de mes votes parlementaires, en quatorze ans, n'a donné de démenti à ma foi politique.

» En 1834, mon premier discours a été en faveur de l'institution populaire des caisses d'épargne.

» En 1835, j'ai voté et j'ai pris part à la discussion contre les lois de septembre.

» En 1837, j'ai soutenu de tous mes efforts le ministère de l'amnistie.

» En 1838, j'ai mérité l'honneur d'être expulsé de la chambre par la coalition triomphante, que j'avais combattue avec l'ardeur que je mets au service de toutes les causes dont mes convictions me font embrasser la défense.

» En 1842, membre de la minorité de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les ministres d'État, j'ai persisté à repousser du projet ministériel tout ce qui lui donnait un caractère étroit et un esprit exclusif, tout ce qui risquait d'en faire un instrument de cour au lieu d'une institution démocratique.

» En 1843, l'aggravation du droit de visite m'a constamment trouvé parmi ses plus opiniâtres adversaires.

» En 1844, comme M. de Salvandy, alors ambassadeur, maintenant ministre, j'ai refusé de m'associer à un vote de la majorité qui atteignait et frappait la minorité.

» En 1845, convaincu qu'il ne revenait aucune indemnité à l'Anglais Pritchard, convaincu que si la France doit toujours se montrer généreuse, elle ne doit jamais s'exposer à paraître faible, parce que la faiblesse et l'humilité tentent la violence et l'orgueil; j'ai été du

nombre des députés qui se sont énergiquement prononcés dans ce sens.

» En 1847, membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les relais de poste, et rapporteur de la commission chargée de l'examen de la proposition ayant pour objet l'adoption de la taxe des lettres réduite à 20 centimes, j'ai soutenu les principes dont l'avenir confirmera la vérité.

» C'est, en cette même année, au mois de mars, à l'occasion de la discussion sur les propositions de MM. Duvergier de Hauranne et Rémusat, qu'ayant pris au sérieux les assurances ministérielles qui m'avaient été données avant le jour des élections générales, et les paroles solennelles des deux discours de Lisieux, il m'a paru que m'étant porté caution de la sincérité de ces assurances, je ne pouvais plus continuer honorablement de siéger dans les rangs de la majorité, surtout après le congé de M. Guizot, signifié en ces termes : « *Ceux qui trouveront que le gouvernement n'a pas le* » *véritable amour, la véritable intelligence du progrès,* » *ceux-là passeront dans les rangs de l'opposition.* »

» En 1848, je n'ai pas cru, comme le comte de Salvandy, que je pusse changer du blanc au noir, et approuver, quatre ans plus tard, ce que j'avais improuvé quatre ans auparavant : l'abus de la force numérique, la mise en jugement de la minorité et sa condamnation par la majorité.

» L'avenir montrera si j'ai tort ! Serait-il donc vrai qu'en politique, pour être conséquent, on dût être inconséquent, et pour demeurer fidèle, se montrer versatile ?

» Des rangs de la majorité, vous le savez, j'étais donc passé dans ceux de la minorité. Comme la locomotive, qui tantôt précède le convoi et tantôt le suit, après avoir essayé de tirer la majorité, j'ai essayé de la pousser. Effort aussi vain dansun sens que dans l'autre !

» Aucune ambition frustrée, — je n'en ai pas de personnelle; le journal que je dirige suffit amplement à mon activité et à ma fortune, et je n'ai qu'un désir, c'est de m'élever à la hauteur de la situation que je lui dois ; — aucune prétention éconduite ne m'avait dicté ma résolution. Les motifs pour lesquels vous avez vu MM. Darblay et Desmousseaux de Givré se séparer cette année de la majorité et du cabinet, ainsi que je l'avais fait l'année précédente, motifs pour lesquels vous verrez, l'an prochain, mon honorable collègue, M. Sallandrouze, et ses amis politiques arriver forcément par la même pente à la même conclusion, ces motifs qui, en moins d'un an, ont fait descendre la majorité absolue du chiffre de 113 voix à 33, la majorité relative du chiffre de 66 voix à 17, ces motifs, je le répète et je vous l'affirme, sont les seuls qui m'aient fait entrer dans l'opposition conservatrice.

» Mais, je vous le demande, à vous, Messieurs, dont je m'honorais de représenter le bons sens, le bon sens, cette grande route de la grande politique : après m'être séparé, non sans combats et sans regrets, de la majorité, pour un dissentiment sur une question de tendance et d'opportunité, pouvais-je ne pas me séparer de l'opposition, après le démenti qu'elle vient de donner à son langage par sa conduite ?

» L'opposition prétend, déclare, proclame : « *Que* » *l'adresse, telle qu'elle a été votée, constitue, de la* » *part de la majorité, une violation flagrante, audacieuse,* » *des droits de la minorité, et que le ministère, en entrai-* » *nant son parti dans un acte aussi exorbitant, a tout à* » *la fois méconnu un des principes les plus sacrés de la* » *constitution, violé, dans la personne de leurs repré-* » *sentants, un des droits les plus essentiels des citoyens*» (textuel). Elle déclare, elle proclame qu'elle est victime, et cependant, elle continue de siéger sur les mêmes bancs que ses juges! Elle n'en appelle pas de la majorité parlementaire à la majorité électorale ! Ne pas en appeler d'un jugement, c'est l'accepter. Ne pas épuiser tous les degrés, c'est trahir sa cause.

» *L'opposition*, dit-elle, *reste pour surveiller et com-* » *battre incessamment la politique contre-révolution-* » *naire.*» Fausse allégation qui ne trompera personne; si l'opposition avait été assez forte pour qu'elle pût espérer de combattre utilement, elle eût commencé par le prouver en faisant rayer de l'adresse les mots qui la qualifiaient d'*ennemie* ou d'*aveugle*. Il faut être sincère; je l'ai toujours été, et je dois le dire, Messieurs, je n'ai jamais trouvé que vous qui me tinssiez compte de cette qualité plus nuisible qu'un défaut.

» Si, entre la majorité et la minorité, entre le parti qui soutient le gouvernement et les partis dont l'agglomération est ce qui forme l'opposition, il y avait eu une situation neutre, je m'y fusse abrité et je n'eusse pas donné ma démission. Mais cette situation n'existant pas, après être sorti de la majorité qui, selon moi, s'égarait, pour entrer dans l'opposition qui, évidemment,

ne sait pas et ne peut pas savoir jusqu'où elle ira, soit en avant, soit en arrière, dans la voie où elle vient de s'engager, j'eusse à mes yeux manqué de bon sens et de logique, de prudence et de prévoyance, si j'avais accepté, en demeurant dans l'opposition, une solidarité plus grave assurément, que celle que j'avais déclinée, il y a un an, lorsque je me suis séparé du ministère.

» J'aurais pu, m'a-t-on dit, m'abstenir de paraître à la chambre, de prendre part à ses délibérations et à ses votes. J'ai répondu : Un député n'est pas nommé pour s'abstenir ; au contraire, c'est surtout dans les circonstances graves qu'il doit avoir : d'abord une opinion ; puis le courage de cette opinion. Un homme de cœur peut se retirer ; il ne fuit point. Il accepte la solidarité qu'il ne décline pas, il décline la solidarité qu'il n'accepte pas.

» C'est ce que j'ai fait. A une forfanterie aboutissant à la confusion, ou bien à *une résistance couvant une révolution*, lorsqu'il y avait l'appel parfaitement constitutionnel au pays légal, lorsqu'on pouvait y recourir et qu'on n'y recourait pas, j'ai préféré l'isolement.

» J'attendrai les élections générales pour juger, à cette époque, si je dois tenter de nouveau ou bien continuer de m'abstenir d'étendre le cercle de la vie politique dans lequel je viens de me renfermer. S'il me paraît que ces élections doivent être, dans l'avenir, aussi stériles qu'elles l'ont été dans le passé, je continuerai de m'abstenir. Tourner une meule qui ne moud rien, est un supplice dont vous ne sauriez vous former une juste idée. Député depuis quatorze ans, j'ai vu s'agiter beaucoup de petites ambitions, je n'en ai pas

vu une grande se légitimer ; j'ai vu les partis s'attaquer sans relâche et sans justice, je les ai vus se coaliser pour détruire, je ne les ai pas vus une seule fois s'unir pour édifier, pour accomplir une grande œuvre, pour faire triompher une grande pensée. Jeté dans leur mêlée par un incident, je n'ai pas tardé à reconnaître que ni la vérité ni l'avenir n'étaient avec eux. Je me suis arrêté, retenu par le poids de la responsabilité morale qui s'attache à un journal dont, à aucun prix, je n'abandonnerai la direction avant les élections générales.

» Après ces explications, dans lesquelles j'ai cru nécessaire d'entrer avec vous, Messieurs, que la confiance et l'attachement dont vous m'avez donné tant de preuves ne se croient pas engagés, par une sorte de point d'honneur, à me rendre le mandat que j'ai déposé!

» S'il m'était rendu, je le déposerais de nouveau.

» Je ne voudrais pas qu'on pût dire, ni de vous ni de moi, que j'ai joué une comédie, et que vous vous y êtes complaisamment prêtés ; que j'ai abusé d'un dévouement dont j'étais sûr.

» Je n'ai assisté à aucun banquet ; donc, il n'y a pas dans la phrase de l'adresse un seul mot qui m'atteigne.

» Je ne cède à aucune susceptibilité personnelle blessée ; je ne cède qu'à l'incompatibilité qui existe entre mon caractère et toute situation que je ne puis ni avouer ni défendre.

» Mes sentiments politiques sont aussi peu suspects que mes opinions sont indépendantes.

» Hors des rangs de la majorité, je n'en suis pas

moins radicalement conservateur dans le sens monarchique et démocratique, se traduisant ainsi : Que la grandeur de la nation soit la gloire de la royauté, que la prospérité du pays soit le bonheur du roi, que l'hérédité du trône désarme la souveraineté du peuple, comme la justice a désarmé la force.

» J'aime trop sincèrement la liberté pour ne pas aimer l'ordre, qui en est la garantie.

» Partisan décidé de l'initiative la plus énergique dans le pouvoir, j'aime peu, je l'avoue, l'agitation publique comme moyen de progrès, mais je la crains encore moins. Si elle est factice, elle est sans danger; si elle est réelle, c'est un avertissement qui peut devenir une force pour combattre de dangereuses tendances, vaincre d'aveugles résistances ou réprimer d'opiniâtres abus.

» L'unique motif qui m'a fait donner ma démission, est celui qui se trouve brièvement exposé dans les deux lignes que j'ai adressées hier au président de la chambre.

» Je n'ai fait ici que le développer avec tout l'abandon de l'intimité.

» Quiconque chercherait un autre motif à ma résolution se tromperait.

» Cette résolution extrême est l'expression d'une situation grave, qui vous impose une grande réserve dans le choix de mon successeur.

» Les candidats ne manqueront pas.

» Je n'ai à vous en indiquer aucun; mais, s'il en est un qui se recommande à vous, ou par la fermeté de son caractère, ou par l'éclat de son talent; s'il en est un qui ne doive pas augmenter au sein de la représentation

nationale le nombre déjà trop considérable des fonctionnaires publics, celui-là aura ma voix.

» A vous, Messieurs et mes amis, toujours mon dévouement.

» ÉMILE DE GIRARDIN,

» *Membre du conseil-général de la Creuse.* »

NÉCESSITÉ D'UN CONGRÈS EUROPÉEN.

9 MARS.

Nous extrayons, d'une lettre que nous recevons de Londres, les détails suivants :

6 mars 1848.

« Les affaires, à Londres, se compliquent ; l'*income-tax* a donné naissance à divers meetings ; celui d'aujourd'hui, présidé par M. l'amiral Cockrane, a été si violent, que la police a dû intervenir. La concession de lord John Russell, en retirant sa proposition d'augmenter l'*income-tax* de 2 0/0, est fatale ; maintenant, les meetings exigent le retrait de tout l'*income-tax*. »

On le voit : les questions d'impôt et de crédit sont partout à l'ordre du jour et au premier rang.

Le développement des travaux publics a étouffé le dernier germe des guerres européennes ; c'est qu'en effet, les ressources de toute nation étant bornées, ses dépenses doivent l'être également.

Partout il faut armer l'Ordre et désarmer la Paix. C'est une admirable initiative qu'il appartient à M. de Lamartine de prendre !

Qu'il insiste hautement, et par toutes les voies de la publicité, sur la nécessité d'un Congrès européen appelé à s'occuper de toutes les grandes questions sociales et

économiques, ayant pour objet : le développement des travaux publics, l'amélioration du sort des classes ouvrières, l'allégement des impôts, la stabilité du crédit, etc.; qu'il insiste ; et si sa voix n'est pas écoutée des gouvernements, elle sera entendue de tous les peuples et recueillie par un écho sympathique !

Déjà en Prusse, à Cologne, ce cri a été poussé : *Plus d'armée permanente!*

Ce cri, il ne faut pas le laisser tomber, il faut le porter aux quatre coins de l'Europe.

Réduction successive et générale de toutes les armées de terre ;

Réduction de la marine militaire, et formation d'une flotte commune destinée à la répression des délits maritimes ;

Telle est la pensée qui doit dicter à la République française toutes ses notes, toutes ses communications, tous ses discours.

Prompt désarmement ou conflagration terrible : telle est l'étroite alternative dans laquelle est placé aujourd'hui l'Europe.

Elle ne peut se le dissimuler à elle-même ; le moment est donc venu de sortir de l'ornière diplomatique! Partout le salut de l'ordre est à cette condition

CE QUI PRESSE.

10 MARS.

Ce qui presse :

C'est d'empêcher que, dans toutes les fabriques, lans toutes les usines, dans tous les chantiers, dans ous les ateliers, le travail s'arrête, afin que l'ordre ie soit point mis en péril, afin que l'État n'en soit pas éduit, par les nécessités les plus impérieuses, à la uineuse et tardive extrémité de créer, à défaut de ravail régulier et productif ayant forcément interrompu on cours, un travail factice et onéreux, tel que celui ui consisterait à faire exécuter des terrassements ar des tailleurs, des tapissiers, des passementiers, l'ayant jamais manié que l'aiguille, des doreurs et des eintres, n'ayant jamais tenu que le pinceau, c'est-dire par les mains les moins rudes et les moins xercées.

Ce qui presse :

C'est de venir énergiquement et sans retard, soit par ne contribution extraordinaire perçue d'urgence, soit ar une large émission de bons du trésor, soit par un rêt important de la Banque de France, soit par l'ouverture d'une grande souscription nationale, soit par

l'adoption de tout autre moyen de crédit de la nature de celui que nous avons indiqué : *Bons de travail*, au secours de l'industrie et du commerce, condamnés à l'impuissance par l'impossibilité d'escompter les meilleures valeurs, d'emprunter sur consignation de marchandises, sur les gages les plus solides, les moins douteux.

Ce qui presse :

C'est de faire comprendre au crédit qui a disparu qu'il s'expose à plus de périls par la peur que par l'audace ; que ce n'est pas en allant changer furtivement l'argent en or et en le cachant, qu'on le sauvera ; mais, au contraire, en le jetant bravement dans la circulation, et en ne le retirant pas des maisons de banque où il est en compte courant, des caisses d'épargne où il est en dépôt ; en gardant avec confiance ses actions déprimées, en ne vendant pas ses inscriptions de rentes, qui, pour valoir moins en capital, n'en produisent pas moins les mêmes arrérages, etc., etc.

Ce qui presse :

C'est de rétablir partout la confiance au-dedans comme au-dehors ; le gouvernement provisoire la rétablira promptement s'il se conduit en gouvernement national, et non en gouvernement exclusif ; en gouvernement du pays, et non en gouvernement de coterie ; s'il sait s'affranchir des sympathies et des exigences de parti ; s'il ne fait que des choix que l'opinion publique approuve ; s'il tire de l'obscurité, où il ne doit pas rester, le mérite, mais s'il y laisse l'incapacité qui n'en doit pas sortir ; s'il ne se prive pas inconsidérément et injustement de concours éprouvés, pour leur pré-

érer des concours inexpérimentés; s'il proscrit les abus et non les personnes; s'il se hâte de réduire toutes les dépenses exagérées, de supprimer toutes les dépenses inutiles.

Ce qui presse :

C'est de se servir, sans hésiter, de la dictature temporaire du gouvernement provisoire pour résoudre toutes les grandes questions qu'une assemblée, composée de 900 membres, sera à peine en état de discuter, pour cueillir toutes les solutions qui sont mûres.

Ce qui presse :

C'est de profiter, dans l'intérêt de tous, de l'effroi de chacun.

Ce qui presse :

C'est de montrer qu'il n'y a pas de pouvoir plus fort que celui qui s'établit par la liberté.

Ce qui presse :

C'est de désarmer tous les souverains, en rassurant tous les peuples.

Ce qui presse :

C'est d'insister sur la nécessité de la formation d'un Congrès européen appelé à délibérer sur les questions posées à tous les gouvernements par l'essor industriel, et à jeter les bases d'un nouveau droit des gens.

Ce qui presse :

C'est de simplifier l'appareil compliqué de notre centralisation administrative; c'est de centraliser la centralisation; c'est de lui donner, par l'unité, la force qui lui manque. Moyen : — réduire à trois le nombre des ministres secrétaires d'État : I. *Ministre des re-*

cettes; II. *Ministre des dépenses*; III. *Présidence du conseil*. La comptabilité n'a que trois termes : *Doit*, *Avoir*, *Balance*. L'industrie et le commerce se bornent à trois opérations : *Achat*, *Vente*, *Profits* ou *Pertes*. Fractionnés tels qu'ils sont, les départements ministériels sont, au pouvoir, ce que seraient les cinq doigts de la main, détachés de la paume d'où ils tirent la force et le mouvement. Les ministres ont des bureaux et des hôtels, mais le gouvernement n'a pas de siége. Ce qui est arrivé en 1830, le 29 juillet, et en 1848, le 24 février, l'atteste assez. Le 24 février, quand le salut de la monarchie allait dépendre de l'emploi d'une heure, on ne savait à qui donner un ordre ; tous les ordres se croisaient ; on ne savait pas même où faire imprimer une proclamation ! Aujourd'hui encore, on fait perdre aux intérêts les plus graves, les plus menacés, un temps précieux, un temps irréparable ! Du ministère du commerce, rue de Varennes, on les renvoie au ministère des finances, rue de Rivoli ; du ministère des finances, on les engage à retourner au ministère des travaux publics, rue Saint-Dominique, ou à l'Hôtel-de-Ville. Les ministres ont-ils à prendre une décision urgente ? Ils ne savent où se retrouver ; et, quand ils se retrouvent, de nouvelles préoccupations survenues leur font oublier ce qu'ils avaient prémédité de se dire. C'est ainsi que nous avons vu, pendant quinze ans, le pouvoir fonctionner, ce pouvoir qui s'appelle orgueilleusement : la centralisation ! Imaginez un vaisseau qui fait eau, une chaudière laissant échapper la vapeur par une fuite ; vous étonnerez-vous de l'explosion ou du naufrage ?

Ce qui presse :

C'est d'abandonner toutes les idées fausses et exagérées qu'on s'est faites en matière de gouvernement; le gouvernement ne doit être que le premier et le plus vaste des ateliers. En conséquence : suppression de tous les états-majors inutiles, de tous les rouages superflus, de tous les frottements qui sont une déperdition de force ou un ralentissement d'activité ; adoption de tous les procédés économisant le temps, facilitant le travail ; division du travail par l'augmentation du nombre des directions générales, et la création d'un second degré dans la responsabilité ministérielle. Le ministre répond de ses choix ; les directeurs-généraux répondent de leurs actes.

Ce qui presse :

C'est d'envoyer à Londres un homme capable, étudier comment la sûreté publique y est si parfaitement garantie, nuit et jour, par l'admirable institution des police-men, afin d'alléger au plus tôt le service de la garde nationale. Il importe de ne pas abuser du patriotisme, car on s'exposerait au danger de l'épuiser, de le décourager.

Ce qui presse :

C'est d'entrer sans hésitation et sans retard dans la voie des économies les plus larges, afin d'aller, par là, au-devant de la diminution des produits indirects, à laquelle il faut s'attendre, et de trouver, dans des économies administratives, le moyen d'opérer les réformes financières que le changement de régime a rendues impérieusement nécessaires.

Ce qui presse :

C'est de préparer le budget des recettes et des dépenses, qui devra être soumis aux délibérations et au vote de l'Assemblée nationale.

Ce qui presse :

C'est de supprimer l'amortissement, qui fonctionne onéreusement sans arrêter la baisse des 5, 4 1/2 et 3 0/0.

Ce qui presse :

C'est de bien fixer ses idées sur le caractère des impôts, de le bien définir, afin de les asseoir désormais sur les bases les plus solides et les plus équitables, afin de ne pas s'exposer à supprimer un impôt qu'on devrait conserver, et à conserver un impôt qu'on devrait supprimer.

Ce qui presse :

C'est de mettre à l'étude toutes les questions économiques, attaquées ou repoussées par l'ignorance, la paresse et le dédain de la bureaucratie.

Ce qui presse :

C'est d'abaisser tout ce qui, à l'extérieur, fait obstacle à la consommation, et rend impossible la VIE A BON MARCHÉ, selon l'expression de M. de Lamartine.

Ce qui presse :

C'est de mettre à profit la gravité de la situation, pour restituer à l'État l'exploitation des canaux et des chemins de fer, qu'il n'aurait jamais dû abandonner. L'État le pourrait facilement, en offrant purement et simplement à toutes les compagnies de canaux et de chemins de fer, achevés ou en cours d'exécution, de se dissou-

dre, et à tous les détenteurs d'actions de ces compagnies d'échanger leurs titres d'actions contre des inscriptions de rentes 3 0/0, cours pour cours, plus une bonification qui pourrait être débattue et accordée. Exemple : les actions d'Orléans étant cotées à 950 fr., celles du Havre à 250 fr., et le 5 0/0 valant 56 fr., le porteur de 18 actions d'Orléans serait admis à acheter pour 9,500 fr. de 3 0/0 au cours de 56 fr., payables en la remise de ses dix titres d'actions ; le porteur de 10 actions du Havre serait admis à acheter pour 2,500 fr. de 3 0/0 au même cours, payables de la même manière. Deux directions générales seraient immédiatement créées : I. Une direction générale des canaux ; II. Une direction générale des chemins de fer, lesquelles pourraient être confiées au président du conseil de celle des compagnies dont les actions se sont soutenues au cours le plus élevé.

Ce qui presse :

C'est d'étendre et d'appliquer ces mêmes principes à l'expropriation, non-seulement pour cause d'utilité publique, mais pour cause de salut public, aux exploitations qui ont pour objet l'extraction des combustibles minéraux et la fabrication du sel ; carsi on ne se hâte pas, l'antagonisme entre l'intérêt public et l'intérêt privé, compliqué, aggravé par la question des salaires, ne tardera pas à éclater et à revêtir des formes qui peuvent être terribles.

Ce qui presse :

C'est de ne pas trop se complaire dans des procla-

mations dont l'autorité va chaque jour s'affaiblissant par le nombre.

Ce qui presse, enfin :

C'est de ne pas se bercer dans l'optimisme.

L'optimisme a perdu la monarchie ; il ne faut pas que l'optimisme perde la République.

DÉSARMEMENT. — BONS DE TRAVAIL.

11 MARS.

Cette double proposition n'a pas l'adhésion du jour-
al *le Commerce*, qui la combat en ces termes :

On ne peut diminuer l'armée en présence des *casus belli* qui sont
ispendus de tous côtés sur la France.
Si les Bons de travail avaient un cours forcé, nous reviendrions
ux assignats et à la dépréciation incessante de ce papier-monnaie ;
Si leur cours n'était pas forcé, ce serait un emprunt dans les con-
tions ordinaires, sous une forme étrange, qui ne ferait que nuire à
n émission.
Ces Bons porteraient intérêt à 3 1/2 0/0 environ ; ils seraient nomi-
ıtifs ; obstacle évident à leur circulation.
Enfin la forme de remboursement serait illusoire.
Il nous faut autre chose ; il faut des expédients moins révolution-
ıires.

Quelques mots d'abord sur la question importante
e désarmement :

Si nous n'attaquons pas, qui nous attaquera ? Si nous
e menaçons aucune nationalité, quel est le souverain
ui sera assez fort et assez riche pour mettre une armée
n mouvement contre nous?

Jetons un coup d'œil autour de nous :

Sera-ce l'Angleterre qui nous déclarera la guerre?

Elle n'a pas d'armée, et le ministère britannique est à bout de voies; l'*income-tax* va lui manquer.

Sera-ce la Belgique? Elle porte dans ses flancs une Irlande en miniature qui s'appelle les Flandres.

Sera-ce la Prusse? Elle est rongée au cœur par le communisme, aspirant à l'unité germanique, et gardant l'amer souvenir de la constitution qui lui fut promise en 1814 et qui ne lui a pas été donnée.

Seront-ce les petits États de la Confédération germanique? Ils se lèvent de toutes parts pour réclamer des réformes et la liberté de la presse; la liberté de la presse, qui sera partout le *palladium*, protégeant contre l'absolutisme et la guerre, la République française.

Sera-ce la Suisse radicale? Elle a frayé la voie à la France républicaine; avertissement salutaire, mais inutile, donné à nos conservateurs aveugles.

Sera-ce l'Espagne? Elle est sans finances et presque sans gouvernement.

Sera-ce l'Autriche? C'est un faisceau mal uni de nationalités, les unes rivales, les autres ennemies, toutes ombrageuses, lorsque ses mains ont déjà tant de peine à retenir la Lombardie prête à leur échapper.

Sera-ce l'Italie? Elle est affamée d'indépendance et de liberté.

Sera-ce enfin la Russie, à laquelle, il est vrai, ne manquent ni les hommes, ni le fer, ni l'or? La Russie s'abuserait étrangement, si elle se croyait assez forte pour risquer contre nous une agression injuste. Elle aurait sa retraite de Paris comme nous avons eu notre retraite de Moscou; avec cette différence que ce ne serait pas la rigidité du climat qui triompherait de ses armes,

nais l'ardeur des sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité dont tous les peuples sont animés. L'Allemagne, dont il faudrait traverser le territoire, vaincrait moralement les Cosaques, comme la population de Paris a vaincu moralement la ligne en criant : *Vive la liberté! Vive la ligne!* L'Allemagne crierait: *Vivent les Cosaques! Vive la liberté!* Les Cosaques n'auraient pas touché à nos frontières qu'ils seraient ainsi défaits. Telle est la puissance invincible des idées que le temps a mûries.

Ne nous créons pas des périls réels pour écarter des périls imaginaires.

Ne nous inquiétons pas de la guerre, ne nous inquiétons que de l'ordre.

Cela dit, parlons des Bons de travail.

Il ne s'agit pas de leur donner un *cours forcé*.

Il ne s'agit pas de revenir aux *assignats*.

Il ne s'agit pas de s'épouvanter des mots.

L'idée des assignats était une idée juste et salutaire ; c'est l'abus qui l'a faussée et qui en a fait un instrument de ruine. En 1796, l'émission des assignats s'élevait à 45 milliards! C'est aussi l'abus des actions de chemins de fer qui en a amené la dépréciation des cours. Si, au lieu de créer des actions de chemins de fer, dont la prime exagérée n'a servi qu'à donner aux concessions une maturité hâtive et fatale, on avait émis des bons de chemins de fer au fur et à mesure des travaux, et en réservant à l'État l'exploitation exclusive des grandes lignes, ainsi que nous l'avions proposé, en serait-on où l'on en est? Évidemment, non. Tout le monde en convient.

« *Sans cours forcé*, dit-on, *les bons de travail*, » *ne sont qu'un emprunt dans les conditions ordinaires*,

» *sous une forme étrange qui ne ferait que nuire à son* » *émission!* » C'est ce que l'on prétend, c'est ce que nous contestons.

Les Bons de travail sont un moyen d'emprunt, cela est vrai, mais avec cette différence qu'au lieu de s'adresser aux grandes maisons de banque, dont les caisses se vident ou se ferment en ce moment, on s'adresse au patriotisme de tous les petits capitaux, et on crée une valeur qui manque à la circulation : *Le billet à rentes.* Le billet de banque, improductif d'intérêt, est insuffisant. Comment, j'échange de l'argent, de l'or, le seul inconvénient est le poids du métal, contre un papier facile à s'égarer, que la flamme peut dévorer, que l'art du faussaire peut contrefaire, qui n'a par lui-même intrinsèquement aucune valeur; et ce papier ne me produit aucun intérêt, ce billet ne me donne aucune rente!

Le billet à rente est à créer! Le Bon de travail était un pas fait dans cette voie. C'était à la fois un service rendu par le patriotisme au crédit et au travail, à la circulation et à l'épargne.

« *Ils seraient nominatifs : cet obstacle nuirait à leur circulation.* »

Nous n'avons jamais dit que les Bons de travail dussent être nominatifs.

Nous avons dit seulement que la souscription serait nominative, et voici comment nous l'entendions :

Un registre aurait été ouvert, soit au Trésor, soit à la Banque, où l'on aurait inscrit les noms de tous les preneurs de Bons de travail.

Cette liste aurait été publiée par la voie des journaux,

L'État aurait eu ainsi ses *tables de confiance*, et au jour de la reconnaissance publique, il aurait pu dire : Voilà les noms de ceux qui n'ont pas désespéré de la fortune de la France, et qui se sont empressés d'y associer la leur ! »

« *La forme de remboursement serait illusoire!* »

D'abord, il est à remarquer que la garantie de l'État n'aurait été qu'éventuelle, puisqu'il ne s'agissait pas de *donner*, mais de *prêter* à l'industrie, au commerce, à la banque, au travail, enfin, sur des garanties solides, sur les gages sérieux. Ensuite, qui peut nier que l'État serait évidemment plus riche de tout ce qu'il ne dépenserait pas en armements aussi ruineux qu'inutiles? Si, depuis quinze ans, la France avait réduit de moitié son effectif militaire, ses finances ne seraient pas dans l'état où elles sont, ses canaux seraient finis, ses chemins de fer achevés, la valeur des actions de ces chemins de fer reposerait sur une base solide, sur un produit. Pourquoi, depuis quinze ans, s'est-on opiniâtré à entretenir un effectif considérable que n'exigeait nullement l'état de l'Europe? — C'est que le gouvernement considérait l'armée comme la plus solide garantie du trône. Trois heures ont suffi pour faire justice de cette illusion, qui a coûté à la France plus de trois milliards [1].

« *Il nous faut des expédients moins révolutionnaires!* »

Ce n'est pas avec les petits remèdes, que l'on guérit les grands maux ; ce n'est pas avec des palliatifs qu'on triomphe des crises. Sur cette question, comme sur

[1] Depuis 1830, la France a dépensé pour l'entretien de son armée, six milliards huit cent millions de francs.

tant d'autres questions, vous verrez que nous aurons encore la douloureuse satisfaction d'avoir raison !

« *Attendre que la Constituante se soit assemblée, qu'elle ait réformé l'assiette de l'impôt, et décrété un impôt extraordinaire !* » C'est attendre que le travail et le crédit, ces deux roues d'engrenage dont l'une fait mouvoir l'autre, se soient brisées ; c'est attendre que les ateliers se soient fermés, que l'ouvrage manque aux ouvriers dont on égare l'esprit et dont on exalte les exigences par des promesses chimériques qui aboutiront à de cruelles et rapides déceptions ; c'est jouer le sort de la République française sur la carte d'une crise industrielle.

HENRI V.

12 MARS.

Le fruit greffé sur la tige choisie avec le plus de soin n'est pas à l'abri du ver.

Le grain de froment le plus sain est exposé à l'offense du charançon.

Les plus nobles productions du génie et du talent ont toutes passé par la critique la moins juste avant d'arriver à l'admiration la plus durable.

Les plus légitimes succès sembleraient n'être pas complets, si, à la tête de leur cortége, ne chevauchaient pas l'envie et la calomnie, ces deux sœurs jumelles nées d'une marâtre qui s'appelle l'Impuissance.

Ne nous étonnons donc pas, qu'à nos intentions les plus droites, on prête des mobiles qui n'ont jamais existé, à nos paroles les plus sincères, une fausse arrière-pensée, à nos actes les plus simples, un but imaginaire.

N'y voyons pas une injure, mais un hommage.

Les épreuves ne nous ont pas manqué, et le peu que nous sommes, nous le devons à nos détracteurs : ce sont eux qui nous ont exercés à la lutte.

Les 25, 26 et 27 février, quels ont été les premiers cris sortis de ce journal? Trois cris de ralliement :

CONFIANCE! CONFIANCE!

LA RÉPUBLIQUE!

PAS DE RÉGENCE!

Nous l'avouons, nous avons omis d'ajouter :

PAS HENRI V!

Pourquoi?

Est-il donc nécessaire de le dire? — C'est qu'à la vue de ce trône brisé sous l'éclat d'un pavé, la pensée que le retour d'Henri V fût possible ne s'est pas même présenté au seuil de notre esprit.

Une seule idée nous dominait; elle nous domine encore : — Nécessité impérieuse de s'unir, danger de se diviser en présence de tant de questions redoutables à résoudre, de si grands travaux à accomplir, de si nombreux abus à chasser, de si difficiles épreuves à traverser, de tant d'exigences à modérer, de tant d'erreurs à combattre, de tant de défiances à vaincre!

Nous n'avions pas concouru à préparer le triomphe de la République, cela est vrai; nous étions sincèrement attaché au gouvernement représentatif, et toute notre conduite a toujours été dictée par cette conviction profonde que le progrès seul pouvait le sauver, que l'optimisme le conduisait à l'abîme.

Combien de fois ne l'avons-nous pas dit!

A combien de railleries et de calomnies notre sincérité ne nous a-t-elle pas exposés, sans qu'elles aient jamais réussi à faire fléchir notre indépendance et mentir notre langage!

Aujourd'hui encore, nous gardons cette conviction que, si un souffle du peuple a suffi pour renverser deux fois en trente-trois ans, le gouvernement représentatif,

et faire évanouir cette double fiction constitutionnelle de l'inviolabilité royale et de la responsabilité ministérielle; cela ne prouve pas que le gouvernement représentatif ne fût pas bon; cela prouve seulement qu'il a manqué d'hommes qui sussent le comprendre et le pratiquer.

Que ce soit par cette cause ou par une autre que le gouvernement représentatif ait succombé, nous ne pensons plus à lui et nous ne le regrettons pas.

A l'activité de notre esprit, l'immensité de la tâche, l'immensité des difficultés, l'immensité des périls de la République vont mieux.

Nous avons plus vécu par la pensée, en ces quinze jours, que nous n'avions vécu en quinze ans.

Assurément, la République n'a pas été faite pour nous, mais nous sentons que nous avions été faits pour elle. Aussi n'avons-nous qu'une crainte, c'est qu'on ne la compromette; qu'une préoccupation, c'est d'empêcher toute atteinte qui pourrait l'affaiblir, toute souillure qui la flétrirait.

Et cependant c'est nous que le besoin de créer des suspects, — car toute révolution comme toute invention a ses contrefacteurs, — transforme en conjurés d'Henri V!

Cruelle dérision!

Serait-ce donc pour nous faire souvenir que nous sommes fils unique de nos œuvres, que nous n'avons pas hérité du nom que nous portons, mais que nous l'avons péniblement conquis; que la légitimité, enfin, manque à notre naissance, qu'on aurait trouvé plaisant de faire de nous un apôtre de la légitimité!

Qu'est-ce donc que nous aurions à gagner au rétablissement d'une cour?

Si on le peut, si on le sait, qu'on le dise!

Des satisfactions de vanité? — Nous n'avons jamais eu le temps d'être vain. Il faut à la vanité beaucoup de loisirs, et nous avons une activité inexorable qui ne nous en laisse pas.

De l'argent? — Mais il n'y a pas encore un mois qu'un million en un mandat sur la Banque de France nous était offert par quatre combinaisons qui se disputaient la direction de ce journal! Nous n'avions qu'à choisir entre quatre propositions, nous les avons toutes refusées : on le sait; le fait a été de notoriété publique.

D'importantes fonctions qui nous seraient promises? Mais nous croirait-on donc aveugle! Ne voyons-nous pas bien en ce moment que ce ne sont pas les fonctions qui manquent aux hommes, que ce sont les hommes qui manquent aux fonctions?

Imaginez donc, des calomnies moins ingénieuses et plus vraisemblables!

La calomnie s'est fait entendre, c'est à la vérité maintenant à s'exprimer.

Nous allons vous la dire :

Nous ne croyons pas au retour d'Henri V; mais savez-vous ce qui pourrait jamais nous y faire croire? ce serait vous!

Oui, ce serait vous!

Ce serait vous, si au lieu d'éclairer le peuple vous le flattiez; si au lieu de s'adresser à sa haute raison, vous ne vous adressiez qu'à ses passions; si au lieu de veiller sur la liberté comme un frère sur sa sœur, pour qu'elle

se conserve pure, vous la précipitiez dans l'ivresse d'elle-même ; si au lieu de vous souvenir que 55 ans séparent ces deux époques : 1793–1848, vous oubliiez que l'humanité et la civilisation ont marché ; si au lieu de faire du progrès, vous faisiez du plagiat ; si au lieu de semer l'union entre tous les peuples, vous semiez la guerre ; si au lieu de puiser la force dans la liberté de la plume et dans l'expansion de la pensée, vous puisiez la force dans le despotisme du canon et dans la persuasion de la mitraille !

Sachez-le : le monde dans ses combinaisons est moins varié qu'il ne le paraît : les mêmes fruits sont portés chaque année par les mêmes arbres ; les mêmes conséquences sont ramenées par les mêmes causes ; les mêmes expiations rappellent les mêmes fautes.

L'aveuglement qui a égaré le gouvernement de 1830 est le même aveuglement qui avait perdu avant lui le gouvernement de 1815. Tous deux sont tombés sur une question contestée de légalité équivoque.

La Restauration, en 1814, n'a dû son retour qu'à la lassitude de vingt années de guerre, et qu'à la terreur gravée dans tous les souvenirs par des excès contre lesquels la République de 1848 ne saurait trop se prémunir, dans l'intérêt de son avenir plus encore que dans l'intérêt de son honneur.

Par les mêmes écarts seraient produites les mêmes réactions.

Le comte de Chambord et le comte de Paris, la Légitimité et la Régence, n'ont de chances que celles que vous leur créerez.

Dites-vous-le-bien.

« *Pas de guerre avec la France ! S'il faut opter entre les Français et les Russes, marchons avec la France contre la Russie !* » Ainsi s'expriment les étudiants de Munich dans une adresse au roi de Bavière. Ils sont l'écho de toute l'Allemagne ; ils sont l'écho de tous les peuples. Que ce cri pacifique dissipe donc l'erreur qui a coûté à la France trois milliards depuis 1830 ! Trois milliards, ce n'est pas la moitié de ce que lui a coûté l'entretien de son armée depuis 1830. Le désarmement de la paix est le salut de l'ordre. Si l'on veut que tous nos grands travaux publics commencés ne soient pas suspendus, c'est à l'économie seule qu'il faut demander des ressources. Une économie considérable ne peut s'obtenir que par la réduction de l'armée. Les armées les plus nombreuses ne sont pas les plus fortes. Ayons une armée qui soit faible par le nombre, mais forte par le choix. Cela est possible : il ne s'agit que de bien choisir les officiers-généraux chargés de mettre en application le principe de Végèce, confirmé en ces termes par le maréchal de Saxe : « Il » vaut mieux avoir un petit nombre de troupes bien » entretenues et bien disciplinées, que d'en avoir » beaucoup et qui ne le soient pas ; ce ne sont pas les » grandes armées qui gagnent les batailles, ce sont les » bonnes. »

AUX OUVRIERS.

13 MARS.

Le renversement de la République française, acclamée le 24 février, serait le triomphe, plus que le triomphe, la justification, aux yeux de l'Europe et de l'Histoire, du monarque élu en 1830, tombé en 1848, et de ses ministres, dont la mise en accusation a été signée par le premier président Séguier, de ce magistrat octogénaire tenant à sa place plus qu'à son honneur, et rendant odieuse par cet acte, l'adulation qu'il n'avait rendue encore que ridicule par ses compliments plus que burlesques.

Le renversement de la République serait un nouvel argument fourni à tous ceux qui nient que la liberté, au-delà de certaines limites très-étroites, soit conciliable avec le maintien durable de l'ordre et de la paix.

Le renversement de la République ajournerait indéfiniment, non pas seulement la solution, mais l'étude de toutes les questions qui touchent à l'amélioration de votre sort, et à une fixation plus équitable des conditions du travail.

Le renversemeut de la République livrerait au même anathème, à la même condamnation, des idées qui

sont justes et praticables, et des idées qui peuvent aussi être généreuses, mais qui sont fausses et de plus inapplicables.

Le renversement de la République serait la déchéance de la France; les rois ne nous pardonneraient pas la peur extrême que nous venons de leur causer; les peuples ne nous pardonneraient pas les illusions et les espérances que nous leur aurions fait perdre.

Le renversement de la République, deux fois en cinquante ans, deux fois proclamée parmi nous, et deux fois s'écroulant sous son propre poids, comme un édifice dont les fondations ne seraient pas en rapport avec le faîte; le renversement de la République serait le retour de la royauté, escortée de la réaction, succédant à la guerre civile et peut-être à la guerre européenne.

Sauver la République en péril, l'affermir tous par le désintéressement poussé, s'il le faut, jusqu'à l'abnégation, est donc, avant tout, ce qui importe.

Ayez autant de bon sens que vous avez montré de courage, et prouvez votre bon sens par votre patience.

Vous avez, nous avons tous, ne fût-ce que par amour-propre national, et afin de n'être pas l'objet de la risée universelle; vous avez, nous avons tous, l'intérêt le plus grand à ce que la République se fonde, et sorte victorieuse des difficultés qui déjà en menacent l'existence et la durée!

Elle ne se fondera pas, et périra, croyez en ma parole, que les événements ont rarement fait mentir; elle périra et ne se fondera pas, si vous ne vous hâtez tous de donner un grand et mémorable exemple : — Celui

de rentrer dans vos ateliers sans retard et sans conditions, ajournant à une époque plus opportune et moins critique l'examen, le débat et la solution des questions dont l'étendue, la profondeur et l'élévation n'avaient pas été exactement mesurées par l'écrivain qui leur a donné une tribune avant de leur avoir donné un berceau.

Ne compromettez pas, par une révolution sociale prématurée, qui serait le bouleversement et la ruine de tout et de tous, l'avenir d'une révolution politique accomplie, d'une révolution politique qui vous prodigue les garanties, qui vous appelle à vous asseoir sur les bancs de l'Assemblée nationale, après avoir déjà admis un de vous à siéger au nombre des membres du gouvernement provisoire.

Les droits du travailleur au travail ont été proclamés ; que cela suffise ! Puisez votre patience dans votre force. Nul n'a plus assez de pouvoir pour manquer impunément à la parole qu'il vous aura donnée. Laissez au grain semé le temps de germer, et à l'épi, le temps de mûrir. N'exigez pas que la récolte précède la semence. Ce serait insensé.

Ne vous exposez pas à être tournés en dérision ; à ce qu'on dise de vous ironiquement, en parodiant un mot célèbre :

« Le travailleur discute et ne travaille pas. »

Ou bien :

« Savez-vous ce que demandent les travailleurs ? — Ils demandent » à ne pas travailler ! »

Cessez ces promenades en colonnes et ces assemblées en plein air, qui, toutes pacifiques qu'elles soient, n'en alarment pas moins tous les intérêts, ralentissent toutes les transactions, et font ce que vous feriez, si vous forciez par un tour de clef le ressort principal qui communique à vos montres le mouvement. Rouages et aiguilles aussitôt s'arrêteraient. En vain leur demanderiez-vous ensuite de vous indiquer l'heure !

Savez-vous où vous courez ainsi, en demandant inconsidérément, prématurément, que le nombre des heures de travail soit réduit et le taux des salaires augmenté ? Vous courez à la ruine de votre patrie et à votre propre perte.

Vous trouvez que onze heures de travail, c'était trop, et que le prix qui vous était payé, ce n'était pas assez. Eh bien, savez-vous, en continuant ainsi, ce qui vous attend? Il faut que je vous le dise, puisqu'on n'a pas eu la sincérité et la fermeté de vous le déclarer tout de suite et en face : ce qui vous attend, si les mesures les plus énergiques et les plus efficaces ne sont pas prises sans retard par le gouvernement provisoire, si vous ne donnez pas l'exemple de l'ordre, si vous ne rassurez pas le crédit; ce qui vous attend, c'est qu'avant deux mois vous n'aurez plus ni travail, ni pain.

Vous implorerez pour avoir du travail, ne fût-ce qu'une heure, mais le travail qu'on a tué est longtemps à renaître. Vous en implorerez en vain !

Vous demanderez du pain, et l'État lui-même ne pourra vous en donner, condamné à l'impuissance par la misère publique.

Vous déshonorerez-vous par le pillage? — Non,

certes; le pillage, c'est le gaspillage; il n'a qu'un jour, il n'a pas de lendemain ; et, s'il peut faire pendant un jour à peine cesser la misère et la faim, ce n'est que pour la rendre plus terrible, plus inexorable encore.

Songez-y !

Le travail assurément a des droits, et occupe dans la société une immense place ; la civilisation n'existe que par lui : il est beaucoup, mais il n'est pas tout ; il est la meule qui moud, mais à la meule il faut une force qui la mette en mouvement. Quand cette force s'appelle le capital, elle est au crédit ce qu'est le bras de l'homme au cours d'eau, ce qu'est le cours d'eau limité dans sa puissance à la vapeur dont la puissance est presqu'illimitée. Toute atteinte grave portée au crédit se résout en une diminution considérable de travail.

Il y a trois ans, en Angleterre, lord Astley présenta à la chambre des Communes un bill ayant pour objet de réduire le nombre des heures de la journée de travail ; ce bill fut énergiquement combattu par sir Robert Peel et rejeté. A peine une année s'était-elle écoulée que des multitudes d'ouvriers en étaient réduits, pour ne pas mourir de faim, à demander à la porte des fabriques et des ateliers fermés, qu'ils s'ouvrissent pour leur donner une ou deux heures d'ouvrage.

Sur la pente où nous sommes lancés, il suffit d'un moment pour franchir la distance qui conduit à cette extrémité fatale.

Faites donc tout ce qui est en vous pour la conjurer.

Défiez-vous d'idées séduisantes qui n'aboutiraient

qu'à des déceptions terribles. N'accueillez que les idées justes et mûrissez-les.

Vous n'avez pas encore l'instruction, mais vous avez l'expérience; montrez ce qu'elle vaut.

Par la prudence de votre conduite, ramenez la confiance dans les esprits; sauvez, sauvez la République!

La royauté a été perdue par les rois; que la République, à son tour, ne soit pas perdue par les Républicains.

Elle est perdue, si vous ne la sauvez pas, si le crédit disparaît, si le travail s'arrête!

En quel moment demandez-vous une augmentation de salaire? — Au moment où la vente languit, où le prix de tous les objets fléchit; où ce qu'on appelle improprement les *maîtres* (lesquels ne sont que des agents intermédiaires entre la production et la consommation, l'industrie et le commerce), sont en présence d'engagements sacrés qu'ils ne peuvent tenir, et de ressources qu'ils ne peuvent réaliser; au moment où toutes les fortunes sont considérablement réduites, ce qui réduit conséquemment les moyens de dépense; où la rente 5 0/0 est tombée de 117 francs au-dessous de 77 francs, baisse 40 francs; où la source des contributions indirectes est menacée de ne plus donner qu'un filet d'eau argentée, alors que, plus que jamais, il eût été nécessaire qu'elle gardât la plénitude de son abondance; où la perturbation est dans les familles de tous les fonctionnaires destitués; où les étrangers, ces consommateurs de passage, ont repris leur vol vers des régions moins agitées; au moment, enfin, où tout est en question et où le flot des questions qui se pressent

est tel, que si toutes se heurtent, aucune ne se résoudra. Réfléchissez-y mûrement.

Une chose après l'autre, vous le savez, est le seul moyen de faire vite et bien. On exécute mal deux choses que l'on entreprend à la fois.

Vous et nous, vous ouvriers, du marteau, du rabot, du ciseau, du pinceau, de l'équerre, du compas, de l'étau, de la scie, de l'alène, de l'aiguille, de la pelle, de la truelle, etc., etc.; nous, ouvriers de la plume, sachons attendre que l'Assemblée nationale convoquée nous ait d'abord donné une constitution qui soit la proclamation de toutes les libertés, la garantie de tous les droits légitimes et de tous les intérêts équitablement pondérés ; alors le moment sera venu de demander et d'obtenir qu'une vaste enquête soit ouverte, où toutes les réclamations, où toutes les rectifications seront admises, où tou les faits seront recueillis, consignés, imprimés; sachons attendre que l'industrie et le commerce aient pu sortir de cette épreuve, traverser cette crise, et subir la profonde transformation que leur imposeront la diminution subite du luxe de quelques-uns et l'augmentation lointaine de l'aisance de tous; sachons, enfin, attendre que les mœurs démocratiques s'accordent avec les institutions républicaines.

Les rois se perdent par l'adulation qu'ils écoutent, vous ne ferez pas comme eux : vous ne fermerez pas l'oreille à la vérité.

LES RÉPUBLICAINS DU LENDEMAIN.

14 MARS.

C'est le nom qui nous a été donné par les Républicains se disant les *Républicains de la veille*.

Nous l'avons accepté sans le discuter.

Nous avons toujours fait passer les choses avant les mots.

Tout gouvernement, quelle que soit sa forme, est légitime, à nos yeux, qui accomplit de grandes œuvres; tout gouvernement, quelque masque qu'il porte, ment à son nom, qui manque à ses devoirs.

Le droit divin de la capacité est le seul que nous ayions jamais proclamé et reconnu.

Les gouvernements sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les gouvernements.

Cette opinion que nous venons de rappeler, nous l'avons toujours eue, et toujours nous l'avons hautement professée.

Nous défions qu'on trouve une seule ligne, dans tout ce que nous avons écrit, qui contredise cette opinion ou la rende seulement suspecte.

L'avenir prononcera entre les *Républicains du lendemain*, qui n'ont jamais demandé qu'à la maturité de la

raison populaire le triomphe de leurs idées sincèrement démocratiques, et les *Républicains de la veille*, qui rappellent à tout propos leur seize quartiers de radicalisme, comme si la valeur des opinions était dans la date !

Le lendemain du jour où l'on a aboli les titres de la noblesse féodale et impériale, voudrait-on déjà créer une gentilhommerie républicaine et de plus un blason républicain ?

Pour nous, qui avons toujours fait passer la noblesse des actes avant la noblesse des titres, les actions avant les intentions, les idées avant les discours, nous classons autrement les Républicains.

Nous les classons ainsi :

Les plus éclairés nous paraissent les meilleurs ; les plus désintéressés nous paraissent les plus sincères.

Nous consentons volontiers à ce que, pour mesure de notre sincérité, on prenne notre désintéressement, et à ce que, pour gage de l'avenir, on prenne notre passé.

Voici ce que nous écrivions, il y a dix ans, dans un livre [1], dont la troisième et dernière édition est de 1842 :

« Entre le principe démocratique et l'élément aristocratique, le Gouvernement français n'a plus la fa-

[1] DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE, page 445, avec cette épigraphe:

« Celui-là qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde. »

(LEIBNITZ.)

culté du choix. A tort ou à droit, légitimement ou non, la possession de fait et l'avantage du nombre appartiennent maintenant à la démocratie. Que le gouvernement en prenne donc son parti et se range du côté du plus fort, non pour lui obéir, mais pour le diriger. Qu'il se persuade qu'on ne règne ni moins dignement ni moins longtemps par la confiance que par la force.

» L'autorité est de deux natures.

» Quelque bien armé qu'il soit, le soldat est moins sûr du prisonnier qu'il garde que le guide ne l'est du voyageur qui le suit.

» Toutes les conditions de la souveraineté sont changées.

» L'hérédité est bien encore un principe, mais elle n'est plus un droit incontesté.

» S'élever et se tenir constamment à la hauteur de leur tâche, est donc une nécessité impérieuse dont il faut que désormais se pénètrent *toutes les royautés qui voudront durer*, quelle que soit la force ou la fiction qui les protége ; car, si la multitude est facile à égarer par la passion, il est juste de reconnaître aussi qu'elle n'est pas moins accessible à l'enthousiasme; qu'elle se laisse rapidement séduire par le grand, le juste et le beau; que, si elle exige impérieusement qu'on lui cède lorsqu'elle a la conscience de son droit, elle aime qu'on lui résiste avec fermeté dès qu'elle en doute. Se faire aimer et estimer d'elle a toujours été le plus sûr et le plus facile moyen de gouverner.

» *Ainsi, par le développement indéfini du principe démocratique, nous touchons à l'avénement d'une sou-*

veraineté et d'une aristocratie nouvelles. Voilà ce qu'il faut prévoir de loin, en portant désormais son attention un peu moins sur les casernes, un peu plus sur les écoles.

» Faisons donc asseoir sur le même banc tous ceux que la loi appellera, dans quelques années, à coucher sur le même lit de camp.

» Puisque la doctrine de l'égalité doit prévaloir, ne vaut-il pas mieux qu'elle s'apprenne à l'école communale qu'au corps de garde municipal ?

» Puisque l'élection est le principe sur lequel repose notre constitution politique, pourquoi n'y pas préparer l'enfance, n'y pas soumettre la jeunesse en combinant son application dans une juste mesure avec l'autorité du maître ?

» Puisqu'au nombre de nos institutions populaires nous avons placé la garde nationale, pourquoi ne pas soumettre nos écoles et nos colléges au régime militaire, qui a deux avantages : celui d'apprendre à obéir, et celui d'apprendre à commander ?

» Craindrions-nous le développement exclusif de l'esprit militaire? Une telle crainte serait une inconséquence dans un pays où la loi appelle, à peu d'exceptions près, tous les citoyens à servir dans les rangs de la garde nationale. D'ailleurs, la répulsion générale qui existe contre le service militaire est telle, qu'il n'y a pas lieu d'avoir peur de l'affaiblir. L'armée y gagnerait tous les remplaçants qu'elle perdrait.

» ..... Là où la logique est exclue, on veut fonder l'ordre. Tentative inutile ! L'ordre ne saurait régner où gouverne l'ignorance.

» Rien, parmi nous, ne se lie, rien ne s'enchaîne, rien ne fait corps de doctrine; souvent les principes les plus opposés sont violemment unis.

» Tout est choc et frottement.

» La France n'a de système sur rien; elle manque d'esprit de suite et d'ensemble, de prévoyance et de persévérance.

» Poursuivie par le passé, débordée par le présent, surprise par l'avenir, *elle vit au jour la journée, entre deux révolutions, l'une inachevée, l'autre imminente;*

» En tout arbitraire, en rien absolue;

» Partout la centralisation administrative, nulle part l'unité politique;

» Fatalement gouvernée par la mobilité des faits, là où devrait régner l'immuabilité des principes;

» Soutenue par la force des choses, non par la supériorité des ministres responsables de ses destinées;

» Faisant une exorbitante consommation d'hommes politiques, et ne s'occupant aucunement des moyens d'en former de nouveaux;

» Ne prévoyant rien, ne préparant rien, s'apercevant seulement que le temps des semailles est passé quand le temps de la moisson est venu; laissant le présent inculte et s'étonnant que l'avenir soit stérile;

» Enfin, au dehors comme au dedans, n'ayant aucun plan mûrement arrêté et constamment suivi. »

Nous bornerons là nos citations; l'ouvrage tout entier est écrit sous l'empire des mêmes convictions : il est un témoin irrécusable qui atteste que nous pourrions

ussi, nous, très-légitimement, prendre le titre de *République de la veille !*

Ce n'est pas le 23 février 1848 que nous avons pressenti et prédit le triomphe de la démocratie et l'avénement de la République. Ce triomphe et cet avénement, nous n'avons cessé, comme on vient de le voir, pendant dix années, de les annoncer dans les termes les plus formels.

Seulement, de notre part, ce n'était ni une menace contre le gouvernement établi, ni une provocation à l'insurrection : c'était un avertissement au pouvoir sur le danger de s'abandonner aux dangereuses voluptés de l'optimisme ; c'était, au nom du progrès, un appel incessant adressé à la responsabilité des ministres et à la mémoire de celui d'entre eux qui avait écrit ces paroles si souvent citées par nous dans ces derniers temps : *Tout* POUR *le peuple, sinon tout* PAR *lui.*

Aucune illusion ne nous a jamais abusé ; aucune illusion ne nous abuse encore.

Tout ce qui eût été facile à accomplir, *progressivement et en détail*, avec un pouvoir fort, disposant de ressources immenses, ayant tout le temps devant lui, sera, nous ne le dissimulons pas, d'une difficulté extrême à improviser, *simultanément et en bloc*, avec des ministres encore inexpérimentés, des ressources considérablement réduites, des lois non éprouvées, et des exigences innombrables, impérieuses, impatientes.

Pour venir à bout d'une telle tâche, il n'est qu'un seul moyen :

Réunir les partis ;

Diviser le travail.

Diviser le travail ! — Voilà le cri que nous avons fait entendre pendant dix années, toujours en vain, au gouvernement déchu ; le répéter au gouvernement nouveau, n'est-ce pas lui donner un indubitable gage de la sincérité de notre concours ?

LA GUERRE ET LA PEUR.

15 MARS.

« Une ère nouvelle commence pour le développement des nations. »

(LOUIS, *roi de Bavière*, 6 mars 1848.)

La Guerre! Qui pousse ce cri? — La Peur. On le sait : la Peur ne raisonne pas.

Elle le prouve bien, quand elle souhaite la guerre.

Pourquoi la guerre? — Afin d'appeler du centre à la circonférence, de Paris à la frontière, tous ces bras qui ont vaincu sans fusils un gouvernement qui s'est rendu sans combat, tous ces bras que la victoire, aussi prodigue que facile, a armés le lendemain.

La Peur craint que de mauvaises passions ne s'en emparent comme d'instruments, et qu'ainsi ils ne mettent en péril l'ordre et la liberté.

En effet, ce danger est à craindre; mais la guerre le conjurerait-elle? — Selon nous, elle l'aggraverait, car une guerre partielle, dont nous prendrions l'initiative, ne tarderait pas à se changer en une guerre générale, et une guerre générale, ne pourrait se soutenir qu'en donnant à tous les ferments révolutionnaires que

nous échauffons dans notre sein le plus haut degré d'excitation, d'exaltation, d'irritation.

La guerre, en même temps qu'elle réveillerait les espérances de deux partis : le parti de la légitimité et le parti de la régence, éveillerait les défiances de toutes les autorités républicaines, auxquelles ne manqueraient ni les faux rapports, ni les délations.

Qui est gravement menacé, se croit facilement trahi!

La guerre servirait de prétexte et de justification à de nombreuses proscriptions, à des excès que le gouvernement central serait impuissant à réprimer; à la suspension, si ce n'est même à la suppression des libertés les plus chèrement achetées, des libertés que nous avons achetées au prix de trois révolutions!

Il ne faut pas qu'il en soit ainsi; il ne faut pas que l'effroi du gouffre nous y précipite; il ne faut pas que la terreur du fléau nous donne le fléau de la terreur; il ne faut pas, enfin, que le pouvoir qui s'est fondé aux noms de : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, échappe par la guerre aux conséquences de l'immense responsabilité qu'il a assumée sur lui; il faut que la fraternité, l'égalité et la liberté laissent dans l'Histoire d'autres œuvres que des barricades, d'autres monuments que des pavés.

La République existe, il faut qu'elle dure; elle ne peut durer qu'autant qu'elle sera la solution pacifique des questions ajournées par le mauvais vouloir ou l'impuissance des gouvernements qui l'ont précédée.

La Guerre! la Guerre! — C'est le cri hypocrite de

la Peur et le vœu caché de l'impuissance ; c'est pourquoi nous leur répondons : — La Paix ! la Paix !

La paix ! — Parce qu'elle seule peut rendre la liberté durable, l'égalité équitable, la fraternité féconde.

La paix ! — Parce que nous avons eu le dernier mot de la gloire, et qu'après nous avoir fait camper sous les murs de toutes les capitales de l'Europe, nous savons où elle nous a ramenés.

La paix ! — Parce que les lois définitives de la démocratie ne sont encore qu'entrevues, et que la tranquillité de l'avenir ne sera assurée qu'après qu'elles auront été découvertes, appliquées, et enfin rectifiées par l'expérience.

La paix ! — Parce que la guerre ne serait qu'une diversion et ne serait pas une solution.

La paix ! — Parce que c'est le travail.

La paix ! — Parce que c'est la double question de l'homme devant la société, et de la société devant l'Éternité !

Enfin la paix ! — Parce qu'il est juste qu'elle ait son Napoléon, la guerre ayant eu le sien.

Le Napoléon de la guerre est sorti de l'école de Brienne.

Le Napoléon de la paix sortira d'un atelier.

C'est là que couve la vérité ; l'erreur est dans les livres.

On peut regretter le passé, vains regrets ! on n'empêchera pas l'avenir. La guerre ne ferait que le retarder, et, si le sang doit couler, mieux vaut encore qu'il coule pour le triomphe de la liberté que pour le

triomphe de la force, pour l'éclat de la vérité que pour l'éclat de la gloire.

La paix européenne a cessé d'être une utopie, du jour où la guerre est devenue un contre-sens.

Creuser des fossés, élever des remparts, fondre des canons en même temps que, de toutes parts, on abaisse les barrières internationales, on multiplie tous les moyens de communication, on construit des chemins de fer, on invente le télégraphe électrique, qui bientôt reliera entre elles toutes les villes de l'Europe, c'est commettre un double et ruineux anachronisme ; c'est appauvrir les peuples et affaiblir les gouvernements, que nous voyons tous fléchir sous le poids de leurs immenses budgets.

La civilisation et la barbarie s'excluent : la barbarie, c'est la guerre ; la civilisation, c'est la paix.

Allumer la guerre pour rasseoir l'ordre, faire couper des bras pour calmer des têtes, est un moyen empirique qui ne réussit pas longtemps ; le passé est là pour l'attester. L'expérience, qui a condamné celui-là, veut qu'on en essaie un autre ; cet autre est celui-ci : — Diriger les têtes et employer les bras ; unir le travail et le crédit.

C'est le moyen que nous avons toujours conseillé.

Chimère ! — dit-on ; mais où donc est l'épreuve sérieuse, complète, définitive, qui donne à des contradicteurs superbes le droit de s'exprimer en ces termes tranchants ?

Chimère ! — N'est-ce pas ainsi qu'ont été qualifiées toutes les grandes découvertes de l'esprit humain, ses

onquêtes les plus précieuses, ses plus glorieuses inva-
ons dans le vaste empire qui s'appelle : l'Inconnu?

Français, nous avons prouvé au monde entier que
ous portions haut et loin le courage de la guerre ; ne
ortons ni moins haut ni moins loin le courage de la
aix.

Quel risque, après tout, la paix fait-elle donc courir
ui ne soit pas dépassé par la guerre?

L'homme ne peut perdre que trois choses :

Sa fortune, s'il en a ;

Son honneur, s'il l'a conservé ;

Sa vie, s'il est impuissant à la défendre.

La guerre épargne-t-elle la vie des combattants,
honneur des traîtres, la fortune des vaincus?

Non. — Eh bien, donc?

On risque sa vie, sans hésiter, pour conquérir un
rade, changer les grains de son épaulette; et l'on
raindrait de l'exposer pour conquérir un titre à l'es-
me et à la reconnaissance de ses concitoyens, pour
ire faire à l'humanité un pas en avant dans la voie de
avenir!

Comment expliquer cette contradiction?

Rien de plus facile.

On a fait du courage un mot abstrait, une chose
bsolue; or, rien n'est moins abstrait, rien n'est moins
bsolu que le courage,

Le courage le plus grand, le moins douteux, est
elatif.

Tel qui affronte le feu des canons, hésite à traverser
n fleuve à la nage.

Tel qui est brave dans un duel, est sans fermeté devant la multitude.

Tel qui franchirait un abîme, n'oserait gravir un toit.

Tel qui ne craint rien sur un sol ferme, craint tout sur un navire.

Tel qui s'épouvante de la calomnie, ne s'effraie pas de la mort.

Tel qui se plaît à attaquer, ne sait pas se défendre.

Tel qui excelle à se défendre, n'ose pas attaquer.

Tel qui résisterait héroïquement à une armée, cède lâchement à une assemblée.

Tel qui a du courage quand il s'exalte, n'en a plus quand il réfléchit.

Tel, au contraire, qui a du courage quand il réfléchit, n'en a plus dès qu'il perd sa présence d'esprit.

Le courage n'est pas un don, c'est un art; souvent même ce n'est qu'un métier, moins encore, une habitude.

Le maçon qui s'élève à la hauteur des nuages pour poser la dernière pierre d'une cathédrale, ne se vante pas d'être brave. Il ne l'est pas non plus. Il sait ce qu'il fait; il fait ce qu'il sait.

Rarement le courage est le mépris du danger; presque toujours il en est, ou l'ignorance présomptueuse n'en mesurant pas l'étendue, ou la connaissance raisonnée l'ayant réduit à ses termes les plus simples.

L'ignorance présomptueuse du péril le surmonte par la témérité.

La connaissance raisonnée du danger le dissipe par l'habitude.

L'habitude ne fait plus du péril qu'un risque.

L'œil s'exerce,

La confiance grandit,

Le péril diminue,

Ainsi s'apprend le courage.

Nous possédons le courage de la guerre, parce que la guerre nous l'a fait acquérir.

Nous ne possédons pas encore le courage de la paix, parce que ces trente années de paix armée, n'ont été, en vérité, qu'une trève.

La gloire nous inspire.

La liberté nous épouvante.

Dix bataillons nous paraissent moins redoutables qu'un club.

Pourquoi ?

Parce que nous avons été élevés dans l'admiration des batailles et dans l'effroi des clubs.

Partout où il y a des clubs, allons-y, et bientôt nous n'en n'aurons plus peur ; le jour où les hommes d'ordre n'auront plus peur des clubs, les clubs auront cessé d'être un danger public.

Pour un danger réel qui existe, la puérilité des hommes crée cent périls imaginaires.

De tous les dangers, le plus grand et le plus réel, c'est la Peur.

Louis-Philippe serait encore sur son trône, s'il s'y était imperturbablement assis, pour attendre l'arrivée du peuple, entouré de sa famille, protégé par ses petits-fils, couvert par ses nouveaux ministres criant bravement : Vive le roi !

S'il eût mieux connu le peuple, le roi n'eût pas fui.

Mais aussi, s'il en eût mieux connu l'orgueil et les misères, il n'eût pas toléré une politique indigente et vaniteuse, exclusive et corruptrice, optimiste et timorée.

La peur de la liberté a perdu la révolution de 1830.

La peur de l'égalité a perdu la restauration de 1815.

La peur de 89 a amené 91 ; la peur de 91 a amené les horreurs de 93.

La peur de la guerre a coûté à la paix, depuis quinze ans, plus de trois milliards, dérobés au travail, au bien-être, à l'instruction gratuite du peuple.

C'est après avoir autant sacrifié à la peur de la guerre que la Peur met aujourd'hui dans la guerre tout son espoir.

Fol espoir ! Vaine illusion !

A qui la France déclarerait-elle la guerre?

A l'Angleterre ! — L'Angleterre est l'alliée naturelle de toutes les révolutions, parce que toute révolution est une perturbation dans le travail, dont profitent l'industrie et le commerce britanniques.

A l'Allemagne ! — L'Allemagne bat des mains à ces mots que nous avons proclamés : Liberté, Égalité, Fraternité !

A la Russie !—La Russie est séparée de nous par des territoires qui sont notre boulevard contre elle ; et d'ailleurs qu'aurions-nous à lui prendre?

Une seule guerre serait donc possible : — une guerre injuste.

Une guerre injuste serait le lien qui resserrerait une fois encore le faisceau désuni des peuples et des rois.

Une guerre injuste serait le berceau d'une coalition et le tombeau de la France.

Si nous ne déclarons pas la guerre, la guerre ne nous sera pas déclarée ; si nous n'avons pas peur de la Liberté, sur ses ailes nous porterons le monde !

Vive la Liberté et vive la Paix ! dussions-nous périr pour elles et par elles !

NOTRE IDÉE FIXE.

15 MARS.

« Comme ministre des affaires étrangères, je puis le dire, nous n'avons pas à craindre pour la paix de l'Europe. »

(LAMARTINE, 12 mars 1848.)

Réduction de l'armée !

(*Pétition au roi de Prusse.*)

On peut nous appeler *traître;* ce nom n'étouffera pas notre voix. C'est le nom que les Torys donnèrent à sir Robert Peel, lorsqu'il abaissa le prix de tous les objets destinés à l'alimentation, à la consommation et au travail du pauvre.

On peut nous traiter d'*esprit chimérique;* ce n'est pas une épithète dédaigneuse qui changera en nous une conviction profonde; c'est l'épithète qui a accueilli en Angleterre tous les réformateurs dont les réformes ont prévalu, à commencer par Wilberforce, à finir par Cobden.

Notre idée fixe, c'est le désarmement de la paix, c'est le désarmement de l'Europe, en commençant par le désarmement de la France.

Il y a quinze ans que nous insistons sur l'adoption de cette idée, et le seul regret que nous éprouvions au-

jourd'hui, c'est de n'avoir pas insisté avec assez de ténacité.

Ce que nous avions dit la veille, il fallait le répéter le lendemain, puis le redire, puis encore le répéter. La vérité s'accommode mal des intermittences; c'est une enclume sur laquelle il ne faut pas craindre de poser le fer rouge et de faire retentir le marteau. Les scrupules, que la discrétion éveille, sont aux convictions, ce qu'est la paille dans l'essieu, le ver dans le fruit.

Nous avons eu ce tort, nous ne l'aurons plus. *Rabâcher* est un mot qu'il faut ennoblir.

Si cette opinion, à force d'être reproduite, eût prévalu, la France, aujourd'hui, aurait à son actif social trois milliards qui ont été dévorés en rations de pain et de fourrages, en poudre brûlée dans de vains exercices, péniblement imposés à des travailleurs arrachés, par le sort, à leurs charrues, à leurs ateliers, à leurs chantiers pour y être renvoyés quatre ans après, sachant faire sonner les capucines d'un fusil, mais ne sachant plus qu'imparfaitement manier l'outil de leur métier. Barbarie! barbarie!

L'entretien d'une armée qui coûte à la France 360 millions par an, est un crime de l'ignorance et de la peur contre le travail, le crédit, l'impôt, le contribuable, la société.

Lisez la réponse faite par Lamartine aux délégués du club du Marais; ce qu'il dit pour justifier l'armée est le meilleur argument qu'on puisse invoquer pour en motiver la réduction.

Cette fois encore, c'est du côté du peuple qu'est le bon sens. Il demande que les troupes soient éloignées

de Paris : il a raison ; mais il ne demande pas assez en demandant leur éloignement ; ce qu'il faut qu'il demande à pleine voix, c'est qu'on réduise l'armée, et que le recrutement, cette loterie des hommes, soit aboli.

L'enrôlement volontaire, en ce temps où toutes les carrières sont encombrées, fournira plus de soldats, de sous-officiers et d'officiers, qu'il n'en faudra pour entretenir, dans de justes proportions, notre armée d'Afrique et conserver la tradition militaire.

De la sorte, on aura une armée peu nombreuse, mais fortement constituée, largement soldée. Le service militaire sera une carrière ; il ne sera plus un impôt prélevé presque exclusivement sur le pauvre, hors d'état d'*acheter* (c'est le mot) un remplaçant.

Mais, dit-on, il est impossible que la garde nationale continue à porter, comme elle le porte depuis vingt-jours, tout le poids que fait peser sur elle le maintien de la tranquillité publique ; l'excès de la fatigue ne tardera pas à vaincre l'ardeur de son zèle ; — d'accord ; oui, il faut se hâter de soulager la garde nationale, mais ce n'est pas en appelant des troupes à partager son service ; c'est, ainsi que nous l'avons déjà dit, en s'empressant d'organiser une police analogue à celle qui existe à Londres.

Les sentinelles placées, à Paris, à la porte des casernes encore occupées par la troupe, n'apartiennent pas à l'armée ; elles appartiennent à la garde nationale mobile. N'est-ce pas assez dire que le moment est venu de donner à l'Europe l'exemple du désarmement de la paix, et à la tribune britannique un écho, — à la tri-

une britannique qui protestait, il y a trois jours, contre des dépenses exclusivement militaires s'élevant à *ept milliards et demi?*

Il nous faut des bras pour défricher nos terres, il nous faut des colons pour coloniser l'Algérie, il nous faut des travailleurs pour achever sans retard nos chemins de fer et nos canaux; il nous faut de l'argent, beaucoup d'argent pour rendre aux transactions toute leur activité, venir au secours d'innombrables misères, et réparer tant d'années perdues; cet argent, où le trouvera-t-on? — On ne le trouvera pas dans les poches de quelques fonctionnaires supprimés, on ne le trouvera abondamment que dans la giberne de nos braves soldats.

Il faut être conséquent :

La République doit être la souveraineté de la Raison, le règne de la Logique, l'union du Bon Sens et de la Bonne Foi.

Si la liberté, sincèrement proclamée, est la meilleure garantie de l'ordre; si la fraternité des peuples assure la paix de l'Europe, pourquoi ne pas réduire largement tout de suite le budget de l'armée, qui coûte aux contribuables un million par jour?

Vous avez à choisir entre :

La banqueroute, faute de consommation;

L'anarchie, faute de travail;

Le désarmement.

Choisissez.

COURT DIALOGUE.

LE NATIONAL. — Que s'est-il donc passé depuis quelques jours, que nous entendions parler de tous côtés de voyages soudains, de départs précipités? Le mouvement qui entraîne une portion de la population à quitter Paris ressemble presque à une fuite. Fuir, mon Dieu! et pourquoi?

LA PRESSE. — On fuit parce qu'on a peur!

LE NATIONAL. — Pourquoi a-t-on peur?

LA PRESSE. — Parce que tous ceux qui veulent fermement l'ordre, c'est-à-dire un gouvernement régulier, quels qu'en soient le nom et la forme, assez fort pour protéger la vie des personnes, le droit de propriété, maintenir la tranquillité, faire respecter la loi, ramener la sécurité, rendre au crédit la confiance et au travail l'activité, ne se comptent pas. S'ils se comptaient, ils se convaincraient qu'ils sont de beaucoup les plus nombreux. S'ils étaient certains que les bons ouvriers, c'est-à-dire les *travailleurs*, sont en immense majorité, et les mauvais ouvriers, c'est-à-dire les *fainéants*, en immense minorité, ils n'auraient plus peur. Qu'ils se comptent donc.

Qu'ils se comptent dans les postes où ils montent la garde!

Qu'ils se comptent dans les assemblées préparatoires électorales, où tous doivent se rendre!

Qu'ils se comptent dans les clubs, où ils ne doivent as négliger d'aller!

Qu'ils se comptent dans les salons, dans les fabriues, dans les ateliers, dans les magasins; qu'ils se omptent partout!

Partout les *bons* sont en majorité.

Qu'ils n'aient donc pas peur!

LES CIRCULAIRES ET LES ÉLECTIONS.

16 MARS.

Nous l'avons dit, dès le premier jour : le Gouverne ment provisoire ne rencontrera d'obstacles que ceu qu'il se créera lui-même.

C'est ce qui arrive.

Jamais pouvoir n'eut moins à lutter pour s'établi Il n'a été accablé que d'adhésions. Les répugnance les souvenirs, les regrets, tout s'est soumis devant l'in périeux devoir de prêter aide et concours au gouver nement du 24 février. Nulle arrière-pensée de retou à la monarchie. Nulle idée de réaction. Partout dés commun de consolider le nouveau régime et d'entr résolument, franchement, loyalement, dans la voie dé sormais ouverte aux destinées de la patrie.

Certes, cela est rare dans l'histoire des révolutions On peut même affirmer que le fait est unique. Sa remonter bien haut, la révolution de 1830, quoiqu moins radicale que celle de 1848, n'a-t-elle pas e sa Vendée? Cette fois, pas de Vendée, pas la plus lé gère ombre d'hostilité !

La tâche du nouveau pouvoir était donc bien aisée

ıisque tout le monde y mettait la main. Pourquoi faut-que le ministre de l'intérieur, par des allures pro-ınsulaires que nos mœurs ne comportent plus, que s circonstances ne justifient en rien, ait semé la dis-ırde, là où on ne démandait qu'à s'entendre?

Cette circulaire fatale va devenir un drapeau dans s élections qui se préparent sur tous les points, comme le l'est déjà dans tous les clubs.

En France, pays des nobles susceptibilités, l'intimi-ation est toujours ce qui réussira le moins. Savez-ous quelle est la seule question qu'on ait adressée, ans les réunions d'hier, aux candidats qui se présen-ient pour les grades de la garde nationale?

Celle-ci :

Approuvez-vous, oui ou non, la circulaire de I. Ledru-Rollin?

Cela voulait dire:

Êtes-vous exclusifs?

Pensez-vous qu'un gouvernement provisoire ait le roit de manipuler les élections, comme le faisaient eux qui ont perdu la monarchie?

Êtes-vous pour les proconsuls aux *pouvoirs illimités?*

Le mot de *liberté* est-il pour vous synonyme de *lictature?*

Vous ralliez-vous à ceux qui menacent leurs com-atriotes des colères du peuple, comme des pachas menaceraient des *rayas* de la stupide brutalité de leurs janissaires?

Un candidat au grade de colonel de la 2e légion, ınnoncé et patroné d'avance, contre lequel, à coup sûr, personne n'avait de parti pris, a été hier presqu'una-

nimement repoussé par l'assemblée devant laquelle il parlait, pour n'avoir pas désavoué le fond et la forme de la circulaire.

Un autre, au contraire, que personne ne connaissait, mais qui s'est prononcé vigoureusement contre l'esprit de cette circulaire, a été admis par acclamations.

Ce fait est significatif. L'opinion publique a là une excellente pierre de touche pour juger tous les candidats qui viendront solliciter ses suffrages, soit pour un commandement dans la garde nationale, soit pour un siège dans l'Assemblée constituante.

Il y a deux manières de comprendre la liberté et la fraternité :

L'une qui consiste à permettre que chacun use de son droit comme on en use soi-même ;

L'autre, qui consiste à traiter de *canaille* tout ce qui n'est pas de *fine fleur républicaine*, et à placer la souveraineté électorale sous la *surveillance* des dictateurs expédiés en poste dans les départements par M. Ledru-Rollin.

Ou nous nous trompons fort, ou, dans toute la France, le choix sera bientôt fait entre les deux systèmes et les hommes qui la représentent.

Déjà, toutes les nouvelles qui arrivent des département annoncent que la circulaire de M. Ledru-Rollin, exagérée encore dans la pratique par quelques proconsuls de hasard, y a produit la plus fâcheuse comme la plus funeste impression.

Tant pis et tant mieux !

Tant pis, car il importait que toutes les élections se fissent au milieu de la concorde des premiers jours.

Mais puisqu'on a voulu l'épuration, et qu'on a indiqué dans quel sens elle devait se faire, tant mieux! Le moyen de se compter sera facile.

Tous les anciens partis ont perdu leur raison d'être. Il n'y en a plus que deux, désormais.

Le parti qui veut maintenir la liberté pour tous, la fraternité entre tous, l'ordre au profit de tous;

Et le parti qui voudrait faire de la République un instrument de domination oppressive, une forme particulière de tyrannie à l'usage d'une secte, ou, comme on dit, *de la pure famille des démocrates*.

Que la France prononce donc, sans se laisser intimider par des influences qui n'ont pas de droits contre son droit! On saura bientôt si elle n'a renversé les doctrinaires de la monarchie que pour se livrer, pieds et poings liés, aux doctrinaires de la République.

« Une autorité exorbitante, donnée tout à coup à un citoyen, dans une république, forme une monarchie, *et plus qu'une monarchie*. Dans celle-ci, les lois ont pourvu à la constitution, ou s'y sont accommodées : le principe du gouvernement arrête le monarque. Mais dans une république où un citoyen se fait donner un pouvoir exorbitant, *l'abus de ce pouvoir est plus grand, parce que les lois, qui ne l'ont point prévu, n'ont rien fait pour l'arrêter*. »

MONTESQUIEU.

(*Esprit des Lois*, liv. II, ch. 3.)

DIVISEZ LE TRAVAIL, CENTRALISEZ LE POUVOIR.

17 MARS.

Vous avez assumé sur vous une responsabilité immense, une tâche plus immense encore, celle d'improviser en quelques semaines toute une société politique nouvelle, laquelle exige :

Une constitution nouvelle;
Un pouvoir nouveau;
Une administration nouvelle;
Un esprit nouveau;
Une science nouvelle;
Un code nouveau;
Une liste de dépenses nouvelles,
Un budget nouveau.

Toutes les difficultés sont en présence.

Toutes les passions sont en fermentation.

Toutes les impatiences vous accusent déjà.

Tous les intérêts se croient en péril.

Toutes les pusillanimités se trahissent.

Toutes les rivalités ombrageuses s'enveniment et vous observent.

Toutes les réclamations, celles qui sont légitimes et

celles qui ne le sont pas, aggravant le mal par la confusion, vous assiégent.

Le crédit, qui n'existe que par la confiance, est une force qui vous manque, alors que jamais elle ne fut plus impérieusement nécessaire.

Le pouvoir est un bloc dont le poids disproportionné fait fléchir vos épaules.

Cela est visible à tous les yeux.

Vos actes, marqués au coin de l'inexpérience, ne répondent pas à vos intentions marquées au coin du patriotisme; par là se révèle et se mesure votre impuissance.

L'une des supériorités qui caractérisent l'homme, c'est l'art de diviser, c'est l'art de vaincre la pesanteur par l'intelligence.

C'est en divisant le travail que l'industrie est parvenue à accomplir tant de prodiges, à remporter sur l'impossible tant de victoires.

Au lieu de diviser, vous avez accumulé les choses et cumulé les emplois.

Double faute s'aggravant l'une par l'autre.

Aussi qu'arrive-t-il?

Le temps vous fait défaut pour la direction des événements, l'étude des questions et la maturité des solutions.

Rarement la précipitation efface le retard; le plus souvent elle l'empire.

Jamais l'activité des esprits, surexcitée par la gravité des circonstances, ne remua plus d'idées, ne conçut un plus grand nombre de projets.

De ce torrent qui déborde, il y avait une force à tirer.

Au jour des grandes crises, la fièvre des idées est salutaire.

Une idée fausse a souvent fait germer une idée juste.

Le courant des faits vous emporte en sens inverse du courant des idées.

Vous n'avez de loisir ni pour penser, ni pour voir, ni pour écouter.

Ainsi comprise, la centralisation a vaincu tous ceux qui ont essayé de la vaincre; elle les a tous frappés tour à tour de paralysie.

Le jour où vous vous apercevrez de tout ce que vous aurez dû accomplir, et de tout ce que vous n'aurez pas même ébauché, sera le jour où se réunira l'Assemblée nationale convoquée pour le 20 avril. Lorsque vous direz : Déjà!... il sera trop tard.

Trop tard !... est un mot qui résume toute notre histoire depuis soixante ans.

Pourquoi ? — Nous l'avons dit mille fois et nous ne cesserons de le répéter, même sans espoir que notre voix soit écoutée; — parce que le pouvoir est *morcelé* et n'est pas *divisé ;* parce que l'on ne se rend pas compte de la différence profonde qui existe entre la division et le morcellement. Le morcellement est à la division ce que la fraction est à l'unité. Menez donc à la bataille une armée qui n'aurait pour la commander que des généraux et point de colonels; au premier choc, elle serait vaincue par la confusion.

Ce qui arriverait infailliblement à cette armée est ce

qui est arrivé à tous les gouvernements et à tous les ministres que nous avons vus se succéder. Ceux qui ont duré n'ont triomphé de la confusion que par la corruption. Où la corruption les a-t-elle menés ? On le sait.

Que cette expérience soit le fanal qui vous serve à éviter l'écueil !

Vous avez proclamé la République :

Ou ce mot cache encore une déception,

Ou il veut dire :

Plus d'états-majors ;

Plus de sinécures ;

Plus de doubles emplois ;

Plus de rouages inutiles ;

Plus de dépenses ruineuses ;

Plus d'abus invétérés ;

Plus d'indemnités imméritées ;

Plus d'encouragements funestes ;

Plus de priviléges surannés ;

Plus d'idées fausses sur le pouvoir ;

Les gouvernés ayant les gouvernants ;

Les administrés avant les administrateurs ;

Les contribuables avant les commis ;

Rapidité dans l'exécution des affaires ;

Économie dans le choix des moyens ;

Exclusion de l'incapacité ;

Proscription de la paresse ;

Recherche du mérite inconnu ;

Appel à toutes les supériorités éprouvées.

Qui veut la fin doit vouloir le moyen. — Le moyen, c'est de diviser le travail ;

Le moins de chefs possible; — ils tirent presque toujours en sens divers;

Beaucoup de contre-maîtres; — la responsabilité de tous étant combinée de telle sorte que la solidarité rende impossible la négligence.

En d'autres termes :

Peu de ministres, — exclusivement responsables de leurs choix;

Beaucoup de directeurs généraux, — sérieusement responsables de leurs actes;

Des hommes spéciaux et compétents, afin que chacun, pour chaque chose, sache à qui s'adresser; qui aient le temps d'écouter et qui soient en état de répondre.

Si le pouvoir n'était qu'aveugle! mais il est boiteux, sourd et bègue.

Et l'on s'étonne de la périodicité des révolutions parmi nous!

Il n'en faut pas chercher ailleurs la cause.

Élever le gouvernement à la hauteur de l'atelier, où tout est simple et prévu, où tout se fait vite et bien; voilà ce que je demande depuis quinze ans!

Mais aujourd'hui ce n'est pas assez; il ne suffit pas de diviser le travail, il faut encore et avant tout centraliser le pouvoir, le constituer, lui donner l'unité, la hiérarchie, sans lesquelles il ne pourrait exister même quarante jours.

Chaque semaine, le mal empire; la confiance, qui ne demandait qu'à naître le 25 février, a reçu tant de coups depuis vingt jours que tout effort qu'elle fait pour se relever aggrave son état : déjà l'arbitraire

règne, et demain ce sera l'anarchie, si on ne se hâte de la conjurer par une mesure décisive.

Laquelle?

Il n'y en a qu'une seule :

C'est de déclarer incompatible toute fonction publique avec la qualité de membre du Gouvernement provisoire.

Ceux qui préfèreront rester membres du Gouvernement provisoire donneront leur démission des fonctions qu'ils remplissent.

Ceux qui préfèreront conserver leurs fonctions donneront leur démission de membres du Gouvernement provisoire.

PATRIOTISME, MAIS IMPUISSANCE.

18 MARS.

Oser c'est prévoir ! Prévoir c'est oser ! Oser à temps est le moyen de ne pas céder tardivement. On cède trop, on n'ose pas assez.

C'est là ce que nous disions depuis dix-sept ans.

C'est là ce que nous disons depuis dix-sept jours.

Aujourd'hui le *Moniteur* et le Gouvernement provisoire nous donnent pleinement raison.

Le Gouvernement provisoire avoue, il reconnaît, il proclame les illusions dans lesquelles il s'était bercé!

Il avoue que toutes les mesures qu'il a décrétées jusqu'à ce jour : — Vente des diamants de la couronne ; vente des domaines de la liste civile ; limitation du remboursement des sommes au-dessus de 100 fr., par les caisses d'épargne ; ouverture d'un emprunt national en rentes *cinq pour cent ;* fondation des comptoirs d'escompte décorés du nom de nationaux ; assimilation des billets de banque à la monnaie légale et métallique, etc. ; il avoue que toutes ces mesures partielles ont été insuffisantes. Elles devaient l'être! Nous l'avions prévu, et nous l'avions annoncé.

Il proclame que les deux grandes nécessités de la situation sont ; le travail ; l'armée.

Il décrète :

1° Qu'il sera perçu, temporairement, 45 centimes du total des rôles des quatre contributions directes de l'année courante ;

2° Que les détenteurs des bons du Trésor, créés antérieurement à la date du 24 février 1848, pourront les échanger contre des coupons de l'emprunt national rente 5 pour 100 au pair, et que, dans le cas où l'échange ne serait pas accepté, ces bons seraient remboursés par le trésor public, en espèces, dans les six mois du jour de leur échéance :

3° Qu'une somme de soixante millions sera répartie entre les divers comptoirs institués par le décret du 9 mars courant.

Mesures tardives et encore insuffisantes !

Nous ne craignons pas de l'affirmer.

Nous disions le 25 février : — « Ce moment appar-
» tient aux grandes mesures et aux grandes idées. »

Nous disons le 17 mars : — « Ne laissons pas échap-
» per ce moment ; ne laissons pas éteindre le feu qui
» doit tout purifier ; ne laissons pas amoindrir la ré-
» volution, discréditer la République. »

C'est la discréditer, que de procéder ainsi par demi-mesures, qui nous font tomber au rang de débiteurs véreux marchant à la banqueroute par le chemin tortueux des attermoiements.

Vous êtes l'État, vous êtes la France, vous êtes le Gouvernement.

Vous avez le droit et le devoir de nous sauver.

Sauvez-nous.

Ce sera votre honneur !

Vous le pouvez.

Mais chassez toute illusion, écartez toute erreur.

Illusion de croire que ce sera avec cent millions de dotation aux comptoirs d'escompte, que vous rendrez au travail son cours, imprudemment détourné et violemment interrompu !

Erreur d'imaginer que la force de la France républicaine soit dans le nombre des baïonnettes ou des canons !

Ce qu'il y avait, ce qu'il y aurait encore à faire, le voici :

Profiter de ce que toutes les fortunes, toutes les existences sont menacées, en ce moment, pour élever l'État du rang de *percepteur* au rang d'*assureur*.

Convertir tous vos extraits de rôles en *polices d'assurances*.

Inscrire sur ces mêmes polices : *Risque en cas de révolution*. . . . . fr.

Apprécier ce risque et fixer largement la prime en raison du risque.

Ne demander la prime qu'à ceux qui courent le risque.

Demander trop, plutôt que trop peu ; il en coûte moins de donner une fois que deux[1], parce que la seconde fois on craint le tour de la troisième.

Ces idées admises : — L'État assure non-seulement la jouissance, mais encore l'hérédité de la propriété. Elle est menacée; il est donc en droit d'élever la prime. L'enregistrement en matière de successions prélève en *ligne directe* 1 fr. par 100 fr. sur les biens immeubles; en *ligne collatérale* 6 fr. 50, 7 et 8 fr. pour 100 fr.

Ces droits peuvent être doublés, au moins ceux perçus sur la ligne collatérale.

Supprimer sans hésiter les octrois et toutes les barrières intérieures, qui font obstacle à la consommation, afin de lui imprimer une forte secousse en avant, une salutaire impulsion. Le crédit sans la consommation c'est le cours d'eau qui ferait mouvoir la meule d'un moulin dans un pays où personne n'achèterait de farine.

Réduire à 20 centimes la taxe des lettres; affranchissement préalable.

Confondre l'impôt du sel dans le prix de la denrée en expropriant avec indemnité tous les exploitants et fabricants de sel; réunir les débits de sel aux débits de tabac; faire du sucre étranger un fret pour notre marine et un impôt dont le produit soit égal à celui du tabac. Bref : *Le sucre et le sel* A BON MARCHÉ.

Racheter toutes les concessions de mines, toutes les exploitations de chemins de fer : ce sont là les véritables *ateliers nationaux*.

Éteindre la dette flottante.

Liquider le passé; l'amnistier, et non l'accuser. Amnistier, c'est prouver sa force, accuser, c'est trahir sa faiblesse.

Arrêter court toutes les dépenses inutiles ou exagérées. S'il y a cent quatre-vingt millions de dépenses à supprimer ou à réduire, — c'est le moins, — chaque semaine est une perte pour l'État et un surcroît de charges pour le contribuable de 3,500,000 francs. Pour cela, le ministre des finances n'a qu'à dire à ses collègues : Votre budget est limité à telle somme; ar-

rangez-vous pour vous renfermer dans cette limite. Toute nécessité impérieuse est ingénieuse.

Objections contre ce qui précède :

— Tout ce qui vient d'être énuméré est bien facile à écrire.

Nous répondons :

— Cela n'est pas difficile à faire au lendemain d'une révolution. Dans six mois, cela sera impossible;

Ou l'ordre sera rétabli, ou l'égoïsme aura reconquis sa force de résistance et son aveuglement;

Ou l'anarchie nous entraînera à la guerre et à la banqueroute; alors l'anarchie aura tout discrédité, tout avili.

C'est ce qu'il importe de prévenir.

Comment?

Nous allons le dire :

En nous convertissant en rentiers sur l'État, en fondant ainsi une véritable assurance mutuelle;

En nous demandant notre argent ;

En nous donnant contre notre argent, à notre choix :

Soit des rentes *trois pour cent* à 50 francs ; (intérêt à 6 p. 0/0 et probabilité de doubler son capital.)

Soit des billets à rente à 3 fr. 65 par an, *un centime par jour* (meilleure forme donnée aux bons du Trésor); plus 1 fr. 35 c. servant à constituer des lots, comme pour les obligations de la ville de Paris. Ensemble 5 0/0.

Les rentes 3 0/0 serviraient aux placements ;

Les billets à rente, de 100 francs à 1,000 francs,

rviraient à la circulation et à toutes les transactions.

Nous porterions tous notre argent au Trésor, pour oir soit des billets à rente, soit des inscriptions de nte.

L'argent ne servirait plus qu'aux payements des obts ou des sommes au-dessous de 100 francs,

C'est ce qui existe en Angleterre et en Allemagne.

Pourquoi donc cela n'existerait-il pas en France ?

Le billet à rente, c'est le bon du Trésor démoratisé.

L'inscription de rente et le billet à rente sont deux viers d'une force incomprise. Qu'une main ferme s'en mpare, et tous les obstacles que nous avons à vaincre 'évanouiront comme des fantômes.

Avec l'argent que, tous en foule, nous porterions au 'résor, l'État donnerait à tous les grands travaux inchevés une vigoureuse et salutaire impulsion; tous les uvriers sans travail, qui affluent à Paris, il les mettrait lans des wagons qui les transporteraient jusqu'au point ù les travaux attendent des bras; ils finirait tous les hemins de fer, tous les canaux, etc., ce qui vaudrait nieux que d'entretenir dispendieusement une garde nobile qui n'a rien à garder, puisque la royauté a uitté le territoire français, puisque le commerce ne nenace pas l'ordre, puisque l'industrie ne met pas en uestion la liberté, puisque ceux qui ont peu de sympathies pour la République renferment discrètement dans leur sein le secret de leurs rancunes.

Toutes ces grandes administrations de chemins de fer, tous ces immenses travaux à surveiller donneraient à l'État le moyen d'opérer la réduction de notre armée,

sans perturbation, sans rigueurs, et sans trop accroître le chiffre des pensions militaires, qui dépasse 40 millions par an.

Dans cet ordre d'idées, l'État grève la propriété par l'impôt, mais il la dégrève par l'hypothèque, en faisant cause commune avec la propriété contre l'hypothèque. Ce que l'État fait perdre à l'hypothèque, il le fait gagner à la propriété ; ce qu'il fait perdre à l'usure, il le fait gagner à l'agriculture.

L'État prête *directement* à la propriété immobilière.

Il prête *indirectement* à l'industrie et au commerce par l'entremise des comptoirs d'escompte.

Le Trésor public devient ainsi le grand réservoir où tout le monde verse l'argent dont il n'a pas l'emploi, soit contre des billets à rente, soit contre des inscriptions de rente, et où chacun puise en raison des gages qu'il donne.

Encore une fois, demandez-nous donc notre argent ; nulle part il ne sera plus en sûreté que dans les mains du travailleur, qui l'aura reçu des vôtres en payement de travaux utiles enrichissant le pays, abaissant le prix des transports, facilitant la consommation.

Les comptoirs, dotés même de 100 millions, ne seront que des palliatifs.

Pour avoir voulu organiser prématurément le travail, on a désorganisé la consommation.

Organisez la consommation, voilà ce qui importe et ce qui presse.

Soyez cet ange dont parlait Lamartine le 24 août ·nier [1].

Lamartine, aujourd'hui au pouvoir, n'y doit pas e ce qu'y était hier son prédécesseur, M. Guizot.

Ce ne serait rien d'avoir déposé la royauté aveugle, nous n'avions pas en même temps détrôné les dis- ırs impuissants.

L'État ne doit rien promettre que ce qu'il pourra ıir ; il doit tenir ce qu'il a promis.

Le Gouvernement provisoire a institué au palais du ıxembourg une *Commission de gouvernement pour les ıvailleurs ;* pourquoi n'instituerait-il pas au palais s Tuileries une *Commission de gouvernement pour re-*

[1] « Je me suis quelquefois posé à moi-même cette hypothèse étrange ns mes pensées, pour juger de la vérité ou de la fausseté des systè- s de gouvernement en matière de travail et d'échange, comme en ma- re de législation politique : Supposons, me suis-je dit, que le com- erce, l'industrie, l'impôt, le travail du peuple soient gouvernés, non r une chambre de privilégiés de l'industrie et de propriétaires d'usines, clusivement jaloux de vendre cher les produits de leur fabrication et s fruits de leurs champs, mais par un esprit d'un ordre impartial et périeur à l'humanité, par un ange si vous voulez; par un législateur vin, éclairé, animé, dévoré par la lumière, et par la justice, et par la arité de Dieu lui-même pour ses créatures. Que ferait cet ange argé de régir, d'équilibrer, de niveler, de gouverner cette province l'humanité? Evidemment, Messieurs, comme la vie est le premier des ns du ciel, il s'efforcerait de mettre la vie sous toutes les formes à la rtée de la plus grande masse possible de créatures humaines, et puis- ıe toute créature ici-bas, excepté les oiseaux du ciel, est obligée de ıyer un certain prix pour le loyer de son existence sur la terre, mme un locataire divin d'une partie de temps et d'une partie d'espace ır ce globe, l'esprit céleste mettrait cette location, cette vie, les aliments, s vêtements, les logements, les outils, les nécessités, les jouissances, la production de l'espèce elle-même au plus bas prix possible : il pren- rait notre mot : *la vie à bon marché!* Il l'inscrirait, comme la devise e sa civilisation, sur les bannières du peuple! sur le frontispice de son ouvernement. »

chercher et préparer les meilleurs moyens de gouvern ment?

Écrivains, publicistes, économistes, journaliste administrateurs, financiers, etc., tous les travailleu enfin, dans l'ordre politique, administratif, financie économique, seraient admis à présenter à cette com mission le tribut de leurs méditations ou de leur exp rience.

D'ici au 20 avril, il y a encore trente jours.

Vingt jours, — vingt nuits, s'il le fallait, — pour raient être employés à réunir ces matériaux, à l mettre en ordre, à les élaborer, à les choisir, pou servir aux travaux et aux discussions de l'Assemblé nationale.

Le salut de tous doit être la pensée de chacun.

Si l'on veut ranimer la confiance, il ne faut pas lais ser le patriotisme s'éteindre et l'impuissance se trahi

Quand le navire fait eau, tout passager est matelo C'est son devoir; c'est aussi son droit.

. DE GIRARDIN EST-IL POUR LA RÉGENCE?

19 MARS.

Cette question m'est posée ; j'y réponds :

On peut me calomnier, nul ne saurait me faire mentir. Je ne dis pas tout ce que je pense ; mais je pense tout ce que je dis.

Et pourquoi donc voudrais-je la Régence?

N'ai-je donc aucune idée à faire prévaloir dans ce grand travail de réédification sociale qui se prépare?

La plume dont je me sers et le papier sur lequel j'écris auraient-ils une valeur plus grande sous la Régence que sous la République?

Ai-je un patrimoine à recueillir, à conserver, à transmettre?

La royauté découronnée a-t-elle prêté une oreille confiante à mes avertissements *dévoués?* J'aime à insister sur ce dernier mot, aujourd'hui où la sincérité de cette assurance a le courage pour caution.

La Régence serait-elle moins exclusive et moins aveugle que la royauté?

Qui me le garantirait? — Le passé, la révolution de 1848! mais la révolution de 1830 a-t-elle empêché la royauté qu'elle avait fondée de glisser sur la pente

où les rois se laissent entraîner par les courtisans, d tous les ennemis des rois les ennemis les plus persévérants, les plus implacables?

Je ne veux pas de la Régence.

Je n'en veux pas, et je dis pourquoi :

Parce que ce serait le retour triomphal des sots, proclamant que l'ordre ne peut se passer d'eux.

Parce que le temps des transactions et de la *liberté progressive* est passé, et que le jour des réformes et de la *liberté illimitée* est arrivé.

Parce que ce serait l'ajournement des solutions qui sont mûres, — plutôt trop que pas assez, — et que s'il ne faut pas abattre le fruit quand il est trop vert, il ne faut pas attendre non plus qu'il soit pourri pour le cueillir.

Parce qu'il y a cent mille abus qui ont survécu à tous les régimes qu'ils ont minés, et que le torrent démocratique, si impétueux qu'il soit, suffira à peine à rouler dans ses flots tous ces abus.

Parce que le règne de l'ordre ne peut avoir de durée que par l'avénement de la fraternité, et que la fraternité ne peut s'établir que par la souveraineté des idées et le droit divin de la capacité.

Parce que tout privilége me paraît un anachronisme.

Parce que le nombre a désarmé la force.

Parce que c'est au tour de la raison à désarmer le nombre.

Parce que c'est à l'instruction à étendre l'empire de la raison.

Parce que les idées radicales ne m'ont jamais fait

ır, ainsi que l'atteste la phrase suivante d'une ré-
ıse imprimée, portant la date du 14 février 1839,
ıdressée par moi à Lamartine :

« Il me faut terminer cette réponse, déjà trop lon-
ue, et malheureusement la terminer par l'expres-
ression du regret que j'éprouve de ne point partager
otre avis sur le danger des idées radicales. Les idées
radicales n'ont rien qui m'épouvante. Je ne m'effraie
que des idées fausses.

Parce qu'il y a des dettes légitimes à acquitter, un
riéré considérable à solder.

Parce que j'ai toujours été opposé aux divisions de
société en classes supérieure, moyenne, inférieure.

Parce que j'ai toujours aimé et honoré le peuple, et
l'ai prouvé : — en demandant pendant quinze années
ue l'instruction fût gratuite et reçût de l'État 32 mil-
ons de dotation annuelle ; — en fondant l'institut de
oëtbo, grande école rurale, où cent élèves étaient
ourris, entretenus et instruits sans qu'il leur en coutât
ien ; — en m'exprimant ainsi qu'il suit, non pas le
ndemain de la révolution du 24 février 1848, mais
eize ans avant qu'elle n'éclatât :

« L'alliance de l'industrie et de l'agriculture est ap-
pelée à résoudre ce problème de civilisation posé aux
gouvernements par les peuples, à savoir : que tout
homme intelligent, moral, laborieux, avec huit heu-
res par jour d'un travail *rationnel*, puisse nourrir
substantiellement, loger sainement, vêtir convena-
blement sa famille, en assurer l'avenir et le présent,
profiter d'un loisir de six heures pour s'instruire

» utilement et élever honorablement ses enfants dans
» la profession à laquelle il devra son bien-être. »

Parce que (j'en fais l'aveu sans modestie comme sans orgueil) je me sens fort et je me crois capable plus que ceux qui me traitaient, il y a un an, d'*esprit chimérique*, autant que ceux qui me traitent aujourd'hui de *républicain de la veille*.

Parce qu'enfin, ce spectacle auquel nous assistons, qui épouvante les esprits, étonne les yeux et retentit aux oreilles, ne m'effraie pas, m'instruit et m'émeut.

Est-ce assez de tous ces motifs que je viens d'énumérer? Si la *République* ne les trouve pas suffisants, qu'elle le dise; j'en ajouterai d'autres; la source à laquelle je les puise n'est pas tarie; à peine si elle commence à jaillir.

De toutes parts nous entendons dire : l'or et l'argent se cachent; l'or et l'argent ont fui; ils ne circulent plus : c'est la raison pour laquelle le travail languit, la consommation souffre, le Trésor public est contraint de décréter chaque jour un expédient nouveau qui soit moins inefficace que celui de la veille.

Erreur!

L'or et l'argent n'ont pas eu le temps de fuir, et ils sont infiniment plus difficiles et plus périlleux à cacher qu'on ne le croit; à peu de chose près, ils circulent sous la République comme ils circulaient sous le gouvernement constitutionnel.

L'or et l'argent ont judicieusement compris que le

oyen d'échapper au danger de la crise, ce n'était pas
se blottir dans des sacs de toile ; ils ne demandent
l'à prouver qu'ils sont braves. Ils le montrent quand
affluent chez le percepteur ; mais cela ne suffit pas.
'or et l'argent sont une quantité limitée.

La méprise commune que nous relevons tient à l'i-
ée fausse qu'on a, et au compte inexact qu'on se rend
u rôle que joue le numéraire dans toutes les trans-
ctions.

Ce rôle est très-faible.

C'est à peine si le numéraire est au crédit ce que
est à 5.

L'émission des billets de la Banque de France, grand
tablissement placé sous la surveillance de l'État, fonc-
ionnant avec autant de régularité que de prudence,
st dans la proportion de 3 à 1.

Par ce seul fait, on peut juger si l'évaluation qui
précède est exagérée.

Le numéraire, injustement accusé, n'a donc, dans
cette déplorable panique, que la plus faible part, en
admettant même qu'il en ait une ; la plus forte doit
être attribuée au crédit.

Ce n'est pas le numéraire qui a disparu, c'est le
crédit qui s'est éteint.

Comme le numéraire, le crédit n'existe pas par lui-
même ; il n'existe que par la confiance.

Le numéraire a un inconvénient et un avantage :
l'inconvénient qu'il a, c'est d'être étroitement limité ;
l'avantage qu'il possède, c'est d'être indépendant, c'est
de relever de lui seul.

Le détenteur de numéraire fait ce qu'il veut ; il peut

en disposer à son gré. Il n'en est pas ainsi du crédit ; le moins dont celui-ci ait besoin, c'est du concours de deux volontés ; c'est du mariage de deux signatures. N'a pas de crédit qui en désire, voulût-on en faire le meilleur emploi.

Le crédit, isolément, n'étant pas libre, le crédit étant à la confiance ce que le serf est à la glèbe, on ne peut donc pas non plus, sans injustice, s'en prendre au crédit.

Accuser le numéraire, accuser le crédit, c'est perdre son temps; il n'y a qu'une seule chose à tenter, c'est de ressusciter la confiance.

On ne demande de toutes parts qu'à en avoir !

Mais seul, le Gouvernement provisoire peut nous en donner ; qu'il nous en donne !

Qu'il s'abstienne de tout choix fâcheux.

Qu'il fasse d'admirables proclamations comme celle du 16 mars, et qu'il ne fasse plus de déplorables circulaires comme celles qui ont semé dans tous les esprits l'irritation.

Qu'il cesse au plus tôt de gaspiller l'argent des contribuables en semblants de travaux, lesquels sont des primes qui attirent à Paris des fainéants au détriment des travailleurs sans ouvrage. Les travaux utiles et urgents ne manquent pas.

Qu'il ne procède pas par demi-mesures. Toute amputation nécessaire doit être faite sans hésitation pour être faite sans danger. La prudence doit prévenir la gangrène; elle ne doit pas l'attendre.

Qu'il ne se borne pas à annoncer qu'il supprimera toute dépense inutile et réduira toute dépense exa-

gérée. Qu'au lieu de l'annoncer il le fasse. Il n'y a rien de tel que l'économie dont on donne l'exemple pour inspirer ou rétablir la confiance dont on a besoin.

Que craint-on?

On ne craint pas que le Gouvernement provisoire soit trop hardi, on craint qu'il ne soit trop faible.

Qu'il montre que cette crainte est sans fondement, et, par l'économie, la confiance ne tardera pas à renaître, et par la confiance, le crédit. Alors on ne demandera plus : Où donc sont l'or et l'argent?

LES ÉLECTIONS.

20 MARS.

« Le 9 avril approche.

» Que devons-nous faire ?

» Devons-nous nous abstenir ?

» Devons-nous nous concerter ?

» Dans ce dernier cas, hâtez-vous de vous mettre d'accord avec le *Siècle* et le *Constitutionnel*, et publiez une liste de candidats entre lesquels nous puissions choisir. »

Tel est le résumé d'une volumineuse correspondance sur laquelle nous avons à peine le temps de jeter les yeux.

A toutes ces lettres, nous ne ferons qu'une seule réponse, celle qui va suivre.

Elle sera nette, et vraisemblablement très-différente de celle qu'on attend de nous.

La voici :

Point d'arrière-pensées! point d'illusions! Elles ne serviraient qu'à prolonger la crise et qu'à aggraver le péril.

Le toit, en tombant, a fait écrouler la voûte : il était vermoulu, elle était délabrée.

La révolution est sociale plus qu'elle n'est politique.

Le 18 octobre 1847, nous nous exprimions ainsi : « Notre conviction profonde est celle-ci : *Une révolu-* » *tion nouvelle serait moins difficile à faire en France* » *qu'une réforme électorale de quelque importance.* » Les événements ont prouvé que nous ne nous étions pas trompés.

Nous croyons que la même vérité nous éclaire dans le jugement que nous allons porter sur la situation nouvelle.

La situation nouvelle exige des hommes nouveaux.

L'expérience acquise au service d'anciennes idées profiterait peu aux idées qui surgissent.

Il faut qu'elles prennent leur cours, afin qu'elles le suivent sans désastres.

Tenter de l'arrêter ou de le détourner serait démence.

Nul ne doit rester à l'écart de la vie publique, alors que tous ceux qui en avaient été injustement éloignés y sont appelés en masse.

Ce serait se distinguer, attirer sur soi le soupçon et le justifier.

Là où il y a des clubs, des réunions, des assemblées préparatoires, il faut s'y rendre.

On peut garder le silence, mais on ne doit ni trahir ses convictions, ni les exagérer.

Le peuple honore la sincérité ; il méprise la duplicité ; il a pour les deviner un admirable tact.

Par dignité pour soi-même, il faut énergiquement protester contre toute tentative d'intimidation.

Celui qui se laisse intimider facilement persuade difficilement.

On écoute au contraire avec confiance celui dont la fermeté de la voix a dominé la violence du tumulte.

La discussion n'est pas seulement utile, elle est nécessaire; elle est nécessaire pour retenir ceux qui iraient trop loin, pour entraîner ceux qui se complairaient dans une funeste immobilité, pour nous rapprocher tous, le riche et le pauvre, l'oisif et le travailleur, le maître et l'ouvrier, le propriétaire et le fermier, le fermier et le colon.

C'est par la discussion dans les clubs qu'on préviendra la collision dans les rues.

Toute gestation a son labeur; toute fermentation a son levain; c'est là ce qu'il faut se dire afin de ne pas se laisser égarer par la stupeur et croire que, par cela seulement qu'une chose était inusitée, elle était grave.

La peur regarde derrière, la prudence regarde devant.

On ne saurait trop se défier de ce qu'on sait, et trop se hâter d'apprendre ce qu'on ignore.

Une immense école nous est ouverte à tous: l'élection.

Négliger l'exercice de son droit, ce serait commettre une faute grave; ce serait donner un exemple funeste; ce serait manquer à l'accomplissement d'un devoir; ce serait prendre le lendemain pour la veille.

Il importe de ne pas tomber dans cette méprise, dans cet anachronisme de deux mois, qui sont deux siècles.

Mais, autant nous sommes d'avis qu'il faut montrer d'empressement à exercer son droit d'électeur, autant

nous sommes d'avis qu'il en faut mettre peu à se poser en candidat.

Par la curée des candidatures on se déconsidérerait autant que par la curée des places.

Il est juste que ceux qui ont été longtemps exclus aient leur tour ; il ne serait pas juste de leur obstruer le passage.

C'est le peuple qui a fait la révolution du 24 février; c'est à lui à terminer ce qu'il a commencé; c'est lui qui a jeté le trône par terre, c'est à lui à élever le fauteuil de la présidence.

L'œuvre sera rude ; elle aura moins besoin de mains délicates que de bras robustes.

Ce qui manquera au peuple en savoir, il y suppléera en bon sens.

Le prétendu savoir ne nous a pas payé pour avoir en lui une grande confiance! un souffle a suffi deux fois, en 1830 et en 1848, pour renverser le fragile édifice qu'il avait créé à grands frais.

Les inventions les plus précieuses sont dues à de simples ouvriers : John Wyat était un ouvrier; Richard Arkwrigt, un perruquier; James Hargreaves, un pauvre charpentier ; Samuel Crompton, l'auteur de la *mull-Jenny*, un artisan ; Savary, un mineur; Thomas Newcomen, un forgeron; John Cawley, un vitrier; Trevithick, un ouvrier mécanicien; James Watt, un petit fabricant d'instruments de mathématiques; Jacquart, un relieur ; etc. Toute invention est due à une idée juste ; or, que nous faut-il ? Des idées justes.

Ceux qui s'imagineraient que le peuple manque de lumières, et que la raison est le privilége de l'instruc-

tion, se tromperaient gravement. Toute notre correspondance est là pour attester le contraire. Elle est là pour attester que les raisons les plus saines sont celles qu'ont mûries l'observation et la méditation dans le travail.

Une assemblée de représentants du peuple tirée des rangs les plus épais du peuple, ne nous apparaît donc pas comme le danger de la situation.

Où nous verrions un danger, ce serait dans des élections qui partageraient à peu près également l'assemblée en deux classes : la classe autrefois *exclue* et la classe présentement *déchue;* où nous verrions un péril, ce serait dans le chimérique espoir et l'impuissante tentative de changer le caractère de la révolution du 24 février ; — si d'une révolution sociale, on croyait pouvoir en faire seulement une révolution politique.

Ce qui est à craindre, ce n'est pas le radicalisme, c'est l'antagonisme.

Les idées fausses se rectifient forcément dans la pratique; les excès commis sont des taches ineffaçables sur les pages de l'histoire.

Le peuple est vainqueur ; loin d'hésiter à le lui dire, il faut au contraire le lui répéter; car c'est dans le sentiment de sa force et dans l'orgueil de son triomphe, qu'il puise ce respect de lui-même, que ses détracteurs sont contraints d'admirer. Seulement, ils disent que ce respect du peuple pour lui-même ne durera pas. Croyons qu'il durera et qu'ils se trompent!

Déçu par deux révolutions, le peuple a acquis le droit d'être défiant et d'appréhender qu'on ne le prive des légitimes résultats de sa troisième victoire. Cette défiance

.'autant plus grande de sa part qu'il supposera fait plus d'efforts pour lui en disputer les fruits.

ttitude la plus digne, la conduite la plus sage nous ssent donc devoir se traduire par la réserve la plus le.

ıcune brigue!

l'élection vient à vous, l'accepter au péril même os jours. Ne pas aller à elle. La remplir comme un devoir, ne pas la convoiter comme un honneur. Y voir un outil, non une arme ; un instrument de travail, non un instrument d'agression ou de défense.

C'est la conduite que nous eussions voulu que tînt également, strictement et sans écart, le gouvernement.

Nous ne sommes pas d'accord avec les circulaires de M. Ledru-Rollin, mais nous sommes pleinement d'accord avec le manifeste électoral du 16 mars, où le Gouvernement provisoire s'exprime ainsi : « Le Gouverne-
» ment provisoire veut que la conscience publique
» règne. Il ne s'inquiète pas des vieux partis ; les vieux
» partis ont vieilli d'un siècle en trois jours. »

Tel est aussi notre avis ; c'est pourquoi nous avons rejeté loin de nous toute idée d'un concert commun à proposer au *Siècle* et au *Constitutionnel ;* c'est pourquoi nous avons refusé de prendre part à la rédaction d'aucune liste de candidats, quels qu'ils dussent être ; c'est pourquoi nous refusons tous les jours le concours de notre publicité à la multitude des professions de foi qui le réclament.

Au Gouvernement provisoire toute la responsabilité de sa loi électorale ;

Au peuple électeur toute la responsabilité de ses choix ;

Cela est juste et prudent.

Ce n'est qu'ainsi que nous aurions le droit de défendre la majorité, si des meneurs et des menés tentaient de l'opprimer: si des écrivains avaient moins de sagesse que les compagnons maréchaux de Lyon, s'adressant en ces termes à leurs frères des autres corps d'état · « *Répétons tous : Français de cœur; oumission au vote* » *de la majorité, et guerre à la force brutale de l'op-* » *pression.* »

Résumons-nous : nous voulons une majorité sincère pour qu'elle soit libre ; une majorité libre pour qu'elle soit sincère.

LES IDÉES.

21 MARS.

On nous dit : Vous avez trop d'idées !

Nous répondons : Nous n'en avons pas assez.

Si la France échappe aux difficultés matérielles du moment, elle ne le devra qu'au concours moral des idées.

Si la France, au contraire, succombait sous les ruines de l'édifice qui s'est écroulé, il n'en faudrait accuser que l'absence d'idées de réorganisation.

Les idées de l'homme représentent la force intellectuelle, comme les muscles de son corps représentent la force physique.

Il faut choisir entre l'une ou l'autre de ces deux forces.

Il n'y aura jamais autant d'idées justes qu'il y a de bras robustes.

Le nombre des idées n'est donc pas à craindre ; il sera toujours en minorité ; il sera toujours trop petit. Plus il sera grand, et mieux pourra s'exercer la faculté du choix.

La vapeur, cette force presqu'illimitée qui a vaincu

le temps et l'espace, la vapeur est une force née d'un idée.

Toutes les grandes découvertes de l'esprit humain qui font la gloire du passé et le patrimoine de l'avenir appartiennent à la même famille : à la famille des idées de toutes les familles séculaires la plus noble.

Les idées sont les degrés qui serviront à la démocratie intelligente à fonder l'aristocratie intellectuelle.

Les révolutions ne brisent les digues que parce qu les idées n'ont pas trouvé leur cours.

Ce sont les bras qui dépavent les rues, mais ce son les idées qui font mouvoir les bras.

En France :

Les ministres changent ;

Les trônes tombent, se relèvent et tombent ;

Les commis restent. Ils règnent ! Ils gouvernent !

Ils gouvernaient hier, ils gouvernent encore aujourd'hui.

Le nom du gouvernement varie : tantôt il s'appell Monarchie, et tantôt République ; mais l'esprit ne vari pas. C'est toujours l'esprit bureaucratique.

C'est toujours l'idée sacrifiée à l'expédient, le cult des détails, l'idolâtrie des concessions, l'excommunication des réformes, la superstition des ajournements

Il y a des ministères ;

Il n'y a pas de ministres.

Le ministre, sur l'état d'émargement, est bien l premier commis de son administration ; mais il en es le dernier en réalité.

S'il a une volonté, tout est constitué pour y fair obstacle, pour le frapper de paralysie.

Le mot *impossible* est un écho qui, de tous les cor-
lors, aboutit à son cabinet.

On a fait des barricades contre la monarchie; n'en
a-t-on jamais contre la bureaucratie?

Rois et ministres sont responsables; la bureaucratie
ule est inviolable.

De tout ministre, elle fait un eunuque.

S'il est indolent, elle l'encourage dans son indolence.

S'il est actif, elle le décourage en lui grossissant les
fficultés, au lieu de lui présenter les solutions.

S'il est persévérant, s'il ne se décourage pas, elle le
oie dans le tourbillon des détails, dans le flot des cir-
ulaires, dans l'océan des signatures, jusqu'à ce qu'elle
it arrivée à le couvrir de ridicule ou à le convaincre
e présomption.

La bureaucratie est le despotisme de l'inertie.

Ce despotisme ne verse pas le sang, cela est vrai;
ais il fait pis, il empêche l'idée de circuler.

L'idée qui ne circule pas amène ces congestions cé-
brales qui s'appellent : Révolutions.

Les républiques, qu'on ne l'oublie pas, ne sont pas
lus à l'abri de ces congestions que les monarchies.

Si les monarchies sont périssables, l'Histoire est là
our attester que les républiques le sont aussi.

Les républiques sont tenues de marcher plus vite,
lus résolument que les monarchies.

Sans doute il ne faut pas que le mouvement tombe
ans l'agitation fébrile et stérile; mais il faut que le
ouvement soit le mouvement, c'est-à-dire la marche
u siècle et le progrès de l'esprit.

Une grande mesure qui va droit au but abrège le

chemin; elle rend inutiles cent petites mesures q épuiseront la force et l'activité de dix hommes.

Toutes les complications doivent tomber.

La liberté doit simplifier tout.

Plus le gouvernement sera simple, et moins il ris quera d'être brisé.

Ce ne sont pas les commis qui le simplifieront, c sont les idées.

A nos idées, qu'on en oppose de meilleures, no applaudirons des deux mains; mais qu'à nos idées oppose le dédain des idées, c'est se préparer cruels regrets et peut-être de terribles expiations.

LA BOURSE.

22 MARS.

A M. Garnier-Pagès, ministre des finances.

Le mercredi, 23 février, la Bourse a fermé sur les
ırs suivants :

0/0.	116	75
0/0.	74	10
nque de France.	3,180	»
Chemins de fer. — Orléans.	1,185	»
— Rouen	863	»
— Nord.	542	50

Le mercredi, 7 mars, après douze jours de clôture,
Bourse s'ouvrait sur les cours ci-après :

0/0.	97	50	Baisse	19	25
0/0.	58	»	—	16	10
nque de France.	2,400	»	—	780	»
emins de fer. — Orléans.	1,000	»	—	185	»
— Rouen .	550	»	—	313	»
— Nord. .	390	»	—	152	»

Aujourd'hui lundi, 20 mars, la Bourse a ferm
ainsi qu'il suit :

5 0/0.	72	»	Baisse	44 7
3 0/0.	51	»	—	23 1
Banque de France.	1,650	»	—	1,530
Chemins de fer. — Orléans.	690	»	—	495
— Rouen .	415	»	—	448
— Nord. .	337	35	—	205

Des rapprochements qui précèdent, je me propo
de tirer cette conclusion et cette preuve, que je n'
vançais rien qui ne fût rigoureusement vrai et qui n'a
été pleinement confirmé par les faits, lorsque je sout
nais :

Que l'amortissement était impuissant contre une p
nique ou contre toute circonstance grave, pour arrêt
la chute des fonds publics ;

Que les paris sur la hausse ou la baisse des eff
publics, interdits et punis par la loi, n'avaient ni l'u
lité, ni l'efficacité que se plaisaient à leur attribuer ce
qui prétendaient, contrairement à mon opinion, q
ces paris soutenaient le cours des effets publics, et
faisaient constamment s'élever; que, sans ces pari
l'État, lorsqu'il aurait besoin de contracter un emprun
ne trouverait plus de prêteurs; qu'avec ces paris,
contraire, l'État était toujours certain de pouvoir em
prunter.

L'État a ouvert un emprunt national de cent mi
lions; verse-t-on? — Non. — Cependant l'amortiss
ment a été maintenu, et les paris à la hausse ou à
baisse des effets publics, bien que contraires à la l

Un souffle a suffi pour faire tomber la fiction de l'inviolabilité royale; il faut que le même souffle achève d'emporter toutes les fictions et tous les priviléges, de quelque nature qu'ils soient.

En conséquence, je demande de la manière la plus formelle :

La suppression de l'amortissement, qui complique le budget de l'État et enlève à l'impôt 25 millions par an ;

La fermeture de la caisse d'amortissement, ce qui sera une économie;

L'application rigoureuse des articles 421 et 422 du Code pénal, qui interdisent et punissent les paris sur la hausse ou la baisse des effets publics ;

La conversion des *agents de change* en *agents du Trésor*, rétribués par l'État, ayant un traitement fixe et prêtant GRATUITEMENT leur ministère pour l'achat, la vente et le transfert des effets publics ;

La délivrance D'INSCRIPTIONS DE UN FRANC DE RENTE ;

L'émission de *billets à rentes*, destinés à remplacer les *bons royaux ;*

La conversion au choix, soit en inscriptions de rente 3 0/0 à 50 francs, soit en billets à rente, des bons royaux en circulation, des cautionnements en dépôt, et de tous les fonds qui constituent, à quelque titre que ce soit, la dette flottante ;

Enfin, le rachat par l'État, payables au choix, soit en inscriptions de rente 3 0/0, soit en billets à rente, de toutes les grandes lignes de chemins de fer concédées, des canaux, des concessions de mines, des fabri-

ques de sucre de betterave et des exploitations de sel provenant, soit de l'extraction, soit de l'évaporation.

Les motifs sur lesquels se fonde cette demande formelle sont des motifs d'urgence. Je vais les exposer le plus sommairement que je le pourrai. Vous suppléerez facilement aux détails et aux omissions.

Je demande la suppression immédiate de l'amortissement, parce que c'est un ressort faussé par la loi et condamné par l'expérience; parce qu'il n'y a pas de raison pour qu'on amortisse du 3 0/0 de préférence à du 5 0/0, ou du 5 0/0 de préférence à du 3 0/0; parce que toute somme employée, en ce moment, en achats de rentes par la caisse d'amortissement, est une somme dérobée à l'impôt, au préjudice du Trésor et au profit de la peur.

Je demande la fermeture et la liquidation de la Caisse d'amortissement, parce que ce sera une économie, et que toute économie est urgente dans la situation de nos revenus, inférieurs à nos dépenses.

Je demande l'application des articles 421 et 422 du Code pénal, en me fondant sur des considérations qui portent la date de 1843, et qu'il serait trop long de reproduire ici.

Je demande la conversion des *agents de change* en *agents du Trésor*, parce qu'il est important, nécessaire, urgent, de DÉMOCRATISER l'inscription de rente; le moyen est tout simple; il suffit de la mettre sans frais à la portée de tout ce qui désire acheter et de tout ce qui a besoin de vendre.

Je demande la délivrance d'inscriptions de UN FRANC de rente, parce que l'État a tout intérêt à voir

l'artisan laborieux, l'employé modeste, le domestique économe devenir RENTIERS, dès qu'ils peuvent disposer de 15 à 20 francs pour acheter, soit UN FRANC de rente 5 p. 0/0, soit UN FRANC de rente 3 p. 0/0. Tout citoyen est devenu électeur ; il faut que tout contribuable puisse devenir rentier. Ce sera avec les INSCRIPTIONS D'UN FRANC DE RENTE qu'on relèvera rapidement le cours. Que l'on adopte cette idée si simple, et dans le mois qui en suivra l'adoption, le 3 0/0, qui est à 50 francs, remontera rapidement à plus de 60 francs.

Je demande la création de billets à rente, de 100 à 10,000 fr., émis par l'État, parce que le billet à rente est un effet qui manque depuis longtemps à la circulation. Je crois l'avoir démontré [1]. C'est un fait qui n'est plus contesté. Les *billets à rente* seront les *bons royaux* DÉMOCRATISÉS. Les bons royaux doivent disparaître et doivent être remplacés par les billets à rente à l'intérêt de 3 fr. 65 par an, un centime par jour. En raison de l'élévation actuelle de l'intérêt, les premières émissions qui seraient faites de billets à rente auraient lieu en affectant 1 fr. 35 à la constitution de lots qui seraient tirés dans la même forme et avec les mêmes garanties que les lots des obligations de la ville de Paris.

Je demande la conversion au choix : soit en inscriptions de rente 3 pour cent à 50 fr., soit en billets à

[1] Moyen d'exécution des grandes lignes de chemins de fer par l'État *Bons de chemins de fer à* 3 fr. 65. — 1839.

rente, de tous les fonds qui constituent, à quelque titre que ce soit, la dette flottante, parce que l'État désormais ne doit plus avoir en circulation un seul titre exigible à échéance fixe. Ce principe financier doit être déclaré de salut public.

Je demande l'expropriation pour cause d'utilité publique, avec INDEMNITÉ PRÉALABLE, et à de justes conditions, des chemins de fer, des canaux, des mines, des fabriques de sucre de betterave, et des exploitations de sel. Je demande que cette expropriation ait lieu sans retard, parce qu'il est urgent de créer du travail, du travail qui ne soit pas ruineux pour les finances de l'État et humiliant pour la dignité du travailleur; or, le travail est humiliant pour la dignité du travailleur lorsque ce travail est du temps et de la peine perdus; lorsqu'il n'a qu'un terme : le *salaire*, au lieu de ces deux termes qu'il doit toujours avoir; d'un côté : *salaire*, de l'autre côté : *produit*. Je demande que cette expropriation ait lieu sans retard, parce qu'il est urgent que le nombre des travailleurs sans ouvrage qui affluent à Paris, attirés par la prime que leur donnent les mairies, diminue au lieu de s'accroître; c'est un flot qui peut tout engloutir. Je demande que cette expropriation ait lieu sans retard, parce qu'il est important, autant dans l'intérêt de la conservation de l'odre à Paris, que dans l'intérêt de l'augmentation de la richesse en France, que le cours des travaux publics soit repris activement, que tous nos chemins de fer s'achèvent, que tous nos canaux se terminent et se relient, afin que la *vie à bon marché* passe de la pompe des programmes dans le domaine des faits. Je demande que cette expro-

priation ait lieu, parce qu'il est urgent de prévenir des collisions terribles, trop faciles à prévoir au centre des grandes exploitations de mines. Je demande enfin que cette expropriation ait lieu sans retard, parce qu'il importe de donner à notre commerce qui souffre, à notre marine qui dépérit, une issue par laquelle ils puissent échapper à la ruine.

La suppression des octrois qui font obstacle à la consommation, et enchérissent la vie du travailleur, a été solennellement promise ; elle sera inévitablement comprise dans la réforme financière dont vous avez annoncé que vous vous occupiez ; c'est le motif pour lequel je n'insiste pas de nouveau sur cette suppression, qu'il eût été, dans l'intérêt de la consommation, d'une bonne et intelligente politique d'ordonner tout de suite, en remplaçant l'octroi par une taxe additionnelle aux quatre contributions directes, ne portant que sur les cotes s'élevant au-dessus d'un *minimum* fixé.

Diverses mesures, le *Moniteur* est là pour me les rappeler, si je les oubliais, ont été prises déjà, qui, sans être en contradiction avec celles dont je demande l'adoption, ne seraient cependant pas avec elles en parfait accord ; je crois que c'est là une objection secondaire qui ne doit pas arrêter le Gouvernement provisoire, qui ne doit pas vous arrêter.

Nous sommes dans un moment grave, où s'effacen où doivent s'effacer toutes les misérables questions d'amour-propre ; où toutes les mesures décrétées sont puisées par le patriotisme à la source de l'improvisation, parce que le temps manque d'aller les puiser à la source de la méditation ; où il n'est donc pas étonnant

qu'elles se contredisent en se succédant, et que la mesure jugée suffisante la veille soit déclarée insuffisante le lendemain. Obligé que vous êtes de prêter l'oreille à une multitude de réclamations plus ou moins légitimes ; d'apposer de votre main, en toute hâte, une foule de signatures; d'aller incessamment de l'Hôtel-de-Ville, où vous siégez en qualité de membre du gouvernement provisoire, au ministère des finances, où les portefeuilles s'amoncellent sur votre bureau, et, à peine de retour au ministère des finances, de vous rendre aussitôt à l'Hôtel-de-Ville, pliant ainsi sous le faix de travaux et de préoccupations sans nombre ; il est tout simple que le 7 mars vous ayiez dit et imprimé : « *Le* » *Gouvernement n'exigera des citoyens aucun sacrifice* » *extraordinaire ; une simple anticipation dans la ren-* » *trée des impôts suffira.* » Paroles qui, malheureusement, devaient être trop tôt démenties, — neuf jours après, — le 16 mars !

Il est tout simple que le lendemain, 10 mars, vous ayiez ajouté : « *Considérant qu'un grand nombre de ci-* » *toyens a offert au Gouvernement provisoire de la Répu-* » *blique le don volontaire et gratuit de sommes et valeurs* » *considérables* ; *considérant que la situation financière* » *est trop rassurante pour que le Gouvernement puisse* » *équitablement accepter ce témoignage d'une patriotique* » *abnégation.* » Il est tout simple que, par suite des mêmes mesures, vous ayiez décrété l'*emprunt national* en cinq 0/0 au pair, au lieu de le décréter en trois 0/0 à 50 fr., sans même jeter les yeux sur cette phrase de vos bureaux, empreinte d'un charlatanisme indigne de vous : Art. 5. « *Quand bien même la rente* 5 p. 0/0 DÉPASSERAIT

» *le pair dans le mois qui suivra la promulgation du pré-*
» *sent décret, les titres de l'emprunt national seront dé-*
» *livrés* AU PAIR. »

Il est tout simple que vous n'ayiez pas pris le temps de vous rendre exactement compte de toute la portée de cette disposition irréfléchie et malheureuse : «*Les dépôts* » *des caisses d'épargne de* 101 *à* 1,000 *francs pourront* » *être remboursés, savoir :* 1° 100 *fr. en espèces ;* 2° *le* » *surplus jusqu'à concurrence de la somme versée en un* » *ou plusieurs bons du Trésor, à* QUATRE MOIS D'É- » CHÉANCE, *et portant* 5 *p.* 0/0 *d'intérêt ;* 3° *la dernière* » *moitié en coupons de rente cinq pour cent au pair.* »

Il est tout simple que vous ayiez ordonné la vente des diamants de la couronne, et d'une partie des forêts de l'État, alors qu'il n'était permis d'espérer de tenter les acquéreurs que par l'avilissement des prix.

Il est tout simple que vos bureaux, ne se faisant qu'une idée inexacte des nécessités et des souffrances du commerce et de l'industrie, aient réussi à vous persuader : 1° qu'un comptoir national d'escompte, au capital de 20 millions, fournis par tiers : un *tiers* le commerce, un *tiers* la ville de Paris, un *tiers* l'État, serait suffisant à Paris pour ressouder tous les anneaux brisés de la chaîne du crédit ; 2° que le même principe d'association, appliqué dans les départements aux villes industrielles y serait « *fécond.* »

Enfin, il est tout simple que ce ne soit que tardivement, le 16 mars, que vous ayiez été averti de l'insuffisance de toutes ces mesures financières. En ne craignant pas de l'avouer, vous avez fait preuve de patriotisme ! C'est le 16 mars que vous avez décrété : 1° la

perception de 45 centimes du total des rôles des quatre contributions directes de 1848; 2° la conversion des bons du Trésor en coupons de l'*emprunt national*, rente CINQ pour cent AU PAIR, OU L'AJOURNEMENT des bons du Trésor, à six mois du jour de l'échéance; 3° la répartition d'une somme de soixante millions entre les divers comptoirs institués aux termes du décret du 9 mars.

Qui vous blâmerait sévèrement de n'avoir pris que des demi-mesures; de ne vous être pas fait assez tôt une idée exacte de toute la gravité des embarras de la situation; d'avoir ouvert un emprunt national en 5 p. 0/0 au pair, lorsqu'il n'y avait pas à hésiter à l'ouvrir en 3 p. 0/0 à 50 francs; d'avoir reculé les échéances du Trésor au lieu de les éteindre par la conversion des bons royaux, soit en 3 p. 0/0 à 50 francs, soit en billets à rente à 3 francs 65 avec lots; qui vous blâmerai ne se ferait pas une idée juste de l'impuissance à laquelle sont condamnés les ministres les plus capables lorsque le travail n'est pas divisé, lorsqu'il retombe sur eux de tout son poids, lorsqu'il les entraîne dans la rapidité de son courant.

Travailleur solitaire, ouvrier sans ambition, faisant de la politique en chambre, loin de la foule des solliciteurs avides, je n'ai eu qu'à consulter des notes recueillies depuis quinze ans pour réunir les éléments de la lettre que je vous adresse. Aucune présomption ne l'a dictée; aucun dédain de votre part, j'en suis sûr, ne la repoussera. Si vous en trouvez les idées justes et fécondes, vous les adopterez avec le même empressement que si vous les aviez conçues vous-même. Toute idée juste appartient à l'Etat, quand c'est le patriotisme qui

l'a seul inspirée. Je ne me considère que comme un volontaire administratif, enrôlé au service des divers départements ministériels ; je lis tous les projets qui, pour la plupart, me sont adressés en même temps qu'au Gouvernement provisoire ; je les lis avec le désir d'y trouver une idée qui le serve. C'est un rude labeur ; n'eussé-je que ce titre à votre confiance, que je crois qu'il suffirait pour m'autoriser à vous demander d'arrêter votre pensée sur le contenu de ma lettre, que je termine par ces mots : C'est en démocratisant le crédit qu'on le relèvera.

E. DE GIRARDIN.

RÉSUMÉ EN FORME DE PROJET DE DÉCRET.

L'amortissement est aboli ; la portion des impôts destinés à sa *dotation* servira à solder les dépenses de l'Etat. Les rentes constituant sa *réserve* sont radiées du Grand Livre de la dette publique.

La caisse d'amortissement est supprimée.

Il n'y a plus d'*agents de change ;* il n'y a plus que des *agents du Trésor*, rétribués par l'État.

L'achat, la vente et le transfert de tout effet public admis à la cote officielle de la Bourse sont GRATUITS.

Il est délivré des inscriptions de UN FRANC DE RENTE.

Il est créé des billets à rente à 3 fr. 65 par an,

un centime par jour, avec ou sans tirage des lots, analogues à ceux des *Obligations de la ville de Paris.*

L'État est autorisé à émettre successivement, soit des inscriptions de rente *trois pour cent*, au cours de 50 francs, soit des *billets à rente*, dans la proportion limitée par l'extinction de la dette flottante, et le rachat par l'État des chemins de fer et des canaux concédés, des concessions de mines, des fabriques de sucre de betterave et des exploitations du sol.

Toute émission d'inscriptions de rente ou de billets à rente sera délibérée et approuvée en conseil par le Gouvernement provisoire, signée par le ministre des finances, affichée à la Bourse et publiée dans les journaux officiels.

Une commission est nommée pour arrêter les bases des rachats précités, et préparer les moyens de transfert des titres et tous les autres moyens de transition.

Les billets à rente seront reçus comme monnaie légale par toutes les caisses publiques et par les particuliers.

Des règlements pourvoiront aux détails d'exécution des dispositions qui précèdent.

L'AMORTISSEMENT ET L'EMPRUNT :

23 MARS.

A M. Louis Perrée, directeur du Siècle.

Vous vous exprimez ainsi dans un article du *Siècle :*

« Quant à l'amortissement, nous n'entendons pas » le supprimer; nous voulons substituer un mode à » un autre. Nous l'avons dit et nous le répétons : un » pays qui emprunte toujours, sans jamais rembourser, » marche forcément à une banqueroute tôt ou tard » inévitable. »

En ce moment, où la question financière a tant d'importance, je ne saurais laisser passer, sans la réfuter de nouveau, une erreur, permettez-moi le mot, que je n'ai pas cessé de combattre.

Vous n'entendez pas, dites-vous, supprimer l'Amortissement !

A quoi sert l'Amortissement ?

Pourriez-vous le dire ?

Quand les cours sont élevés, dès qu'ils dépassent le pair, l'Amortissement cesse d'agir ; il n'amortit plus.

Quand les cours, au contraire, tombent violemment ; alors que ce serait, pour l'Amortissement, le moment

ou jamais, d'agir énergiquement afin d'arrêter la chute des cours et d'en profiter, l'Amortissement *ne le peut pas*, il n'amortit plus. Preuves : Ce qui se passe à la Bourse depuis le jour où elle a cessé d'être fermée.

La Caisse d'amortissement a fait racheter du 3 0/0. Pourquoi cette préférence donnée au 3 0/0? Pourquoi cette inégalité devant la loi? Est-ce que tous les fonds, 5, 4 1/2 et 4 0/0 ne sont pas tous au-dessous du pair aussi bien que le 3 0/0? Est-ce que tous ces fonds n'ont pas des droits égaux à la dotation de 1 0/0?

La raison pour laquelle vous entendez garder l'Amortissement, « *c'est*, — dites-vous, — *qu'un pays qui* » *emprunte toujours, sans jamais rembourser, marche* » *forcément à une banqueroute tôt ou tard inévitable.* »

Je regrette qu'un journal aussi répandu que le *Siècle*, qui est destiné à faire pénétrer la lumière dans les esprits, se rende l'écho d'un lieu commun d'autant plus dangereux à accréditer qu'il est spécieux, et qu'à ne le juger que sur l'apparence, il est facile à prendre pour la vérité même.

Il faut distinguer :

Oui, un pays qui emprunterait à échéances fixes, soit sous la forme d'émission de bons royaux ou d'annuités, d'aliénation des versements de caisses d'épargne ou des dépôts de cautionnements, soit sous toute autre forme analogue, et qui ne rembourserait jamais, marcherait forcément à la banqueroute.

Mais il en est autrement, quand un pays emprunte sans terme de remboursement, quand il émet des inscriptions de rente perpétuelle. S'il fait, des fonds qu'il emprunte ainsi, un judicieux emploi, loin de s'obérer, il

se libère; loin de s'appauvrir il s'enrichit; il s'enrichit comme s'enrichit la maison de banque qui ne reçoit d'argent en compte-courant qu'à 3 0/0, et qui ne le prête qu'à 5 0/0, augmenté d'un quart de commission, ensemble 7 0/0. A-t-on jamais dit, des grandes maisons de banque, que plus l'argent abondait ainsi dans leur caisse, et plus elles s'obéraient? Non, certes; dans ce cas, que font-elles? Lorsque l'argent est trop abondant, au lieu de le recevoir en compte-courant à 3 0/0, elles ne le reçoivent plus qu'à 2 1/2, qu'à 2 0/0; il arrive quelquefois même qu'elles n'en veulent plus recevoir à aucun taux. Inutile de dire que ce n'est pas en ce moment.

Plus avantageusement placé que les maisons de banque, lesquelles sont toujours sous le coup des demandes fortuites de remboursement, l'État, qui n'a pas ce risque à subir, possède deux moyens de se libérer :

1° Par l'excédant des recettes sur ses dépenses, s'il sait limiter ses dépenses et accroître ses recettes;

2° Par la réduction successive de l'intérêt :

Il ne faut pas perdre de vue que l'État reçoit un *capital* et n'est tenu à donner, en échange, qu'une *rente*, puisqu'il ne s'oblige pas de rembourser le capital. Exemple : l'État a emprunté 750 millions de capital contre 30 millions de rentes 3 0/0 émises à 75 fr. Tel est le degré auquel se sont élevées la prospérité du pays et la confiance dans son gouvernement, que le 3 0/0 a atteint le pair, c'est-à-dire 100 fr.; que fait alors l'État? Il profite de ce que la situation est bonne pour dire à ses prêteurs : Choisissez entre le remboursement de votre capital accru de 25 0/0, ou la réduc-

tion de votre intérêt diminué, soit de 1/2, soit de 1 0/0. Si les rentiers, c'est-à-dire les prêteurs, préfèrent la réduction de l'intérêt au remboursement du capital, dans ce cas l'État est dégrevé de toute la partie de la rente qu'il n'aura plus à servir ; soit dix millions si la réduction est de 1 0/0, soit cinq millions seulement, si la réduction n'est que de 1/2 0/0 ; en d'autres termes, au lieu de trente millions d'arrérages, l'Etat n'aura plus à payer que 20 millions dans un cas, ou 25 millions dans l'autre.

Si, au contraire, les rentiers (ce qui est sans exemple dans les pays où les réductions d'intérêts ont eu lieu par l'effet naturel de l'élévation du crédit) préféraient le remboursement de leur capital accru de 25 0/0, puisqu'ils recevraient 100 francs pour 3 fr. de rentes, bien qu'ils n'aient versé primitivement que 75 francs, qu'importerait à l'Etat? — Ce n'est pas l'Etat qui paye ces 25 0/0 d'augmentation de capital; ce sont les nouveaux prêteurs qui viennent prendre la place des anciens. L'État change seulement de prêteurs. Il avait des prêteurs qui lui avaient prêté à 4 0/0 (3 0/0 à 75 fr. représentent 4 0/0), il en trouve qui consentent à lui prêter à 3 1/2 ; il s'en sert pour se libérer de 1/2 0/0 ; plus tard, il en trouve d'autres qui lui offrent de l'argent à 3 0/0, et s'en sert encore pour se libérer de 1/2 0/0, et ainsi successivement. Tout le monde y gagne, et l'Etat n'y perd rien. C'est le propre et l'avantage de la hausse. A la Hausse, tout le monde gagne, il n'y a que quelques joueurs qui perdent. A la Baisse, tout le monde perd, il n'y a que quelques joueurs qui gagnent.

L'Etat ne doit donc pas se laisser arrêter par la crainte d'émettre un fonds au-dessous du pair, puisque ce n'est pas lui qui paye la différence, puisqu'encore une fois, il a tout à gagner à la hausse et rien à y perdre. Je raisonne ici dans l'hypothèse de la suppression de l'amortissement. Quand l'Etat émet un fonds au-dessous du pair, que fait-il? — Il exerce sur les prêteurs une double action ; il agit premièrement par l'influence de l'intérêt qu'il leur offre; deuxièmement par l'attrait de l'accroissement du capital qu'il leur laisse entrevoir et leur permet d'espérer. Ainsi quand il émet du 3 0/0 à 75 fr., c'est absolument comme si il leur disait :

Vous aurez d'abord 4 0/0 de votre argent;

Puis, les 75 francs que vous me versez vaudront un jour 100 francs. — Augmentation de votre capital 25 francs!

Cela admis, on comprend que, plus l'État laisse de distance entre le pair et le taux d'émission, et plus l'action qu'il exerce sur le prêteur est grande. La seule objection, il n'y en a pas d'autre, est celle-ci : plus cette distance est grande, et plus l'époque se trouve éloignée où l'État pourra, par l'offre de remboursement, provoquer la réduction de l'intérêt.

L'État n'est pas *débiteur du capital*, puisqu'il n'est jamais tenu de le rembourser; il n'est *débiteur* que de *la rente;* voilà ce dont il importe de se bien pénétrer.

Que l'État doive cinq ou dix milliards, peu importe; l'important, c'est la rente qu'il a à servir. Il vaudrait mieux pour lui qu'il dût dix milliards à 2 0/0 que cinq

milliards à 5 0/0. Cinq milliards à 5 0/0 coûteraient aux contribuables 250 millions par an, dix milliards à 2 0/0 ne lui coûteraient que 200 millions de loyer.

La France doit (dette consolidée) :

Rentes	5 0/0.....	146,152,528
—	4 1/2 0/0....	1,026,600
—	4 0/0.....	26,507,375
—	3 0/0.....	81,267,117

Que notre crédit se relève, et l'intérêt s'abaissera. Que l'intérêt s'abaisse, et l'État se libérera successivement par la réduction de l'intérêt, en enrichissant successivement tous ses prêteurs.

La perpétuité de la dette consolidée est une admirable invention, une merveilleuse puissance; le plus grand reproche, à mes yeux, que méritent les ministres déchus, c'est d'avoir affaibli cette merveilleuse puissance; c'est de l'avoir mise en péril par l'exagération de la dette flottante, de la dette à capital exigible. Que cette leçon nous serve pour l'avenir.

Désormais, plus de dette à capital exigible!

Si le 24 février ne nous avait pas surpris avec une dette à capital exigible; si un décret du Gouvernement provisoire, — agissant comme le frein sur la locomotive dans les pentes; — avait déclaré que toutes les échéances de banques et du commerce seraient prorogées de trois mois, que les sommes versées en compte-courant ne pourraient être réclamées avant ce terme de trois mois, que toutes les poursuites en expropriation profiteraient de ce délai; sans doute le choc que cause

ute révolution n'eût pas été entièrement évité, ais ce n'eût été qu'un choc, ce n'eût pas été l'explo-on, la fracture, la ruine des établissements de crédit s plus utiles, des plus solides maisons de banque. es ateliers ne se fussent pas rouverts tout de suite, ais les comptoirs ne se fussent pas fermés.

La crise ne serait pas ce qu'elle est, ce qu'elle me-ace de devenir, si tous les instants ne sont pas mis profit, si l'on ne se hâte de prendre les mesures les lus énergiques.

Pas une seule économie, si ce n'est celle du paye-nent de la liste civile, n'a encore été faite.

Des sommes considérables sont absorbées chaque our par les travailleurs sans travail, auxquels on fait etourner de la terre pour la peine de la retourner.

Les détenteurs de matière première, telle que le oton, préfèrent la garder que de la vendre payable en effets impossibles à escompter.

Cette situation ne peut se prolonger sans tout ébran-er, sans tout renverser, ordre et liberté, Gouverne-nent provisoire et gouvernés !

Que toutes nos voix s'unissent pour qu'un terme soit nis à cette situation, qui a déjà trop duré ; que toutes nos voix s'unissent pour demander que l'on n'ajoute pas au poids écrasant des dépenses exagérées un sur-croît de dépenses stériles, car, sur cette pente, l'État arriverait vite à la banqueroute. C'est de ce côté qu'il faut la surveiller ; elle n'est pas à craindre du côté où vous la regardez venir.

Loin de perdre la France, c'est l'Emprunt qui la sauvera. La France est le point d'appui, l'Emprunt est

le lévier ; il ne manque plus que la main qui sera assez forte pour le mettre en mouvement.

L'Emprunt est appelé à changer de forme et à devenir le Prêt. L'Emprunt sera l'instrument de rédemption qui doit racheter le Passé au nom de l'Avenir, réconcilier le Prolétariat avec la Propriété, unir le Capital et Travail.

Autant vaudrait maudire la Vapeur que médire de l'Emprunt.

E. DE GIRARDIN.

Que toute somme au-dessus de 100 francs soit productive d'intérêt ;

Que cet intérêt soit facile à décompter ;

Que tout citoyen étant électeur, TOUT CONTRIBUABLE PUISSE DEVENIR RENTIER ;

Qu'il ne lui en coûte rien pour acheter, ni pour vendre, ni pour transférer ;

Telle est, en quelques lignes, la réforme financière se proposant pour but et devant avoir pour effet de *démocratiser le crédit public.*

Que cette réforme soit accomplie, *que le billet à rente* soit adopté, et un nouveau crédit sera fondé : LE CRÉDIT D'ÉTAT.

Ce ne sera plus l'État qui empruntera, ce sera l'État ıi prêtera.

Il prêtera *indirectement* au Commerce et à l'Indus-ie par l'entremise des Banques et Comptoirs d'es-ımpte.

Il prêtera *directement* à la Propriété, en se substi-ıant à l'Hypothèque; il se substituera tout naturelle-ıent à l'Hypothèque, en donnant à la Propriété qui nprunte au taux moyen de 7 p. 0/0, des billets à ıte avec lesquels elle remboursera l'Hypothèque : 'abord les prêts que l'État fera à la Propriété seront à ıison de 5 p. 0/0, ce sera déjà 2 p. 0/0 qu'elle y ga-nera; plus tard il pourra lui prêter à 3 fr. 65, si cet ıtérêt suffit à l'émission des billets à rente, et qu'il ne ɔit plus besoin de recourir à la puissance auxiliaire du ırage des lots. Le jour où la Propriété ne sera plus dé-orée par l'Usure, où elle sera l'égale de l'Industrie et u Commerce devant l'Escompte, ce jour là l'Agricul-ıre, qui ne marche que d'un pied, aura deux ailes et ırendra son essor. Le jour où la Propriété, affranchie e l'Hypothèque individuelle, sera en grande partie le age de l'État, et, par suite, le gage de tous les rentiers ır *inscription de rente* ou sur *billet à rente*, ce jour-là ı Propriété étant l'Hypothèque de tous, ne se croira lus menacée, car elle ne pourra plus l'être.

Est-ce compliqué ? — Assurément non. Est-ce l'une application difficile ou d'un succès douteux? — 'e n'est ni plus douteux ni plus difficile qu'il ne l'était, vant la crise actuelle, de faire circuler des acceptations ıothschild frères. Longtemps la Banque a été l'État; 'est autour de l'État d'être la Banque.

SIMPLES QUESTIONS.

Étant créées :

Des inscriptions de rente *trois pour cent* à 50 franc présentant ces deux avantages :

1° Placement de son argent à l'intérêt de 6 p. 0/0,

2° Perspective du doublement de son capital ;

Des *billets à rente* tels que ceux que nous proposons d'émettre présentant ces deux avantages :

1° Placement de son argent à l'intérêt de 3 fr. 65 Un centime par jour ;

2° Perspective de gagner au tirage annuel un lot pouvant s'élever de 100 fr. à 100,000 fr. [1].

Croit-on que les détenteurs de *bons du Trésor* ne s'empresseraient pas de les convertir soit en inscriptions de rente *trois pour cent* à 50 fr., soit en *billets à rente?*

Croit-on que les titulaires de cautionnements n'accepteraient pas avec reconnaissance la conversion?

[1] Si l'on suppose que l'État émette un milliard de billets à rente, à intérêt à 5 p. 0/0; qu'il paye, sous forme d'*intérêt*, 3 fr. 65, et qu'il capitalise, sous forme de *lots*, 1 fr. 35, il aura 36,500,000 fr. d'*intérêts* à servir et 13,500,000 fr. de *lots* à tirer, qui pourraient être répartis ainsi :

10	lots de	100,000	francs.	1,000,000
50	—	40,000	—	2,000,000
100	—	20,000	—	2,000,090
2,000	—	1,000	—	2,000,000
6,000	—	500	—	3,900,000
35,000	—	100	—	3,500,000
Lots : 43,160			Francs :	13,500,000

Croit-on que les déposants à la caisse d'épargne, pla-
s dans la catégorie des déposants de 101 à 1,000 fr.,
se presseraient pas pour avoir des billets à rente
'ils pourraient toujours mettre en circulation, le be-
in échéant?

Croit-on que les actionnaires des chemins de fer, des
naux, tous les intéressés, enfin, dans les entreprises
'il importe à l'intérêt public de reconstituer en mo-
poles de l'État, ne considéreraient pas cette conver-
on opérée, après arbitrage, comme la branche d'ar-
e les sauvant du naufrage?

Si nous nous abusons, que les plus forts, que les
us habiles nous combattent et nous le prouvent.

NÉCESSITÉ DE L'ÉCONOMIE.

24 MARS.

Nous détestons l'exagération. En n'évaluant qu'à 4 millions de francs par jour, 1 milliard 460,000,000 de francs par an les dépenses et les charges inscrites au budget de l'État, nous restons au-dessous de la vérité. Par ce chiffre de 4 millions de francs de dépenses par jour, on voit où nous conduit tout retard apporté dans la réduction des dépenses inutiles. Il est facile de s'élever contre les dilapidations du gouvernement déchu, mais il serait coupable de les imiter. Or, n'est-ce pas les imiter que de nommer, comme on vient de le faire, de nouveaux conseillers d'Etat? Le nombre des conseillers d'État ne suffisait-il pas? Sont-ce les besoins du service qu'on a consultés, ou n'a-t-on cédé qu'à des considérations personnelles? Était-ce là une nécessité bien impérieuse, une dépense bien urgente?

Depuis un mois qu'il est installé et qu'il fonctionne, est-il une seule Économie que le Gouvernement provisoire ait faite, — une seule? Toutes les dépenses s'augmentent, aucune ne se réduit, et l'on veut que la confiance se rétablisse! On veut l'impossible, on demande ce qui serait insensé.

Si l'on veut entrer dans la voie de l'Économie en océdant par le détail, on se fourvoira, on échouera.

Toute fonction menacée démontrera qu'elle est in-spensable, tout traitement mis en question, qu'il est peine suffisant.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder.

Il faut procéder comme procède la Nécessité. La Né-ssité est une baguette féerique, une puissance divine. ue de difficultés réputées invincibles n'a-t-elle pas vain-ues ? Que de problèmes déclarés insolubles n'a-t-elle as résolus ? Que de prodiges n'a-t-elle pas accomplis ? ue de prodiges n'accomplira-t-elle pas encore ? Il ut être absolu comme elle, et dire, en ne consultant ue les ressources bien assurées :

Le budget des dépenses de l'État ne devra pas dé-asser la somme fixée à...

Le budget de chaque département ministériel ne devra as excéder le chiffre de...

Cherchez les économies, cherchez-les bien, et vous s trouverez, si vous ne craignez pas d'engager la lutte orps à corps avec chaque abus, si vous savez écarter es complications, et vous affranchir des considérations.

Le moyen de ne pas s'égarer est de commencer par lanter des jalons, par établir des règles, par procla-ner des principes généraux, en s'interdisant de les nfreindre.

La réorganisation des administrations centrales dans es départements ministériels, si elle est judicieuse, adoptera ces deux limites :

Le traitement des directeurs généraux ne pourra être *au-dessus* de 20,000 fr.

Le traitement d'aucun employé ne pourra être *au-dessous* de 2,000 fr.

20,000 francs, ce n'est pas trop, si l'État veut pouvoir faire concurrence à l'industrie et au commerce, et appeler à lui des hommes éminents, qui *simplifient* les rouages, qui sachent découvrir les économies utiles, et qui soient capables de donner, au service dont ils auront la responsabilité, l'impulsion qui servira à mesurer la puissance de leur initiative et la justesse de leurs idées.

2,000 francs, c'est le moins qu'on puisse donner à tout employé, si l'on exige de lui des garanties réelles de capacité et de moralité, si l'on veut être en droit de lui demander dix heures de bon travail.

Il faut changer l'esprit de la bureaucratie ; il est détestable, il faut le rendre excellent. Cela n'est pas impossible.

L'esprit de la bureaucratie n'est mauvais que parce qu'on l'a vicié en tournant en dérision le zèle, en décourageant l'initiative, en appliquant sans distinction l'épithète de *faiseurs* à l'activité féconde et à l'agitation fébrile, aux employés capables et aux brouillons présomptueux. Les employés capables ont alors éteint en eux le feu sacré qui les consumait, ce feu sacré, qu'un général interrogé par Napoléon définissait ainsi ! « D. Qu'est-ce que le feu sacré ? — R. Plus qu'on ne » doit, Sire ? » Ils se sont résignés à faire de l'égalité par en bas, en passant sous le niveau de la platitude envieuse et impuissante. C'est ainsi que se sont établis dans les bureaux ministériels le despotisme de la médiocrité et le règne de la minutie.

L'esprit de la bureaucratie deviendra excellent aussitôt qu'on sera certain, en se faisant distinguer, d'être justement apprécié ; aussitôt que le mérite qui nuisait cessera de nuire, et, au contraire, servira ; aussitôt qu'on avancera par les mêmes motifs qui vous empêchaient d'avancer et qui risquaient de vous faire destituer.

Mais qu'on ne se fasse pas d'illusions ; on n'aboutira qu'à des économies insignifiantes si l'on se borne à *réduire* ; pour arriver à des économies importantes, il faut *simplifier*.

Dans ce mot, il y a tout un nouveau monde administratif à découvrir !

L'HYPOTHÈQUE ET LA PROPRIÉTÉ.

M. Hachette, libraire à Paris, et un certain nombre de propriétaires, ont adressé à M. le ministre des finances la lettre suivante :

« Les soussignés acceptent avec dévouement le sacrifice qui vient d'être imposé à la propriété foncière ; mais ils réclament avec confiance une modification importante dans l'application du décret.

» On peut évaluer à la proportion de moitié de la valeur le chiffre des hypothèques qui frappent en France les immeubles. Est-il juste de faire supporter à ceux qui ne possèdent en réalité que la moitié de ces immeubles, la totalité de la contribution qui vient d'être imposée? Les soussignés pensent que les créanciers hypothécaires doivent être appelés à supporter dans l'impôt extraordinaire une part proportionnelle au chiffre de leur créance. »

Cette réclamation vient à l'appui des réflexions que nous avons émises et du système que nous avons proposé.

La dette hypothécaire peut être évaluée de 10 à 12 milliards ; nous avions donc raison lorsqu'il y a

quelques mois, parlant de la loi électorale, qui avait à cette époque le cens pour fondement, nous disions que la Chambre des députés ne représentait pas la Propriété, mais représentait l'Hypothèque.

Le Gouvernement provisoire, qui a frappé la Propriété d'un surcroît d'impôt, doit-il y faire concourir l'Hypothèque? C'est là une grave question. Si nous ne consultions que notre première impression, nous répondrions *non*, comme nous avons répondu *non* à toutes les questions posées en ces termes : « *Faut-il soumettre* » *à l'impôt les inscriptions de rente?* » Non, — avons-nous répondu, — parce que l'État imposant les inscriptions de rente qu'il délivre s'imposerait lui-même.

Le crédit est un ressort qu'on ne saurait trop se garder d'affaiblir, car il fait expier cruellement plus tard les coups qui lui ont été portés. Tout ce qu'on lui a retiré violemment, il le reprend plus tard impérieusement; il a toujours sa revanche. C'est là ce que l'on ne doit pas oublier.

Le crédit hypothécaire, tel qu'il existe, repose sur de mauvaises bases; il faut le transformer; il ne faut pas le violer. Le moyen de le transformer serait tout simple. Il suffirait, aux échéances fixées par les contrats, d'autoriser la Propriété à rembourser l'Hypothèque en billets à rente délivrés par l'État.

La Propriété y gagnerait la différence entre l'intérêt qu'elle payait à l'Hypothèque et l'intérêt réduit qu'elle payerait à l'État.

L'État y gagnerait de faire circuler de toutes parts ses billets à rente et de donner à l'impôt, quelque soit désormais son nom, *impôt sur le revenu*, ou autrement,

une garantie rigoureuse de sincérité, un contrôle qui serait une sanction.

Le propriétaire serait placé dans cette double situation :

Comme contribuable, il aurait intérêt à réduire la valeur de sa propriété ou de son revenu afin de n'avoir à payer que l'impôt le plus réduit;

Comme emprunteur, il aurait intérêt à exagérer la valeur du gage, afin d'assurer, à tout événement, la faculté d'emprunt la plus étendue;

L'impôt contrôlant ainsi l'emprunt, l'emprunt contrôlant ainsi l'impôt, l'infidélité des déclarations faites par les propriétaires serait l'exception, la sincérité serait la règle.

Enfin, voici donc un acte que nous pouvons louer sans réserve : c'est la création d'un corps spécial sous le titre de : *Gardiens de Paris*.

Le nom est bon;

L'idée est juste;

La base est équitable.

Paris, comme Londres, va avoir ses *police-men*. Le service de la garde nationale va donc pouvoir être considérablement allégé. On aura enfin le temps de laisser là le fusil pour reprendre l'outil, de quitter le poste pour revenir à l'atelier et au magasin. Le crédit, ce grand poltron, a peu de goût pour les fusils : si l'on désire qu'il se montre, il faut les lui cacher. Pourquoi des fusils? — La paix a pour boulevard la révolution,

qui gagne partout ; la liberté n'a plus d'autre ennemi à redouter que l'incapacité. L'ordre règne dans les rues, c'est dans les esprits qu'il ne règne pas encore. C'est par les idées qu'il s'établira et non par les baïonnettes. Et puis, quand tout le monde a des fusils, c'est comme si personne n'en avait ; de même, quand personne n'en a, c'est comme si tout le monde en avait. En Angleterre et aux États-Unis, où l'on sait la valeur du temps, ceci serait traité de bannalité ; en France, ce sera traité de paradoxe.

LA DICTATURE : L'ARBITRAIRE.

25 MARS.

La Dictature se justifie par l'intérêt de tous, se légi-
ne par la nécessité, se glorifie par le péril.

La Dictature, c'est l'autorité dans la Force.

L'Arbitraire ne se justifie par rien ; il ne légitime et
glorifie que la résistance.

L'Arbitraire, c'est le bon plaisir dans la Violence.

De la violence à la force la distance est plus grande
core que de la force au droit.

Nous admettons la Dictature.

Nous n'admettons pas l'Arbitraire.

La Dictature peut sauver un pays.

L'Arbitraire ne peut que le perdre !

Sous la Dictature, nous sommes prêts à courber la
te, à donner fortune, sang et vie.

Contre l'Arbitraire, nous levons la tête, et le mé-
is qu'il nous donne de la vie et de la fortune, nous
lui jetons à la face.

Au nom de la fraternité trop longtemps méconnue,
e le pouvoir nouveau accomplisse la révolution so-
ale commencée ; nos mains zélées apporteront une
erre, si petite qu'elle soit, à l'édifice de l'Ave-

nir, au monument du Peuple ; nous ne protesterons pas.

Mais, qu'au nom de la liberté et de l'égalité, on fasse de l'oppression et de l'exception, nous protesterons.

C'est plus que notre droit, c'est notre devoir.

Naguère nous étions journaliste, aujourd'hui nous sommes soldat; nous avons monté en grade. Le péril a ennobli la tâche. Cette plume est une arme; cette feuille de papier est un rempart; cette poitrine n'est pas à l'épreuve de la balle; non, mais elle est à l'épreuve de l'ironie, de la calomnie et de la menace.

L'idée la plus hardie n'a rien qui nous surprenne et qui nous intimide; mais il est une pensée qui nous révolte et qui nous humilie, c'est la pensée du triste spectacle que donnent en province de pauvres acteurs du grand drame sur lequel le rideau vient de se lever à Paris.

Au nom d'un droit contesté, le droit de réunion, une révolution s'est faite.

Trône et Charte ont été brisés et déchirés; rois et ministres ont été emportés.

L'Abus est resté! Seulement, il a changé de nom.

Hier, il s'appelait Corruption.

Aujourd'hui, il s'appelle Intimidation.

Hier, il s'appelait Préfet.

Aujourd'hui, il s'appelle Commissaire.

Hier, il se drapait dans le manteau de la Royauté.

Aujourd'hui, il s'enveloppe dans le manteau de la République.

L'Abus, parmi nous, est-il donc une hydre à la-

quelle on ne puisse abattre la tête, sans qu'aussitôt il en renaisse une autre plus difforme?

Nous est-il donc impossible de protester contre un excès sans le dépasser, de venger autrement que par l'illégalité violente la légalité violée?

Ne saurons-nous donc toujours que renverser?

N'apprendrons-nous donc jamais à résister?

Seront-ils donc éternellement vrais, ces mots de lord Chesterfield à Montesquieu : « *Les Français sa-* » *vent faire des barricades, mais ils ne savent pas élever* » *des barrières.* »

Nous n'avons pas su élever des barrières contre les ministres et les préfets de la Royauté, ne saurons-nous pas davantage en élever contre les ministres et les commissaires de la République?

N'apprendrons-nous jamais à grandir le Pouvoir par la Liberté, la Liberté par le Pouvoir?

Le Pouvoir sera-t-il donc toujours le délire de l'autorité, de quelque source qu'elle émane, sur quelque texte qu'elle se fonde?

Non, non, la résistance arrêtera l'abus, si de toutes parts le cri que nous poussons est répété, s'il est répété avec une unanimité telle, que tous les membres du Gouvernement provisoire n'y puissent fermer l'oreille.

Que sous la responsabilité de ses actes, devant sa conscience, devant le Pays, devant l'Europe et devant l'Histoire, le Gouvernement provisoire décrète toutes les mesures qui lui paraîtront utiles, nous nous y soumettrons, quelques sacrifices qu'elles nous imposent; mais, temporaire ou définitive, que la loi soit la loi,

qu'elle soit la loi pour tous; que le despotisme d'un seul ne se mette pas à la place du vote de la majorité; qu'il n'y ait qu'un esprit qui prévale après délibération commune, et que cet esprit soit celui qui anime, loin de Paris comme à Paris, tous les dépositaires de l'autorité, tous les agents du pouvoir.

Voilà ce que nous demandons!

Maintenant, nous allons dire pourquoi nous le demandons.

Nous le demandons parce que nous avons reçu de Lyon des lettres qui sont à n'en pas croire ses yeux.

Si ces lettres, qui s'accordent, n'affirment rien qui ne soit vrai, le commissaire doit être immédiatement, ou rappelé, ou proclamé dictateur de la République française. Il faut opter! Il ne peut pas y avoir en France deux gouvernements, même provisoires; il ne peut y en avoir qu'un. Il ne peut pas y avoir, en France, deux poids pour la justice, deux mesures pour l'impôt. Un commissaire ne saurait avoir plus de pouvoir que le ministre dont il relève. Dans tout conseil, un membre n'a que sa voix : autrement ce n'est plus la liberté, c'est l'anarchie; ce n'est plus la légalité, c'est le caprice; ce n'est plus la Dictature, c'est l'Arbitraire. En haut, la faiblesse, en bas la peur; où donc est le tyran? S'il y en a un, qu'il se montre. Tout vaut mieux que l'irresponsabilité d'un tyran anonyme.

Il est impossible, après l'inqualifiable usurpation de pouvoir dont il s'est rendu coupable, que le commissaire dictateur de Lyon ne soit pas publiquement, immédiatement désavoué; c'est la moindre garantie qui

ıisse nous être donnée à tous contre le retour de ıreils actes.

Ou notre voix sera écoutée, ou du droit dont le peuple s'est insurgé contre l'abus des influences, nous nous ısurgerons contre l'exçès de l'Arbitraire! La souveraieté réside en nous aussi bien qu'elle réside en tout utre citoyen ; M. Emmanuel Arago n'est pas plus *euple* que nous, nous sommes aussi *peuple* que lui. ıprès avoir, les premiers, avec élan, crié le 25 février : ONFIANCE, ! CONFIANCE ! nous crierons tous les matins ' ÉSISTANCE ! RÉSISTANCE !

Et tout ce qui sera sensé battra des mains ; tout ce ıui voudra que la République ne soit pas le chemin ıui nous conduise pour la deuxième fois au despotisme; out ce qui voudra que la révolution du 24 février soit une solution.

On se trompe si l'on croit que les menaces nous intimideront; on peut briser nos presses et priver ainsi de ɔain les 500 personnes qu'elles font vivre; nous trouverons toujours une feuille de papier pour imprimer ce que nous pensons, et des lecteurs pour lire ce que nous aurons écrit ; on peut nous tuer de deux manières : par la main d'un lâche , ou par les coups d'une multitude égarée ; mais si la République et la Liberté doivent se déshonorer par le meurtre, le seul honneur que nous souhaitions, c'est d'être leur première victime. Glorieux sera le premier martyr qui s'immolera

pour donner ainsi l'exemple de la résistance aux terro ristes! Paris tout entier, moins les lâches et les malfai teurs, assisterait à son convoi; la France porterait so deuil. On peut donc nous tuer sans que nous tention aucun effort pour nous défendre; mais ce que la violence n'obtiendra jamais de nous, c'est de nous faire taire ou de nous faire fuir.

LA FAIBLESSE DU POUVOIR.

26 MARS.

On reconnaît que le pouvoir est faible lorsqu'il s'en rend au passé, au présent, à l'avenir, aux institutions, ux événements, aux partis, aux individus, à tous nfin, excepté à lui-même, des difficultés qu'il ne peut as vaincre.

Tout pouvoir qui perd son temps à récriminer, à ccuser, à se plaindre, est un pouvoir qui se fourvoie t qui se déconsidère. Il prouve ainsi deux choses : il rouve qu'il ignore la valeur du temps, et qu'il erre au asard dans un chemin inconnu. La Révolution de 830 a passé dix-huit années à accuser la Restauration le 1815, pour faire et pour finir comme elle ! La Resauration cherchait son excuse dans les désastres de 'Empire ; l'Empire s'en prenait aux *idéologues* de la République ; la République mettait ses excès sur le compte des abus de l'ancien régime.

Tout pouvoir qui décline la responsabilité après l'avoir prise, se conduit comme le fils avide et sans honneur héritant des biens de son père, qui en renie les dettes. Payez les dettes si vous acceptez les biens.

N'acceptez pas les biens si vous n'entendez pas payer les dettes.

Tout pouvoir qui s'attaque aux hommes, au lieu de s'attaquer exclusivement aux choses, prend l'écueil pour le port, et le port pour l'écueil.

Tout pouvoir qui invoque, comme une excuse légitime, comme une explication toute naturelle de ses defaillances, la grandeur des circonstances, donne sa mesure et prononce lui-même son arrêt.

Tout pouvoir qui ne sait pas ne peut pas; tout pouvoir qui ne peut pas n'est pas le pouvoir.

Tout pouvoir usurpé est une présomption qui tôt ou tard s'expie.

Ce n'est pas en grandissant « *les crimes de la mo-* » *narchie de Louis-Philippe*, » que vous grandirez les hommes de la République, s'ils ne sont grands par eux-mêmes et par leurs œuvres.

Il faut avoir le courage de le déclarer : le plus grand coupable n'est pas Louis-Philippe; les plus grands coupables après lui ne sont pas ses derniers ministres : ce sont les députés, ce sont les électeurs, qui, dans les chambres législatives et dans les colléges électoraux, recrutaient cette majorité que nous avons vue nier l'évidence, et demander que la lumière se fît lorsqu'elle fermait les yeux à la clarté du jour.

Si la majorité avait su résister, elle sauvait la royauté, ou du moins elle en sauvait l'honneur et elle en retardait la chute!

Résister au pouvoir qui s'aveugle, c'est *l'affermir*.

Vous le niez, et vous dites : — c'est *l'affaiblir*.

C'est aussi ce qu'on nous disait en mars 1847 ! Nous tromperions-nous donc d'une année?

Entre l'optimisme de 1848 et l'optimisme de 1847, la seule différence serait-elle celle qui existe entre la pièce de cinq francs frappée à l'effigie de la Royauté constitutionnelle et la pièce de cinq francs frappée à l'effigie de la République française? Même titre ; n'y aurait-il de changé que le coin ?

Parce que le gouvernement est aujourd'hui dans les mains de vos amis, vous affirmez que si tout n'est pas bien, du moins rien ne peut aller mieux. Vous l'affirmez, mais vous ne le prouvez pas. Ne l'affirmez pas, mais prouvez-le.

Par dignité pour vous-même, et par prudence, ne vous faites pas les plagiaires des ministres dont vous vous êtes constitués les accusateurs.

Ayez donc plus de fierté! Cessez de répéter langoureusement que vous avertir c'est vous égarer, que vous résister c'est vous paralyser. Ne nous obligez pas d'ouvrir la collection du *National* et de vous opposer ce que vous écriviez en août et septembre 1830 ! A cette époque, la crainte d'affaiblir le gouvernement nouveau vous retenait-elle ? Vous ne l'avertissiez pas, vous le combattiez ! Nous ne vous combattons pas, nous vous avertissons. Le Pouvoir qui siégeait au Palais-Royal était-il plus fort que le Pouvoir qui siége à l'Hôtel-de-Ville? Pour être fort, qu'est-ce qui manque à ce dernier? N'a-t-il pas la dictature ? S'il ne sait pas en user, et s'il permet qu'on en abuse, à qui la faute? Tout lui est concours, rien ne lui est obstacle. De toutes parts la révolution, qui désarme les rois, resserre la

solidarité des peuples. On n'attend pas le percepteur, on le prévient. Tous les partis sont dissous. La seule pensée qu'on ait est une pensée commune, celle de vous aider dans votre tâche, et vous vous plaignez ! En vérité, c'est par trop d'humilité ! Vous vous sentez donc bien faibles, aussi faibles que vous avez été téméraires, en ne prenant pas de repos que vous n'ayiez mis la main à tout et sur tout ; désorganisé tout avant d'avoir organisé rien ; destitué en masse tous les fonctionnaires expérimentés pour les remplacer par des agents improvisés, inconsidérés et déconsidérés !

Ces fautes, qu'aucune nécessité ne justifiait, coûtent déjà à la France plus de dix milliards. Ce sont elles qui ont écrasé le crédit, qui, le 24 février, ne demandait qu'à se relever. Ce n'est pas sous les pavés des barricades qu'il expire ; il expire sous le poids de vos fautes et de cent mesures irréfléchies, fausses, incomplètes, tardives, marquées au double coin de la timidité et de la témérité. C'est en mettant toutes les existences en question que vous avez mis toutes les choses en péril ! Et vous parlez « *des crimes de la monarchie de* » *Louis-Philippe !* » Il y a trois mois le banquier payait, le fabricant fabriquait, le vendeur vendait, l'acheteur achetait, le travailleur travaillait, tous les ressorts enfin fonctionnaient ; pour accomplir d'utiles réformes était-il donc urgent de briser tous les ressorts nécessaires ?

Vous vous réfugiez dans la sincérité de votre patriotisme, dans l'excellence de vos intentions. Mauvaise excuse ! Elle n'est pas meilleure à l'usage des gouvernements nouveaux qu'à l'usage des gouvernements déchus. Si MM. Guizot et Duchâtel n'avaient pas été con-

vaincus que la raison était de leur côté, et l'erreur du côté opposé, l'un n'eût pas risqué tout l'avenir d'un immense talent, l'autre la possession d'une immense fortune. L'optimisme les a perdus, l'optimisme vous perdra. S'il ne perdait que vous, nous nous tairions; car nous n'étions pas vos amis, et nous ne le sommes pas devenus; mais il ruine le pays et le plonge dans la misère.

De la victoire vous avez fait une déroute, de la liberté vous avez fait l'arbitraire. Et vous nous dites : « *De la résistance! et contre qui?* »

Nous vous répondons : Contre vous.

Contre vous! Parce que vous avez consulté vos passions et non vos forces.

Contre vous! Parce que vous avez l'orgueil et non l'idée; l'ambition et non la foi.

Contre vous! Parce que vous ne réussirez qu'à appauvrir les riches sans enrichir les pauvres.

Contre vous! Parce que vous avez tout agité sans rien résoudre.

Contre vous! Parce que vous ne résoudrez pas ce que vous avez agité, parce que vous avez entrepris témérairement ce que vous ne sauriez accomplir.

Contre vous! Parce que vous avez désorganisé la consommation sans organiser le travail.

Contre vous! Parce que vous avez acheté ces trente jours, du 25 février au 25 mars, à un prix usuraire : au prix de promesses qui ne seront pas réalisées et d'illusions qui seront déçues.

Contre vous! Parce que vous n'avez pas eu la fran-

chise de dire au peuple la vérité qu'il était digne d'entendre.

Contre vous! Parce que vous avez donné votre mesure en vous hâtant de bâcler toutes les petites choses qui n'étaient pas pressées, en ne tranchant aucune des grandes qui étaient urgentes.

Contre vous! enfin, parce que vous aurez abusé de la dictature sans en avoir usé.

LE PAPIER-MONNAIE.

La République proclamée, en France, le 21 septembre 1792, a commis des excès; donc la Republique proclamée le 24 février 1848 commettra les mêmes; la République est tombée une première fois, donc la République aura une seconde fois le même sort; telle est la conclusion rigoureuse qu'il faudrait tirer de l'article du *Constitutionnel*, qui se fait de l'abus et de la dépréciation des *assignats* un argument contre l'emploi et la valeur du *papier-monnaie*.

De ce qu'on a abusé d'une chose s'en suit-il que l'on n'en doive plus user? De quoi n'a-t-on pas abusé? — De la Monarchie et de la République, de la paix et de la guerre, de la gloire et de la richesse, de l'honneur et de la cupidité. Quel est le ressort qu'on n'ait pas faussé? Quel est le levier qu'on n'ait pas brisé?

Aujourd'hui le passé ne saurait plus être un argument ni pour ni contre rien. Ce n'est plus dans sa mémoire, c'est dans sa raison qu'il faut puiser ses motifs,

Ce qui, en d'autre temps a échoué, réussira, ce qui a réussi échouera. Les plus utiles inventions ont commencé par être condamnées au nom de l'expérience, avant que l'expérience ne subît la peine du talion. L'expérience est le manteau sous lequel se drape et se cache l'ignorance d'une époque.

Rayons donc de notre dictionnaire le mot *assignats;* laissons-le dormir dans l'histoire où il précède ceux-ci : *émigration*, *échafaud*, *guerre*, *massacres*, etc. Les hommes sérieux s'attachent à la chose et non au mot. En réalité, est-ce que les *inscriptions de rente* ne sont pas un Papier-monnaie? Est-ce que les *bons du Trésor* ne sont pas un Papier-monnaie? Est-ce que les *billets de la Banque de France* et de ses comptoirs ne sont pas un Papier-monnaie? Est-ce qu'en Angleterre, en Autriche, en Prusse, dans toute l'Europe, la France à peu près seule exceptée, le Papier-monnaie n'a pas pris la place du numéraire? Mais, en France, on se défie du Papier-monnaie. La belle raison ! Ce doit être un motif pour combattre cette défiance si elle est excessive et aveugle. Les écrivains, surtout ceux de la presse périodique, ont, si je ne me trompe, pour tâche et pour devoir, non d'entretenir les erreurs, mais de les détruire. Nous sommes les pionniers du peuple ; c'est à nous à lui frayer la route, à la lui élargir, à l'aplanir, à en combler les ornières, de telle sorte qu'il la puisse parcourir en toute sûreté sans danger d'y verser.

Qu'avons-nous proposé?

Avons-nous proposé d'émettre des billets à rente pour précipiter l'État dans l'inconnu de la guerre ou de l'industrie, pour fonder des ateliers sociaux, ou ac-

croître encore le nombre de nos arsenaux? — Non. Loin de demander qu'on augmentât notre effectif militaire, nous avons, sans hésiter, demandé qu'on le réduisît ; nous avons dit que le vent des révolutions serait tel en Europe, qu'il éteindrait le feu de la guerre si l'on tentait de l'y allumer; nous avons insisté et nous insistons encore sur la nécessité et l'urgence d'économies radicales. Nous n'avons pas engagé le gouvernement, alors qu'il fléchit sous le poids d'un fardeau déjà trop lourd pour ses épaules, à aggraver, inconsidérément, inopportunément, la charge qu'il est impuissant à porter. L'inhabileté de l'État est attestée par la périodicité des révolutions. Nous n'avons pas demandé à un aveugle de conduire un borgne.

Nous nous sommes bornés à proposer que les billets à rente, agissant par la double puissance d'un intérêt certain, facile à décompter, combiné avec la chance aléatoire de gagner des lots tirés au sort, fussent émis dans des limites telles qu'en réalité ce ne fût pas une ÉMISSION, mais une CONVERSION.

L'État délivrant des billets à rente contre des bons du Trésor : — Conversion.

L'État délivrant des billets à rente ou des inscriptions de rente 3 0/0 à 50 fr. aux déposants des caisses d'épargne placés dans la catégorie des dépôts de 101 à 2,000 fr. : — Conversion.

L'État délivrant des billets à rente ou des inscriptions de rente 3 0/0 aux titulaires de cautionnements : — Conversion.

L'État délivrant des billets à rente ou des inscriptions

de rente 3 0/0 aux actionnaires des chemins de fer : — Conversion.

L'État délivrant des billets à rente ou des inscriptions de rente 3 0/0 aux actionnaires des canaux : — Conversion.

L'État délivrant des billets à rente ou des inscriptions de rente 3 0/0 aux concessionnaires et actionnaires des mines : — Conversion.

L'État délivrant des billets à rente ou des inscriptions de rente 3 0/0 aux fabricants de sucre de betterave : — Conversion.

L'État délivrant des billets à rente ou des inscriptions de rente 3 0/0 aux extracteurs et évaporateurs du sel : — Conversion.

L'État délivrant des billets à rente à la Propriété pour l'aider à se libérer, et prenant ainsi lui-même la place de l'Hypothèque : — Conversion. Qu'y a-t-il donc là de pareil aux émissions d'assignats?

L'État, en agissant ainsi ne *dépense* pas, il *échange;* il donne un *titre* et reçoit un *gage*. La bonté du gage fait la valeur du titre.

Si la somme des billets à rente s'est élevée, c'est que l'actif social représenté par elle s'est accru. Il n'y a donc pas lieu de s'en préoccuper.

Le billet à rente rend inutiles les caisses d'épargne. C'est un rouage de moins.

Le billet à rente créant des revenus nouveaux, crée de nouveaux consommateurs.

Le billet à rente simplifie une multitude de transac-

tions rendues difficiles ou coûteuses par les frais de transport et le poids du numéraire.

Le billet à rente assure la Propriété en la mobilisant; il aide à expulser l'Hypothèque qui la ronge.

Le billet à rente donne à l'Industrie et au Commerce un essor nouveau, en arrachant l'Hypothèque à son sommeil, et en la forçant de concourir, sous un autre nom et sous une autre forme de placement, à l'augmentation de la richesse publique.

Le billet à rente facilite la solution de la grave question des travailleurs, en la ramenant sur son véritable terrain : l'union du *travail* et du *crédit*.

Le billet à rente, c'est tout simplement le principe et la puissance du *warrant* franchissant la limite des *docks*, s'universalisant, ayant pour gage l'Etat, l'Etat ayant à son tour pour gages toutes les valeurs acquises ou entreposées par lui. Le billet à rente ou la lettre de gage, c'est donc le *warrant social*.

Le billet à rente peut sauver l'Avenir et racheter le Passé.

Attendra-t-on, pour le comprendre, que le Présent soit perdu ?

UNE IMMENSE OBJECTION.

Ce que M. Emile de Girardin propose est bon et serait efficace :

Abolition de l'AMORTISSEMENT ;

Inscription d'UN FRANC DE RENTE ;

Emission de BILLETS A RENTE ;
Achat, vente et transfert de rentes GRATUITS ;
Reconstitution de certains MONOPOLES.

Pourquoi donc ne l'adopte-t-on pas?

Parce que c'est lui qui le propose.

Est-ce qu'en même temps qu'il le propose il s'impose? Nullement; il ne demande rien et n'apparaît jamais; sans la *Presse*, on saurait à peine s'il existe.

D'où naît donc l'objection? — C'est qu'un gouvernement ne peut pas paraître se mettre à la suite d'un homme.

L'objection n'est pas neuve ; elle a traîné longtemps dans les salons et dans les antichambres de MM. Guizot et Duchâtel, qui ont trouvé qu'il valait mieux que le Gouvernement se mît clandestinement à la suite de.... Ayons la générosité de ne pas rappeler les noms!

Le Pouvoir a beau changer de mains, il est donc toujours le même! Même dédain, même aveuglement, même vertige, même impuissance, même haine de tout ce qui ressemble à une idée, de tout ce qui aboutit à une solution, même fausse dignité.

Les ministres n'ont pas le temps de travailler; ils l'avouent, ils le déclarent, mais ils ne tolèrent pas qu'on travaille pour eux. Ils n'admettent pas qu'on ait d'autres idées que les leurs. Soit; mais alors qu'ils en aient donc!

L'OPTIMISME ET LA MISÈRE.

27 MARS.

Lorsque, sans motifs, l'on trouve en haut que tout va bien, il est rare qu'en bas on n'ait pas raison de se plaindre que tout va mal.

Travailleurs de tous états et de tous rangs, êtes-vous d'avis que les trente jours écoulés du 24 février au 25 mars, aient été aussi fructueusement employés qu'ils auraient pu, qu'ils auraient dû l'être?

N'y avait-il rien de mieux à faire que des proclamations sans nombre couvrant tous les murs; que des discours sans fin débordant les colonnes de tous les journaux; que des circulaires sans mesure irritant tous les esprits, alarmant tous les intérêts; que des promesses prodiguées sans être assuré des moyens de les tenir?

D'où vient qu'aujourd'hui, 26 mars, la confiance est moins grande qu'il y a un mois, le 25 février, et que la rente 5 0/0, après avoir baissé de 20 francs le 7 mars, a baissé encore de 33 francs, total 53 francs?

En regard des dépenses qui ont été considérablement augmentées, peut-on citer une seule économie importante qui ait allégé le poids du budget de l'État?

Non-seulement on n'a pas réduit l'effectif de l'armée, mais par le fait n'en a-t-on pas aggravé lourdement la charge de tout ce que coûte la solde de la garde mobile ?

Depuis un mois que la garde mobile est instituée, est-elle habillée ? L'instruit-on ? S'occupe-t-on sérieusement de l'avenir qui lui est réservé ? Sait-on ce qu'on en fera ?

Les travaux de terrassement du Champ-de-Mars, contrefaçon malheureuse de 1830, ne sont-ils pas de la peine perdue et de l'argent gaspillé ? De cet argent et de ces bras inoccupés n'y avait-il pas un emploi à faire, moins onéreux à l'État, plus avantageux aux travailleurs ?

Le 25 février, le Gouvernement provisoire ne vous demandait que « DEUX JOURS pour rendre le calme que » produit le travail, et rétablir complètement la paix » publique, » — ce sont ses expressions. — Vous êtes au 26 mars, le calme a-t-il ramené le travail, le travail a-t-il ramené l'aisance ?

Le même jour, le Gouvernement provisoire s'est engagé à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ; il s'est engagé à garantir du travail à tous les citoyens ; comment cet engagement a-t-il été tenu ? Comment le sera-t-il ?

Le lendemain, le Gouvernement provisoire a décrété l'établissement immédiat d'ateliers nationaux ? Où sont-ils ? Qu'y fait-on ?

Le Gouvernement provisoire, sans attendre que la commission nommée par lui pour examiner les questions relatives aux travailleurs, ait donné une décision,

a, le 2 mars, diminué d'une heure la journée de travail, et aboli l'exploitation des ouvriers par les sous-entrepreneurs..... Travailleurs qui ne travaillez plus, qu'y avez-vous gagné? Vos privations furent-elles jamais plus grandes? Quelle est la branche d'industrie qui ne souffre pas cruellement? Quelle est la misère qui ne soit pas aggravée?

Plutôt que d'établir tardivement des comptoirs d'escompte, le Gouvernement provisoire n'eût-il pas mieux fait d'étayer ceux qu'il a laissé inconsidérément s'écrouler?

Plutôt que d'ajourner le remboursement des dépôts effectués aux caisses d'épargne, le Gouvernement provisoire n'eût-il pas mieux fait d'ajourner les déplorables nominations qui ont tué du même coup la confiance et le crédit?

Peuple, qu'ont fait pour toi les hommes qui parlent chaque jour en ton nom?

Je vois bien qu'ils te flattent; je ne vois pas qu'ils te servent.

Je vois bien qu'ils désorganisent tout; je ne vois pas qu'ils organisent rien.

Je vois bien qu'ils te font acheter chèrement le droit d'élire tes représentants; mais si tes représentants arrivent à l'Assemblée nationale sans préparation, comme des terrassiers dont on voudrait faire des écrivains, ou comme des écrivains dont on voudrait faire des terrassiers, je ne vois pas ce que tu y auras gagné.

Je vois bien qu'ils se sont hâtés d'aller coucher dans le lit encore chaud des ministres en fuite; je vois bien qu'ils n'ont pas perdu de temps pour s'emparer des

somptueux hôtels, où ils sont plus inaccessibles que leurs prédécesseurs; je vois bien que les carrosses de la cour les promènent; je vois bien qu'ils daignent apparaître le soir aux divers théâtres sur le devant des anciennes loges royales; je vois bien qu'ils ont fait main basse sur tous les gros emplois; je vois bien qu'ils gardent tous les défilés; je vois bien qu'ils gaspillent ton argent; je vois bien qu'ils augmentent l'impôt coup sur coup; je vois bien que par la peur ils ont rétabli de fait la censure; je vois bien qu'ils s'étonnent de leur impuissance à faire partager cette confiance en eux-mêmes qu'ils excellent à s'inspirer; je vois bien qu'ils accusent de manquer de patriotisme quiconque n'a pas leur optimisme; je vois bien qu'ils sont ivres d'orgueil, croyant que ce qu'ils tiennent en leurs mains est le pouvoir; mais je ne vois pas, si je retranche les discours, les circulaires, les proclamations, je ne vois pas ce qu'ils ont encore fait pour toi.

La première dette qu'ils avaient à acquitter envers toi, L'ENSEIGNEMENT GRATUIT, sans lequel la démocratie n'est qu'un mot, cette dette d'honneur de la civilisation, cet immense arriéré de soixante années qui aurait pu être payé dans les vingt-quatre heures, comme toute dette d'honneur, est encore à solder.

La première nécessité à laquelle ils auraient dû aviser, celle d'abaisser, par la transformation des octrois, le prix de tous les objets que tu consommes, est précisément celle qu'ils se sont hâtés d'ajourner.

Le premier acte par lequel ils auraient dû donner une sanction à ces mots : « *Le Gouvernement s'engage à*

» *garantir du travail à tous les citoyens*, » ce premier acte, consistant dans le rachat par l'État de tous les monopoles que celui-ci n'aurait jamais dû abandonner, languit à l'état de projet. Pendant qu'on hésite et qu'on marchande, la ruine sévit et ne transige pas.

L'optimisme est le grain dont les révolutions sont l'épi. Une révolution s'est faite au nom de la réforme, une nouvelle s'annonce au nom de la misère. La branche cadette des Bourbons a rejoint la branche aînée sur la terre de l'exil ; les cadets de l'optimisme ministériel s'exposent grandement à rejoindre aussi leurs aînés ; déjà le peuple commence à les connaître ; déjà l'espérance s'est éteinte ; déjà sa patience se lasse.

Il a dit :

Pourquoi ne s'être pas borné à convoquer tout de suite l'Assemblée nationale? Le 25 février, la confiance et la concorde étaient dans tous les cœurs, dans tous les esprits. Les banques n'eussent pas suspendu leurs payements ; les ateliers et les chantiers seraient tous ouverts ; j'aurais du travail et du pain.

Il ajoute :

Ou il ne fallait se hâter de rien bouleverser ;

Ou il fallait se hâter de tout réorganiser ;

Ce sont des agitateurs ;

Ce ne sont pas des réformateurs.

QUESTION ET RÉPONSE.

28 MARS.

Une Question nous est posée :

Comment se fait-il que la *Presse*, après avoir été le premier journal à crier : Confiance ! confiance ! à dire qu'il ne fallait pas attendre le percepteur, qu'il fallait le devancer ; que c'était le moment d'acheter de la rente, non d'en vendre ; que toute pensée de réaction devait être écartée ; que toute idée de régence devait être repoussée ; que la France, tout entière, afin d'étouffer le germe de toute guerre civile, ne devait avoir qu'une seule pensée : Aider l'établissement d'une République ne portant atteinte ni à la paix ni à l'ordre ; comment se fait-il que la *Presse* soit passée si rapidement du concours à l'avertissement, et de l'avertissement au blâme ?

A ceux qui nous interpellent, nous répondrons :

La *Presse* n'a changé ni de sentiments ni de langage.

Ce qu'elle croyait les 25, 26 et 27 février, elle le croit encore.

Si la *Presse* a changé de langage, citez-nous donc un

mot, un seul mot que nous ayions signé depuis le 24 février, qui contredise ce que nous signons aujourd'hui; si vous en trouvez un seul, nous déposons notre plume entre vos mains, et nous nous vouons au silence.

Nous nous sommes écrié : Confiance! confiance! parce qu'il y avait parmi les noms des onze membres du Gouvernement provisoire, un nom qui surtout nous inspirait la confiance : le nom de Lamartine ! parce que cette confiance s'était encore accrue par l'admirable courage avec lequel l'historien des *Girondins* avait écarté d'une main, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le drapeau rouge, le drapeau du *tour du Champ-de-Mars*, pour agiter de l'autre main, avec transport, le drapeau du *tour du monde*.

Nous nous sommes écrié : Confiance ! confiance! parce que de toutes parts, autour de nous, nous apercevions des vainqueurs et pas de vaincus, des efforts et pas de regrets. Il semblait que le passé ne fût rien, que l'avenir fût tout.

Nous nous sommes écrié : Confiance! confiance! parce que, jugeant, par nous-mêmes, les écrivains du *National* et de la *Réforme*, d'abord *secrétaires*, puis *membres* du Gouvernement provisoire, nous imaginions qu'ils sauraient trouver quelque chose de plus pressé à faire que d'imiter tout ce qu'ils avaient si sévèrement blâmé sous le Gouvernement déchu : l'esprit de coterie; l'esprit de réaction; l'envahissement des places; l'avidité des hautes positions, masquée sous l'intolérance des opinions.

Nous nous sommes écrié : Confiance! confiance!

parce que nous pensions que si aucune résistance ne s'élevait, aucune lutte ne s'engagerait, et qu'il importait que la République fût proclamée de droit comme elle avait été proclamée de fait, sans opposition, sans division.

Nous nous sommes écrié : Confiance ! confiance ! parce que nous savions, que sans confiance, point de crédit ; sans crédit, point de travail ; sans travail, point d'ordre ; sans ordre, point d'autorité ; sans autorité, point de liberté.

Nous nous sommes écrié : Confiance ! confiance ! parce qu'il était manifeste, pour nous, que, si la confiance s'éteignait, les banques suspendraient, les ateliers se fermeraient, et que l'ouvrier n'aurait plus qu'à choisir entre cette redoutable alternative : ou de voir expirer de faim sa famille, ou de déshonorer par le pillage sa révolution, son œuvre, sa gloire, son avenir.

Nous nous sommes écrié : Confiance ! confiance ! parce qu'elle était en nous, parce que nous saluions dans l'établissement de la République l'avénement des idées, l'anéantissement des abus.

Nous nous sommes écrié : Confiance ! confiance ! parce que, de la hauteur des barricades, nos yeux voyaient déjà au loin se lever pour la France une politique toute nouvelle, une sainte alliance des peuples, une vaste confédération républicaine, industrielle, commerciale et maritime, qui pourrait s'appeler : Les ÉTATS-UNIS D'EUROPE, qui aurait ses congrès, sa flotte, son armée (armée considérablement réduite, volontairement recrutée, largement soldée, sévèrement choisie), la même monnaie, le même système métrique, les même

d'impôt, le même *maximum* d'heures de travail, le même *minimum* de salaire, etc., etc., etc.

Cette confiance, qui ne demandait qu'à grandir, n'a diminué qu'alors que nous avons vu combien étaient petits les hommes qui avaient à remplir une tâche si grande, tâche facile à la condition de rester dans les hautes régions des idées, et de ne pas plonger dans le tourbillon des détails.

Cette confiance n'a disparu qu'alors que nous avons vu les membres du Gouvernement provisoire se faire à la fois souverains et ministres; river le définitif au provisoire; accoupler l'arbitraire et la liberté; douter de la raison, des sentiments et de l'adhésion du pays, en donnant mission à des commissaires revêtus de *pouvoirs illimités*, d'aller *révolutionner* les départements; faire appel à la réaction et à la terreur, lorsqu'ils n'auraient dû faire appel qu'à la conciliation et à la confiance; destituer en masse fonctionnaires rétribués et gratuits; briser l'inamovibilité et l'élection; semer la défiance et la déconsidération par les choix les plus significatifs et les plus déplorables; gaspiller des heures dont toutes les minutes sont des millions; rétracter le lendemain les déclarations de la veille; dépasser, enfin, en trente jours, toutes les violences et tous les abus de dix-sept ans de règne.

S'il y a dans toutes ces paroles une seule exagération, qu'on la relève! Ce ne sera pas la *Presse* qu'on démentira, ce sera le *Moniteur*, dont nous avons là, sous les yeux, tous les numéros, du 24 février jusqu'à celui de ce jour, 27 mars, lequel annonce la remise des élections

au 23 avril et la réunion de l'Assemblée nationale au 4 mai.

LE NATIONAL ET LA PRESSE.

Le *National* s'adresse en ces termes à la *Presse :*

« Résister à tout pouvoir qui s'aveugle est, dit-on, sagesse et devoir. C'est une incontestable vérité. Mais on part de là pour déclarer que le gouvernement provisoire s'aveugle, et qu'il faut lui résister. Nous ne discutons pas si le Gouvernement s'aveugle ou ne s'aveugle pas. Ces questions-là se tranchent par la négative ou l'affirmative, suivant le point de vue où l'on est, et MM. Guizot et Duchâtel appelaient aveugle une opposition que l'événement a démontré avoir été très-clairvoyante. Nous dirons seulement qu'*un gouvernement provisoire n'est pas définitif*; qu'un gouvernement dont les pouvoirs vont finir dans un mois ne peut pas être soumis aux exigences ordinaires, et que, si vraiment il est aveugle, l'aveuglement, on en conviendra, ne sera pas de longue durée. »

La *Presse* répond au *National :*

S'il est vrai, et nous ne le contestons pas, qu'un gouvernement *provisoire* ne soit pas *définitif*, d'où vient donc qu'il agit comme s'il était définitif; d'où vient donc que le Gouvernement provisoire, que nous avons vu à la tribune de la chambre des députés se proclamer lui-même, et sans autre droit que son propre assentiment, s'installer à l'Hôtel-de-Ville, s'emparer de tous les ministères ; d'où vient donc qu'il ait, le 26 février, décrété la République, sans attendre que la nation ait été consultée? D'où vient donc qu'il ne se soit pas borné à convoquer le plus promptement possible

l'Assemblée nationale, et qu'il ne se soit pas renferm strictement dans la limite des mesures d'urgence D'où vient donc qu'il ait porté la cognée dans tous le services publics, et que, sous prétexte de les réformer il les ait à peu près tous désorganisés? D'où vient don qu'il ne se soit pas même arrêté devant ces deu barrières : l'inamovibilité de la magistrature, l'électio des conseils généraux et des maires? Etait-il donc urgent, pour ne citer qu'un seul exemple, de dissoudr le conseil municipal de la Seine, présidé par M. Arago Pourquoi, ce matin encore, avoir supprimé la com mission de surveillance instituée près la caisse d'amor tissement et près la caisse des dépôts et des consi gnations?

« *Si le Gouvernement provisoire est aveugle, l'aveu* » *glement*, dites-vous, *ne sera pas de longue durée.*

Qu'importe la durée de l'aveuglement? C'est pa les actes et non par les heures qu'elle se mesur Parce que le Gouvernement provisoire n'aura du que soixante-dix jours, les fonctionnaires inoffensifs les magistrats inamovibles, les employés les plu obscurs qui auront passé sous la faulx de la destituti en auront-ils été moins implacablement moissonnés Parce que le Gouvernement provisoire n'aura duré qu soixante-dix jours, tous ceux qui étaient riches enc le 25 février, — le lendemain de la République, — qui sont aujourd'hui ruinés, flétris par la faillite, e auront-ils moins cruellement perdu l'honneur et fortune?

« *Les questions d'aveuglement se tranchent*, dite » vous, *par la négative ou l'affirmative.* » Soit, enti

vous et nous, que la misère plaide et que la France prononce !

Si les écarts du Gouvernement provisoire ne ruinaient que les riches, nous pourrions dire avec vous : C'est le petit nombre, c'est l'exception ; mais cesé carts ôtent même au travailleur le pain qu'il avait tant de peine à gagner. La France en est déjà à l'atermoiement de ses échéances, à la violation du plus sacré des dépôts, puisque les épargnes qui lui avaient été confiées ne sont plus, au-dessus de 100 fr., remboursées qu'à terme, en bons du Trésor ou en rentes.

Jetez un regard en arrière, et voyez quel chemin vous avez déjà fait en trente jours sur la pente de la ruine ! En vain vous essaieriez de prétendre que tant de désastres n'ont pas pour cause le Gouvernement provisoire, qu'ils sont les conséquences de tout changement de régime. La part de ce qu'il y a de vrai et la part de ce qu'il y a de faux sont faciles à faire dans cette allégation ; il suffit pour cela d'ouvrir le *Moniteur* :

1830.			
24 juillet, cours du.....	5 0/0	105 f.	10 c.
»	3 0/0	77	15
28 juillet.....	5 0/0	100	»»
»	3 0/0	72	49
La Bourse se rouvre le 5 août.	5 0/0	102	50
»	3 0/0	75	»»
9 août, Gouvern. définitif.....	5 0/0	103	75
»	3 0/0	77	50
1848.			
23 février.....	5 0/0	116	10
»	5 0/0	73	70

7 mars, la *République*.....	5 0/0	89	»»
»	3 0/0	56	»»
27 mars.....	5 0/0	60	»»
»	3 0/0	40	50

Nous nous abstiendrons de faire aucun rapprochement entre les cours des 24 juillet et 9 août, ou des 28 juillet et 5 août 1830; nous ne voulons pas abuser d'un trop grand avantage, nous nous bornerons aux rapprochements suivants :

Le 24 février, la République est proclamée ; la Bourse reste fermée jusqu'au 7 mars : douze jours. Le 23 février, la Bourse avait fermé sur les cours suivants :

5 0/0 dernier cours, 116 f. 10 c.
3 0/0 — 73 70

Le 7 mars, la Bourse est ouverte :

5 0/0 1er cours, 97 f. 50 c. ; dernier 89 f.
3 0/0 — 58 » — 56

Baisse sur le 5 0/0, 27 f. 10 c.
— 3 0/0, 17 70

Après une baisse aussi considérable, après une clôture et une dictature de 12 jours, il y avait lieu d'espérer que les cours se relèveraient par l'affermissement de l'ordre, et que par l'affermissement de l'ordre la confiance se ranimerait ; loin de là ! Aujourd'hui la Bourse a fermé sur les Bcours suivants :

5 0/0 dernier cours	60	»
3 0/0 —	40	50

Baisse totale sur les cours du 23 février :

5 0/0.	56	10
3 0/0.	33	20

Baisse partielle sur les cours du 7 mars :

5 0/0.	29	»
3 0/0.	15	50

Conséquences : Le changement de régime, la République mise à la place de la Royauté, n'a causé qu'une dépréciation de 27 fr. 10 c. sur le 5 0/0; le Gouvernement provisoire, en éloignant par ses fautes la confiance au lieu de la ramener, a porté au crédit public une atteinte plus grave encore que celle qu'il avait déjà reçue par la chute du trône, car cette atteinte se résume dans une nouvelle baisse de 29 francs sur le 5 0/0.

Comment expliquer cette grave dépression de notre crédit, si on ne l'explique pas par les fautes du Gouvernement provisoire? La paix est-elle en péril? La guerre nous a-t-elle été déclarée? Non, loin de là; partout la révolution gagne du terrain en Europe et nous sert de boulevard contre la guerre, partout les rois sont désarmés; partout la liberté de la presse brise les ciseaux de la censure et nous protége!

Rentes 5 0/0.	146,753,935
— 3 0/0.	65,150,542

Chaque baisse de 10 fr. sur le 5 0/0 équivaut à la perte d'un capital de plus de 290 millions; chaque baisse de 10 fr. sur le 3 0/0 équivaut à la perte d'un capital de 229 millions; chaque baisse de 10 fr., enfin, sur les 5, 4 1/2, 4 et 3 0/0, équivaut à la perte d'un capital de plus de 600 millions! Faites donc le compte.

Si la dépréciation encore se bornait aux cours des rentes et au taux des actions de chemins de fer! mais

elle s'étend à toutes les valeurs, sans en excepter même les immeubles les mieux situés. La plus petite faute commise par le Gouvernement provisoire, un funeste retard, une question inconsidérée, une nomination fâcheuse, se traduisent par des pertes de 100 millions. Cela ne vaut-il pas la peine qu'on y songe, et cela ne nous donne-t-il pas le droit de dire que c'est par les actes, et non par les heures, que se mesure l'aveuglement du Gouvernement provisoire, aveuglement que défend le *National*, et contre lequel proteste la *Presse*.

LES PAROLES D'UN VOYANT.

29 MARS.

Il y a un an, lorsque nous insistions pour que le Gouvernement sortît de sa coupable immobilité et gagnât de vitesse par des réformes, la révolution dont nous lui signalions la marche avec autant de précision que M. Leverrier avait signalé l'apparition de la planète qui a illustré son nom, à quels sarcasmes, à quelles calomnies ne fûmes-nous pas en butte? Les plus indulgents nous traitaient d'*esprit inquiet*. Adjoindre les capacités, étendre les incompatibilités, disaient-ils, c'était jeter la perturbation dans le pays! c'était aller au-devant de l'anarchie. Réduire l'armée, c'était enlever au trône son plus solide appui! Réformer le budget, réviser toutes les taxes, modifier l'assiette de l'impôt, chercher les moyens d'en alléger le poids sans en affaiblir le produit, supprimer les dépenses inutiles, diminuer les dépenses exagérées; c'était, sous les noms d'améliorations et de progrès, ébranler ce qu'il fallait affermir! Tous les progrès réels, tous les progrès désirables devaient se résumer, affirmait-on, dans ce seul mot : *La durée!*

La durée! répondions-nous, c'est le port; il y faut

revenir, mais il n'y faut pas rester toujours; les vaisseaux qui n'en sortent jamais y pourrissent.

A peine avions-nous fait entendre cesparoles, que la durée d'un ministère aveugle coûtait à la royauté aveuglée la perte de la plus belle couronne, de la couronne de Charlemagne, d'Henri IV, de Louis XIV et de Napoléon.

Mais qu'importe que les événements donnent raison à toutes nos prévisions? Nos prévisions empêchent-elles les événements de s'accomplir? Nos prévisions vérifiées donnent-elles à nos avertissements précoces une autorité salutaire? Non; elles ne servent qu'à grossir la masse des inimitiés qu'heureusement nos épaules portent fort légèrement; elles ne servent qu'à épaissir la litière des absurdités que nous foulons sous nos pieds.

Ce ne sont plus maintenant la Royauté, le Ministère et la Majorité qui nous mettent à leur ban; Royauté, Ministère, Majorité ont fait la cruelle épreuve de la valeur de ce mot mensonger : *La durée!* dans la bouche de l'impuissance et de la servilité. Royauté, Ministère, Majorité, qui se croyaient inébranlables, ne sont plus que des ruines.

Sait-on aujourd'hui qui se fait l'écho des mêmes attaques, des mêmes défiances? — Ce sont tous les grands intérêts que nous voulons sauver, et qui, pour vouloir se sauver à leur guise, s'exposent à se perdre.

Il y a des habiles qui ne craignent pas de dire que nous donnons à l'État des conseils qui menacent des

fortunes privées ; il y a des imbéciles pour le croire et pour le répéter.

Que les imbéciles se rassurent ! Il n'y a pas à craindre que nos conseils soient adoptés. Le jour où l'on reconnaît qu'ils étaient sages, il n'est plus temps de les suivre. Conseiller, c'est voir ; or, rien n'est plus changeant qu'un point de vue ; un nuage l'obscurcit, un souffle le dérange.

Le 23 février, la confiance ne demandait qu'à naître dans tous les esprits ! On l'a laissée languir et s'éteindre.

Le 4 mars, le Trésor avançait l'époque de payement des arrérages du semestre échéant le 22 mars. Trois jours après avoir proclamé son abondance, il déclarait sa détresse.

Le 7 mars, à l'entrée de la Bourse, la rente 3 0/0 ouvrait à 97 fr. 50. Hier elle était à 60 fr.

Chaque jour qui s'est écoulé depuis le 25 février est venu aggraver la situation ; de bonne elle est devenue mauvaise ; de mauvaise elle est devenue pire ; où s'arrêtera-t-elle ? — A l'extrémité de la pente, à l'abîme. On y roulera d'autant plus vite qu'on se fera plus d'illusions. S'il est encore un moyen d'y échapper, c'est de s'arracher violemment des yeux le bandeau qui les couvre. Par la ruine on court à la banqueroute ; par la misère on retournera à la barbarie ! M. de Lamartine a la même confiance en sa parole qu'avait M. Guizot dans la sienne ; M. Ledru-Rollin ne diffère de M. Duchâtel que par moins de retenue dans les instructions qu'il donne à ses agents, relativement à la manière de s'assurer une majorité ministérielle compacte et dévouée.

Étrange aveuglement que celui qui place le sort de la France dans le chiffre et le vote d'une majorité ! Quand la majorité aura proclamé la République, fût-ce à l'unanimité, qu'aura-t-elle changé à ce qui est? N'avons-nous pas la République? Ne souhaitons-nous pas de la conserver? Un pays en danger ne se sauve pas par des votes, il se sauve par des idées; il ne se sauve pas par une assemblée, il se sauve par un homme. Réunir une majorité pour avoir des idées, c'est mettre le compas entre les doigts du maçon et la truelle dans les mains de l'architecte.

On croit ainsi gagner du temps, on en perd.

Perdre le temps, c'est nous perdre.

Presque toujours les victoires trop faciles sont les préfaces d'un revers.

Tout grand succès qui n'a pas coûté un grand effort, se paye par un grand sacrifice.

Le 25 février, on a cru qu'une révolution qui s'était faite en trois heures, avec un seul mot : *Réforme!* n'était qu'une révolution politique, on s'est trompé. La révolution était sociale.

Deux hommes l'ont tout de suite jugée ce qu'elle était.

L'un, lui-même membre du Gouvernement provisoire, M. Louis Blanc ;

L'autre, principal rédacteur de la *Presse*, celui qui écrit ces lignes ;

Le premier écrivant sur le drapeau de cent mille ouvriers : ORGANISATION DU TRAVAIL;

Le second écrivant sur le journal de cent mille lecteurs : ORGANISATION DU CRÉDIT.

Celui-là pressant l'État d'ouvrir des ateliers sociaux ;

Celui-ci pressant l'État de racheter tous les monopoles dont il n'aurait jamais dû se dessaisir ;

Tous les deux comprenant que de même qu'il n'est qu'un moyen de se rendre maître du feu qui a allumé un vaste incendie, c'est de lui faire largement sa part, de même il n'est qu'un moyen d'empêcher une révolution de tomber dans les excès, c'est de ne pas lui marchander ses droits.

Plus tard nous approfondirons les idées de M. Louis Blanc, en essayant d'y démêler le vrai du faux; aujourd'hui, nous ne nous proposons de défendre que les nôtres, dénaturées par la stupidité encore plus que par la malveillance.

Notre première préoccupation, notre premier mot ont été ceux-ci : Quel travail donner à toutes ces mains qui agitent des drapeaux, brandissent des sabres, sont armées de fusils?

Quel travail leur donner qui profite à l'État en raison de ce qu'il lui coûtera?

C'est alors que nous avons pensé tout de suite au rachat des chemins de fer par l'État, au moyen d'une conversion des actions, soit en inscriptions de rente 3 p. 0/0, soit en billets à rente ; conversion dont il n'y avait rien de plus simple que d'arrêter équitablement les bases, puisque toutes les valeurs solidaires ayant subi la même dépréciation, il suffisait de prendre pour

arbitre, soit le cours du jour, soit le cours du 23 février.

Acquéreur des chemins de fer, l'État inscrivait sur toutes les lignes ces mots magiques : *Propriété nationale*, et, bannière et musique en tête, dirigeait immédiatement sur les chemins en cours d'exécution tous les travailleurs sans travail, au lieu de les envoyer au Champ-de-Mars ; Paris n'était pas troublé dans sa sécurité ; le crédit ne recevait que de légères atteintes et n'expirait pas sous des coups mortels.

Jamais idée fut-elle plus simple ?

Comment néanmoins a-t-elle été accueillie ?

Des actionnaires aveugles se sont mis à crier à la spoliation ! Comment, on vous achetait vos actions au cours, pour ce qu'elles valaient, et on vous les payait en 3 p. 0/0 au cours, pour ce qu'il valait lu-imême, et vous n'avez pas craint de dire qu'on vous dépouillait ! Non-seulement on ne vous dépouillait pas, mais on vous sauvait ! Sachez-le bien, il n'y a plus aujourd'hui de compagnies assez puissantes par elles-mêmes pour discipliner une armée de travailleurs ! Ce n'est pas une vérité dangereuse que nous dévoilons ; c'est un fait accompli que nous constatons ; le fait s'est déjà produit hier sur une grande ligne de chemin de fer ; demain il se produira sur d'autres lignes ou dans l'intérieur des mines. Le respect du peuple pour ce qui porte ou ce qui prend le titre de *Propriété nationale* est la seule force assez imposante désormais pour protéger les grandes exploitations d'utilité publique, tels que les chemins de fer, les canaux, les mines, les sels, etc. Ce que vous

ez aujourd'hui, vous serez forcé de le reconnaître de-
ain; mais, pour que l'évidence apparaisse à vos yeux,
udra-t-il donc que le désordre ait allumé ses torches?
Comment, vous voyez le peuple, dans l'impétuosité
ses emportements, s'arrêter avec respect devant un
ul mot qu'il épelle, car c'est à peine si on lui a
pris à lire, *Propriété nationale*, et ce fait lumineux
vous éclaire pas comme un fanal placé prés de l'é-
eil! Et ce fait ne vous avertit pas que là est le salut
l'avenir!

Non-seulement il est à désirer que l'État soit le
us tôt possible en possession des chemins de fer, des
naux, des mines, etc., mais il est encore à souhaiter
'il ne tarde pas à se substituer à l'Hypothèque. C'est
se substituant à l'Hypothèque qu'il *assurera* la Pro-
iété. *Assurer*! Tout est dans ce mot, qu'on ne saurait
p méditer. C'est en se substituant à l'Hypothèque
e l'Etat parviendra à rendre à la Propriété, sous
me de dégrèvement d'intérêt, l'équivalent de ce
'il va être forcé de lui demander à titre de surcroît
mpôt

Il se peut que les idées que nous venons de rappeler
concertent les idées en circulation, frappées au mil-
ime de 1847; mais il y a un mois, si on vous avait
que la nouvelle loi électorale irait au delà de la Cons-
ution du 13 décembre 1799, qu'elle admettrait à
ter « les domestiques à gages attachés à la personne
du service ou du ménage » (Expressions de la cons-
ution de 1799); si on vous avait dit que les soldats
teraient à leur corps pour les candidats de leurs dé-

partements; que si, dans un régiment, il y avait d militaires appartenant aux quatre-vingt-six dépar tements, il serait fait autant de paquets que de dépar tements, que tous ces paquets seraient transmis par colonel à leur destination, pour être dépouillés a chef-lieu de l'élection; eussiez-vous cru que ce fût pratiquable? N'eussiez-vous pas trouvé cent argu ments; cent objections, pour en démontrer l'imposs bilité? Nous sommes dans un moment où il n'y a plu que ce que l'on s'était accoutumé à considérer comm sensé qui ait cessé de l'être. Il ne faut pas regarde derrière soi, sous peine d'être pétrifié, comme la femm de Loth qui fut changée en sel pour s'être retournée. faut regarder devant soi et regarder intrépidement sans abaisser le regard à ses pieds; car, abaisser regard, ce serait attirer à soi le vertige.

Qu'on ne dise pas que ce que nous avons proposé e trop hardi; avant peu de temps, si l'on ne se hâte, sera trop timide. Comme la Royauté, qui a perdu couronne pour n'avoir pas proclamé assez tôt la R gence, la Propriété est tenue, aujourd'hui, de puise dans les circonstances qui sont graves, éminemme graves, un esprit nouveau.

Le Gouvernement peut encore sauver la Propriét la Propriété peut encore sauver le Gouvernement mais déjà ce sera plus difficile aujourd'hui, 27 mar qu'il y a un mois, le 27 février! Si on hésite à recour aux moyens de crédit les plus énergiques, qu'arrivera t-il? Il arrivera que, pour avoir voulu échapper à douleur de l'amputation, on périra par la gangrène.

Il faut choisir entre l'organisation du crédit, telle ue nous la comprenons, donnant à la consommation un ouvel essor, ou l'organisation du travail, tarissant la onsommation, telle que la comprend M. Louis Blanc. 'est notre dernier mot sur ce sujet. A qui s'armera u passé contre nous, nons nous armerons contre lui e l'avenir.

LA RÉFORME ET LA PRESSE.

LA CONSPIRATION DES ALARMISTES.

30 MARS.

La *Réforme* prend la *Presse* à parti.

« Depuis deux jours, le tocsin sonne à grandes volées dans la ru Montmartre, et le journal la *Presse* dénonce le gouvernement prov soire à toutes les défiances, à toutes les haines, à tous les mépr publics.

» Qu'ont-ils fait depuis un mois? s'écrie la feuille *sincèremen profondément républicaine*. Ont-ils relevé le crédit, diminué les dé penses, organisé le travail, donné confiance aux capitaux et salaire tous les ouvriers? Ils ont tout gaspillé, tout compromis, tout perdu ce sont des *agitateurs* et non pas des *réformateurs!* — Ils se sont cou chés dans le lit encore chaud des ministres en fuite; — ils roulen voiture, paonnent dans les loges royales, et se partagent les dépouil les de la monarchie!

» Voilà la bordée d'hier; arrêtons-nous, et vérifions ce premie bilan.

» Ce juge terrible, ce magistrat inexorable et puritain, est le même qui, sous le règne des dix-sept ans, fit preuve, pendant quinze années d'une résignation exemplaire. d'une patience admirable, d'une miséricorde évangélique, pour les fautes, les gaspillages, les hontes, le crimes de cette monarchie tombée qu'il déclare aujourd'hui perdue sans retour.

» Ce démocrate ardent, cet apôtre enflammé, ce Bridaine du chiffre qui plaide avec tant de feu la sainte cause des travailleurs, est le même qui leur refusait tous les droits, il y a deux mois à peine; c'est l'homme des tontines sans lanterne, et qui disait avec M. Guizot: *Tout pour le peuple, rien par le peuple!*

» Ce radical jaloux, ce républicain fanatique, est ce même publiciste qui fut vingt ans l'homme d'Etat (sans emploi) de la monarchie,

ɔn pas constitutionnelle, mais administrative. C'est le dernier fidèle ıi courut les barricades de février pour y semer la régence !

» Voilà le Gracque !

» Maintenant, passons au réquisitoire :

» Une royauté s'en va sous le mépris, un gouvernement tombe ɔns te sang ; institutions et pouvoirs, tout s'écroule et disparaît en ɔis jours. Point de forces organisées, point de lois qui commandent, int d'assemblées respectées ; une crise antérieure compliquée d'une volution, des dettes et des ruines, voilà ce que nous laissait en parnt l'illustre et sage dynastie que la *Presse* a tant de fois glorifiée.

» Sur ces ruines, un grand peuple, fort comme la justice, magname comme la force, héroïque et doux après la bataille, mais ayant uvenir des longs mépris de la royauté, des cruelles servitudes qu'il 'ait subies, de la misère des grèves, des oppressions morales et marielles qui l'avaient accablé sous le règne du privilége et du capital, s deux tyrans ; un peuple, enfin, qui demandait ce que la monarıie de la *Presse* lui avait volé, son droit et son pain !

» Telle était la situation au 24 février, quand des hommes énergiues et dévoués acceptèrent, à l'appel des masses, le terrible fardeau 'une liquidation redoutable et les programmes accumulés d'une rédlution qui porte dans ses flancs une société nouvelle, institutions, ɔdes et gouvernement.

» Or, il est arrivé que ces codes, ces institutions et ce gouvernenent n'ont pas été réglés, édifiés et consolidés en un mois par ces ommes sortis de la lutte, et voilà pourquoi la *Presse*, si patiente ɔus la Monarchie, les dénonce à la République, *son idole*, comme des ıinéants et des traîtres !

» O puritains convertis, pourquoi laissiez-vous dormir ces colères aintes, ces belles impatiences et ces mercurialeс acharnées, quand os anciens amis de 1838 et 1842 vendaient à l'étranger l'honneur de ı France, et, bon an mal an, nous mangeaient près de deux milliards ı l'intérieur ?

» Ils n'ont rien fait, dites-vous ? ils jouent à la phrase et poussent ı l'impôt ? Mais, insensés, vos chefs de la dernière trahison ont gardé leurs têtes ! ils n'ont payé ni de leur bourse ni de leur sang ! nais l'ordre règne autour de vos palais ! mais vos amis, la plupart, lu moins, ont conservé leurs places, et du haut de leurs siéges, ils conspirent tranquillement contre la République !

» Auriez-vous mieux aimé qu'au lieu de faire appel à la clémence du peuple et de lui demander pour vos princes l'aumône de sa miséricorde, ils eussent frappé d'une confiscation de justice les traitants, les agioteurs, les sinécuristes qui, sous le règne de votre politique, avaient tout épuisé, tout sucé jusqu'au haillon des pauvres ? C'eût été là, peut-être, une meilleure conduite à tenir que de décréter l'impôt de 45 centimes.

» Quant aux voitures, aux grandes loges, à tout ce fringant appareil qui vous indigne, ô moralistes sévères, ô Cincinnatus, nous les ferons vendre à la criée, si vous voulez, avec toutes celles qui viennent de la commandite. N'est-il pas scandaleux, en effet, que les hommes du gouvernement provisoire, qui travaillent quinze heures par jour et qui vont de l'Hôtel-de-Ville au Luxembourg, du Luxembourg aux différents ministères, ne marchent pas toujours à pied? N'est-il pas *scandaleux* qu'ils aient des bottes et qu'ils mangent?

» Voilà pourtant quelle est la polémique de ce journal qui n'a jamais souffert pour une idée; voilà ce que dit la *Presse* contre des hommes dont quelques-uns ont blanchi dans le sacrifice, et dont la tête serait aujourd'hui tombée si le peuple avait été vaincu! »

La *Presse* répond à la *Réforme* :

Nous prévenons la *Réforme* que ses grands mots ne nous font aucune peur, pas plus que les visites qui nous avaient été annoncées depuis trois jours, et qui, pour se faire ouvrir notre porte, n'auraient pas eu besoin d'y sonner deux fois.

Vous avez trouvé que sous le Gouvernement de 1830 la liberté de la presse n'était pas assez grande; apparemment ce n'était pas pour la restreindre que vous avez proclamé le Gouvernement de 1848; souffrez donc que nous disions franchement notre façon de penser. Nous n'irons jamais si loin que vous alliez sous l'empire des lois de septembre, contre lesquelles nous avions commencé par voter avant que vos amis ne fussent appelés à les abolir.

Ils les ont abolies! Ils ont bien fait: nous le déclarons et nous les en remercions.

Ces lois, étant abolies, nous aurions pleinement le droit de discuter le principe et la forme du gouvernement; si nous ne le faisons pas, ce n'est pas que nous soyions retenus par la crainte de vous déplaire; non, c'est que la forme de la République nous va; c'est que nous sommes aujourd'hui *sincèrement*, *profondément* convaincus que cette forme de gouvernement est la seule et la meilleure. Vous pouvez souligner ces mots : *sincèrement*, *profondément*, vous n'en changerez pas le sens. Si nous ne le pensions pas, nous ne le dirions pas.

Mais, en vérité, vous nous faites la partie trop belle !

A peine si vos amis sont au pouvoir depuis un mois, et déjà l'on nous écrit d'Alençon que le Commissaire du Gouvernement, M. Berrier-Fontaine, ne se borne pas *à prescrire* la lecture de votre feuille, mais qu'il abonne *d'office* et à leurs frais les communes du département de l'Orne au journal la *Réforme ?* Que sera-ce donc dans un an si cela continue ainsi? Chers confrères, qu'eussiez-vous dit si le Préfet de l'Orne eût fait abonner les communes de son département au *Journal des Débats*? N'eussiez-vous pas jeté feu et flamme? N'eussiez-vous pas crié, avec raison, à la dilapidation des fonds communaux? N'eussiez-vous pas crié à la violation du sanctuaire des opinions et à l'abus du pouvoir? Or, ce qui eût été vrai il y a un an pour le *Journal des Débats*, aurait-il cessé de l'être aujourd'hui pour la *Réforme*?

Nous enregistrerons votre réponse; aurez-vous l'impartialité d'enregistrer la nôtre? C'est ce que nous ver-

rons. Il faut se sentir bien fort pour demeurer impartial. L'impartialité est le courage de la conscience.

Ce *juge terrible*, ce *magistrat inexorable*, ce *démocrate ardent*, ce *Bridaine du chiffre*, ce *radical jaloux*, ce *républicain fanatique*, cet *homme d'État* (sans emploi) *de la Monarchie*, ce *Gracque* enfin, porte légèrement et fièrement toutes vos épithètes !

Juge terrible ! Il se récusa, lorsqu'en qualité de député, il fut appelé à juger le gérant de *la Tribune*, traduit à la barre du Palais-Bourbon.

Magistrat inexorable ! Du 1er juillet 1836, jour où parut le premier numéro de la *Presse*, jusqu'au jour où l'amnistie fut promulguée, il ne cessa de la réclamer contre l'avis de la majorité qui s'y opposait. En toutes circonstances, dans les plus graves, il soutint chaleureusement que la Générosité était la politique de la Force.

Démocrate ardent ! Il n'a cessé de demander depuis 1830 que l'enseignement de l'État fût gratuit, considéré comme une dette sociale, et mis au même rang que la religion et la justice.

Bridaine du chiffre ! Il prouva, du moins, en réduisant de 80 francs à 40 francs le prix d'abonnement des journaux, qu'il ne reculait pas devant l'application de ses théories, et qu'il avait foi dans ses chiffres. A ceux qui niaient le mouvement, non-seulement il répondit en marchant, mais encore en forçant ses contradicteurs à le suivre.

Radical jaloux ! Sur toutes les questions, il combattit toujours, avant comme après le 24 février, les demi-mesures, les expédients, ce qui lui vaut, ce matin encore,

de la part du *National*, le surnom de « *coureur de chi-* » *mères et d'utopies.* »

Républicain fanatique! Non, mais député plus indépendant que beaucoup de républicains fanatiques, devenus ministériels serviles, il vota contre les lois de septembre, contre toutes les lois d'exception, contre toutes les mesures de rigueur, contre la *flétrissure*, contre l'indemnité Pritchard, contre le droit de visite, contre le paragraphe qui traitait d'*ennemis* ou d'*aveugles* ceux de ses collègues qui avaient assisté à des banquets réformistes. Il fit plus, il fut le seul à donner sa démission le 14 février, alors que l'opposition continuait de siéger sur ses bancs, accablée sous le poids de ses propres discours, flétrie par le vote de la majorité, mais retenue par la crainte d'être décimée en se soumettant à la réélection.

Homme d'Etat (sans emploi) *de la Monarchie!* Il y avait une manière bien simple de ne pas demeurer *sans emploi*, c'était d'abdiquer toute indépendance, toute initiative, toute idée ; le rédacteur de la *Presse* aurait-il donc eu tort de rester toujours l'homme de ses convictions?

Le Gracque! Il est vrai qu'il n'a pas vaincu le roi de Pergame, ni fait passer de loi agraire ; mais, lorsque le journal la *Démocratie pacifique* se fonda, il s'inscrivit, l'un des *premiers*, au nombre de ses *derniers* actionnaires, c'est-à-dire de ceux qui ne devaient toucher aucun dividende; plus d'une fois il encourut les railleries du *National*, pour avoir donné le pas aux réformes sociales sur les réformes politiques.

Comme les républicain snos aînés écrivent l'histoire! c'est nous qu'ils accusent d'avoir répété avec M. Guizot :

« *Tout pour le peuple, rien par le peuple*, » nous qui n'avons cessé, au contraire, de réimprimer ces paroles de M. Guizot : *Tout* POUR *le peuple, sinon tout* PAR *lui*. Entre cette maxime et cette sentence, il y a juste la différence qui existe entre la clarté et l'obscurité, la vérité et le mensonge, le blâme et l'approbation. Nous sommes donc bien forts, que vous ne pouvez nous attaquer qu'en nous calomniant !

Il n'y a qu'*un mois*, dites-vous, que vous avez le Pouvoir. Un mois de dictature, n'est-ce donc rien ? Un mois de dictature, c'est plus qu'un siècle de royauté constitutionnelle. Si vous ne l'avez pas compris, si vous ne le comprenez pas, c'est que vous êtes encore plus au-dessous de votre tâche que nous ne l'avions dit.

Vous aurez beau invoquer le passé pour essayer de vous justifier ! Ce ne sera qu'une inconséquence de plus. Si le passé eût été ce qu'il devait être, vous seriez sans excuse de l'avoir détruit. Ce n'est pas au nom du passé que nous parlons, c'est au nom de l'avenir. Qu'importe que l'ordre règne autour des palais, et que le sang n'ait pas été versé, si la misère s'aggrave à tel point que, dans peu de semaines, l'ordre ait cessé de régner et que le sang ait commencé à couler ? — Nous garantissez-vous l'avenir ? Où sont vos gages ?

Que nos dictateurs trouvent le temps d'aller au spectacle, qu'ils caracolent sur de brillants coursiers, qu'ils aient des voitures pour les transporter de l'Hôtel-de-Ville au Luxembourg ou ailleurs, à tout cela nous ne trouverions rien à dire, si ces loges n'étaient pas les anciennes loges royales, si ces carrosses n'étaient pas les anciens

arrosses de la Cour, si les nouveaux ministres ne se lonnaient pas déjà de grands airs de prince, si tout cela n'était pas... la *Réforme* a dit le mot : scandaleux.

Vous avez détruit la Royauté, ne déconsidérez pas la République.

DEUXIÈME ÉPISODE

D'UNE GRANDE HISTOIRE.

31 MARS.

Mercredi soir 29, vers huit heures, plusieurs personnes accoururent tout essoufflées aux bureaux de la *Presse*, les unes venant du boulevard, dans la direction de la porte Saint-Denis, les autres venant du boulevard, dans la direction du ministère des affaires étrangères; elles prévinrent M. de Girardin qu'un attroupement considérable et menaçant, partant de deux points opposés, s'était mis en marche au cris de : *A bas la Presse! Mort à Girardin!* qu'il n'y avait pas une minute à perdre pour se mettre en mesure de repousser la violence par la force. M. de Girardin répondit qui lui suffirait de repousser la violence par le droit; qu'il n'y avait qu'à attendre la colonne qui était en marche, à la laisser entrer et à lui demander :

— Que voulez-vous?

Sont-ce les presses que vous voulez briser? Entrez;

les voici. Brisez la liberté de la presse au nom de laquelle vous avez fait deux révolutions !

Est-ce M. de Girardin que vous voulez tuer ? Il se présente à vous sans armes ; tuez-le !

Effrayés, les locataires de la maison avaient fermé la porte sur la rue ; ce fut M. de Girardin qui insista pour qu'on l'ouvrît, et pour que des délégués fussent priés de venir s'expliquer avec lui. Il est faux que M. de Girardin ait mis dans son langage le moindre emportement. Tous ceux qui ont assisté à ces explications peuvent certifier qu'elles ne cessèrent un seul instant d'être calmes et mêmes cordiales.

M. de Girardin, il est vrai, commença par maintenir avec fermeté le droit de l'écrivain, le droit de la presse, que l'abolition des lois de septembre n'avait pu qu'étendre et et n'avait pas pu restreindre ; mais, après cette réserve expresse, faite en des termes qui ne trouvèrent que des adhésions, il s'empressa de déclarer qu'il ne demandait pas mieux que de ne laisser subsister aucun doute, aucun soupçon sur la loyauté de ses sentiments et la sincérité de ses intentions.

Interpellés, soit sur les articles, soit sur les expressions qui avaient motivé cette démonstration menaçante les délégués ne purent trouver rien de plus à reprendre que ces mots : « M. de Lamartine a la même confiance » en sa parole qu'avait M. Guizot dans la sienne. » M. Ledru-Rollin ne diffère de M. Duchâtel que par » moins de retenue dans les instructions qu'il donne à » ses agents relativement à la manière de s'assurer une » majorité ministérielle compacte et dévouée. » Ce

rapprochement, disent-ils, les avaient profondément blessés.

Trois colonnes ne suffiraient pas pour reproduire tout un discours de plus d'une heure, où les questions de travail, de liberté, d'ordre, de crédit furent traitées; nous nous bornerons à rapporter que M. de Girardin ne fut guère interrompu que par ces mots des délégués, fréquemment répétés : « On ne nous avait pas dit cela! on nous avait dit que vous étiez contre les » ouvriers! Ah! c'est différent; dès que vous voulez le » bien du peuple... Mais on nous avait assuré le con- » traire... Nous n'avions pas lu la *Presse*... Nous ne » savions pas que vous aviez, ce matin encore, de- » mandé que le Gouvernement rachetât les chemins de » fer, afin de nous donner du travail... »

Les derniers mots de ce débat, qui de la menace n'avait pas tardé à passer à la confiance, furent ceux-ci, adressés par M. de Girardin aux délégués : « Eh bien! » Messieurs, maintenant que nous nous connaissons, » et que vous déclarez qu'on vous avait trompés, je » compte sur vous pour me défendre quand vous m'en- » tendrez faussement attaquer... J'aurais été en droit » de faire paraître demain la *Presse* en blanc, avec ces » seuls mots : « *Liberté de la presse*, 24 *février* 1848. » *La censure, abolie en droit, est rétablie en fait*... Je ne » le ferai pas; je n'exagèrerai point l'importance d'une » méprise et de menées déguisées... Avant de nous » séparer, serrons-nous la main. »

C'est en se donnant ainsi la main que les délégués ont quitté M. de Girardin, le laissant plus affermi que

jamais dans cette conviction que la raison du peuple est égale à son courage. Tout dépend de la direction qu'on sait leur donner.

La liberté de la presse pouvait périr dans cette première épreuve; elle en est sortie triomphante; tous les vrais républicains, sans distinction de ceux de la veille et du lendemain, s'en féliciteront.

---

1 AVRIL.

Nous avions à choisir entre deux partis : l'un, qui consistait à briser notre plume, et à faire paraître la *Presse* avec ces seuls mots pour toute rédaction :

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

24 FÉVRIER 1848.

La censure, abolie en droit, est rétablie en fait.

L'autre, qui consistait à ne considérer la manifestation menaçante dont nous avons été l'objet que, comme le résultat d'un moment d'égarement pouvant s'expliquer par de misérables rivalités de journaux aux abois.

Le premier de ces deux partis eût flétri aux yeux de l'Europe tout entière la République française, et jeté des doutes sur l'avenir de la liberté des peuples. Nous l'avons donc repoussé loin de nous.

Par cette conduite, nous croyons avoir donné un gage non équivoque de la sincérité de nos sentiments, de la loyauté de notre adhésion à la forme nouvelle de gouvernement proclamée le 24 février; enfin de notre confiance dans la raison du peuple.

La récompense de cette conduite ne s'est pas fait attendre.

De toutes parts, les protestations les plus énergiques se sont élevées contre cette tentative de rétablissement de la censure par la menace de l'effraction; de toutes parts, les adhésions sont venues autour de nous se former en faisceau.

Les réprobations les moins sévères n'ont pas été celles parties des rangs les plus modestes; cela ne nous a pas surpris, cela devait être! L'orgueil du père est dans la pureté de sa fille; l'orgueil de l'ouvrier est de maintenir intact l'honneur de la révolution qu'il a faite, de la révolution qui a ouvert au travail une ère toute velle.

Les intentions les plus droites peuvent être faussement interprétées, les moins douteuses peuvent devenir suspectes; ce n'est pas là un fait exclusivement particulier au régime populaire, au Gouvernement républicain : ce serait donc une injustice, nous ne la commettrons pas.

Nul ne sait mieux que nous ce qu'il y a de raison,

de bon sens, de désintéressement et de noblesse dans l'esprit et dans le cœur de toute la partie saine et éclairée qui forme l'immense majorité des travailleurs de tous états.

Si nos critiques contre l'impuissance constatée d'un gouvernement investi cependant de la toute-puissance, ont été, ce que l'on prétend, et ce que nous nions, trop vives, elles l'ont été moins encore que la douleur et l'humiliation que nous éprouvons à la vue de tant de travailleurs habiles, que la misère réduit au désespoir.

Leur désespoir a fait notre impatience et notre amertume!

Chaque jour, nous voyons monter plus haut, le flot de la ruine de l'État et de la misère des travailleurs; et vous voulez que nous réprimions en nous le cri qui s'échappe! Et vous voulez que nous ne ressentions ni amertume, ni impatience!

Qui êtes-vous donc et que voulez-vous donc, pour nous condamner ainsi à l'insensibilité, à la surdité, à l'aveuglement?

Nos yeux voient toutes les souffrances s'aggraver, et vous voulez qu'ils se ferment!

Nos oreilles entendent les gémissements les plus déchirants, et vous voulez qu'elles ne les écoutent pas!

Vous voulez que nous ne soyions pas émus moins encore de ce triste spectacle que de l'avenir que nous pressentons, si l'on ne se hâte de le conjurer par les mesures les plus énergiques!

Vous voulez que nous ne signalions pas le mal quand il nous apparaît! vous voulez que nous laissions silen-

cieusement la plaie s'envenimer! vous voulez que nous soyions indifférents et patients! Cela nous est impossible.

Une bande soldée par des meneurs qui ont laissé entrevoir leur main, une bande qui crie sans colère, qui balbutie sans intelligence les mots avec lesquels on la conduit et on l'égare, peut briser nos presses; mais, si elle nous laisse notre plume, le premier usage que nous en ferons, ce sera pour déclarer qu'entre cette bande et le Peuple français, il n'y a rien de commun, et qu'un tel acte de barbarie ne doit être mis ni sur le compte de la liberté, ni sur le compte de la République.

L'Europe en révolution nous contemple; c'est la liberté de la presse qui sauvera la liberté du monde; c'est la liberté de la presse qui frappera d'impuissance l'alliance de l'Angleterre et de la Russie, et rendra toute guerre impossible; c'est la liberté de la presse qui, de toutes parts, est destinée à prendre la place des armées permanentes, et à devenir le lien de solidarité de tous les peuples; c'est la liberté de la presse qui nous garantit contre le retour de tout despotisme, quels qu'en soient et la forme et le nom; traîtres à la patrie seraient donc les insensés qui porteraient la plus légère atteinte à la liberté de la presse!

Liberté de la presse! — Tel doit être le cri du Peuple et l'écho de tous les clubs.

L'établissement de fait de la censure en France serait le raffermissement de toutes les Royautés en Europe.

La patience et le dédain sont faciles à qui a, de son côté, le droit, la raison, la prévoyance.

Au persifflage et à l'injure dont nous sommes ce matin l'objet, de la part des journaux optimistes, nous nous bornerons, pour toute réponse, à en appeler des vociférations d'une bande égarée, au bon sens du Peuple. C'est au Peuple, dont nous n'avons jamais abandonné ni trahi la cause, que nous laissons le soin de nous venger. Puisse-t-il ne pas le faire trop tôt et trop cruellement !

Le mot est lâché ! Il est imprimé en toutes lettres !
« La *Presse* est un JOURNAL AU RABAIS *qui essaie de se*
» *faire une dictature dans l'opinion, tout en protestant*
» *contre d'autres dictatures !* »

La *Presse* a trop d'abonnés et trop d'acheteurs ! La *Presse* coûte trop bon marché ! Voilà son grand et impardonnable crime. Il importe que l'opinion publique ne prenne pas le change. Le peuple n'a été pour rien, absolument pour rien dans les tentatives d'intimidation exercées sur nous par des concurrences ombrageuses. La preuve qu'il n'a été pour rien dans ces menaces, c'est le nombre même des exemplaires de la *Presse* qui se vendent dans les quartiers les plus populeux. Cet écueil nous avait été signalé, et, comme nous ne confondons pas le courage qui surmonte les périls avec

l'imprudence qui va se briser contre les récifs, nous avions accueilli l'avis qui nous avait été transmis ; en conséquence, il y a de cela déjà environ 15 jours, nous avions pris la résolution de borner le tirage de la *Presse* au service de ses abonnés, et de renoncer à la vente dans les rues, dont le *National*, la *Réforme*, le *Siècle*, etc., avaient les premiers donné l'exemple le 25 février.

A cet effet, les ordres étaient déjà donnés, et les affiches, annonçant cette résolution, étaient imprimées ; mais nous avons dû nous rendre aux représentations qui nous ont été faites par les délégués de 400 vendeurs. Ces délégués sont venus nous dire : — Vous le savez, la plupart des ateliers sont fermés ; nous représentons 400 ouvriers sans ouvrage, presque tous pères de famille ; le bénéfice que nous faisons sur 50 exemplaires, que vous livrez à chacun de nous, est ce qui nous sert à acheter du pain pour nos enfants, pour nos femmes, pour nous. Voulez-vous donc nous retirer notre pain ? Nous savons que la *Presse* ne gagne rien sur les numéros qu'elle nous livre ; que, de sa part, ce n'est pas une spéculation ; mais s'il ne lui en coûte à peu près que la peine de recevoir notre argent pour le verser dans les mains de ses fabricants de papier, ne doit-ce pas être une grande satisfaction pour vous que cette pensée que les 20,000 exemplaires que vous nous livrez rapportent environ 800 francs tous les jours à 400 familles malheureuses ? Qu'est-ce que cela vous coûte ? — Un remaniement dans la composition, un peu d'encre et un peu de vapeur. »

A de telles considérations présentées dans de tels

termes, nous avons répondu aux délégués. — Dès qu'il en est ainsi, nous n'enlèverons pas à ceux qui vous envoient un moyen honnête d'existence dont ils réclament la conservation ; plutôt que de consommer un acte d'inhumanité, nous préférons affronter les clameurs des concurrences déloyales, les perfidies de la calomnie, et même les risques du procès qui nous est intenté par le propriétaire et les locataires de la maison où sont nos ateliers et nos bureaux. »

Avons-nous eu tort de répondre et de nous conduire ainsi ?

Que le public soit juge entre nous et ceux qui nous accusent de prétendre à la *dictature de l'opinion !*

Pour prouver que la *Presse*, dans ses avertissements et dans ses observations adressés au Gouvernement provisoire, est demeuré fort loin des critiques que lui ont adressées le *Populaire*, dirigé par M. Cabet, et l'*Ami du Peuple* rédigé par M. Raspail, on nous communique les derniers articles de ces deux journaux, dont la sincérité républicaine n'est pas suspecte, et on insiste pour que nous les reproduisions. Nous ne le ferons pas ; ce serait paraître douter de notre droit et avoir besoin d'une caution de la pureté des intentions qui nous animent. Notre conscience et notre droit nous suffisent.

---

2 AVRIL.

Le *Moniteur universel* publie ce matin la note suivante :

« Le citoyen Émile de Girardin a commis, dans son article d'hier, sur les menaces dont il avait été l'objet la veille, de la part d'attroupements formés devant les bureaux de la *Presse*, une omission qu'il importe de réparer.

» Il avait omis de faire connaître à ses lecteurs qu'avant-hier, à minuit, le citoyen Ministre de l'Intérieur, prévenu, par un rapport de la préfecture de police, que quelques groupes stationnaient devant l'imprimerie du journal de la *Presse*, et manifestaient des intentions hostiles s'était immédiatement transporté, accompagné du citoyen Landrin, Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de la Seine, dans les bureaux de ce journal, pour protéger, au besoin, la personne du rédacteur en chef et le matériel d'imprimerie, contre toute tentative coupable.

» A leur arrivée, le calme était rétabli : le citoyen Girardin *avait quitté les bureaux* où se trouvaient seulement quelques employés et ouvriers typographes. Le citoyen Ledru-Rollin leur a déclaré qu'il était venu pour faire respecter la sûreté et l'indépendance des rédacteurs de la *Presse*, ainsi que le matériel d'imprimerie ; qu'il était disposé à faire intervenir sur-le-champ la force publique, si besoin en était, et que, si les démonstrations qui venaient d'avoir lieu se renouvelaient, il invitait les propriétaires de ce journal à le faire prévenir et qu'il prendrait des mesures promptes et vigoureuses.

» De son côté, le citoyen Landrin a prévenu les personnes présentes que la protection de la justice leur était assurée, et qu'il allait informer sur-le-champ sur les manifestations qui avaient eu lieu, si elles avaient eu le caractère qui rendit nécessaire une instruction judiciaire.

» Il lui a été immédiatement répondu qu'aucune tentative coupable n'avait eu lieu ; que quelques menaces avaient été proférées par un groupe peu nombreux ; mais qu'à la suite d'explications échangées entre quelques citoyens faisant partie de ce groupe et le rédacteur en chef de la *Presse*, le rassemblement s'était dispersé sans qu'on eût à regretter aucun acte de violence.

» Le citoyen ministre de l'intérieur et le citoyen Landrin se sont alors retirés en renouvelant l'offre de leur intervention immédiate en cas de besoin.

» Le citoyen de Girardin ayant fait prévenir le citoyen Ministre de l'Intérieur qu'il craignait que de nouveaux rassemblements se formassent devant les bureaux de la Presse, celui-ci s'est de nouveau transporté rue Montmartre, qu'il n'a quittée qu'après s'être assuré que les appréhensions du citoyen de Girardin n'étaient pas fondées.

Des lignes qui précèdent, il semblerait résulter que M. de Girardin a commis volontairement une omission dans son récit; il n'en est rien; M. de Girardin était rentré chez lui, et son article était sous presse lorsque M. le Ministre de l'Intérieur a fait la démarche toute spontanée dont parle le *Moniteur*. M. de Girardin, à l'heure où il écrivait, ne pouvait donc rendre compte d'une démarche qui n'avait pas encore eu lieu, et qu'il n'a apprise que le lendemain matin. Si M. de Girardin ne l'a pas mentionnée hier, c'est uniquement par un sentiment de réserve facile à comprendre, dans un moment où les intentions les plus droites sont méconnues, où les interprétations les plus fausses sont accueillies.

Voici, quant au premier paragraphe; maintenant, voilà quant au dernier :

Si une démar che a été faite auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, soit avant-hier jeudi, soit hier vendredi, à l'effet de lui exprimer quelque crainte que ce fût, M. de Girardin déclare y être resté complètement étranger, et l'avoir entièrement ignorée.

Fort de son droit d'écrivain, fort de sa conscience de citoyen, fort de sa confiance dans la raison populaire, M. de Girardin avait, au contraire, très-expressément recommandé qu'on s'abstînt de réclamer le secours 'aucune force armée. C'est dans ce sens qu'il a lui-même répondu deux fois, avant-hier et hier soir, à

des aides-de-camp du Commandant supérieur de la garde nationale; de nombreux témoins assistaient à cette réponse qu'il leur a faite : « Si le Gouvernement croit qu'un grand principe, la liberté de la presse, soit menacé dans ma personne ou dans l'existence de mon journal, le Gouvernement peut prendre telle mesure qu'il jugera utile, opportune, nécessaire; mais j'entends y rester complètement étranger. Si le Gouvernement craint qu'on dise que la censure est rétablie de fait, à lui d'empêcher la violence, cela le regarde, cela ne me regarde pas. Devant un cas de force majeure, toute responsabilité de ma part s'efface. Ses devoirs et mes droits doivent demeurer distincts. D'une question de gouvernement, d'une question de civilisation devant l'Europe, je m'abaisserais si je consentais à en faire une question de personne, une question de boutique, rue Montmartre. Je n'ai pas d'autre réponse à donner au Général; ajoutez que je ne le remercie pas : ce serait lui faire l'injure de croire qu'il s'est souvenu d'un intérêt particulier quand il n'avait à défendre qu'un intérêt public. »

---

3 AVRIL.

Il ne faut pas affaiblir le Pouvoir!...
Ce mot est dans toutes les bouches.
C'est un cri qui part des points les plus opposés.

Ce n'est pas seulement le mot d'ordre donné à des agents soldés, c'est le mot que répètent autour de nous tous ceux que nous entendions tenir le même langage, il y a deux mois, sous le ministère de la royauté constitutionnelle avec une majorité de cent voix et toutes les ressources d'un gouvernement ayant dix-sept années d'existence.

Non, certes, il ne faut pas affaiblir le Pouvoir; mais l'avertir, l'éclairer, le stimuler, est-ce donc l'affaiblir?

N'est-il pas plus dangereux de l'entretenir dans l'illusion, que de l'attaquer, fût-ce même avec un excès de sévérité?

La vérité dite au Pouvoir l'a rarement sauvé, mais elle ne l'a jamais renversé.

On égare le Pouvoir, on ne l'affaiblit pas. S'il est faible, les ménagements les plus grands ne le rendront pas fort; s'il est fort, les critiques les plus injustes, les plus acerbes même, ne serviront qu'à l'affermir.

Un Pouvoir n'a de dangers sérieux à craindre que ceux auxquels l'exposent ses amis.

Toute distinction entre le Gouvernement provisoire et un gouvernement définitif est une distinction arbitraire qui n'a pas même le mérite d'être utile et spécieuse.

Le Gouvernement est le Gouvernement, le Pouvoir est le pouvoir. Les considérations tirées de son origine ou de sa durée, n'ont par elles-mêmes aucune valeur. Ce sont des bannalités dont se payent les gens qui ne se donnent pas la peine de réfléchir.

Si le propre du Gouvernement provisoire est d'être

limité dans sa durée, cet inconvénient est amplement racheté par l'avantage d'être *illimité* dans son autorité.

On peut donc affirmer, sans crainte d'exagérer, qu'un gouvernement provisoire est plus fort qu'un gouvernement définitif.

En effet, ne vaut-il pas mieux être limité dans la durée de son existence que dans l'étendue de son initiative?

Si l'on veut nous imposer silence par la persuasion, qu'on cherche donc une meilleure raison que celle que l'on allègue. La considération tirée de ce que le Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville est *provisoire* ne saurait nous convaincre ; mais il suffit que les grands intérêts que nous nous efforcions d'arracher au naufrage, prétendent, même à tort, que nous les compromettons par la vigilance de notre opposition pour que nous nous hâtions de décliner cette responsabilité, et que nous leur laissions le soin de se sauver eux-mêmes en se retranchant dans l'inertie de l'attente. « Ce qu'il faut, » disent-ils, c'est *gagner du temps!* L'Assemblée natio- « nale se réunira le 4 mai; elle résoudra toutes les » questions... »

Gagner du temps! c'est le mot des prodigues qui ne savent pas l'employer. Que de temps précieux on a perdu en répétant ce mot désastreux : *Gagner du temps!* C'est aussi ce que disait le gouvernement qui a gaspillé dix-sept années de paix, et qui, le dernier jour, le 24 février 1848, s'est trouvé plus faible que le premier jour, le 29 juillet 1830. A quoi donc servent l'expérience, l'histoire, l'exemple?

L'intimidation et la menace n'eussent rien obtenu de nous; mais nous sommes sans force quand c'est l'imprévoyance et la peur qui nous supplient. Elles croient que nous affaiblissons le Gouvernement provisoire; elles s'en alarment.... Eh bien! qu'elles se rassurent, nous nous abstiendrons jusqu'au 4 mai de tout avertissement et de tout blâme. On verra bien alors si c'était nous qui affaiblissions le Pouvoir !

FIN.

Poissy. — Imprimerie de G. Olivier.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES.

Dédicace.	A mes ennemis.	I
Préface.	Bons sens, Bonne foi.	III
24 février.	Premier épisode d'une grande histoire.	7
25 —	Confiance! Confiance!	22
26 —	Au peuple.	27
27 —	La République.	31
28 —	Pas de régence.	36
29 —	Le commerce n'ira plus.	44
1er mars.	Loi électorale provisoire.	50
2 —	Hommage à la mémoire d'Armand Carrel.	61
3 —	La liberté.	63
4 —	La politique de l'avenir.	70
— —	Projet de manifeste.	76
5 —	Organisez, ne désorganisez pas.	92
6 —	Les impuissants.	100
7 —	Les dangers de la situation.	106
8 —	Aux électeurs de la Creuse.	114
9 —	Nécessité d'un congrès européen.	127

10 mars.	Ce qui presse.	429
11 —	Désarmement. — Bons de travail.	437
12 —	Henri V.	443
13 —	Aux ouvriers.	449
14 —	Les républicains du lendemain.	456
15 —	La guerre et la peur.	463
— —	Notre idée fixe.	472
16 —	Les circulaires et les élections.	478
17 —	Divisez le travail, centralisez le pouvoir.	482
18 —	Patriotisme, mais impuissance.	488
19 —	M. de Girardin est-il pour la régence.	497
20 —	Les élections.	204
21 —	Les idées.	211
22 —	La bourse.	215
23 —	L'amortissement et l'emprunt.	227
— —	Simples questions.	236
24 —	Nécessité de l'économie.	238
— —	L'hypothèque et la propriété.	241
25 —	La dictature : l'arbitraire.	245
26 —	La faiblesse du pouvoir.	251
— —	Le papier monnaie.	256
— —	Une immense objection.	260
27 —	L'optimisme et la misère.	262
28 —	Question et réponse.	267
— —	Le National et la Presse.	271
29 —	Paroles d'un voyant.	277
30 —	La Réforme et la Presse.	286
31 —	Deuxième épisode d'une grande histoire.	294

FIN.

Digitized by Google